

paul aron - david chandler

barbara delcourt - gauthier de villers

jean-michel d'hoop - sam gindin

michel godard - slim laghmani

leo panitch - maxime steinberg

jean vogel



Le Défi impérial

AOÛT-SEPT. 2006

233

Les Cahiers Marxistes

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité ; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

Abonnement (5 numéros)

pour la Belgique	30 EUR
pour l'Union européenne	35 EUR
hors Union européenne	40 EUR

au compte **001-1047600-76** des *CM*
av. Derache, 94 b. 6, 1050 Bruxelles,
ou carte VISA/MASTERCARD

Tél/fax : 0032-2-650.49.21.

E-mail : cmarx@ulb.ac.be

www.ulb.ac.be/socio/cmarx

Comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron, Claire Billen, Francis Bismans, Albert Carton, Barbara Delcourt, Pascal Delwit, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, Jean-Jacques Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Nadine Plateau, Maggy Rayet, Claude Renard, Jean-Maurice Rosier, Christian Vandermotten, Benoît Verhaegen.

Rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

Secrétariat, mise en page & couverture

Thomas Perissino

Les *Cahiers Marxistes* sont publiés avec le soutien du GReMSS de l'Institut de Sociologie de l'ULB.

Sommaire

• <i>Edito</i>		3
• L'impérialisme libéral : un projet d'avenir ?	Barbara Delcourt	9
• Comment le <i>state-building</i> affaiblit les Etats	David Chandler	39
• L'ambivalence du renouveau du <i>jus gentium</i>	Slim Laghmani	53
• Colonialisme, impérialisme... <i>Good-bye Lenine ?</i>	Michel Godard	65
• Capitalisme mondial et empire américain	Leo Panitch et Sam Gindin	77
• Impérialisme, choc des civilisations, universalisme	Jean Vogel	117
• Le Congo-Kinshasa dans l'évolution des formes d'intervention	<i>interview de</i> Gauthier de Villers	131
• <i>King Leopold II</i> - itinéraire d'un spectacle chahuté	Jean-Michel d'Hoop	143
• Le discours colonial ambigu des «esthètes progressistes» belges au XIX ^e siècle	Paul Aron	147
• La crise congolaise dans le POB	Maxime Steinberg	163
• <i>Lectures</i>		191

Le défi impérial

Quand cet été le sieur Davignon s'est fendu d'un plaidoyer pour une Bourse atlantique, pour la fusion Euronext-NYSE, il ne s'est pas trouvé grand monde pour mettre en cause un pro-américanisme vulgaire¹. Mis en jeu en une certaine quantité, l'argent fait d'office distingué. C'était déjà le cas, une génération avant, dans la fréquentation léopoldienne du III^e Reich, puis pendant la sécession katangaise royalement soutenue. On ne doutera plus que l'Europe dudit Davignon, ex-commissaire, fût conçue dans une optique de vassalité bien comprise, où «le grand capital» a structurellement et d'emblée trouvé son compte (et son vicomte). Tout benoîtement, le «sauveur» tardif de la SN-Sabena, et peut-être bientôt de Francorchamps, nous explique en substance que le capital étant financier, mondialisé et centré sur les Etats-Unis ainsi que dollarisé, l'Europe n'est pas à la bonne échelle pour ce qui concerne «le marché».

Dans l'anti-américanisme, la distinction relève – à l'inverse forcément – plutôt d'une fréquentation de l'argent en petite quantité, celle des salariés et des pauvres de par le monde, et d'une tradition d'internationalisme, celle qui a su les distinguer de leurs patrons et oppresseurs. Mais il y a des exceptions, et la deuxième guerre du Golfe a permis de prendre connaissance de quelques unes d'entre elles : combien de vieux militants communistes belges n'ont-ils pas dû se pincer en entendant alors les déclarations «anti-impérialistes» de Michel et Flahaut !? Après pas loin d'un demi-siècle de plaidoyers dans le désert, les cocos venaient de se prendre deux ministres pour disqualifier l'agression américaine en Irak !

Ces deux événements, parmi et avec bien d'autres de l'histoire récente signalent que, dépourvue du contre-poids soviétique après 1989, la sur-

1. *Le Soir*, 18 juillet 2006.

puissance *US* ne se contient plus, pousse et couvre ses aliés sans vergogne, tel Israël, et ne laisse plus aucune marge aux pays qui auparavant pouvaient occuper un espace tiers.

Impérialisme libéral

Mieux, et ce fut le point de départ de l'élaboration de ce numéro, il se trouve des idéologues anglo-saxons pour revendiquer, expressément, depuis une dizaine d'années, un nouvel «*impérialisme libéral*». C'est le sujet traité par la sous-signée **Barbara Delcourt**, qui examine leurs démarches en analysant et citant leurs propres discours. L'avantage est méthodologique – un certain positivisme, blindé contre le reproche en dénonciation – et à ce titre révélateur des contraintes du terrain académique où cette analyse a été élaborée, mais il est aussi didactique : le lecteur débutant peut y entrer de plain-pied. Le lecteur un peu frotté d'histoire sera lui plutôt interpellé par le cynisme, «*archéo*» autant que «*néo*» de ces zéloteurs de l'impérialisme libéral, d'aucuns glosant d'ailleurs sur la contradiction dans les termes (un oxymore, *dixit* Cooper). Car en substance, ce que l'auteure nous fait voir, c'est l'affirmation d'une hiérarchie en légitimité des nations et des Etats et le développement d'un double discours, qui en même temps réfère à l'Etat de droit, pour juger les dominés, et s'assoit sur le droit international pour justifier l'intervention des dominants. Tout en notant bien les nombreuses différences d'avec l'impérialisme britannique d'il y a un siècle, on ne peut ignorer la continuité : il s'agit du droit du plus fort.

Au jeu de l'impérialisme libéral, on notera que l'Union européenne réunit des atlantistes de plus en plus nombreux, en particulier un Cheval de Troie britannique (dont on peut même nommer un des passagers, le précité Cooper, ancien collaborateur de Blair désormais en poste à Bruxelles). A ce jeu, les deux policiers de l'ordre mondial, comme à la télé, se partagent les rôles : le «*méchant*» *US* qui frappe et le «*gentil*» UE qui donne une tartine. Première hypothèse : ils sont bien d'accord, et le gentil n'a (encore) qu'un trop petit bâton. Pour l'uniforme et l'armurerie, voyez l'OTAN. Barbara nous indique qu'une seconde hypothèse, celle d'un désaccord plus substantiel, ne peut être écartée : l'Union européenne porteuse d'un projet libéral, certes, mais avec des moyens non impériaux et donc aussi un libéralisme différent de celui du centre américain. Au-delà, on en conclura peut-être qu'avec un projet écolo-socialiste et non libéral pour l'Europe, ce serait mieux pour tout le monde (à suivre, dans un prochain numéro).

Le droit du plus fort, économiquement et militairement, a aussi besoin d'un accompagnement missionnaire. Au bon vieux temps, dans la colo-

nie du roi des Belges, il fallait porter la/notre civilisation (chrétienne) et chasser les voisins esclavagistes (et païens ou musulmans). Aujourd'hui, le noble but est en général de porter la démocratie et la «*good governance*», ce qui est d'ailleurs dans l'intérêt de ceux qui craignent «*les terroristes*» et commercent à regret avec les trafiquants, tous abrités dans des Etats en faillite. La terminologie en vigueur est celle du *state-building* qui, comme le *body-*, vise à la fois une gymnastique et son résultat, et même une éthique, littéralement l'édification d'Etat. Mais la gonflette affaiblit aussi les organismes, c'est ce que nous montre **David Chandler**, qui pointe les échecs à parachuter une démocratie et le marché de l'extérieur d'une société, d'autant qu'elle a été préalablement bombardée ou démolie. L'auteur développe les questions de droit international évoquées par Barbara, et notamment celles que soulève le glissement du prétendu «*droit d'ingérence*» (humanitaire ou autre) au «*devoir de protéger*» que s'attribuent les USA et l'Union européenne pour demander, ou oublier de demander un mandat de l'ONU avant d'intervenir dans certains pays. Irak deux fois, Somalie, Bosnie, Kosovo et Afghanistan constituent autant d'exemples d'échecs, précisément sur fond de souveraineté brisée et de dépendance entretenue. La «*bonne gouvernance*», confiée à des élites cooptées et sans que ni elles ni leurs maîtres ne soient responsables, bien que tous soient proclamés «*partenaires*», ça ne marche pas.

Impérialisme

Les quatre contributions suivantes abordent le concept d'impérialisme de front, à commencer par celle de **Slim Laghmani** qui, en juriste, mobilise l'héritage du droit romain... impérial s'il en fut. La comparaison avec l'empire états-unien est frappante, notamment la vision US du droit dans les rapports avec «*les gens*» (de *jus gentium*), c'est-à-dire les peuples conquis et soumis ou alliés, la manière d'exporter le droit interne, et enfin de considérer les «*barbares*», les insoumis. Les menaces pour les acquis du droit international, de l'égale souveraineté des nations sont bien visibles dans la longue liste des abus déjà perpétrés.

Celle de votre estimé éditeur, **Michel Godard**, est le produit d'une relecture de l'opuscule de Lénine, *L'impérialisme - stade suprême du capitalisme* (1916). Le titre est encore cité parfois, entre quelques épouvantails à pigeons. Pour qui comprend qu'il n'y a pas de théorie sans histoire, le détour vaut encore le chemin, notamment pour prendre la mesure de ce qui a changé en près d'un siècle.

Nous vous proposons ensuite un texte de longueur inhabituelle pour notre politique éditoriale : bien au centre du sujet, «*Capitalisme mondial et empire américain*» présente en outre la qualité d'accorder une place

importante à l'histoire économique et politique des Etats-Unis eux-mêmes, les deux auteurs, **Leo Panitch** et **Sam Gindin** étant aux premières loges, enseignants à Toronto. Manière en passant d'élargir notre champ de vision. On retiendra en guise de présentation que la conjonction des quatre éléments de leur titre est déjà, contre qui voudrait n'en garder qu'un, ou deux, une théorisation forte : pas de mondialisation sans capitalisme, pas d'empire sans ossature américaine, etc. Par delà, leur propos est de renouveler une approche souvent trop économiciste de l'impérialisme, qui a péché par carence d'une théorie de l'Etat. En l'occurrence, dans le mouvement de la première guerre mondiale et puis certainement dans celui de la deuxième, c'est l'Etat américain qui a émergé comme puissance capitaliste dominante et dirigeante. Leo & Sam nous montrent en particulier comment la structure mise en place avec la Constitution américaine, il y a deux siècles, a eu d'emblée une caractéristique spéciale : à la fois un « *empire extensif* » et « *l'auto-détermination* » de ses composants, les Etats fédérés. Cette ambivalence se révéla bien adaptée à la conquête de l'Ouest, puis à celle du monde.

Enfin **Jean Vogel** s'attache à examiner les liens proclamés entre impérialisme, civilisation et universalisme américains. En partant essentiellement des civilisations et des débats à leur propos – manière d'affronter les doctrines du « choc » entre elles sur fond de simplifications religieuses réductrices – l'auteur ne manque pas de souligner d'abord que lesdites civilisations sont plutôt malmenées, toutes, par les prosternations devant le veau d'or, l'*homo economicus*. Son analyse nous invite à prendre en considération les paradoxes de l'universalisme occidental, reconnaissance et domination des autres à la fois.

Au Congo ex-belge

Tant qu'à nous interroger sur les paradoxes de l'universalisme, un regard sur les aventures belges au Congo nous a paru s'imposer. Outre que l'actualité en fait un exemple du fonctionnement en réseau de l'empire américain, avec ses relais complexes (belges, européens, africains et finalement congolais), un entretien avec **Gauthier de Villers** nous donne une sorte de comparatif avec l'analyse de David Chandler sur le *state-building* international. Au rang des différences, Gauthier souligne l'importance de la dynamique propre de la société et de ses élites, en particulier de leur « *extraversion* », de leur positionnement intéressé vis-à-vis du colonisateur puis des entreprises étrangères et des institutions internationales.

Le poids de l'histoire ne saurait être sous-estimé, comme l'ont d'ailleurs encore appris récemment les artistes qui ont monté le spectacle *King Leopold II* tiré du pamphlet de l'humoriste américain Mark Twain. Le met-

teur en scène chahuté, **Jean-Michel d'Hoop**, nous a adressé quelques questions pour les censeurs, qui ont manifestement une idée arrêtée quant aux bienfaits de la colonisation et à l'histoire permise.

Eternuement bruxellois du rhume français ? Anticipant le développement des débats d'historiens sur les rapports entre histoire, politique et justice – comme ébauché à propos du rapport parlementaire sur l'assassinat de Lumumba – nous vous présentons en pousse-café (et en ré-édition) deux contributions de **Paul Aron** et **Maxime Steinberg**. Elles portent toutes les deux sur les environs des années 1900, Paul s'attachant au discours colonial des esthètes progressistes, et Maxime aux vives tensions qui traversèrent le POB à propos de la «*réprise*» du Congo par la Belgique. Comme si c'était hier.

Barbara Delcourt

Michel Godard

Notes de traduction

S'agissant de politique internationale et d'empire – l'américain après le britannique – le vocabulaire anglo-américain s'impose, et pose parfois quelques problèmes de traduction, où le référent se venge du sémiotique. Dans les deux textes que nous avons traduits, cinq termes nous ont paru mériter un commentaire.

Extensive (empire) - Le qualificatif est généralement traduit par *étendu*, *large*. Toutefois, les agronomes et les géographes l'utilisent, dans les deux langues, pour caractériser un type d'agriculture, de culture ou d'élevage, extensif *versus* intensif. D'accord avec l'auteur (Leo Panitch) et compte tenu de son propos, nous avons retenu **extensif**.

Globalization - Nous avons généralement respecté l'usage francophone des termes **mondialisation**, **mondial**,... équivalents stricts de *globalization*, *global*,..., ces termes renvoyant à *globe* pour globe terrestre. En raison de connotations assez différentes, nous avons néanmoins utilisé les faux-amis français dans quelques cas où le contexte l'exigeait.

Preemptive (action) - Néologisme utilisé par des stratèges, anglosaxons essentiellement, pour désigner une action militaire visant à neutraliser une hypothétique attaque terroriste. Avatar de la guerre préventive. Ni celle-ci, ni l'*action préemptive* ne sont considérées comme licites au regard de la Charte des Nations Unies. Nous avons transposé le néologisme en français.

Self-government - Les dictionnaires proposent en général *autonomie*, notamment dans le contexte nord-américain de l'indépendance revendiquée face à la Grande-Bretagne à la fin du XVIII^e siècle. Mais le même débat américain porte aussi sur l'autonomie des Etats fédérés vis-à-vis du centre de la Fédération : nous avons en conséquence préféré une traduction plus littérale, *auto-détermination*.

State-building - Littéralement, (processus de) *construction de l'Etat*, *édification*, action de construire, du verbe *to build*. Dans le jargon des institutions internationales ou des politiques étrangères américaines et britanniques : politique ou stratégie, ensemble de mesures interventionnistes visant un tel but. Les suffixes français en *-ion* désignent généralement de manière ambivalente l'action et son résultat, le lien avec le verbe étant assez distendu ; les anglais en *-ing* sont la forme du participe présent et désignent donc généralement l'action (le résultat étant désigné par le participe passé *built* – sauf que *building* existe aussi pour désigner un bâtiment). S'agissant ici d'un néologisme, nous avons préféré éviter la périphrase et conservé le terme anglais.

L'impérialisme libéral : un projet d'avenir ?

Barbara Delcourt*

La tradition de contestation de l'impérialisme couvre un éventail politique qui va de l'extrême-gauche à la droite « nationale », celle des gaullistes en France par exemple, jusqu'à l'extrême-droite nationaliste. Elle a fluctué aussi, au gré de l'histoire des enjeux de politique internationale depuis que la pré-éminence économique, politique et militaire nord-américaine s'est développée, au sortir de la première guerre mondiale. Si on y ajoute la critique américaine des empires coloniaux déclinants, le fond léniniste d'avant la première guerre mondiale, l'approche des mouvements anti-colonialistes et de libération nationale au milieu du XX^e siècle et la critique maoïste des « deux impérialismes » d'après 1962, l'ensemble sémantique « impérialisme » est globalement péjoratif depuis environ cent ans.

Pourtant, depuis quelques années, l'usage des termes *empire*, *impérialisme*, *néo-colonialisme* est réapparu, notamment aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, avec la connotation positive d'un projet politique assumé : celui d'imposer, si possible de manière pacifique, sinon par la force, les standards déclarés universels de l'économie capitaliste et de la démocratie libérale, identifiées en l'occurrence l'une à l'autre. Pour

* Membre du comité de rédaction. Chargée de cours à l'ULB.
Une version académique de ce texte a été présentée lors d'une journée d'études portant sur l'impérialisme et le droit international organisée par Emmanuelle Jouannet et Helene Ruiz-Fabri (Université de Paris I) le 22 novembre 2005.

d'aucuns, il s'agirait d'assumer les exigences de la mondialisation, de lui reconnaître une géographie et un centre et de définir un projet politique global à la hauteur. Ainsi Niall Ferguson considère-t-il que le fait pour les États-Unis de ne pas assumer la nature impériale de leur politique étrangère est inconséquent et lourd de menaces; que l'assumer, en revanche, serait un avantage pour la gestion des «désordres» internationaux et l'imposition d'un certain «ordre» libéral¹.

Robert Cooper, ancien conseiller de Tony Blair en matière de politique étrangère et actuel directeur général des affaires politico-militaires et des relations extérieures au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, estime également qu'un ordre global pourrait émerger de l'existence d'une nouvelle forme d'impérialisme². Il s'agirait, en définitive, d'assumer que nous avons tous besoin d'un monde dans lequel les pays «bien gouvernés» exportent «la stabilité et la liberté» assurant les investissements nécessaires à la croissance mondiale³.

Pour Sebastian Mallaby, un de ses promoteurs les plus enthousiastes, l'impérialisme est une réponse historique aux problèmes que posent le vide de pouvoir et le chaos qu'il engendre. Il estime qu'à l'heure actuelle, le danger provient de l'explosion démographique dans les pays de tradition musulmane (mâtinée d'anti-occidentalisme) et des pays africains rongés par le sida et la violence endémique. Ces territoires posent problème du point de vue de la sécurité mondiale car ils peuvent servir de sanctuaires «aux terroristes» et sont les terrains de prédilection de criminels qui tirent des trafics de drogues et des êtres humains de substantiels profits. Or, selon lui, les réponses traditionnelles que constituent l'aide étrangère et les initiatives de *nation-building* (portées notamment par les organisations internationales) ne pourront suffire à neutraliser ces nouvelles menaces. Il convient donc d'envisager une forme plus contraignante de gestion des désordres mondiaux, comme la mise sous tutelle de territoires en proie à l'anarchie⁴.

1. Niall FERGUSON, *Colossus - The price of America's Empire*, Penguin Press, New York, 2004.
2. Robert COOPER, «Why we still need Empires», *The Observer*, 7 avril 2002.
3. Natalie BORMAN et al., *Manchester University/The Centre for International Politics Working Paper Series*, n°11, mai 2005, Normalizing Empire, Ignoring Imperialism.
4. Sebastian MALLABY, «The Reluctant Imperialist : Terrorism, Failed States, and the Case for American Empire», *Foreign Affairs*, mars/avril 2002, <http://www.foreignaffairs.org/20020301facomment7967/sebastian-mallaby/>; voy. aussi Post-script, *Foreign Affairs*, 30 juin, 2004 ; William PFAFF, «A New Colonialism», *Foreign Affairs*, janvier/février 1995.

La majorité des prises de position explicites en faveur d'un projet impérial s'expriment aux Etats-Unis et rassemblent des personnalités diverses – néo-conservateurs et «libéraux faucons» – qui s'entendent généralement sur les objectifs que doivent poursuivre les Etats-Unis pour assurer l'ordre du monde et, tout particulièrement, pour venir à bout de «*la menace terroriste*». Il s'agit donc bien d'un projet politique global qui, tout en soutenant le mouvement de mondialisation, tenterait d'en gommer les effets jugés les plus négatifs.

Comme le rappelle fort opportunément Karoline Postel-Vinay, la nécessité de penser le monde dans sa globalité a été le commun dénominateur des politiques impériales européennes⁵. Il n'est dès lors pas étonnant que les promoteurs de ce nouvel impérialisme examinent attentivement les pratiques et les discours des anciennes puissances coloniales européennes, l'objectif étant avant tout de persuader les esprits chagrins que l'impérialisme libéral mis en œuvre par la Couronne britannique entre 1850 et 1930 est un modèle dont l'administration américaine ferait bien de s'inspirer pour régler de manière plus efficace les difficultés auxquelles elle est confrontée, en particulier en Iraq et en Afghanistan⁶.

Pour ce qui concerne l'Union européenne, la question de l'ordre dans un monde globalisé et celle de la lutte contre «*les nouvelles menaces*» semblent plutôt se déclinier sur un mode qualifié de «*post-moderne*», ou «*post-national*», universaliste dans son expression, mais qui serait d'un usage géographiquement limité à «*l'étranger proche*»⁷.

Robert Cooper, lui-même fervent partisan d'un «*nouvel impérialisme libéral*», considère que l'UE est un empire post-moderne dans la mesure où elle privilégie la persuasion par rapport à la coercition pour favoriser l'expansion de son modèle politique et économique. Il considère en outre que la démocratie ne peut être imposée en recourant à la force : elle ne se limite pas à un ensemble de lois écrites et n'est pas une marchandise facilement exportable. La méthode éprouvée par l'UE consiste plutôt à favoriser l'expansion du modèle libéral en utilisant des moyens rompant radicalement avec les pratiques impériales d'antan : c'est à travers les institutions internationales et le dialogue avec les pays tiers qu'il

5. Karoline POSTEL-VINAY, *L'Occident et sa bonne parole - Nos représentations du monde, de l'Europe coloniale à l'Amérique hégémonique*, Flammarion, Paris, 2005, p. 39.

6. Niall FERGUSON, *op. cit.*, not. p. 5.

7. Karoline POSTEL-VINAY, *op. cit.*, p. 183 ; voy. aussi les positions défendues par Derrida, Zizek et Habermas, in Philip CUNLIFFE, «Ethical imperialism», *Essay*, 24 octobre 2005, <<http://www.spiked-online.com/printable/0000000CADDCC.htm>>

conviendrait aujourd'hui de soutenir et d'encourager les transformations politiques et économiques permettant de gérer harmonieusement la mondialisation. M. Barroso se fait également l'écho de ce genre de vision lorsqu'il déclare : «*Dans le passé, nous avons des empires. Cette fois, nous avons, si j'ose dire, un empire anti-impérial, qui va nous permettre de gérer la mondialisation dans le respect de nos valeurs*»⁸.

A première vue, les analyses mettant en évidence les différences existant entre les deux rives de l'Atlantique seraient donc pertinentes : si de part et d'autre les fins et les objectifs semblent être dans les grandes lignes partagés par les milieux dirigeants, les moyens permettant d'y parvenir seraient différents. Cette différence d'approche résulterait de la nature spécifique de chaque entité politique et affecterait sensiblement la manière d'envisager la question de la «*gouvernance mondiale*». Néanmoins, et ce sera l'objet de cette contribution, il s'avère utile d'examiner au plus près cette thèse et d'abord d'interroger la notion d'impérialisme libéral. L'analyse qui est proposée ne s'attachera pas à répondre à la question de la pertinence ou non de l'utilisation du concept d'impérialisme dans l'étude des relations internationales. Elle consiste avant tout à examiner les discours contemporains qui y font référence et l'impact éventuel des représentations et des prescriptions qui les sous-tendent.

L'impérialisme libéral d'aujourd'hui

Si l'expression a pu qualifier originellement les thèses des partisans libéraux du projet impérial britannique (et être récupérée par les multiples critiques évoquées en préambule), l'usage actuel et assez consensuel vise une volonté de (re)penser la dimension politique de la mondialisation économique en cours, d'intégrer l'économie-monde en assurant un ordre global dont la légitimité reposerait sur un socle de valeurs universelles, par définition libérales.

Nous examinerons successivement trois points caractéristiques du programme impérialiste libéral tel qu'il s'expose, et deux points concernant leur traduction juridique.

Insistons toutefois encore sur le fait que ce programme se définit en partie par opposition aux pratiques coloniales des XIX^e et XX^e siècles. Ainsi, ni la conquête ni l'annexion de territoires ne sont-elles présentées comme des moyens légitimes de contrôle ou d'exercice de l'autorité par des acteurs externes. Les partisans de l'impérialisme libéral ont plutôt tendance à considérer que la forme traditionnelle de l'impérialisme

8. *Le Monde*, 7 octobre 2005.

implique l'exercice d'une autorité formelle et directe sur les populations, là où son avatar libéral tablerait davantage sur des modalités d'exercice du pouvoir plus indirectes, voire moins contraignantes. La spécificité du projet impérial-libéral contemporain se marquerait ainsi par le fait de favoriser le recours à la persuasion et au partenariat en limitant autant que faire se peut l'usage de la coercition. Ceci étant, il ne faudrait pas perdre de vue le fait que l'existence d'un empire ne dépend pas des seules intentions et déclarations des responsables politiques et des réactions plus ou moins enthousiastes des élites dans les pays cibles. C'est bien la capacité de l'empire de mobiliser des ressources afin de contraindre les comportements des tiers qui est déterminante pour conclure à l'existence ou non de pratiques de type impérial : des capacités militaires sont sans doute nécessaires dans certaines circonstances, mais dans l'optique libérale de la plupart des hérauts du nouvel impérialisme, d'autres ressources – économiques, institutionnelles et symboliques – doivent être valorisées et utilisées en priorité.

D'autre part, le nouvel impérialisme «*coopératif*», pour lequel par exemple plaide Robert Cooper, se distinguerait également de l'impérialisme classique par le fait même de n'être pas basé sur un sentiment de supériorité raciale, mais plutôt sur celui, ou sur la légitimité intrinsèque du modèle politique et économique qu'il véhicule.

Soft power et hard power

Le nouvel impérialisme libéral recommande essentiellement l'usage du *soft power*, il ambitionne de transformer certaines sociétés dans un sens libéral, mais ne vise pas à les assimiler. Il tire donc sa légitimité des objectifs poursuivis et des moyens mobilisés pour y parvenir.

D'ailleurs, Robert Cooper rappelle que même au XIX^e siècle, l'empire britannique ne s'est pas uniquement reposé sur sa puissance de feu pour régner sur des milliers d'âmes ; au contraire, lorsqu'il a été contraint de recourir à la violence pour maintenir son pouvoir, celui-ci s'en est trouvé durablement affecté. Il considère dès lors que l'impérialisme contemporain doit tirer les leçons du passé⁹.

Certes, tant dans la sphère interne qu'au niveau international, un modèle politique uniquement basé sur la légitimité et la persuasion n'est pas réaliste : «*Le soft power est le gant de velours, dans lequel il y a toujours*

9. Robert COOPER, «Hard Power, Soft Power and the Goals of Diplomacy», in David Held and Mathias Koenig-Archibugi (eds.), *American Power in the 21st Century*, Polity Press, 2004, pp. 167-180.

*la poigne de fer*¹⁰. Mais si l'usage de la force peut s'avérer indispensable pour renverser un régime tyrannique, il ne peut contribuer à lui seul à instaurer un régime plus respectueux des droits et libertés fondamentales... d'autant que s'y opposent des courants de la société traditionnelle, ou des oligarchies modernes. Dans ce cas de figure, il vaut la peine de soutenir les opposants afin de forcer le mouvement de démocratisation¹¹.

Concentrer l'action de la puissance impériale dans les pays cibles sur l'élaboración, ou la consolidation, des institutions politiques et juridiques permettant d'ancrer durablement les pratiques libérales sera donc l'objectif principal du «*nouvel impérialisme*». Dans cette perspective, les pratiques relevant de l'*institution building* sont appelées à se généraliser¹². Elles peuvent être reliées à ce projet dans la mesure où elles visent non seulement à orienter le comportement externe des Etats concernés, mais aussi à remodeler en profondeur les relations de pouvoir dans la sphère domestique.

La plupart des argumentaires concernant l'usage de la force se développent sur le terrain juridique (voir *infra*). Mais sur un plan plus politique, et quand bien même il faut repenser la question de la légitimité de cet usage, elle est décrite comme le dernier rempart contre «*la barbarie*»¹³. Dans cette perspective, les limites imposées par la Charte de l'ONU à l'usage de la force doivent être repensées en tenant compte à la fois des

10. *Ibidem*.

11. Robert COOPER, «Imperial Liberalism», *The National Interest*, n°79, printemps 2005, pp. 25-34.

12. Tant dans la stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis que dans le concept stratégique de l'UE, on retrouve des considérations sur la dangerosité des Etats en voie de délinquance dont le territoire pourrait notamment servir de base pour les terroristes. Dans ce contexte, la tentation est grande de s'occuper de la gouvernance interne de certaines sociétés. Voy. Dana H. ALLIN, «Debating intervention», *NATO Review*, hiver 2002 et les commentaires critiques de David CHANDLER, «Jack Straw's colonial Discourse», 10 septembre 2002.

<http://www.spiked-online.com/Printable/00000006DA2A.htm>

13. «Il est clair que le thème de la sécurité, tel qu'il apparaît aujourd'hui, n'a rien de commun avec le problème de la sécurité dans la société naturelle telle que nous la décrivait Hobbes : aujourd'hui, à la base de la sécurité, nous n'avons pas la guerre de tous contre tous, mais la guerre de quelques uns contre la multitude. La sécurité a remplacé la volonté générale [...] L'obsession de la sécurité révèle indubitablement une pratique propre à l'Empire. L'Empire aujourd'hui, a fait de la guerre le pouvoir ordonnateur de la société mondiale [...] La mondialisation du thème de la sécurité est en étroite correspondance avec le caractère unilatéral du pouvoir constituant de la guerre». Entretien avec Toni NEGRI réalisé par Guillaume Leblanc, *Passant ordinaire* n°39, mars-avril 2002, <http://www.passant-ordinaire.com/revue/39-378.asp>

exigences normatives du projet libéral et des préoccupations découlant des menaces que font peser les groupes terroristes.

L'inégalité des Etats et des nations

A distinguer du racisme colonial vulgaire, on retrouve toutefois dans les écrits d'auteurs comme Robert Cooper des considérations qui semblent directement inspirées de Stuart Mill et de sa vision apologétique du colonialisme britannique¹⁴. Celle-ci repose sur une philosophie évolutionniste de l'histoire vue comme processus permettant de passer du stade de la barbarie au stade de la civilisation. Dès lors le statut moral des peuples peut varier considérablement et par conséquent leurs droits. On ne saurait donc envisager une égalité de traitement entre nations.

Ce type de réflexion s'enracine dans une vision très inégalitaire que l'on ne retrouve pas comme telle dans les écrits des libéraux-impériaux. En revanche, l'idée de l'inégalité de statut des nations – et, partant, des Etats – est bien présente et vise la nécessité de distinguer les Etats en fonction de leur régime politique et de leur idéologie. Cette perspective met directement en cause la conception «réaliste» classique du fonctionnement du système international, où n'est prise en compte que l'interaction entre ses unités de base que sont les Etats souverains, et ce indépendamment de leur structure politique interne. Cette distinction entre Etats en fonction de leur régime politique aboutit, en certaines occasions, à remettre en cause le principe de leur égalité¹⁵. Elle remet en question les principes wilsonniens (voire léniniens) de la souveraineté des peuples et de leur autodétermination qui ont prévalu depuis la fin de la première guerre mondiale¹⁶.

Cette distinction entre Etats se traduit, sur le plan politique, par une représentation du monde en fonction du degré de maturité politique et juridique des institutions étatiques et de leur capacité à assurer un certain ordre social et politique, une représentation que l'on retrouve par exemple chez Robert Cooper. Celui-ci estime que la disparition au XX^e siècle de tous les empires (ottoman, allemand, autrichien,...) «nous laisse en présence de deux nouveaux types d'Etats. Premièrement, il y a

14. Beate JAHN, «Barbarian Thoughts : Imperialism in the philosophy of John Stuart Mill», *Review of International Studies*, vol. 31, 2005, pp. 599-618.

15. V. Jean COHEN, «Whose Sovereignty ? Empire versus International Law», *Ethics & International Affairs*, 18, n°3, 2004.

16. Nous n'abordons pas ici les problèmes, désormais historiques, des doctrines de la souveraineté limitée qui ont prévalu dans le camp soviétique, pré-éminence de l'URSS y compris, notamment les modalités des «interventions».

des Etats – souvent des colonies précédemment – où, en un sens, l'Etat a presque cessé d'exister, une zone 'pré-moderne' où l'Etat a failli et où se déroule une guerre hobbesienne de tous contre tous (dans des pays comme la Somalie et, jusqu'il y a peu, l'Afghanistan). Deuxièmement, il y a les Etats post-impériaux, post-modernes qui ne pensent plus leur sécurité principalement en termes de conquête. Et troisièmement, bien sûr, il reste des Etats traditionnels 'modernes' qui se comportent toujours en suivant les principes machiavéliens et la 'raison d'Etat' (on pense à des pays comme l'Inde, le Pakistan et la Chine)¹⁷.

Une telle vision du monde entraîne une conception et une interprétation spécifiques des règles de droit international (v. *infra*). Sur le plan politique, on constate simplement qu'au système anarchique censé caractériser la scène internationale se substitue, pour des raisons de gouvernance et de sécurité, un système hiérarchique d'exercice du pouvoir. Dans une telle configuration, il convient à la fois de renoncer à la séparation entre sphères interne et internationale inhérente au principe de souveraineté – considérée essentiellement comme un principe de fermeture – et d'exiger l'ouverture des systèmes politiques en fonction des besoins du marché et de la démocratie.

Les principaux bénéficiaires de cette organisation hiérarchique ne sont pas toujours clairement identifiés dans la littérature mais, lorsqu'ils le sont, le choix dépend des préférences idéologiques des auteurs pour l'un ou l'autre «centre», Etats-Unis ou Europe, par exemple.

En bref, on constate que cette représentation spécifique du monde est avant tout destinée à justifier les pratiques interventionnistes et «l'ingérence démocratique». Le registre de l'intérêt national ou de la sécurité de la nation – qui relève plutôt de l'école réaliste – n'est pas pour autant abandonné ; il est plutôt complété par des considérations liées à la nature juste ou injuste des régimes visés¹⁸.

17. Robert COOPER, «The new liberal imperialism», *The Observer Worldview*, 7 avril 2002 (cf. note 2) ; une telle représentation du monde se retrouve aussi chez Jürgen HABERMAS, *La paix perpétuelle – Bicentenaire d'une idée kantienne*, Cerf, Paris, 1996, p. 67 ; la note (7) renvoie d'ailleurs à un article de Robert Cooper, «Gibt es eine neue Welt-Ordnung?», *Europa-Archiv*, n°18, 1993, pp. 509-516.

18. Cette nécessaire convergence entre intérêts et valeurs est précisément soulignée par Condoleezza Rice, notamment dans son plaidoyer pour une «diplomatie transformationnelle» et dans ses analyses du caractère obsolète du système westphalien. Voy. par exemple «Promoting freedom only realistic path to security, Rice says», <http://beijing.usembassy-china.org.cn/12305speech.html>

Du multilatéralisme

La stratégie impériale telle que proposée par certains auteurs libéraux n'est plus vraiment envisagée selon un schéma centre/périphérie¹⁹, sauf peut-être chez ceux qui estiment que seuls les Etats-Unis sont en mesure, ou en droit, de la mettre en œuvre. Dans la plupart des écrits, la valorisation du *soft power*, des modes de gouvernement informels ou indirects et de la «*gouvernance mondiale*» aboutit à cette recommandation : à l'heure actuelle, une puissance impériale inscrit son action dans un cadre multilatéral et opère idéalement par le biais des institutions internationales.

C'est dans ce cadre que devrait être assurée une emprise spatiale et sociale croissante qui se marque, selon Saïda Bédar, par la «*conquête de nouveaux espaces, et la marchandisation et le négoce de nouvelles commodités (l'exploitation et la marchandisation de la biodiversité, de ressources naturelles telles l'eau et à terme l'environnement, de l'espace orbital et extra-atmosphérique et du cyberspace) et de nouvelles sphères sociales (privatisation des secteurs étatiques, y compris la sécurité, mobilisation de la 'société civile' dans la résolution des conflits 'hors lutte des classes', problem-solving, private diplomacy, etc.)*. Cela correspond à un modèle qui n'est plus celui des zones d'influence mais celui des zones de développement durable, des zones de libre-échange et des marchés régionaux [...]»²⁰.

Stigmates d'empire et droit international

Historiquement, l'existence d'un empire a toujours impliqué, sinon le développement d'un ordre juridique spécifique, du moins l'adaptation du droit existant aux besoins du moment. Fondateur, le concept romain d'*imperium* avait une double dimension expansionniste, militaire et juridique²¹ ; le développement du droit international depuis quelques siècles a ainsi suivi l'évolution des pratiques coloniales des puissances européennes.

Dans un premier temps, la doctrine a élaboré un corpus juridique permettant de légitimer la conquête et la possession de territoires. Les pra-

19. Ce qui fonde aussi l'intuition de Toni Negri et Michaël Hardt.

20. Saïda BEDAR, «Le Grand Moyen-Orient : un projet 'post-colonial' global ?», *Diplomatie*, n°3, mai-juin 2003, pp. 28-33 ; *id.*, «La préemption conforme à la globalisation», *Le Débat Stratégique*, n°65, novembre/décembre 2002, p. 5.

21. Voir, dans ce numéro des *CM*, la contribution de Slim Laghmani à propos du *jus gentium*.

tiques développées dans ce domaine ont contribué au développement d'un «*droit des gens européen*» intimement lié aux intérêts des puissances coloniales.

Dans un second temps, les luttes de libération nationale et la critique du colonialisme ont contribué à délégitimer ces pratiques et, partant, les règles juridiques sur lesquelles elles reposaient. Progressivement, sont apparues des règles justifiant, voire encourageant, la décolonisation²². Cette évolution contrastée, voire contradictoire, a ceci de remarquable qu'elle ne s'est pas accompagnée d'une remise en cause fondamentale du principe westphalien²³ de la souveraineté des Etats comme principe sous-tendant l'ordre juridique international. Tant la colonisation que la décolonisation ont pu être justifiées par référence à ce principe.

D'un certain point de vue, l'actualisation du projet impérial pourrait donc faire l'économie d'une critique du principe de souveraineté ; d'autant que cette critique présente le risque de crispier les Etats potentiellement visés par les entreprises impériales, comme les débats autour du droit d'ingérence humanitaire l'ont bien démontré²⁴. Ceci étant, et à l'heure actuelle, la souveraineté, ou plus exactement la notion d'égalité souveraine, fait bien l'objet d'une remise en cause explicite. Combinée aux éléments doctrinaux déjà mis en évidence, cette volonté de surmonter les «*aporries de la modernité*» ou d'assurer la transition d'un monde westphalien à un monde «*post-moderne*» affecte le droit international et, de manière plus générale, l'économie des relations entre droit et pouvoir.

En premier lieu, parce qu'il repose sur le principe d'une distribution inégalitaire de l'autorité (justifiée essentiellement par référence à la légitimité politique), l'impérialisme libéral met en cause le processus de création, d'interprétation et de mise en œuvre des normes juridiques internationales. Si la *Charte des Nations Unies* et l'ONU sont souvent l'objet de critiques dans les écrits favorables à l'impérialisme libéral, leurs auteurs ne dénie pas pour autant toute légitimité au droit international et au principe d'une organisation mondiale en charge de l'élaborer et de le faire respecter. Au contraire, ils accordent une place prépondérante

22. *Ibidem*.

23. En référence au Traité de Westphalie, 1648.

24. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la notion voisine de «*responsabilité de protéger*» – qui est présentée comme étant compatible avec le principe de souveraineté – a pu être entérinée par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du Sommet du Millénaire en septembre 2005. V. Barbara DELCOURT, «*The EU and the responsibility to protect : a critical appraisal*», in Giovanna Bono (ed.), *European foreign and security policy after September 2001 and the 'new war on terror'*. *Reconstructing global order ?*, Politeia, Bruxelles, à paraître en 2006.

aux normes juridiques et favorisent le multilatéralisme, comme indiqué ci-avant. Toutefois, ils auront tendance à considérer qu'une interprétation orthodoxe – c'est-à-dire conforme aux canons du volontarisme et au principe de la souveraineté de l'Etat – du principe de non-intervention ou de l'interdiction du recours à la force constitue un obstacle à la jouissance des droits et libertés fondamentales ou obère toute possibilité de lutter efficacement contre «*les nouvelles menaces*» (le terrorisme, la dissémination des armes de destruction massive, la criminalité organisée...). De telles conceptions consacrent finalement un plus grand laxisme pour ce qui concerne l'usage de la force dans les relations internationales, laxisme qui se double d'une conception plus restrictive des compétences régaliennes de l'Etat souverain. Ainsi, l'opportunité et la légitimité du recours à la force par un Etat à l'intérieur de ses frontières semblent devoir faire l'objet de plus d'attention. Sans mettre en cause formellement le principe du monopole de la violence légitime²⁵, la relation qui s'établit entre entités politiques aux statuts différents, car inégales en légitimité, implique de fait un droit de regard et de jugement de certaines sur d'autres, voire l'exercice légitime d'une contrainte visant à modifier le comportement d'un gouvernement «*injuste*» ou peu scrupuleux lorsqu'il s'agit de se conformer au principe de l'Etat de droit²⁶.

Certes, la reconnaissance du principe d'égalité souveraine n'a jamais empêché l'existence de formes de hiérarchisation au sein de la société internationale et de l'ordre juridique international. Pour autant, les apparences du respect du principe de l'égalité, du moins sous son acception formelle et juridique, tendaient à être préservées. L'idée selon laquelle la jouissance par les Etats de leurs droits de souveraineté doit être conditionnée par le jugement de quelques uns est, de ce point de vue, tout à fait cohérente avec l'anti-pluralisme caractéristique des conceptions impériales des néo-conservateurs états-unis²⁷. Dans sa version européenne plus libérale, la stratégie impériale semble pouvoir s'accommoder d'une certaine dose de pluralisme. Néanmoins, Robert Cooper

25. Barbara DELCOURT, «La question du monopole de la violence légitime dans un monde globalisé», *Revista de Estudios Jurídicos*, à paraître.

26. V. la citation de Charles Maynes «*Throughout the Cold War, force was needed to deter other side from doing bad things outside its borders. Today, force is needed to compel the other side to do good things inside its borders*», reproduite par Adrian HYDE-PRICE, «European Security, Strategic Culture, and the Use of Force», *European Security*, vol. 13, n°4, 2004, p. 338.

27. L'influence de doctrines conservatrices anti-libérales et d'inspiration religieuse apparaît ici sans doute déterminante pour expliquer les critiques formulées à l'encontre du droit international et de l'ONU, mais aussi et surtout pour ce qui concerne la légitimation des actions préventives. V. Alain FRACHON et Daniel VERNET, «Le stratège et le philosophe», *Le Monde*, mercredi 16 avril 2003.

estime lui aussi indispensable d'envisager une politique du «*deux droits, deux mesures*» : «*le défi auquel est confronté le monde post-moderne est de s'habituer à l'idée du double standard. Entre nous, nous agissons sur la base du droit et du principe d'une sécurité ouverte et coopérative. Lorsque nous sommes confrontés à des Etats 'arriérés' hors du continent post-moderne européen, nous devons en revenir aux méthodes plus rudes caractéristiques de la période précédente et envisager l'usage de la force, l'attaque préventive, la tromperie, tout ce qui peut être nécessaire pour traiter avec ceux qui vivent encore dans le monde XIX^e siècle basé sur le principe de l'égoïsme étatique*»²⁸.

De manière générale, ce genre de propos est particulièrement symptomatique, à l'heure de la guerre contre le terrorisme et des expériences de «*reconstruction*» post-conflit (*state* ou *institution building*) ou de gestion de crise, de la volonté de concilier les impératifs de la pensée libérale – en matière de promotion des droits de l'homme et de la démocratie, et de l'économie de marché – et les objectifs liés à la préservation de la sécurité tout en se débarrassant des contraintes normatives liées à la reconnaissance du principe de l'égalité souveraine des Etats.

Un tel positionnement se présente tout à la fois comme «*libéral*», en référence à des valeurs universelles, et comme «*réaliste*» dans son souci de se débarrasser du formalisme juridique et du principe d'égalité souveraine. De fait, ceux-ci seraient inadaptés dans le monde globalisé et interdépendant dans lequel nous vivons. Bien plus, ils constitueraient autant d'obstacles à la mise en œuvre d'un programme politique légitime. Selon cette conception du droit international, le respect des procédures est moins important que la légitimité et l'identité des Etats intervenants²⁹, et d'autres acteurs que les Etats souverains, comme les ONG et les firmes

28. Robert COOPER, «The New Liberal Imperialism», *op.cit.* ; Eric REMACLE, «La stratégie européenne de sécurité, plus 'occidentale' qu'européenne», in Barbara Delcourt, Denis Duez et Eric Remacle (eds.), *La guerre d'Irak, prélude d'un nouvel ordre international ?*, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt/M, New York, Oxford, Wien, 2004,

29. On trouve dans l'argumentaire utilisé à l'occasion de la deuxième guerre en Irak une illustration particulièrement claire de cette conception. Ainsi, à l'occasion de son discours devant l'Assemblée générale, G. Bush affirmait qu'une telle opération était avant tout destinée à faire respecter les 17 résolutions votées par le Conseil de sécurité concernant l'Irak. Combinée à la référence au droit naturel (*Iraqi Freedom* correspond à la mise en œuvre d'un droit «*au-dessus des hommes*» et «*par delà les nations*»), cette explication tend à neutraliser toute objection se basant sur le non-respect de procédures particulières, en l'espèce l'absence d'un vote positif du Conseil de sécurité. V. *President Bush Addresses United Nations General Assembly*, 12 septembre 2003, <http://www.whitehouse.gov>

transnationales devraient être parties prenantes aux expériences interventionnistes en cours. Il conviendrait en outre de renoncer aux conceptions binaires de la pensée juridique traditionnelle, en particulier à celle qui impose une distinction nette entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas, entre ce qui ressort du droit «*mou*» et du droit «*dur*»³⁰.

Ces considérations sont parfois mobilisées dans les discours de justification des pratiques impériales, en particulier en matière de recours à la force. On constate ainsi qu'en l'absence de titre juridique, une intervention armée, considérée dès lors comme illégale au regard du droit positif, pourra être justifiée par référence à sa légitimité. La légitimation peut opérer *a priori* et sur la base du caractère démocratique de l'Etat qui fait usage de la force et du caractère éthique de ses motivations³¹. On rencontre également une forme de légitimation *a posteriori* : tout en admettant l'illégalité du fait initial, la légalité pourrait finalement résulter de faits postérieurs, comme par exemple l'absence de condamnation expresse du Conseil de sécurité, la survenance de massacres perpétrés par les autorités de l'Etat-cible en réaction à l'intervention militaire (cas du Kosovo), ou encore en vertu des succès engrangés par une opération militaire qui aurait effectivement permis de se débarrasser d'un régime tyrannique (cas de l'Irak).

Ce type d'argumentaire concerne le régime juridique du *jus ad bellum*. Mais comme relevé ci-dessus, le projet libéral-impérial vise surtout à transformer les sociétés non libérales, l'objectif étant de reconfigurer le système international dans un sens plus conforme aux standards libé-

30. André-Jean ARNAUD, «De la régulation par le droit à l'heure de la globalisation - Quelques observations critiques», *Droit et société*, n° 35, 1997, pp. 11-35. Cette évolution du droit est justifiée, dans la doctrine, par la mondialisation et surtout les phénomènes d'intégration politique et économique dont l'Union européenne constitue l'exemple le plus abouti. Elle est donc étroitement liée aux réflexions portant sur le dépassement de l'Etat-nation et la substitution d'une logique de gouvernance à celle de la souveraineté. Ce genre de conception doctrinale ne pourrait être confondue avec le projet libéral-impérial dans son intégralité. Ceci étant, elle fournit d'une certaine manière des éléments qui servent objectivement sa cause.

31. Il semble que la capacité à imposer une version des faits et de l'histoire soit également déterminante, en particulier dans le cas d'interventions visant à prévenir des crimes contre l'humanité ou des attentats terroristes («*Si nous n'avions pas décidé de recourir à la force, nous aurions eu à subir de nouveaux attentats*»). Ce type d'argumentation est qualifiée par Jaap de Wilde de spéculative et «*counterfactual*», c'est-à-dire réfractaire à toute argumentation rationnelle contradictoire puisque nul ne peut dire avec certitude ce qui se serait passé en l'absence d'une telle intervention (Jaap de WILDE, «Orwellian Risks in European Conflict Prevention Discourse», *Global Society*, vol. 20, n°1, janvier 2006, p. 97).

raux. Dans cette perspective, les initiatives prises par les Etats intervenants et/ou l'ONU dans le cadre d'une occupation censée être provisoire ou d'une opération d'imposition de la paix sont déterminantes. Or, le régime juridique de l'occupation qui se rattache au *jus in bello* impose des restrictions prohibant en principe la modification radicale du système juridique de l'Etat occupé³². Des exceptions permettent d'envisager certains changements ; cependant, et même interprétées de manière extensive, ces règles apparaissent difficilement compatibles avec la volonté d'une puissance occupante d'imposer un ordre constitutionnel et des institutions conformes à ses propres valeurs. Ce sont effectivement des contraintes auxquelles ont été confrontées l'autorité de la coalition provisoire en Irak et l'administration de l'ONU au Kosovo. Sur le plan juridique, il semble pourtant qu'une échappatoire puisse être trouvée grâce à l'article 103 de la Charte et qui pourrait justifier des dérogations à la condition qu'elles soient approuvées par le Conseil de sécurité³³. Mais dans une optique impériale plus traditionnelle, il est surtout suggéré d'élaborer un nouveau régime juridique pour réguler les situations d'occupation qui sont envisagées dans l'optique d'une transformation libérale des sociétés concernées, c'est-à-dire lorsque l'occupation est présentée comme résultant d'une entreprise de «libération»³⁴.

Enfin, de manière générale, le florilège de qualificatifs attaché à la souveraineté permet de prendre la mesure des tensions qui en traversent le concept aujourd'hui. Dans les territoires sous administration internationale, on parle de «*suspended sovereignty*». A l'occasion des débats sur le statut final du Kosovo, on se réfère tantôt à une souveraineté «*conditionnelle*» pour évoquer la situation du pays après l'indépendance, tantôt à une souveraineté «*méritée*» pour décrire les engagements que les responsables politiques du Kosovo doivent remplir pour parvenir à l'indépendance selon un processus déjà éprouvé dans les territoires sous tutelle. On aura noté qu'il y a un certain paradoxe à exiger l'Etat de droit à l'interne – par définition, une limitation du pouvoir par des institutions, des normes juridiques, des procédures reconnaissant l'égalité de tous

32. Marco SASSÒLI, «Legislation and Maintenance of Public Order and Civil Life by Occupying Powers», *European Journal of International Law*, vol. 16, n°4, pp. 661 et ss.

33. Simon CHESTERMAN établit un lien entre cette contrainte juridique et la démarche des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne visant à impliquer l'ONU dans la reconstruction de l'Irak : voy. «Occupation as Liberation», *Ethics & international Affairs*, vol. 18, n°3, 2004, p. 61.

34. *Ibidem*. Sur la confusion des signifiés dans le discours de l'administration Bush, voy. notre étude, «Pre-emptive Action in Iraq: Muddling Sovereignty and Intervention?», *Global Society*, vol. 20, n°1, janvier 2006, pp.47-67.

devant la loi – et à plaider pour «*l'informel*» et «*l'inégal*» dans la sphère internationale.

Droit et pouvoir dans une logique impériale

Pour Emmanuelle Saada, la notion d'empire est aujourd'hui utilisée comme outil analytique ou comme réservoir de «*leçons*», la plupart de ceux qui y ont recours aux Etats-Unis puisant largement dans l'histoire les éléments de justification de leur positionnement actuel favorable à l'administration Bush-Cheney. Cette stratégie de légitimation élude, selon elle, un aspect important du projet colonial aux XIX^e et XX^e siècles³⁵. En effet, celui-ci est remarquable par le fait même qu'il implique une réorganisation des modes d'exercice du pouvoir affectant la sphère domestique tout autant que les territoires qu'il entend contrôler. En France, par exemple, la révolution de 1789 a imposé une conception nationale de la souveraineté qui s'est progressivement imposée à l'encontre d'une conception plus territoriale. Selon cette chercheuse, la colonisation a perturbé ce processus pour justifier la non-reconnaissance au bénéfice des indigènes des droits de citoyenneté. Le débat actuel aux USA à propos de Guantanamo soulèverait le même type de problème, car si le pouvoir de la puissance impériale s'exerce, par définition, en dehors de son territoire, le corpus de règles qui est censé le «*civiliser*» dans la sphère interne (en particulier les règles relatives à la protection des droits individuels et des libertés fondamentales) trouve difficilement à s'appliquer pour ce qui concerne ses activités extra-territoriales, moins d'ailleurs en raison de contraintes techniques inhérentes au droit lui-même qu'en raison de la réticence des responsables politiques³⁶. Ainsi, l'imposition par la force de certaines normes génère des tensions évidentes qui se manifestent dans la mise en œuvre contrastée, si pas contradictoire, du droit. L'imposition du principe de l'Etat de droit – qui motivait certains entrepreneurs coloniaux français et qui motive toujours les responsables états-unis³⁷ – aboutit à créer des situations dans lesquelles des popu-

35. Emmanuelle SAADA, «The History of Lessons : Power and Rule in Imperial Formations», http://www.ssrc.org/programs/publications_editors/publications/items/online4-/saada-lessons.pdf. Elle critique surtout le fait que les discours contemporains favorables à une politique de type impérial ont une conception tronquée de l'histoire coloniale.
36. Ralph WILDE, «De Guantanamo Bay à Abu Graib : l'applicabilité des droits de l'homme aux activités extra-territoriales des Etats», in Barbara Delcourt, Denis Duez et Eric Remacle (eds.), *La guerre d'Irak, prélude d'un nouvel ordre international ?*, op. cit., pp. 104-107.
37. Emmanuelle SAADA, «The History of Lessons...», loc. cit., pp. 16-17. La distinction entre justice militaire et justice civile serait une autre caractéristique de l'impérialisme et aboutirait selon elle à des situations justifiant la torture et les mauvais J...

lations sont soumises de fait à un pouvoir externe mais restent, pour ce qui concerne leurs droits civils et politiques, soumises à leur régime coutumier (cf. le code de l'indigénat) ou à un ordre juridique sans lien direct avec le rapport de sujétion politique ou la situation effective des individus. Elle relève en outre que cette dialectique du pouvoir et de la norme typique de l'impérialisme ne s'applique pas seulement dans le domaine juridique. Elle a aussi des répercussions sur les techniques du pouvoir qui ont tendance à se concentrer sur la question du contrôle des mouvements de population, et ceci dans le souci d'écarter les «barbares» du «centre».

En bref, l'analyse de Saada met en évidence ce qui s'impose comme étant la caractéristique du projet impérial : le double standard. Elle estime qu'elle peut être repérée dans la politique coloniale de la France, mais peut être aussi aux Etats-Unis.... «*A cause de ses nouveaux modes de projection de puissance, l'Etat américain subit une réorganisation dans la dialectique du 'pouvoir' et des 'lois', tant sur le terrain domestique qu'externe. En France, ce processus a été lent et progressif [...]. Bien qu'il soit trop tôt pour en juger, la guerre au terrorisme semble à la fois plus claire et plus rapide dans son déroulement*»³⁸.

De manière générale, il est également relevé que les justifications apportées aux pratiques impériales s'ancrent très souvent dans un discours sécuritaire mobilisant tout le crédit qui peut être tiré de la référence à l'existence de circonstances exceptionnelles. Ainsi, la justification la plus courante du non-respect du droit et des procédures se décline avec des accents très schmittiens : confronté à une menace existentielle, le souverain est celui qui, tout en décidant de l'exception, prend les mesures qui s'imposent pour assurer sa survie³⁹.

Robert Cooper lui-même est conscient qu'en proposant une forme de synthèse entre impérialisme et libéralisme, il court le risque d'être taxé d'incohérence ; il n'en estime pas moins que «*l'impérialisme libéral est peut-être un oxymore, mais il est la réalité d'aujourd'hui*»⁴⁰.

..I. traitements. V. les commentaires de Mariano AGUIRRE, «Exporting Democracy, Revising Torture : The Complex Missions of Michael Ignatieff», 15 juillet 2005,

38. Emmanuelle SAADA, «The History of Lessons...», *loc. cit.*, p. 17.

39. Paul HIRST, «Carl Schmitt's Decisionism», in Chantal Mouffe (ed.), *The Challenge of Carl Schmitt*, Verso, Londres et New York, 1999, p. 9. Pour Carl Schmitt, le droit ne peut de toute façon qu'être fondé sur la violence, voy. les commentaires de Slavoj ZIZEK, «Carl Schmitt in the Age of Post-Politics», *ibid.*, pp.18 et ss.
<<http://www.opendemocracy.net/xml/xhtml/articles/2679.html>>

L'Europe : être ou ne pas être un empire

Répondre de manière définitive à la question de la tentation impériale en Europe demanderait un considérable travail d'analyse : croiser les prises de position des institutions de l'UE et celles des Etats membres et les actions entreprises par les uns et les autres : une gageure. Nous nous limiterons ici à des éléments de réflexion inspirés par les analyses de textes présentées ci-avant, avec en outre une attention particulière pour le document adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement le 12 décembre 2003, *Une Europe sûre dans un monde meilleur - Stratégie européenne de sécurité*, qui est généralement considéré comme marquant une inflexion importante pour la politique de sécurité et de défense de l'UE.

Plutôt oui : cinq éléments politiques

L'idée selon laquelle le système politique interne d'une entité politique la prédispose à remplir une mission salutaire pour l'ensemble de l'humanité est assurément fort populaire dans les milieux européens et renvoie parfois à l'idée d'une supériorité morale de l'Europe. Cette vulgate met en exergue le fait que si le continent européen vit en paix depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il le doit à l'existence des institutions européennes. Dans cette perspective, le modèle institutionnel et l'expérience acquise par les Européens peuvent, et même doivent, servir de référence pour repenser l'ordre du monde⁴¹. Ainsi, et en paraphrasant le chef de la diplomatie européenne, on pourrait affirmer que le «code

40. Robert COOPER, «Imperial Liberalism», *op. cit.*, p. 14 (il signale que l'impérialisme libéral est un concept qu'il a emprunté à un professeur de l'Université de Kiel, Joachim Krause). De fait, Tzvetan TODOROV considère que «[l]orsque, pour les besoins de sa sécurité, on va chez les autres et on leur impose un régime jugé par nous meilleur, on quitte l'optique libérale et on entre dans la logique impériale. L'impérialisme libéral dont parle Kagan est, à la limite, une contradiction dans les termes, qui mérite d'occuper une place à côté d'autres expressions imitant la novlangue repérée par Orwell. Ce dernier n'aurait sans doute pas imaginé que le procédé dénoncé ('la guerre est la paix', 'la liberté est l'esclavage') aurait aujourd'hui autant de praticiens, depuis les 'bombes humanitaires' de Vaclav Havel jusqu'à la 'guerre miséricordieuse' de l'ex-général Jay Gardner ou le 'nationalisme universaliste' de Kagan) (Le nouveau désordre mondial - Réflexions d'un Européen, Paris, Robert Laffont, 2003, p. 25).

41. V. notre thèse, *Droit et souverainetés. Analyse critique du discours européen sur la Yougoslavie*, Presses interuniversitaires européennes/Peter Lang, Bruxelles-Bern, 2003, pp. 396 et ss.

génétique» de l'UE la prédispose à tenir un rôle de premier plan pour la promotion de la démocratie dans le monde⁴².

L'idée selon laquelle certaines entités politiques, en l'espèce l'UE, sont mieux outillées que d'autres («*we are better equipped*») répète souvent Javier Solana) pour assurer la paix et la sécurité est assurément symptomatique. Elle reflète également la prégnance des conceptions défendues par les auteurs se réclamant du paradigme libéral ou d'une vision impériale plus classique. A côté des considérations doctrinales liées aux caractéristiques intrinsèques du régime politique et économique libéral, on retrouve également des considérations liées à des données plus matérielles : une entité politique regroupant 25 Etats et 450 millions d'habitants, et produisant un quart de la richesse mondiale devrait «*logiquement*» assumer des responsabilités mondiales, notamment dans le domaine de la sécurité⁴³.

En décrivant ses objectifs à l'échelle du globe, la *Stratégie de sécurité européenne* (ci-après SSE) est sans aucun doute le texte qui aura le plus alimenté les débats relatifs à l'impérialisme libéral. La SSE reproduit en effet une vision du monde et du rôle de l'Europe qui renvoie à certains éléments doctrinaux mis en évidence ci-avant. On trouve ainsi l'idée selon laquelle la sécurité de l'Europe dépend de sa capacité à «*projeter sa puissance*» hors de son territoire⁴⁴, de la stabilisation de ses pour-tours⁴⁵ et de sa détermination à remodeler les institutions politiques et

42. Javier Solana, «Europe's leading role in the spread of democracy», *Financial Times*, 14 mars 2005.

43. *Une Europe sûre dans un monde meilleur – Stratégie européenne de sécurité*, Bruxelles, 12 décembre 2003, p. 1 ; Javier SOLANA, «The Voice of Europe on Security Matters», *Royal Institute for International Relations*, Bruxelles, Palais d'Egmont, 26 novembre 2003, p. 2 ; *Address by Javier Solana at the National Forum on Europe*, Dublin Castle, 8 janvier 2004, p. 3.

44. Dans les conditions actuelles et au vu des menaces les plus pressantes, il est considéré que la première ligne de défense se situe à l'étranger et souvent loin du territoire de l'Union (SSE, p. 6). Javier Solana invoque souvent l'exemple de la consommation d'héroïne – en provenance d'Afghanistan et qui transite par les Balkans – pour souligner la nécessité de doter l'UE de politiques et d'instruments susceptibles de pouvoir neutraliser efficacement ce type de menace, *Address by Javier Solana at the National Forum on Europe*, *op. cit.*, p. 4.

45. V. la politique de voisinage telle qu'évoquée dans la SSE (pp. 7-8) et les commentaires de Björn HETTNE et Fredrik SÖDERBAUM, «Civilian power or Soft Imperialism ? The EU as a Global Actor and the Role of Interregionalism», *European Foreign Affairs Review*, vol. 10, n°4, 2005, p. 541.

économiques des pays tiers en fonction des exigences de la démocratie libérale et de l'économie de marché⁴⁶.

En outre, les passages de la SSE concernant les raisons du sous-développement dans le monde visent essentiellement la mauvaise gouvernance et la corruption : le diagnostic, tout comme les recettes permettant d'en sortir, dénotent une vision très libérale, pour dire le moins.

La perspective adoptée est aussi très atlantiste, ou occidentale. Ainsi l'analyse des causes de l'insécurité dans le monde et les propositions de traitement des menaces semblent-elles pour beaucoup être directement importées des Etats-Unis⁴⁷. La version définitive de la SSE adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE en décembre 2003 est à cet égard un peu en retrait par rapport à la première version du texte soumise en juin. De fait, cette dernière avait suscité des critiques, dont les plus virulentes concernaient la possibilité de procéder à des actions préemptives en cas de menace terroriste, autre signe de l'influence de la stratégie de sécurité élaborée par l'administration Bush-Cheney⁴⁸. Même dans sa seconde version plus édulcorée, et surtout moins ambiguë concernant la responsabilité du Conseil de sécurité de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, on peut considérer que cette stratégie répond au souhait de certains de voir une Europe plus déterminée et plus apte à exporter son modèle et ses valeurs hors de ses frontières, y compris en recourant à la coercition⁴⁹. La référence au «*multilatéralisme effectif*» devrait donc être interprétée comme le signe de la détermination de l'UE à aller au-delà d'une simple adhésion de principe au multilatéralisme et à doter les institutions internationales de réelles capacités de réaction, en prévoyant, par exemple,

46. Javier SOLANA, «Europe : Security in the Twenty-First Century», The Olof Palme Memorial lecture, Stockholm, 20 juin 2001; *id.*, «Why Europe needs the military option...», *Financial Times*, 29 septembre 2000.

47. Dans la résolution adoptée le 14 avril 2005 (pt.43), le Parlement européen souligne également cette similarité. V. aussi l'analyse d'Eric REMACLE et la comparaison qu'il opère avec la stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis (septembre 2002), «La stratégie européenne de sécurité, plus 'occidentale' qu'européenne», *loc. cit.*

48. V. aussi les passages relatifs au partenariat transatlantique et à la place et au rôle des Etats-Unis (SSE, p. 13).

49. V. Barbara DELCOURT, «Usages de la force et promotion des valeurs et normes internationales. Quel(s) fondement(s) pour la politique européenne de sécurité et de défense?», *Etudes Internationales*, vol. XXXIV, n°1, mars 2003.

de sanctionner les atteintes au droit de manière efficace⁵⁰. En l'espèce, un tel programme est explicitement élaboré en tenant compte de la robustesse de la relation transatlantique et repose essentiellement sur la coopération entre l'UE et l'OTAN.

La différence entre l'UE et les Etats-Unis relève dans ce cadre avant tout d'une distribution inégale des capacités, ce qui contraint l'UE à être, d'une certaine façon, plus modeste, mais n'empêche d'ailleurs pas une certaine méfiance à l'encontre de l'ONU, accompagnée d'une valorisation du rôle des organisations régionales⁵¹. Les débats relatifs aux relations transatlantiques offrent à cet égard de nombreux exemples de la volonté de surmonter la crise qui a affecté les alliés en 2003. Car les Etats-Unis et l'UE sont considérés comme naturellement alliés en raison de leurs engagements à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, étant entendu qu'une condition de l'efficacité de cette action concertée est le renforcement des moyens coercitifs pouvant être mis à disposition d'un régime multilatéral. En définitive, si des tensions persistent entre les deux rives de l'Atlantique, les raisons de cet état de fait ne tiendraient pas tant aux différences d'objectifs que s'assignent les USA et l'UE qu'aux moyens choisis pour les mettre en œuvre.

On pourra enfin relever l'abandon progressif, au sein de l'UE, de l'expression «*puissance civile*». Cette évolution est interprétée différemment dans les milieux académiques. Pour les uns, l'identité européenne est de fait profondément affectée par le développement d'une politique de sécurité et de défense et la mise sur pied d'un «bras armé» pour sa diplomatie. Pour les autres, les initiatives prises dans ce domaine visent simplement à rendre plus effectif son engagement à «*exporter l'hexagone de civilisation*» (l'Etat de droit, la participation démocratique, la culture de règlement pacifique des conflits, la justice sociale, l'interdépendance et le monopole de la violence) et n'entame en rien son identité de «*puissance civile*» car la force est toujours envisagée en dernier recours et toujours au service d'une juste cause.

50. Selon Javier SOLANA, «[t]here is no inherent opposition between power, supposedly the 'US method', and law, the 'European method'. Law and power are two sides of the same coin. Power is needed to establish law and law is the legitimate face of power», in «The Future of Transatlantic relations: Reinvention or Reform?», publié par *Progressive Governance* le 10 juillet 2003 ; Steven EVERTS, «Two cheers for the EU's new security strategy. Soft power and hard power», *International Herald Tribune*, 9 décembre 2003.

51. Par ailleurs, un Robert COOPER est persuadé que l'ONU n'est pas l'institution la plus adaptée pour ce projet post-moderne car elle fonctionne encore sur la base de principes obsolètes, en particulier la souveraineté nationale. V. aussi les commentaires de Daniel VERNET, «Impérialisme postmoderne», *Le Monde*, 25 avril 2003.

En bref, certains éléments doctrinaux mis en évidence dans la première partie peuvent être repérés dans les discours et pratiques de l'UE (interventionnisme structurel visant à exporter un modèle libéral, valorisation du *soft power* et du multilatéralisme).

Plutôt oui : les éléments juridiques

Nombre de textes officiels de l'UE font référence à l'importance du droit et des institutions internationales dans les relations internationales et confirment à première vue l'engagement pris par les responsables politiques européens de travailler à « l'extension du domaine d'application du droit international »⁵². Comme nous avons pu le relever, cette simple référence n'est pas, en soi, exclusive du modèle libéral-impérial. Il faudrait encore démontrer que la manière de l'interpréter, la doctrine juridique qui sous-tend son élaboration et sa mise en œuvre sont bien distincts des traits les plus saillants mis en exergue ci-avant.

On remarquera en premier lieu que la rhétorique européenne est marquée par un usage fréquent de la notion de « *gouvernance* », ce qui laisse entrevoir une forme de remise en cause de la centralité du principe de souveraineté dans les relations internationales⁵³. Le traitement de la crise yougoslave et le discours juridique qui a été élaboré pour la circonstance portent de fait la marque d'une certaine défiance par rapport à ce principe ou à tout le moins une interprétation peu orthodoxe de la souveraineté⁵⁴. La guerre du Kosovo et l'engagement militaire des Européens, sans aval du Conseil de sécurité, ont eux-mêmes donné lieu à des discours de justification témoignant d'une déformalisation du droit⁵⁵ renvoyant à une confusion entre les registres politique, juridique et moral⁵⁶. Cette propension a, de manière générale, abouti à légitimer une

52. V. par exemple dans la SSE et les conclusions de la présidence - Thessalonique, 19 et 20 juin 2003, p. 17.

53. Barbara DELCOURT, « Le principe de souveraineté à l'épreuve des nouvelles formes d'administration internationale de territoires », *Pyramides*, n°9, Printemps 2005, pp. 87-109.

54. V. les conclusions de notre thèse, *Droit et souverainetés. Analyse critique du discours européen sur la Yougoslavie*, op. cit., pp. 453 et ss.

55. Nico KRISCH, « International Law in Times of Hegemony : Unequal power and the Shaping of the International Legal Order », *The European Journal of International Law*, vol. 16, n°3, 2005, pp. 392-393.

56. Laurence WEERTS, « Droit, politique et morale dans le discours justificatif de l'Union européenne et de l'OTAN : vers une confusion des registres de légitimité » in Barbara Delcourt et Olivier Corten (eds.) *Droit, légitimation et politique extérieure : l'Europe et la guerre du Kosovo*, Bruxelles, Bruylant, 2001, pp. 85 et ss.

action illégale en se référant à son caractère hautement moral et surtout à la nature démocratique des Etats qui en avaient pris l'initiative. Par la suite, la justification de l'occupation et de l'administration du territoire du Kosovo a suivi une logique assez pragmatique faisant peu de cas des objections et critiques élaborées à partir de conceptions plus formalistes du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. On peut voir ici une forme de justification *ex post* (telle que décrite *supra*) et qui concourt à faire accepter les conséquences d'un acte illégal en se référant aux bonnes intentions initiales et/ou aux initiatives qui seraient désormais prises pour assurer la sécurité, la démocratie et la prospérité dans les territoires «libérés».

Deuxièmement, si sur un plan plus institutionnel les parlementaires européens ne manquent pas de rappeler l'attachement de l'UE au multilatéralisme en général et à l'ONU en particulier, ils n'en considèrent pas moins que sa contribution, notamment financière, à l'organisation devrait lui conférer un poids particulier. Ainsi, le Parlement européen «*rappelle que l'UE et ses Etats membres apportent aux Nations Unies plus de 50 % de ses crédits de fonctionnement et de ses forces de maintien de la paix et plus de 60 % de l'aide au développement internationale, et qu'ils devraient par conséquent jouer un rôle-clé dans la question de la configuration future de l'Organisation des Nations Unies...*»⁵⁷.

De tels propos se font l'écho de la communication rédigée par la Commission au sujet des relations entre l'UE et l'ONU : «*Bien que l'Union européenne ait progressé pour parler d'une seule voix dans les débats aux Nations unies, son influence réelle et son aptitude à diffuser les valeurs européennes sur la scène mondiale restent encore insuffisantes au regard de sa puissance économique et de son poids politique confondus, ou, plus concrètement, ne sont pas à la mesure de sa contribution au financement des institutions des Nations Unies*»⁵⁸.

Des interprétations plus politiques, et certainement plus polémiques, de l'engagement européen en faveur du multilatéralisme ont alors surgi⁵⁹.

57. A5-0480/2003, 16 décembre 2003. A l'instar de la stratégie de sécurité, les considérants du rapport identifient les mêmes menaces et approuvent le même type de stratégie pour assurer un «*développement harmonieux de l'humanité*» dans le cadre d'un «*système de gouvernance globale*».

58. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. *Union européenne et Nations unies : le choix du multilatéralisme*, COM (2003), 526 final, p. 4.

59. Robert KISSACK, «*A square peg in a round hole : Is the EU's objective of increasing its influence in the UN compatible with its objective of strengthening the UN*...».

Pour Robert Kissack, par exemple, il y a effectivement lieu de se demander ce qui a motivé les élites européennes à s'engager de manière aussi ferme sur la voie du multilatéralisme. Partant d'une conception plus critique des rapports entre droit et pouvoir que celle que l'on retrouve généralement dans la littérature scientifique traitant de l'Europe en tant que «*puissance civile*» ou «*normative power*», il estime qu'il serait sans doute naïf de considérer que l'adhésion de l'UE au principe du multilatéralisme et son engagement en faveur de l'ONU résultent simplement d'une disposition «*naturelle*» de ses élites à envisager la résolution des problèmes internationaux uniquement par le droit et la négociation. Son analyse montre par contre l'existence, dans le chef de l'UE, d'une conception plus stratégique et instrumentale que le discours d'adhésion au principe même du multilatéralisme pourrait le laisser croire : «*Ce n'est certainement pas une coïncidence si la nouvelle position de l'UE est apparue après la guerre d'Irak et le constat que l'Amérique agissait unilatéralement. Si les Etats-Unis tournent le dos aux institutions au sein desquelles ils ont joué un rôle hégémonique depuis si longtemps, peut-être l'UE cherche-t-elle à remplir un vide et à saisir l'opportunité de formater le système multilatéral dans un sens plus conforme à ses préférences [...] Le rôle accru de l'UE au sein de l'ONU constitue une tentative d'universaliser les 'valeurs européennes' et de renforcer ces valeurs dans les relations bilatérales de l'UE, en emballant ses propres politiques dans le drapeau de l'ONU. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un exemple de mise en œuvre du principe de multilatéralisme, mais bien d'un usage astucieux du système multilatéral pour la poursuite de l'intérêt propre de l'UE*»⁶⁰.

Dans une certaine mesure, la revendication de l'UE d'accroître son poids au sein de l'ONU relève de la tendance à mettre en cause le principe de l'égalité souveraine des Etats, ce qui se trouve confirmé par le fait que les parlementaires ont également suggéré de soutenir l'initiative américaine visant à créer un caucus d'Etats démocratiques au sein de l'UE⁶¹.

Or, une telle initiative répond précisément à une volonté de reprise en mains de l'ONU par les Etats-Unis, raison pour laquelle Hubert Védrine s'y était énergiquement opposé lors de la conférence inaugurale de la

..J. system ?», (Work in progress), *Paper for the fifth Pan-European SGIR Conference*, Den Haag, Netherlands, 9-11 septembre 2004.

60. V. conclusions de Robert KISSACK, «Theoretical approaches to the study of the EU as an actor in the multilateral system», *FORNET Working Group 1 : Theories and Approaches to CFSP*, London School of Economics, 7-8 novembre 2003.

61. A5-0480/2003, § 24, 16 décembre 2003.

«communauté des démocraties» qui s'est tenue à Varsovie en 2000⁶². Aux États-Unis, elle est considérée comme indispensable pour éviter que des pays non démocratiques puissent juger de la légitimité ou de la légalité d'actions que les États-Unis pourraient entreprendre⁶³. Une telle position est surtout adoptée et justifiée par des néo-conservateurs, eux-mêmes séduits par le projet impérial⁶⁴. Mais, elle n'est pas l'apanage de ceux-ci. On retrouve par exemple chez Robert Keohane et Alan Buchanan un plaidoyer en faveur d'un tel caucus dans un article proposant une vision cosmopolitique et institutionnelle de l'usage préventif de la force⁶⁵. Les deux auteurs plaident en effet pour que soit instaurée une ligue des États démocratiques qui pourrait prendre le relais du Conseil de sécurité en cas de blocage dû, par exemple, à l'usage intempestif du droit de veto.

Quoique reposant sur des motivations très différentes, cette position en faveur de la formation d'un caucus d'États démocratiques montre assurément qu'il est possible, comme le pense Robert Cooper, de faire converger des doctrines – cosmopolitisme et impérialisme – apparemment peu conciliables sur un plan théorique. On pourrait d'ailleurs penser que le succès de la formule tient précisément au fait qu'elle est susceptible d'attirer un large éventail de personnalités, indépendamment de leurs préférences partisans ou idéologiques. Ceci permettrait d'expliquer également l'obtention du consensus qui a finalement permis à l'UE d'adopter un premier concept stratégique destiné à faire de l'UE un véritable acteur international peu de temps après qu'elle se soit cruellement déchirée sur la question iraquienne.

Plutôt non

Les éléments épars dont il a été fait mention ci-dessus devraient assurément être replacés dans leur contexte et surtout analysés en tenant compte des facteurs plus structurels qui sous-tendent le processus d'intégration européenne et du caractère encore très embryonnaire du

62. Jan KRAUSE, «Hubert Védrine réfute les leçons de démocratie de Washington», *Le Monde*, 29 juin 2000.

63. V. les réactions de Condoleeza Rice à l'occasion des débats portant sur la réforme de la Commission des droits de l'homme et qui ont abouti à faire accepter que seuls des États démocratiques puissent siéger dans le nouveau Conseil appelé à remplacer la Commission.

64. V. Richard PERLE, «Thank God the death of the UN», *The Guardian*, 21 mars 2003.

65. Allen BUCHANAN and Robert KEOHANE, «The Preventive Use of Force : A Cosmopolitan Institutional Proposal», p. 2; disponible sur <http://www.poli.duke.edu/people/faculty/docs/>

projet politique de l'UE – à tout le moins pour ce qui concerne ses relations extérieures – et de la modestie de ses moyens d'intervention, y compris sur le plan militaire. S'agissant de l'universalisme du discours européen, on pourrait estimer que sa traduction dans les faits respecte finalement une forme de pluralisme au niveau international qui, doublé d'une conception plus procédurale de la démocratie, fait plus de cas du droit à l'autodétermination des peuples et du principe d'égalité des nations. De ce point de vue, il serait donc simplificateur de soutenir la thèse de la tentation impériale.

On se souviendra également du premier document évoquant en 1973 l'identité européenne. Il porte la marque d'une forme de pluralisme que l'on ne retrouve assurément pas dans les discours à teneur impériale : *«L'Europe des Neuf est consciente des devoirs internationaux que lui impose son unification. Celle-ci n'est dirigée contre personne ni inspirée par une quelconque volonté de puissance. Au contraire, les Neuf sont convaincus que leur union sera bénéfique pour la communauté internationale tout entière, en constituant un élément d'équilibre et un pôle de coopération avec toutes les nations, quels que soient leur dimension, leur culture et leur système social. Ils entendent jouer un rôle actif dans les affaires mondiales et contribuer ainsi, dans le respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, à ce que les relations internationales soient fondées sur plus de justice, à ce que l'indépendance et l'égalité des Etats soient mieux préservées, la prospérité mieux partagée et la sécurité de chacun mieux assurée [...]»*⁶⁶.

De même, si les objectifs de la stratégie européenne vis-à-vis de la Méditerranée et du Moyen-Orient sont similaires à ceux évoqués dans le *«projet du Grand-Moyen Orient»* élaboré à Washington, les méthodes envisagées pour démocratiser, libéraliser et sécuriser cette région diffèrent. Les Européens ont effectivement tendance à considérer que les principes de partenariat doivent être déterminants et n'envisagent pas explicitement le recours à la coercition⁶⁷.

Dans le rapport précité du Parlement européen sur les relations entre l'Union européenne et l'ONU, le §3 de l'exposé des motifs pose le principe de la légitimité de l'ONU dans des termes qui ne pourraient sans

66. Copenhague, 14 décembre 1973, pt. 9. Plus récemment, le fait même d'avoir éliminé du préambule du projet de traité constitutionnel toute référence au rôle *«civilisateur»* de l'Europe peut aussi apparaître comme une reconnaissance de l'aspect discutable ou négatif des entreprises européennes de par le monde.

67. V. Council Secretariat, *«Interim Report on an 'EU Strategic Partnership with the Mediterranean and the Middle East'»*, Bruxelles, 19 mars 2004, 7498/1/04 REV 1.

doute pas être utilisés par les tenants de l'impérialisme libéral : «*le multilatéralisme est le fondement de toute la politique extérieure de l'UE. C'est pourquoi celle-ci soutient activement les Nations Unies, seule organisation globale détentrice de la légitimité d'une politique d'un ordre mondial global (global governance)*».

Si les parlementaires européens ont parfois suggéré de manière implicite qu'il pouvait être légitime d'outrepasser les pouvoirs du Conseil de sécurité, ils estiment néanmoins que l'unilatéralisme doit être proscrit en principe. Ils concèdent seulement que : «*en cas de génocide, de crimes de guerres ou de crimes contre l'humanité [...], les Nations unies doivent être habilitées à intervenir sans délai ; à cet égard, il devrait également être possible de passer outre au veto d'un membre permanent du Conseil de sécurité si une instance indépendante, légitimée par le droit international (exemple : la Cour internationale de Justice, le Tribunal pénal international), juge qu'il y a danger au regard des crimes mentionnés*» (§18).

En règle générale, les prises de position officielles de l'UE sur la question de la responsabilité principale du Conseil de sécurité sont dénuées d'ambiguïté. Que ce soit dans le cadre de l'OTAN, de l'ONU ou de toute autre enceinte internationale, les ministres des Affaires étrangères ou les chefs d'Etats et de gouvernement n'ont accepté la possibilité d'ingérence, ou le principe de la «*responsabilité de protéger*» qu'à la condition que le Conseil de sécurité de l'ONU reste investi du monopole que lui reconnaît la *Charte* en matière d'usage de la force (hors les cas de légitime défense)⁶⁸. Des déclarations plus ambiguës ou laissant entendre qu'il pouvait exister certaines exceptions ont bien été diffusées dans la presse par des responsables politiques européens. Il faut pourtant constater que, collectivement du moins, les Européens ne sont pas encore disposés à outrepasser l'autorité du Conseil et à avaliser une politique du double standard. Or, il s'agit là d'une question de principe qui a valeur de test lorsqu'il s'agit de faire le départ entre plusieurs types de doctrines et d'identifier ce qui ressort ou pas à une logique impériale. Certes, dans sa version libérale, il est fait plus de cas du respect du droit existant, même s'il apparaît aussi clairement que celui-ci ne pourrait faire obstacle par principe à une intervention considérée comme légitime.

68. Barbara DELCOURT et François DUBUISSON, «Les missions 'non-article 5' de l'OTAN. Contribution au débat juridique», *Revue belge de droit international*, 2002/1-2, pp. 439-467 ; Barbara DELCOURT, «The normative underpinnings of the use of force : doctrinal foundations and ambiguities in the CFSP/CESDP discourse», *Baltic Yearbook of International Law*, à paraître ; voir aussi Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, *Union européenne et Nations unies : le choix du multilatéralisme*, COM (2003), 526 final, p. 8.

On pourrait toutefois objecter que les dispositions qui se retrouvent dans la SSE laissent entrevoir une évolution de la position européenne dans un sens moins formaliste et plus favorable aux thèses défendues outre-atlantique. C'est sans doute vrai pour la première version du texte, mais beaucoup moins pour la seconde, et la différence entre les deux est elle-même significative. D'une part, des responsables politiques, des ONG se sont mobilisés – avec un certain succès – pour faire éliminer du texte les éléments qui leur paraissaient les plus problématiques, notamment ceux ayant trait à la possibilité d'un recours préemptif à la force. C'est donc bien qu'il existe une forme de résistance en Europe à l'encontre de ce type de projet, du moins sous sa forme paroxystique. D'autre part, certains observateurs de la vie politique européenne estiment que ce document ne doit pas être pris au mot. Ils considèrent en effet qu'il s'agit avant tout d'un «document diplomatique» qui avait pour objectif de permettre aux Européens de renouer le dialogue avec Washington. Aussi ne devrait-on pas le comprendre comme étant l'alpha et l'oméga de la politique étrangère de l'UE.

Selon Michael Brenner, les Européens seraient plus humbles (politiquement s'entend) et ne se sentiraient pas investis d'une mission sacrée qui les conduirait à envisager la mise sous tutelle d'une partie du monde⁶⁹. Les objectifs qu'ils s'assignent viseraient avant tout à produire un environnement plus stable permettant des échanges et le dialogue au niveau international.

Ici encore, la perspective du maintien d'un monde pluriel régi par des procédures communes permettant la coexistence pacifique de ses entités sans recours à la coercition militaire éloignerait le spectre d'une domination de type impériale-libérale.

Une part d'hégémonie ou une part d'empire?

En conclusion, on pourrait penser que si l'Europe incarne bel et bien un projet libéral, il n'est pas certain que celui-ci puisse d'ores et déjà être considéré comme libéral-impérial, faute de moyens et/ou faute d'intention. Si l'on suit Niall Ferguson, l'impérialisme se distingue de l'hégémonie par sa volonté d'éliminer les contraintes extérieures et par sa réticence à envisager une coopération institutionnalisée au niveau international. Ainsi, une puissance hégémonique peut poursuivre des objectifs identiques à ceux poursuivis par une puissance impériale, mais elle favo-

69. Michael BRENNER, «The European Union, The United States & Liberal Imperialism», Paper delivered to the Biennial Conference of the European Union Studies Association, Austin, Texas, avril 2005, pp. 13 et 15.

risera l'utilisation d'autres moyens. La volonté d'inscrire son action dans un cadre multilatéral et le fait de s'efforcer d'obtenir le consentement des autorités concernées permettraient dès lors de distinguer les deux projets. En d'autres termes, l'UE pourrait être qualifiée de libérale-hégémonique, mais pas, ou pas encore de libérale-impériale.

En revanche, si l'on adopte la conception proposée par Robert Cooper, il serait cohérent de répondre par l'affirmative à la question posée de l'existence ou non d'une tentation impériale au sein des élites européennes, en particulier depuis le développement de la politique extérieure de sécurité et de défense de l'UE et l'élaboration de son concept stratégique. Dans cette optique, il convient d'admettre que l'impérialisme peut aussi se développer selon des modalités qui ne sont pas celles des empires d'antan puisqu'il repose en partie sur l'existence d'un réseau d'institutions internationales s'imposant progressivement comme les relais d'un projet politique et économique global visant à ordonnancer le système international en fonction d'objectifs prédéterminés⁷⁰. L'adhésion de l'UE au multilatéralisme et à l'ONU, le fait même qu'elle suggère l'utilisation de moyens qui ne sont pas toujours ceux préconisés par l'administration états-unienne, ne pourraient dès lors être invoqués pour écarter purement et simplement l'hypothèse d'une séduction du projet libéral-impérial auprès des élites européennes.

Comme notre analyse l'aura suggéré, la nature complexe de l'Union européenne et les controverses et la pluralité des points de vue qui sont défendus en son sein ne permettent pas de fournir de réponse tranchée. De nombreux spécialistes des relations extérieures de l'UE ont ainsi mis en évidence le caractère très hybride de son identité politique et tirent le plus souvent des conclusions très différentes selon les domaines concernés et les ères géographiques dans lesquelles elle déploie ses activités. John Vogler et Charlotte Bretherton considèrent ainsi que l'identité européenne repose en partie sur une communauté de valeurs universelles et de solidarité, qui déterminent son comportement extérieur, et en partie sur des pratiques très restrictives qui, dans les faits, empêchent ou excluent que des tiers profitent de sa prospérité et de la sécurité qu'elle prétend pourtant leur offrir⁷¹. Cette ambivalence entraînerait des pratiques et des discours peu cohérents sur un plan doctrinal. Dans les faits, une telle situation laisse entrevoir plusieurs scénarios pour

70. V. B-S. CHIMNI, «International Institutions Today : An Imperial Global State in the Making», *European Journal of International Law*, vol. 15, n°1, 2004, pp. 1-37.

71. Charlotte BRETHERTON et John VOGLER, *The European Union as a Global Actor*, Routledge, Londres, 2005, 2^e ed., pp. 37 et ss.

l'avenir. Une autre manière de dire que l'hypothèse impériale n'est pas inscrite dans le marbre européen. Son actualisation dépendra sans doute des rapports de force intra-européens, de l'évolution des relations transatlantiques et, surtout, des réactions que sa mise en œuvre ne manquera pas de susciter dans le reste du monde.

Comment le *state-building* affaiblit les Etats

«La responsabilité de protéger» les Etats faillis incombant à la communauté internationale est un autre nom pour l'ingérence extérieure

David Chandler*

Ce qu'on appelle dans le jargon des internationalistes le *state-building* (littéralement la construction, l'édification d'Etat, *ndt*) concerne le développement de mécanismes internationaux de régulation censés restaurer la souveraineté d'Etats en déliquescence. Depuis peu, la faiblesse de certains Etats est effectivement considérée comme un facteur de déstabilisation de l'ordre international et elle devrait, pour cette raison, être prise en considération dans l'élaboration des politiques de sécurité globale¹.

Comme le déclare le document 2002 de Stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis : «L'Amérique est maintenant moins menacée par des Etats conquérants que par des Etats faillis»². En août 2004, le gouvernement états-unien décidait de mettre sur pied un service spécifiquement

* Professeur de relations internationales à l'Université de Westminster (G-B), Centre d'étude de la démocratie. Ce texte a été initialement diffusé dans la série des essais du site *Spiked*, le 24 octobre 2005, où il est disponible en anglais : www.spiked-online.com/Printable/000000CADDDB.htm ; traduction CM.

1. Francis FUKUYAMA, *State-Building : Governance and World Order in the Twenty-First Century*, Profile Books, Londres, 2004, p. ix et p. xi ; Robert ROTBERG (ed.), *When States Fail : Causes and Consequences*, Princeton University Press, 2004, p. 42.
2. *The National Security Strategy of the United States of America*, Section 1, disponible sur www.whitehouse.gov/nsc/nssall.html.

consacré aux missions de *state-building* : l'Office de coordination pour la reconstruction et la stabilisation. En février 2005, l'Unité stratégique du gouvernement britannique rendait public un rapport (*Investir dans la prévention : pour une stratégie internationale de gestion des risques d'instabilité et d'amélioration des réponses à apporter aux crises internationales*) dans lequel le *state-building* figurait en bonne place ; il y était présenté comme la pièce maîtresse d'un programme de «*partenariat pour la stabilisation*». En septembre 2005, lors du sommet mondial des Nations Unies, les chefs d'Etat et de gouvernement s'accordaient sur la nécessité de créer une Commission de consolidation de la paix afin de coordonner les activités internationales dans ce domaine³.

Le fait de se soucier de la capacité des Etats et de leurs institutions peut apparaître comme un revirement par rapport aux politiques plus interventionnistes des années 90, dont la principale caractéristique était précisément la critique du principe de souveraineté de l'Etat, c'est-à-dire du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à choisir sans intervention extérieure leur système politique, économique et social. Or ce droit a reçu sa forme institutionnelle la plus claire dans le cadre du droit international établi par la Charte des Nations Unies, qui met en évidence le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (art. 1.2), l'égalité en souveraineté des Etats membres (art. 2.1) et le principe de non-intervention, la mise hors-la-loi de la menace et de l'usage de la force (art. 2.4)⁴. Pendant la guerre froide, tant les résolutions de l'Assemblée générale que les arrêts de la Cour internationale de Justice avaient continûment rappelé l'importance de ces principes fondamentaux et, partant, dénié tout fondement légitime à une intervention extérieure, même sur base de considérations «*humanitaires*» ou de «*droits de l'homme*»⁵.

Après la fin de la guerre froide, ce cadre normatif a fait l'objet de diverses remises en cause. Progressivement, les préoccupations de sécurité ont été focalisées sur les droits des individus, souvent mis en opposition avec les droits des Etats. Les Etats ne furent plus considérés comme les répondants de base en matière de sécurité, ni leur souveraineté comme

3. Office of the Coordinator for Reconstruction and Development <www.state.gov/s/crs> ; UK Prime Minister's Strategy Unit Report, *Investing in Prevention - An International Strategy to Manage Risks of Instability and Improve Crisis Response*, février 2005 ; *Résultats du Sommet du Millénaire 2005*, Assemblée Générale des Nations Unies, A/60/L.1, 15 septembre 2005, §§97-105.
4. Le texte de la Charte est disponible sur www.un.org/french/aboutun/charter.htm
5. David CHANDLER, *From Kosovo to Kabul : Human Rights and International Intervention*, Pluto Press, Londres, 2002, pp. 157-166.

une barrière absolue contre l'intervention extérieure⁶. Après les interventions militaires étendues en Irak, pour protéger les populations kurdes et chiites après la guerre de Golfe de 1991, en Somalie (1992-93) et en Bosnie-Herzégovine (1993-95) avec des objectifs humanitaires, le point culminant de ce nouvel intérêt pour les droits de l'homme ou les individus plutôt que pour les droits souverains des Etats fut l'intervention internationale dirigée par l'OTAN au Kosovo en 1999.

Mais à l'heure actuelle, on constate plutôt un retour en force de l'Etat comme principal souci des politiques de sécurité. A la suite des attentats du 11 septembre 2001, il est devenu évident pour beaucoup que la faiblesse de l'Etat afghan – son incapacité à contrôler ses frontières et les activités de ses citoyens – avait ouvert le chemin aux opérations du réseau al-Qaïda. L'Etat n'est donc plus considéré d'un point de vue principalement négatif. Il apparaît maintenant que les Etats, particulièrement ceux qui ont été marginalisés par l'économie mondiale ou affaiblis par les conflits, ne peuvent plus être ignorés ou isolés mais doivent plutôt être soutenus, aidés et (re)construits.

L'objectif de cette contribution est d'éclairer la conception de l'Etat qui est au centre de cette nouvelle stratégie de sécurité internationale. On rappellera dans un premier temps le contexte dans lequel la question de l'intervention humanitaire s'est développée durant les années 90. Ensuite seront exposés les problèmes spécifiques qui soulignent la nature corrosive des pratiques politiques courantes dans ce domaine : on verra que la caractéristique principale de celles-ci est le manque de doctrine cohérente et d'objectifs clairement identifiés. A cela s'ajoute le fait qu'elles tendent à saper la capacité des Etats dans lesquels il y a eu intervention et qu'elles permettent de dégager de toute responsabilité les intervenants internationaux.

Du «droit d'ingérence» au *state-building*

L'attention portée aujourd'hui à l'Etat peut sans doute s'interpréter comme une réaction aux politiques d'intervention «*humanitaire*» des années 90, dont d'aucuns jugent qu'elles ont sous-estimé l'importance des Etats comme facteur de stabilité internationale⁷. En fait, ce souci de

6. Voir les rapports du Secrétaire Général de l'ONU et en particulier, *L'agenda pour la paix*, A/47/277-S/24111, §17, juin 1992.

7. David MALONE, «Foreword», in S. Chesterman *et al.* (ed.), *Making States Work : State Failure and the Crisis of Governance*, UN University Press, Tokyo - New York, 2005, p. xv.

ramener l'Etat dans les discussions politiques relatives aux faillites d'Etat et au *state-building* est une extension du projet d'internationalisation de la sphère politique domestique des Etats non occidentaux. Le défi que représentent les Etats défailants ou les politiques de reconstruction post-conflit est considéré aujourd'hui comme légitimant une surveillance extensive par des acteurs externes, et l'intervention de ceux-ci dans toutes les affaires gouvernementales des Etats concernés⁸.

Dans ce contexte, les Etats non occidentaux semblent avoir déjà été substantiellement affaiblis, à la fois en termes de capacités et de légitimité. Et ceux qui sont engagés dans ces initiatives de reconstruction sont largement d'accord pour considérer que, même si des Etats peuvent être importants, des Etats «solides» sont profondément problématiques et que les capacités étatiques ne devraient pas inclure le traditionnel «*droit de faire ce qu'on veut à l'intérieur de ses propres frontières*»⁹. En fait, plus on analyse la littérature portant sur ces politiques de *state-building* plus il se révèle clair que le but n'est pas de recréer des Etats au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire des sujets politiques autodéterminés, indépendants et autonomes¹⁰.

Il apparaît au contraire que l'attention qui est portée sur l'Etat l'est de manière à affaiblir et limiter la capacité des Etats non occidentaux à assumer leur indépendance et à formuler et à mettre en œuvre des décisions politiques sans égard pour les standards de «bonne gouvernance» qui leur sont imposés de l'extérieur. La transition, du discours de l'ingérence humanitaire à un autre centré sur de plus larges questions de gestion domestique des Etats non occidentaux a été mise en forme dans le rapport de la Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté étatique intitulé *La responsabilité de protéger* (ci-après *Rapport CIISE, ndt*). On notera que son élaboration est antérieure au «11 septembre» 2001. Dans ce rapport souvent invoqué dans les cercles politiques, diplomatiques et académiques, la Commission procède à un changement de langage : d'un discours centré sur l'individu fondant le

8. Jack STRAW, «Order out of Chaos : The Challenge of Failed States», in M. Leonard (ed.), *Reordering the World*, Foreign Policy Centre, Londres, 2002. Sur la question de la reconstruction post-conflit, voir le rapport du panel sur les opérations de paix de l'ONU d'août 2000 : http://un.org/peace/reports/peace_operations/
9. Selon les termes de G-W. Bush au Sommet de l'ONU, cité par Ian WILLIAMS, «Annan has paid his dues», *Guardian*, 20 septembre 2005 ; «Oxfam welcomes historic anti-genocide move at UN Summit», communiqué de presse, 14 septembre 2005.
10. William ZARTMAN, «Early and 'Early Late' Prevention», in S. Chesterman, *Making States Work*, op. cit.

droit à l'ingérence humanitaire, on passe à un discours centré sur l'Etat et fondant la responsabilité de protéger les individus. Alors que le «*droit d'ingérence*» insistait sur les engagements que devaient prendre les Etats à l'origine des interventions humanitaires pour justifier et légitimer leurs actions, la «*responsabilité de protéger*» a tendance à occulter cet aspect pour insister sur les revendications, les droits et les prérogatives des Etats intervenants potentiels¹¹.

Le *Rapport de la CIISE* a constitué un certain succès dans la mesure même où il a réussi à modifier les termes du débat. Ce changement a permis d'éviter toute résolution de la contradiction entre les droits souverains de l'Etat objet de l'intervention et les obligations des puissances intervenantes en plaidant qu'ils peuvent coexister. Dans cette perspective, le *Rapport* explique précisément que «*la souveraineté étatique consiste avant tout à assumer deux fonctions constitutives : à l'intérieur, vis-à-vis de sa population ; internationalement vis-à-vis de la communauté des Etats responsables*»¹². Comme l'ont relevé les co-présidents de la Commission, le glissement transforme «*l'essence de la souveraineté, de la capacité de contrôle [de l'Etat] à la responsabilité*» vis-à-vis de ses citoyens¹³.

Les implications majeures que ce changement pourrait avoir concernent la notion de responsabilité : un pouvoir qui est responsable devant une autre entité, externe, manque évidemment d'autorité souveraine, de capacité d'auto-détermination. Elles ont été, logiquement, minimisées par les auteurs du rapport et des commentateurs académiques.

Par exemple, Robert Keohane affirme que le *Rapport de la CIISE* ne dévalue pas du tout la souveraineté mais simplement la «*ré-interprète*» pour en mettre le concept plus en phase avec le monde moderne¹⁴.

Alors qu'en matière d'interventions internationales, le débat dans les années 90 se focalisait sur le heurt entre des droits concurrents – celui d'intervention contre celui de la souveraineté de l'Etat – le langage d'aujourd'hui se décline en termes de consensus, de partenariat, d'habilita-

11. *Rapport de la Commission internationale sur l'intervention et de la souveraineté des Etats (CIISE)*, Ottawa, 2001, p. 16.

12. *Ibid.*, p. 11.

13. Gareth EVANS et Mohamed SAHNOUN, «The Responsibility to Protect», *Foreign Affairs*, vol. 81, n°6, 2002, p. 11.

14. Robert KEOHANE, «Political Authority after Intervention : Gradations in Sovereignty», in J-L. Holzgrefe and R-O. Keokane (eds.), *Humanitarian Intervention : Ethical, Legal and Political Dilemmas*, Cambridge University Press, 2003, p. 276.

tion et d'édification de capacités. Le produit de ce changement fut l'intronisation du discours du *state-building* comme cadre de discussion de la régulation occidentale appliquée aux, et de l'intervention dans les Etats non occidentaux.

Ma critique de ce cadre est qu'il contribue à obscurcir et confondre les relations existant entre l'exercice du pouvoir et la responsabilité, que les débats des années 90 sur l'ingérence présentaient clairement comme une confrontation de droits fondamentale. Le langage de «*la responsabilité de protéger*» met en effet l'accent sur les responsabilités des Etats non occidentaux au moment même où ces Etats perdent de plus l'attribut traditionnel de la souveraineté : l'indépendance politique.

Empire fragile

Les Etats occidentaux semblent parfois se satisfaire de la traditionnelle rhétorique impérialiste qui gratifie les grandes puissances de responsabilité, mais ils reculent rapidement devant la moindre conséquence pratique. On peut ainsi constater qu'ils répugnent à être tenus pour responsables des conséquences de leurs politiques interventionnistes ; ils préféreront se cacher derrière le langage du «*partenariat*» et agir à travers les institutions internationales, comme par exemple le Conseil d'application des accords de paix (de Dayton) qui est formellement responsable de l'administration de la Bosnie-Herzégovine, ou l'ONU et l'Union européenne. Lorsqu'il n'est pas possible de «diffuser» la responsabilité, il est alors proclamé que la souveraineté sera «*rendue*» aussi rapidement que possible.

Dans une certaine mesure, on assiste effectivement à un retour de l'impérialisme ou de l'empire, mais dans la manifestation contemporaine de celui-ci, on peine à reconnaître la confiance en soi de ceux qui entreprenaient de refaçonner le monde selon le projet impérial ou de transformer les sociétés qu'il touchait¹⁵. En effet, les gouvernements occidentaux semblent enclins aux interventions mais en même temps ils ont peu de vision stratégique ou de buts clairs. En fait, les responsabilités de la puissance semblent constituer un embarras plutôt qu'un avantage.

15. Sur le parallèle entre *state-building* et pratique impériale, voir par ex. Roland PARIS, «International Peacebuilding and the 'Mission civilisatrice'», *Review of International Studies*, vol. 28, n°4, 2002, pp. 637-656 ; Gerald KNAUS et Felix MARTIN, «Lessons from Bosnia and Herzegovina : Travails of the European Raj», *Journal of Democracy*, vol. 14, n°3, 2003, pp. 60-74.

Le projet de *state-building* est souvent présenté comme étant malheureux à la base, comme un exercice vital mais dont on ne peut espérer que peu de résultats. Peu de commentateurs affirmeront que les politiques menées en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, au Timor Oriental, en Afghanistan ou en Irak doivent être reproduites sur une base élargie. Par exemple, Francis Fukuyama estime que, jusqu'à présent du moins, les initiatives prises dans le domaine du *state-building* ont fait plus pour détruire les capacités des institutions étatiques que pour les construire, en créant une culture de la dépendance plutôt que des institutions indigènes autonomes¹⁶. Les leçons que l'on peut tirer des diverses expériences sont uniformément négatives, et elles sont résumées par les tristes conclusions de Roland Paris quand il affirme qu'essayer de reconstruire des Etats «après conflit» en se basant sur la démocratie libérale et l'économie de marché est beaucoup trop optimiste¹⁷. Dans une étude plus récente qui a fait suite au *Rapport de la CISS*, on peut lire que «l'un des enseignements-clés de ces expériences est qu'il est impossible de faire fonctionner un Etat de l'extérieur [...] Pour les acteurs internationaux, la conclusion mortifiante est que l'assistance est souvent nécessaire, mais qu'elle n'est jamais un facteur suffisant pour garantir le succès»¹⁸.

Il semble donc exister en fait un rapport inversement proportionnel entre le volume des programmes diffusés par les *state-builders* et leur conviction qu'il s'agit là d'une stratégie particulièrement adéquate. Comme le relève Marina Ottaway : «la communauté internationale a élaboré une liste de prescriptions pour la reconstruction d'Etat qui est tellement exhaustive qu'elle est impossible à appliquer sur le terrain»¹⁹.

La débâcle en Irak peut certes paraître exceptionnelle dans la mesure où une insurrection armée y a sapé les aspirations internationales à transformer cet Etat. Mais elle pose certainement et sèchement la question de l'objectif et de l'efficacité du *state-building* international²⁰. Car l'incertitu-

16. Francis FUKUYAMA, *State Building*, *op. cit.*, pp. 53-57.

17. Roland PARIS, *At War's End : Building Peace after Civil Conflict*, Cambridge University Press, 2004.

18. Simon CHESTERMAN, Michael IGNATIEFF et Ramesh THAKUR, «Introduction : Making States Work», in S. Chesterman, *Making States Work*, *op. cit.*, p. 9.

19. Marina OTTAWAY, «Rebuilding State Institutions in Collapsed States», in J. Milliken (ed.), *State Failure, Collapse and Reconstruction*, Blackwell, Oxford, 2003, p. 252.

20. Le 22 septembre 2005, le Colonel Tim Collins exprimait une idée largement partagée par ses collègues à l'Institut royal des affaires internationales, Chatham House, en faisant état de l'absence de plan d'ensemble pour la gestion de l'Irak, *The Guardian*, 24 septembre 2005.

de quant à l'objectif précis des acteurs extérieurs a été antérieure au soulèvement armé, la politique mise en œuvre l'étant au coup par coup, sans direction ni coordination centralisée²¹. Les mêmes problèmes de flottement et de manque de cohérence ont été rencontrés également dans l'administration internationale de la Bosnie-Herzégovine et du Kosovo, où il y a eu peu de progrès ou d'orientation claire en matière d'établissement d'institutions étatiques capables de se soutenir elles-mêmes²².

Cet «*empire fragile*» est destructeur dans son travail de sape de l'Etat non occidental, mais il apparaît de plus incapable d'offrir quoi que ce soit à la place. Bien plus, il cherche à nier son propre pouvoir et à éluder toute responsabilité. Cette fuite est surtout destructrice pour les Etats non occidentaux et les sociétés sur lesquels il a jeté son dévolu. Le *state-building* essaye d'institutionnaliser la régulation internationale dans le langage truqué des «*partenariats*», où la «*responsabilité*» est déclarée appartenir fermement aux Etats non occidentaux supposés «*reconstitués*» en capacité dans le processus de leur subordination à l'extérieur²³.

A cet égard, la politique étrangère de l'UE en matière de *state-building* est le reflet d'une politique interne de l'Union qui conduit les Etats membres à disjoindre l'exercice du pouvoir et celui de la responsabilité. Comme le relève Fukuyama, l'UE constitue elle-même un «*projet d'anti-souveraineté*», une tentative de séparer pouvoir et responsabilité²⁴. Il y aurait donc une certaine ironie quand certains des Etats les plus puissants au monde prétendent qu'ils n'existent plus et que l'UE transcende les politiques de puissance alors que, dans le même temps, elle valorise la forme Etat dans les Etats subordonnés afin précisément d'éviter

21. Voir le mémoire révélateur d'un administrateur provincial britannique de l'Autorité provisoire de la Coalition, Marc Etherington, *Revolt on the Tigris: The Al-Sadr Uprising and the Governing of Iraq*, Hurst & C^o, Londres, 2005.

22. David CHANDLER (ed.), *Peace without Politics? Ten Years of international State-Building in Bosnia*, Routledge, Londres, 2005 ; Wim VAN MEURS, «Kosovo's Fifth Anniversary – On the Road to Nowhere?», *Global Review of Ethnopolitics*, vol. 3, n°3/4, pp. 60-74.

23. Si l'on considère les projets courants d'institutions internationales engagées avec des Etats non occidentaux, comme les Stratégies de partenariat (par pays) de la Banque mondiale, l'élargissement de l'UE ou le Pacte de stabilité des Balkans, ou le *Challenge Account* du Millénaire des Etats-Unis, ou les Objectifs du Millénaire des Nations Unies, ils révèlent que la normalisation de l'intervention internationale, ou les nouvelles relations d'inégalité et de régulation externe sont de plus en plus présentées dans le cadre du *capacity-building*, du partenariat et du *state-building*.

24. Francis FUKUYAMA, *State-Building*, op. cit., p. 152.

de devoir assumer une forme de responsabilité politique hors de son territoire²⁵.

Etats fantômes

Edifier des Etats qui ne sont pas destinés à devenir des sujets politiques indépendants en quoi que ce soit sauf le nom, c'est créer une façade sans contenu. La Bosnie est sans doute l'exemple le plus frappant de ce nouveau type d'Etat construit en séparant pouvoir et responsabilité. A maints égards, on pourrait d'ores et déjà considérer que la Bosnie est un membre de l'UE ; et que, mieux, elle est véritablement le premier Etat authentiquement européen, c'est-à-dire dont la souveraineté a été transférée à Bruxelles. L'UE pourvoit à son gouvernement, le Haut représentant est un employé de l'UE et son représentant spécial. Il jouit du pouvoir d'imposer directement des lois et de démettre de leurs fonctions des représentants élus et des fonctionnaires.

L'UE est aussi en charge des forces de police, une mission qu'elle a reprise des Nations Unies à la fin de 2002, et des forces militaires, un mandat repris à l'OTAN en fin 2004. Elle conduit également les négociations de la Bosnie avec la Banque Mondiale²⁶. Un regard sur le drapeau bosniaque – étoiles de l'UE sur fond bleu et jaune de mêmes tons que le drapeau de l'Union – démontre que la Bosnie est plus européenne qu'aucun simple Etat membre²⁷. Et pourtant, l'UE n'assume aucune responsabilité du pouvoir qu'elle exerce dans ce pays ; car, précisément, il est considéré comme indépendant, membre des Nations Unies et encore loin de pouvoir remplir les conditions qui lui permettraient de devenir membre à part entière de l'UE.

Après dix ans de *state-building* en Bosnie, il y a actuellement une séparation complète entre pouvoir et responsabilité. Formellement, la Bosnie est un Etat aux marges de l'Europe, où l'Etat d'après-guerre est divisé

25. Voir par ex. Robert COOPER, *The Breaking of Nations : Order and Chaos in the Twenty-first Century*, Atlantic Books, Londres, 2003.
26. Les projets actuels des institutions internationales, comme les stratégies de partenariat de la Banque Mondiale, la politique d'élargissement de l'UE et la signature de pactes pour la stabilisation dans les Balkans révèlent une forme de normalisation de l'interventionnisme basé sur des relations inégalitaires et l'ingérence d'acteurs externes. Voir aussi David CHANDLER, «From Dayton to Europe», *International Peacekeeping*, vol. 12, n°3, 2005, pp. 336-349.
27. Jos POELS, «Bosnia and Herzegovina : A new 'neutral' flag», *Flagmaster*, n°98, 1998, pp. 9-12.

en entités partageant le pouvoir dans un cadre consociatif complexe. Un des éléments clés du débat, comme ailleurs dans les Balkans, concerne le «*chemin vers l'Europe*», mais la voie européenne est parsemée d'embûches toujours croissantes : livraison de criminels de guerre au Tribunal de La Haye, retour des minorités, lutte contre la corruption, application de règles de protection de l'environnement, etc. Le *state-building* international prend ici la forme du long processus de négociation de l'adhésion comme membre à l'Europe, suivant des accords de partenariat et à travers la négociation d'accords d'association et de stabilisation. Ce processus, en faisant reculer l'adhésion potentielle permet à l'UE d'augmenter son pouvoir réglementaire. Ainsi, le pouvoir de décision est à Bruxelles, mais la responsabilité relève des gouvernements des Etats des Balkans.

Plus la Bosnie a été l'objet de projets extérieurs de *state-building*, moins quelque chose comme un Etat traditionnel en a résulté. Comme relevé ci-dessus, ce type de projets a, dans les faits, moins à voir avec la reconstruction d'authentiques institutions politiques – ce qui ne peut advenir qu'en tenant scrupuleusement compte des demandes sociales et des pressions internes – qu'avec une volonté d'imposer son influence tout en évitant la responsabilité. Si la Bosnie est l'exemple le plus clair de ce genre de processus, la même dynamique est aussi à l'œuvre dans d'autres endroits. A considérer les localisations du pouvoir souverain et de l'autorité, le droit et la réalité ne coïncident plus²⁸.

Si l'on prend l'exemple du Kosovo, au moment d'écrire ces lignes, on constate que cette province fait théoriquement partie intégrante de la Serbie-Monténégro. A la question de savoir qui est le titulaire de la souveraineté, on serait bien en peine de répondre... Belgrade ? Le gouvernement du Kosovo ? Les Nations Unies ? De même, le transfert de la souveraineté en Irak en juin 2004, par l'Autorité provisoire de la coalition dirigée par les Etats-Unis au profit d'un gouvernement irakien, correspond-il à un réel transfert du pouvoir ? Considérant les limites auxquelles il est confronté en matière de modification de la législation, jusqu'à quel point peut-on considérer que le gouvernement irakien a même seulement une autonomie politique formelle, le droit à l'indépendance²⁹ ?

28. Alexandros YANNIS, «The Concept of Suspended Sovereignty in International Law and its Implications in International Politics», *European Journal of International Law*, vol. 13, n°5, 2002, p. 1049.

29. Voir par ex. Naomi KLEIN, «Baghdad Year Zero», in Klein *et al.*, *No War : America's Real Business in Iraq*, Gibson Square Books, Londres, 2005.

Les effets pervers sont dans ces situations assez clairs. En l'absence d'autonomie et sans réelle souveraineté, les Etats prétendument reconstruits ont peu de choses à offrir. Certes, il existe une organisation administrative sur le papier, mais les impulsions politiques viennent en réalité de Bruxelles ou de Washington et les relations qu'une telle structure entretient avec ses administrés sont ténues. Cette situation est d'autant plus problématique lorsque la base sociale de l'Etat est faible ou quand la société est fortement divisée ou fragmentée³⁰. Les Etats n'ont jamais pu être durablement (re)construits que s'ils peuvent se reposer sur une base sociale large et fournir aux individus et aux groupes sociaux la possibilité de faire valoir leurs intérêts à travers les structures étatiques en voie de (re)construction.

Un Etat ne peut pas engager ses citoyens et faire valoir un mandat social et collectif sans jouir d'une autonomie substantielle. C'est bien l'existence d'un projet collectif qui permet à un Etat de développer des institutions solides, comme une administration civile, un système judiciaire, des forces de police. En l'absence d'une certaine «idée de l'Etat», il y a peu de chances que des exercices bureaucratiques téléguidés de l'extérieur puissent, avec succès, réussir les réformes souhaitées³¹. Ainsi le manque de loyauté envers l'Etat, malgré un entraînement extérieur a-t-il été manifeste dans les performances de la police et de l'armée irakiennes qui pouvaient aussi bien prendre parti pour les insurgés que pour le gouvernement. Cette carence de loyauté a créé des institutions secondaires semblablement artificielles dans des lieux comme la Bosnie, le Kosovo et en Afghanistan³².

Redéfinir la souveraineté, esquiver la responsabilité

A l'heure actuelle, et en dépit du nouveau consensus établi en faveur de l'intervention, il existe étonnamment peu de prises de positions favorables à la reconnaissance d'un principe de responsabilité des puissances interventionnistes. Ceux qui argumentent dans ce sens sont souvent des théoriciens conservateurs, nostalgiques de l'Empire et favorables à une formalisation des relations de dépendance : ou à travers la

30. Christopher BICKERTON, «Re-Constructing States, De-Constructing State-Building», communication présentée à l'Université d'Oxford le 28 avril 2005.

31. Barry BUZAN, *People, States and Fear : An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Pearson, Harlow, 1991, pp. 69-82.

32. Gemma Collantes CELADOR, «Police reform : Peacebuilding through 'democratic Policing'», *International Peacekeeping*, vol. 12, n°3, 2005, pp. 634-376.

revitalisation d'institutions de tutelle, ou de curatelle ; ou encore en reconnaissant que la faillite de ces Etats pourrait être reconnue en même temps que des voisins ou des gardiens extérieurs pourraient être autorisés à annexer ou gouverner directement ces territoires³³. Les autres persistent à plaider pour le *state-building* et donc pour la séparation du pouvoir et de la responsabilité, en suggérant que les Etats et la souveraineté doivent être préservés et «renforcés» en même temps que la régulation extérieure est de plus en plus institutionnalisée sans responsabilité.

Il se trouve que d'éminents scientifiques travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement des Etats-Unis. Ainsi Robert Keohane, Joseph Nye et Stephen Krasner, par exemple, n'hésitent-ils pas à s'engager bien au-delà de leurs tâches académiques pour essayer de convaincre que des Etats non occidentaux sont vivants et en bonne santé et qu'ils ont des responsabilités souveraines. Keohane, suivant la formule de Krasner, considère que la souveraineté devrait être «démembrée» de manière que «l'idéal-type classique de la souveraineté westphalienne [c'est-à-dire l'autonomie de gouvernement], soit abandonné, même comme chimère»³⁴. Si ces théoriciens se plaisent à abandonner la substance même de l'idée de souveraineté, ils essayent pourtant de faire revivre la forme de la souveraineté d'Etat, comme coquille vide. Ainsi la coquille est-elle «démembrée» du contenu. Cela opéré, les Etats et la souveraineté sont déclarés utiles à conserver. Comme Keohane le précise, «l'abandon» ou «démembrement» ne doit pas être reconnu trop publiquement, et «ne signifie pas que l'Etat devrait être abandonné ou la souveraineté discréditée comme concept [...] D'une certaine manière, nous sommes contraints de reconceptualiser l'Etat en tant qu'unité politique capable de maintenir l'ordre dans la sphère interne et d'entretenir des relations de coopération sur la scène internationale tout en renonçant à faire valoir les droits exclusifs [...] qui sont traditionnellement associés au principe de souveraineté [...] Les mêmes arrangements institutionnels peuvent servir de modèle à la fois pour reconstruire des sociétés en crise qui sont en danger de devenir des 'Etats faillis' et pour limiter l'autonomie de ces Etats»³⁵.

33. James D. FEARON et David D. LAITIN, «Neotrusteeship and the Problem of Weak States», *International Security*, vol. 28, n°4, 2004, pp. 5-43.

34. Robert KEOHANE, «Political Authority after intervention», *op. cit.*, p. 276 ; voir aussi Stephen KRASNER, *Sovereignty : Organised Hypocrisy*, Princeton University Press, 1999.

35. R. KEOHANE, *op. cit.*, p. 277.

En cela, Keohane suggère que la *state-building* peut consister à mettre sur pied des «*arrangements institutionnels*» capables de prendre la responsabilité du maintien de l'ordre intérieur, mais non capables de revendiquer les droits de la souveraineté. Dans ce cas de figure, il est évident que les Etats non occidentaux sont conçus comme des constructions purement administratives et bureaucratiques servant de relais aux politiques déterminées par des acteurs externes : il s'agit donc bien d'Etats non souverains. Il souligne à juste titre que l'UE s'est imposée comme une des institutions internationales les plus en pointe dans le secteur du *state-building* et il loue son approche de la gestion post-conflit dans les Balkans, au motif qu'elle a démontré «*qu'il n'est pas nécessaire que restaurer la souveraineté soit notre objectif à long terme*»³⁶. Krasner est peut-être plus explicite encore lorsqu'il soutient le concept de souveraineté «*partagée*», qui considère la «*souveraineté*» comme un moyen de permettre une régulation par des acteurs externes : «*A des fins politiques, il serait mieux de faire référence à la souveraineté partagée en termes de partenariats. Ceci permettrait plus facilement aux responsables politiques de s'engager dans une hypocrisie organisée, de dire une chose et d'en faire une autre. La souveraineté partagée ou le partenariat permettraient aux dirigeants politiques d'englober la souveraineté. De la sorte, les accords conclus seraient légitimés par la souveraineté internationale légale des Etats-cibles alors même qu'ils violeraient leur autonomie, le cœur de leur souveraineté [au sens traditionnel...] Cela permettrait aux acteurs d'obscurcir le fait que leur comportement est inconséquent au regard de leurs principes*»³⁷.

Les conseillers politiques verront sans aucun doute tous les avantages que des gouvernements occidentaux trouveront à tenir le langage de la souveraineté et de la responsabilité aux Etats non occidentaux, alors même que, dans la réalité, ils émasculent les pouvoirs d'Etat et l'autonomie politique. Les gains pour les gouvernements occidentaux de cette stratégie d'obscurcissement – éluder la responsabilité de leurs actions – constituent évidemment des pertes pour ceux qui, non seulement, doivent vivre avec les conséquences de ces politiques, mais encore se voient dénier le droit de demander des comptes.

36. Robert KEOHANE, «*Ironies of Sovereignty : The European Union and the United States*», *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n°4, 2002, p. 756.

37. Stephen KRASNER, «*Sharing Sovereignty : New Institutions for Collapsing and Failing States*», Centre on Democracy, Development, and the Rule of law / Stanford Institute on International Studies, *Working Papers n°1*, 2 novembre 2004, p. 24.

Conclusion

Le *state-building* ne vise pas à universaliser la forme Etat – comme c'était le cas durant la décolonisation – mais plutôt à cacher la désintégration de cette forme sous les pressions interventionnistes de l'ordre international de l'après-guerre froide. Le *state-building* constitue un cadre de référence pour l'action politique et l'interventionnisme qui s'attache avant tout à déconnecter exercice du pouvoir et responsabilité.

La critique de ces nouveaux avatars de l'interventionnisme doit mettre en lumière les relations réelles de pouvoir et démystifier le discours qui les justifie. Ce n'est qu'en mettant en évidence les effets pervers et négatifs de la régulation extérieure que l'on parviendra à refonder l'idée même d'autonomie politique et d'indépendance.

L'ambivalence du renouveau du *jus gentium*

Slim Laghmani*

Cette contribution qui s'inscrit dans le débat sur le droit international au service de l'impérialisme et du colonialisme* appelle une mise au point préliminaire : je ne crois évidemment pas que le droit international soit **tout entier ni même essentiellement** au service de l'impérialisme et du colonialisme¹. Ses normes fondamentales sont égalitaires voire progressistes². Le texte qui suit ne procède donc pas d'une vision unilatérale du droit international, mais il ne procède pas non plus d'une vision idéaliste ou techniciste – je préfère ce vocable au mot positiviste – du droit international.

* Professeur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis. Le présent texte est tiré d'une communication présentée à la deuxième conférence biennale de la Société européenne de droit international : «A quoi sert le droit international ?», Paris 18-20 mai 2006.

1. Je m'en tiendrai dans ce qui suit à l'impérialisme, en effet, il ne me semble pas que la réalité actuelle puisse être saisie par le concept de colonialisme, pour autant que l'on prenne celui-ci dans son sens strict qui implique l'occupation d'un territoire ou d'un Etat.
2. Normes interprétées par la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, (AG/ONU, Rés. 2625 (XXV) du 24 octobre 1970 et récemment remise à l'honneur par la CIJ dans son avis sur les Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, 9 juillet 2004, voir : §§ 37, 38 et 156.

Par ailleurs, le rapport qu'entretient le droit international à l'impérialisme est double : en un certain sens et par certains de ses aspects le droit international est au service de l'impérialisme, mais, dans un autre sens, il est menacé, dans son effectivité, par l'impérialisme.

Impérialisme et impérialisme

Cette dualité des rapports s'explique par le fait que le mot impérialisme est utilisé dans deux sens différents : dans son sens historique et dans son acception léniniste. En son sens originaire, l'impérialisme qualifie le comportement de l'Empire, en son sens léniniste, il désigne «*le stade suprême du capitalisme*». Invoquer cette dualité suppose que les deux sens soient encore opératoires, ce que, moyennant certaines précisions, je crois.

Dans son sens historique, l'empire s'entend d'un «*système politique doté d'un centre fort et institutionnalisé prétendant, par ce biais, à la mobilisation des ressources et des énergies en faveur non seulement de la protection d'une culture au sens strict du terme, mais de la promotion d'un projet de nature universaliste*»³. Les Etats-Unis se définissent précisément comme cela. Leur projet est bien, au plan du discours, d'universaliser leur culture. Cela a été clairement dit par le Président des Etats-Unis lors de sa présentation de la nouvelle stratégie de sécurité américaine : «*Les Etats-Unis tireront parti des possibilités qui s'offrent à eux en cette conjoncture pour étendre les bénéfices de la liberté au monde entier. Nous nous emploierons à porter l'espoir de la démocratie, du développement, des libres marchés et du libre échange aux quatre coins du monde. Les Etats-Unis se tiendront aux côtés de tout pays déterminé à bâtir un avenir meilleur en cherchant à offrir les avantages de la liberté à son peuple*»⁴. Par ailleurs, leur ambition est bien, au plan pratique, la domination universelle, la nouvelle *Stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis* le revendique, sur un mode idéologique évidemment : «*Les Etats-Unis jouissent d'une puissance et d'une influence sans précédent et inégalées dans le monde. Reposant sur la foi dans les principes de la liberté et de la valeur d'une société libre, cette situation est assortie de responsabilités, d'obligations et de possibilités sans parallèle. La force*

3. Madeline GRAWITZ et Jean LECA, *Traité de science politique, T. I : La science politique, science sociale ; l'ordre politique*, PUF, Paris, 1985, p. 623. Cf. Maurice DUVERGER dir., *Le concept d'empire*, Centre d'analyse comparative des systèmes politiques, PUF, Paris, 1980, «introduction».

4. Introduction par G-W. Bush à la *Stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis d'Amérique*, septembre 2002, Département d'Etat, Programme d'information internationale, <http://usinfo.state.gov/regional/af/security/french/f2092401.htm>.

de notre nation doit être employée pour promouvoir un équilibre des puissances qui privilégie la liberté»⁵.

En son sens léniniste, l'impérialisme désigne la concentration de la production et les monopoles ; le nouveau rôle des banques, le capital financier et l'oligarchie financière, l'exportation des capitaux et le partage du monde entre les groupements capitalistes⁶. Si nous ne gardons de l'analyse léniniste que la description, si donc nous la délestons de son aspect militant et de sa dérive historiciste, nous pourrions aisément remplacer «*impérialisme*» par «*mondialisation libérale*».

Le droit naturel des Romains

La dialectique de l'impérialisme, considéré dans ces deux sens, et du droit international peut être saisie par le concept de *jus gentium*.

En son sens originel, le *jus gentium* s'oppose au *jus civile*. Le *jus civile* régit les rapports entre les citoyens romains, alors que le *jus gentium* régit les rapports entre les étrangers ou entre les citoyens et les étrangers ; il régit également les rapports de Rome avec les peuples étrangers. Gaius le définit comme suit : «*Tous les peuples régis par des lois et des coutumes observent un droit qui leur est propre en partie et dont partie est commune à tous les hommes ; car le droit que chaque peuple s'est donné à lui-même est un droit qui lui est propre, et qu'on appelle droit civil, comme droit propre à la cité même, mais le droit que la raison naturelle a établi entre tous les hommes est observé chez tous les peuples et est appelé droit des gens parce que toutes les nations se servent de ce droit*»⁷. Parmi les matières du *jus gentium* les jurisconsultes romains citaient : la guerre, la captivité, l'esclavage, l'inviolabilité des ambassadeurs, la division de l'humanité en divers peuples, les formes de gouvernement, le bornage des propriétés, la construction d'habitations, et la plupart des conventions – la vente, le louage, la société, le dépôt, les prêts et d'autres encore⁸.

5. «*Aperçu sommaire de la Stratégie internationale des Etats-Unis*», Département d'Etat, Programme d'information internationale, <http://usinfo.state.gov/français>. C'est nous qui soulignons.
6. Vladimir LENINE, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*, 1916, in *Œuvres*, Editions Sociales, Paris, Editions du Progrès, Moscou, 1977, Tome 22, pp. 201-327.
7. *Institutes de Gaius Livre 1 § 1, Institutes de Justinien Livre 1 § 2*. Cf. Slim LAGHMANI, *Histoire du droit des gens, du jus gentium impérial au jus publicum europæum*, Pedone, Paris, 2004, pp. 10 et ss.
8. Isidore DE SEVILLE *Etymologiae*, Livre V, Ch. 4, I, d'après J. KOSTERS, *Les fondements du droit international*, Bibliotheca Visseriana, Leyden, vol. IX, 1925, p. 11 ; cf. Felix SENN, «*De la distinction du ius naturale et du ius gentium*», appendice à l'ouvrage *De la justice et du droit*, Sirey, Paris, 1927, p. 84, note 1 (texte en latin).

Le *jus gentium* se présentait donc à la fois comme un droit impérial organisant le statut des peuples dominés et comme un droit commun aux peuples et aux individus appartenant à ces peuples. Il correspondait à une réalité politique et satisfaisait un besoin juridique : la réalité politique de la domination romaine et le besoin de règles communes qui permettent le commerce (au sens large du terme) entre ces peuples et entre les individus appartenant à ces peuples. Il va de soi que c'est la réalité politique qui crée le besoin juridique.

Il convient, enfin, de noter que le *jus gentium* se donnait à voir comme droit naturel ou comme un succédané du droit naturel, mais il ne faut pas se laisser prendre au discours. La «*raison naturelle*» dont parle Gaïus n'est pas autre chose que la volonté de Rome maîtresse du Monde. Le *jus gentium* n'est droit naturel que par l'effet d'un discours fondateur. C'est bien un droit volontaire, le droit de Rome appliqué d'autorité aux étrangers, individus ou peuples.

Cette cohérence du *jus gentium* n'était pas spécifique à Rome, elle est consubstantielle à l'Empire comme forme historique du pouvoir politique⁹, c'est donc comme paradigme que nous utilisons le concept de *jus gentium*.

Ce qui, historiquement, était associé se trouve, aujourd'hui, dissocié. Le besoin de règles communes est, aujourd'hui, lié à l'impérialisme dans son sens léniniste ou, si l'on préfère, à la mondialisation ; alors le *jus gentium* entendu comme le droit de l'empire étendu unilatéralement au reste du monde et fixant le statut des peuples dominés est lié à l'Empire américain. Le *jus gentium* est aujourd'hui dédoublé : en tant que droit de l'impérialisme, il correspond à certains aspects du droit international, en tant que droit de l'empire, il correspond à certains aspects du droit américain. Dans le premier cas, le droit international se met au service de l'impérialisme, dans le deuxième, il est la victime de l'Empire.

Le *jus gentium* comme droit de l'impérialisme

Le droit international, dès le congrès de Westphalie (en 1645-48), s'est présenté comme un droit de la coexistence constitué essentiellement d'obligations négatives déployant leurs effets dans l'ordre juridique international. Au cours du XX^e siècle un droit de la coopération s'est surajouté au droit de la coexistence. Ce droit de la coopération correspondait à une prise de conscience de l'interdépendance des Etats. Aux obligations négatives de coexistence se superposent des obligations positives de

9. Nous résumons, voir Slim LAGHMANI, *ibidem*.

coopération. On voit alors émerger des blocs normatifs nouveaux ou radicalement renouvelés : droit du développement, droit de l'espace et de la mer ; on voit se constituer des concepts nouveaux : nouvel ordre économique international, droit au développement, patrimoine commun de l'humanité... Mais, tout comme le droit de la coexistence, le droit de la coopération déploie des effets essentiellement au niveau des rapports entre Etats.

A ce double niveau de normes, s'ajoute désormais un troisième. Au droit de la coexistence et de la coopération s'est additionné un droit de l'harmonisation ou de l'uniformisation. La particularité de cette troisième strate est d'être constituée de normes internationales par leur origine, mais internes par leur objet. Sans renoncer à assurer la coexistence et promouvoir la coopération, le droit international s'est vu conféré une troisième fonction : uniformiser ou, à tout le moins, harmoniser les droits internes.

Cette mutation du droit international s'est évidemment développée dans le champ du droit international économique sous l'effet de la mondialisation, mais elle s'est également développée dans le champ du droit international politique sous l'effet du triomphe du libéralisme.

La discipline au sein de laquelle l'incursion du droit international est la plus spectaculaire est incontestablement le droit constitutionnel. Droits de l'Homme et des minorités, démocratie et Etat de droit sont désormais objets de normes internationales. Des normes d'inégale teneur juridique certes, mais des normes pressantes tout de même. Un véritable standard politique, une légitimité politique¹⁰ est en train de se constituer au plan international remettant en cause le principe, jusque là sacro-saint, d'autonomie constitutionnelle, c'est-à-dire du libre choix par les Etats de leur système politique, économique, social et culturel au point que M. Boutros Boutros-Ghali a pu écrire «*qu'accède aujourd'hui à la positivité un véritable droit international de la démocratie*»¹¹. Mais il est nécessaire de noter que cette mutation des fonctions du droit international, qu'impose le triomphe de l'idéologie libérale, s'est accompagnée de pratiques qui, derrière ce voile, ne font que réaliser les intérêts nationaux des Etats les plus puissants. Il s'agit des doctrines revendiquant un droit d'ingérence démocratique ou humanitaire et marquées par l'absence de tout fonde-

10. Slim LAGHMANI, «Vers une légitimité démocratique ?», in Rafaâ Ben Achour et Slim Laghmani, dir., *Les nouveaux aspects de droit international*, Pedone, Paris, 1994, pp. 249-278.

11. Boutros BOUTROS-GHALI, «L'ONU et l'impératif de démocratisation», in Hécator Gros *Espiell Amicorum Liber*, Vol. I, Bruylant, Bruxelles, 1997, pp. 117-122.

ment juridique, justifiant des interventions armées ou non armées, mais toujours sélectives. Il est clair que nous ne visons pas ici les actions décidées par le Conseil de sécurité sur la base du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies, mais des interventions d'Etats ou d'organisations en dehors de toute autorisation du Conseil de sécurité.

Le passage d'un droit de la coopération à un droit de l'harmonisation est bien évidemment encore plus marqué dans le domaine économique. Les Etats ne sont plus libres de leurs choix économiques. Le libre échange appelle une harmonisation des droits internes par le droit international. Cette harmonisation facilite la circulation des hommes et des richesses. La disparition de l'aléa des spécificités législatives nationales, la connaissance préalable des droits internes a la même vertu que la connaissance de la langue étrangère. Toute chose égale par ailleurs, on préfère incontestablement aller là où on est compris, là où on comprend. Or, l'unification des droits internes universalise le langage juridique. Partout le *leasing* a la même signification. Partout les règles du droit de la concurrence sont les mêmes...¹²

D'autre part, l'unification des droits internes égalise le coût juridique de la production. Un exemple topique en est le droit de l'environnement : *«les obligations imposées par la législation de protection de l'environnement peuvent rendre plus onéreuses certaines productions et, par conséquent, moins compétitives les marchandises produites en observant ces obligations [...] si l'on veut prévenir les distorsions de la concurrence [...] et surmonter les obstacles au commerce international qui en dérivent, la route à emprunter est celle de l'élaboration de réglementations internationales à appliquer de façon uniforme dans les différents Etats»*¹³. Ce qui est vrai du droit de l'environnement l'est également du droit du travail, du droit fiscal ou douanier, etc.

Un bel exemple de cette tendance à l'uniformisation des droits internes au moyen de normes internationales est fourni par l'Accord d'association entre la Tunisie et l'Union européenne et ses Etats membres conclu le 17 juillet 1995. L'article 52 de cet accord stipule que *«la coopération vise*

12. Mais tout en se faisant les chantres du libre échange, les Etats les plus puissants n'hésitent pas à y déroger, voire à le nier, quand leurs intérêts nationaux s'y opposent. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler la crise de l'acier entre les Etats-Unis et l'Europe ou encore de la question du bœuf aux hormones ou même de la doctrine de l'exception culturelle...

13. Tullio TREVES, «Le rôle du droit international dans l'élaboration du droit interne de l'environnement : quelques réflexions», in *Les hommes et l'environnement, en hommage à Alexandre Kiss*, Editions Frison-Roche, Paris, 1998, pp. 345-349 ; voir p. 346.

à aider la Tunisie à rapprocher sa législation de celle de la Communauté dans les domaines couverts par le présent accord»¹⁴.

Au total, le droit international est encore un droit qui naît entre les nations, mais il est de moins en moins un droit qui a lieu entre les nations : il tend à unifier les droits internes ; il tend à se transformer en droit commun des nations. Il ne fait que renouer avec la tradition millénaire du droit des gens romain : le *jus gentium* était précisément un droit «dont les nations se servent». Certes, le droit international est encore, formellement, un droit volontaire, mais, aujourd'hui, dans la mesure où la survie des nations est vécue comme tributaire de leur insertion dans un système monde, quel est encore le poids exact de la volonté des Etats, *a fortiori* des Etats en développement ? Le droit international, en tant que droit commun, n'est qu'un vecteur : le moyen qui permet d'universaliser la rationalité juridico-politique dominante, c'est-à-dire, en l'occurrence, la rationalité impérialiste. En ce sens, il en est instrument ; mais, d'un autre point de vue, il en est la victime¹⁵.

Le *jus gentium* comme droit de l'Empire

Le système mondial que les Etats-Unis tentent d'instituer est bien un système impérial au sens classique du terme. Le système impérial n'est pas un système colonial, il n'implique pas nécessairement une «*domination territoriale*» (contrairement à ce que semble penser Serge Sur¹⁶), il s'accommode parfaitement de la persistance d'entités politiques nominalement indépendantes. Témoin en est l'organisation de l'Empire

14. Voir également l'article 36 § 2 relatif à la concurrence, l'article 39 relatif à la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, les articles 40 et 51 relatifs à la normalisation, l'article 53 relatif au secteur financier, l'article 54 relatif à l'agriculture et à la pêche, l'article 60 relatif à la coopération dans le domaine statistique, l'article 61 relatif au blanchiment de l'argent et l'article 62 relatif à la lutte contre la drogue. Des dispositions semblables se trouvent dans l'ensemble des accords d'association conclus par l'Union européenne (Maroc, Algérie, Egypte, Jordanie...).
15. Cette première partie reprend les idées développées dans Slim LAGHMANI, «Droit international et droits internes : vers un renouveau du *jus gentium* ?», in Rafaà Ben Achour et de Slim Laghmani, dir., *Droit international et droits internes, développements récents*, Pedone, Paris, 1998, pp. 23-44.
16. Serge SUR, «Peut-on parler d'une hégémonie américaine ?», in *Travaux et Recherches de l'IFRI, Observation et théorie des relations internationales*, II, IFRI, Paris, 2001, pp. 79-101 ; voir pp. 83-84.

romain¹⁷. Au faite de sa puissance, Rome classait les peuples en peuples amis (*amicci populi romane*), peuples alliés (*socii populi romane*) et peuples vaincus (*detitii*)¹⁸. Dans cette classification romaine, On notera l'absence, de la catégorie «*peuples ennemis*». Cela s'explique : au *sum-mum* de sa puissance, Rome n'avait pas d'ennemis constitués en peuples. C'est un peu ce qui se passe sous nos yeux : les Etats-Unis classent les Etats en Etats amis (les démocraties occidentales), en Etats alliés (contre le terrorisme), en Etats vaincus. En d'autres termes, les Etats-Unis considèrent qu'ils sont sur le point de réaliser la *pax americana* et que les seuls ennemis qu'ils aient sont ceux que les Romains appelaient les «*barbares*», et qu'eux nomment aujourd'hui «*les terroristes*», «*les Etats voyous*» ou «*l'axe du mal*»¹⁹.

«*La politique juridique extérieure*»²⁰ mise en œuvre par les Etats-Unis est également impériale. Elle est marquée par une réinterprétation unilatérale des normes relatives à l'emploi de la force et plus particulièrement à la légitime défense, par un mépris et une marginalisation du droit international et par le recours à des normes internes américaines pour régir les relations internationales.

Les Etats-Unis et, dans une large mesure, la doctrine internationaliste américaine, interprètent librement les articles 2 §4 et 51 de la Charte des Nations Unies dans le sens de l'élargissement du champ du droit à la guerre.

17. Ou de l'Empire musulman (qui correspond à la dynastie abbasside 750-1258 ap. J.-C.) : «*les pays d'Islam se répartissent en trois catégories : le territoire sacré, le Hedjaz et tout ce qui est en dehors de l'un et de l'autre lui-même divisé en quatre catégories : terres vivifiées par les musulmans, terres de convertis, terres gagnées par la force, terres acquises par un traité de paix, soit que la propriété en passe aux musulmans soit qu'elle reste à ses habitants contre paiement de l'impôt du kharâj*». Al-MAWARDI, *Les statuts gouvernementaux*, Trad. Fagnan, éd. Sycomore, Paris, 1982, p. 333. Mohamed Hamidullah ne distingue pas moins de neuf types de territoires soumis à la domination musulmane : «*Regular parts of dominions and condominiums... ; Tributary independent States... ; Nominally dependent States ; Protected States... ; Sphere of influence... ; Neutralization and no man's land...*», Mohamed HAMIDULLAH, *Muslim Conduct of State*, Lahore, 1945, pp. 90-96.
18. J. van KAN, «*Règles générales du droit de la paix*», *R.C.A.D.I.*, 1938, IV, pp. 295 à 601. L'organisation de l'Empire y est clairement analysée malgré sa complexité, voir pp. 368-378.
19. Expression employée lors du discours du Président américain sur l'état de l'Union le 29 janvier 2002 : www.whitehouse.gov/news/releases/2002/01/20020129-11.html.
20. Le concept renvoie évidemment à G. Ladreit DE LA CHARRIERE, dir., *La politique juridique extérieure de la France*, Masson, Paris, Milan, Barcelone, Mexico, 1989.

Ils prétendent que l'article 2 §4 n'interdit le recours à la force que quand celui-ci vise «*l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique*» des Etats et que, dès lors, il le permet quand **le but** du recours à la force n'est pas celui-là, oubliant par-là que **le fait** du recours à la force est **en soi** une atteinte à l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des Etats. Ils prétendent que la légitime défense peut être exercée contre des acteurs non étatiques même en dehors de l'hypothèse de l'article 3 (g) de la résolution 3314 portant définition de l'agression, c'est-à-dire même quand l'attaque armée ne peut être imputée à un Etat au titre de l'agression indirecte. Ils prétendent enfin que la légitime défense peut être préventive, c'est-à-dire, déclenchée contre une menace d'agression imminente et certaine et même préemptive c'est-à-dire, déclenchée contre une menace d'agression simplement possible et indéterminée dans le temps. Ces prétentions sont, d'un point de vue juridique, facilement récusables²¹, mais la puissance américaine permet de les imposer dans les faits.

Le nombre de traités fondamentaux non ratifiés par les Etats Unis est impressionnant : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; les deux Protocoles facultatifs relatifs au pacte international relatif aux droits civils et politiques ; les Protocoles I et II additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, respectivement relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux et à la protection des victimes des conflits armés non internationaux ; la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ; la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant ; la Convention sur la diversité biologique et son protocole additionnel sur les OGM, dit Protocole de Carthagène ; le Protocole de Kyoto additionnel à la Convention sur les changements climatiques ; le traité interdisant les essais nucléaires ; le Statut de la Cour pénale internationale. Récemment, les Etats-Unis se sont retirés du Protocole additionnel à la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires ratifié en 1969, pour protéger les Etats-Unis contre des jugements de la CIJ qui pourraient entraver le système juridique américain²².

21. Olivier CORTEN, *Le retour des guerres préventives : le droit international menacé*, éditions Labor, Collection Quartier libre, Bruxelles, 2003 ; Slim LAGHMANI, «Le terrorisme, la force et le Droit. A propos des attaques terroristes du 11 septembre 2001», *Le Temps* (Tunis), 30 septembre 2001, p. 6 ; *Prologues* (Casablanca), n°26, hiver 2003, pp. 26-31 ; Olivier CORTEN, «L'interdiction du recours à la force dans les relations internationales est-elle opposable aux groupes 'terroristes' ?», in Rafaâ Ben Achour et Slim Laghmani, dir., *VII^e rencontre internationale de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Acteurs non étatiques et droit international*, à paraître chez Pedone, Paris, 2006 ; Slim LAGHMANI, «La doctrine américaine de la 'preemptive self-defense'», in Rafaâ Ben Achour et Slim Laghmani, dir., *Le droit international à la croisée des chemins*, Pedone, Paris, 2004, pp. 133-178.

22. *Le Monde*, édition du 11 mars 2005.

La logique impériale explique, enfin, que le droit des relations internationales américaines est, de plus en plus, un droit interne en rupture avec les principes fondamentaux du droit international. Les exemples ne manquent pas : les lois Helms-Burton (12 mars 1996), et d'Amato-Kennedy (8 août 1996), interdisant le commerce avec Cuba, la Libye et l'Irak sous peine de sanctions, l'interdiction s'appliquant aux sociétés quelle que soit leur nationalité, ce qui est une violation du droit international²³ ; le *Military Order* du 13 novembre 2001 qui « permet de soumettre les personnes détenues sur la base de Guantanamo à la juridiction des tribunaux militaires d'exception (Military Commissions) »²⁴ dans l'ignorance la plus totale des prescriptions des Conventions de Genève du 12 août 1949, ratifiées par 190 Etats y compris les Etats-Unis eux-mêmes ; l'*American Service-Member's Protection Act*, adopté par le Congrès le 24 juillet 2002 et promulgué le 2 août 2002 qui permet au Président des Etats-Unis d'utiliser tous les moyens nécessaires et appropriés pour parvenir à la libération de tout membre des forces armées américaines qui serait détenu ou emprisonné par, pour le compte de, ou sur demande de la Cour pénale internationale²⁵. Quant à la guerre contre l'Irak (2003), sa licéité repose, aux yeux des Etats-Unis, d'abord et avant tout, sur le droit américain. Elle repose, d'abord, sur la loi sur la Libération de l'Iraq (*Iraq Liberation Act*) adoptée le 1^{er} octobre 1998 et promulguée par le Président Clinton le 31 octobre 1998. Elle repose, ensuite, sur l'autorisation par le Congrès du recours à la guerre, même en dehors d'une résolution du Conseil de sécurité, pour défendre la sécurité nationale des Etats-Unis contre la menace que fait peser sur elle l'Irak²⁶. On comprend alors la déclaration

23. Le texte de la loi Helms-Burton est traduit dans *Documents d'actualité internationale* n°16 du 15 août 1996, pp. 674 et ss ; le texte de la loi d'Amato-Kennedy est traduit dans *Documents d'actualité internationale* n°19 du 1^{er} octobre 1996, pp. 778 et ss. ; Michel COSNARD, « Les lois Helms-Burton et d'Amato-Kennedy, interdiction de commercer avec et d'investir dans certains pays », *A.F.D.I.*, 1996, pp. 33-61 ; Brigitte STERN, « Vers la mondialisation juridique ? Les lois Helms-Burton et d'Amato-Kennedy », *R.G.D.I.P.*, 1996, 4, pp. 979-1003.
24. Sarah PELLET, « De la raison du plus fort ou comment les Etats-Unis on (ré)inventé le droit international et leur droit constitutionnel », *Actualité du droit international*, juin 2002, p. 6. www.ridi.org/adi.
25. H.R. 4775, Title II, Sec. 2008 (a) Authority : « The President is authorized to use all means necessary and appropriate to bring about the release of any person described in subsection (b) who is being detained or imprisoned by, on behalf of, or at the request of the International Criminal Court ». Souligné et traduit par nous.
26. *Joint Resolution to Authorize the Use of United States Armed Forces*, October 10th, 2002, www.whitehouse.gov : « Sec. 3. Authorization of Use of United States Armed Forces. (a) Authorization. The President is authorized to use the Armed Forces of the United States as he determines to be necessary and appropriate in order to (1) defend the national security of the United States against the continuing threat posed ./. »

du chef d'Etat américain en vertu de laquelle une autorisation du Conseil de sécurité pour recourir à la guerre contre l'Irak était «*utile mais pas nécessaire*»²⁷.

Il faut également relever le *Syria Accountability and Lebanese Sovereignty Restoration Act* signé par le président des Etats Unis le 12 décembre 2003 et visant à sanctionner la Syrie pour son soutien au terrorisme, son occupation du Liban, son programme d'armes de destruction massive, ses importations illégales de pétrole irakien et son rôle dans les problèmes de sécurité au Moyen Orient²⁸. Sanctions devenues effectives par un *Executive Order* du 11 mai 2004²⁹.

Il y a dans cette tentation impériale une dérive redoutable qui, incontestablement, si elle persiste réduirait à néant les avancées du droit international. Il reste à espérer qu'elle correspond aux choix politiques d'une administration qui ne durera pas aussi longtemps que l'Empire romain³⁰.

../. by Iraq ; and (2) enforce all relevant United Nations Security Council Resolutions regarding Iraq».

27. «Administration officials cautioned that Mr. Bush considers a second resolution helpful but not necessary», *The Washington Times*, February 7, 2003, www.washtimes.com/national/20030207-1171604.htm

Le 18 février 2003, le Président américain déclare lui-même : «*We're working with our friends and allies right now on how best to get a resolution out of the United Nations. [...] It would be helpful to get one out. It is not necessary, as far as I'm concerned*», CNN.com, 18 février 2003, www.cnn.com/2003/WORLD/meast/02/18/iraq.tracker.update.

28. Voir le texte de la loi sur www.2la.org/lebanon/syriaac2003.htm

29. www.bis.doc.gov/Licensing/SyriaImplementationMay14_04.htm#1

30. Cette deuxième partie reprend les idées développées dans Slim LAGHMANI, «Faut-il rire du droit international ou le pleurer ?», *Actualité et Droit International*, février 2003. www.ridi.org/adi, du même «Du droit international au droit impérial ? Réflexions sur la guerre contre l'Irak», *ibid.*, avril 2003.

Colonialisme, impérialisme,... Good-bye Lénine ?

Michel Godard

Alors que, depuis quelques années, des idéologues anglo-saxons font retour sur «*l'impérialisme libéral*», cet héritage britannique oublié de la fin du XIX^e siècle¹, il n'est pas inutile de reconstituer le cheminement de notions qui, à gauche pendant des décennies, ont par contre abondamment alimenté la réflexion et la pratique depuis une fameuse brochure de Lénine (*alias* Vladimir-Ilich Oulianov) : *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*. Ecrite en 1916 à Zurich, pendant la première guerre mondiale, elle fut révélatrice de la scission qui travaillait alors la II^e Internationale (voir mémo encadré) depuis une bonne dizaine d'années et allait se marquer avec la naissance en 1919 de la III^e : «*guerre impérialiste*» ou pas ? «*Internationalisme*» ou ralliements nationaux ? La brochure est annoncée comme «*essai de vulgarisation*» et deviendra effectivement ensuite, dès les années 20, un outil de vulgarisation théorique de diffusion mondiale, dans le mouvement communiste et bien au-delà, notamment dans nombre de mouvements de libération nationale.

Comme diverses réactions européennes à la deuxième guerre du Golfe l'ont encore donné à voir récemment, il y a aussi de par le monde une tradition plus large de contestation de l'impérialisme, nord-américain et réellement existant aux yeux d'une bonne partie de l'opinion publique. La diversité des porteurs de cette contestation en atteste d'ailleurs, l'impé-

1. Voir dans ce numéro des CM la contribution de Barbara Delcourt.

Mémo - Les Internationales

...	1847	Ligue des Communistes
	1848	<i>Manifeste du Parti communiste</i> (2 ^e Congrès - Londres)
I ^e	1864	Association internationale des Travailleurs. Créée à Londres - Marx au Conseil général AIT
	1872	Déplacement à New-York Scissions entre anarchistes et centralistes marxistes
	1883	Mort de Marx
II ^e	1889	Fédération de partis socialistes et ouvriers. Appelée aussi IO - Internationale ouvrière Créée à Paris. Eclate au moment de la guerre 1914
	1923	Re-constitution (y compris la II ^e)
	1947	Re-re-constitution «Internationale Socialiste»
III ^e	1919	<i>Komintern</i> - Internationale communiste - IC
	1920	2 ^e Congrès + Congrès des peuples d'Orient
	1935	7 ^e Congrès, antifasciste
	1943	Dissolution
	1947	Création du <i>Kominform</i>
	1957-60-69	Conférences mondiales des PC
	1962	Scission Moscou-Pékin
IV ^e	1933	Trotsky (exclu de l'IC en 1927 puis exilé) Diverses scissions

rialisme dénoncé à gauche est en fait devenu un terme péjoratif de langage presque courant, visant tout comportement réputé ou figuré impérial, dominateur ou abusif (jusque dans la vie domestique...).

D'ailleurs on ne lit plus beaucoup, ou plus du tout Lénine, la chute du Mur de Berlin étant supposée lui avoir réglé une fois de plus et définitivement son compte - il suffit désormais d'agiter des épouvantails². Secouons donc, quitte à agacer les vieux paletots, et ne serait-ce que pour voir ce qu'il en reste.

2. Le besoin de crier «au loup», à coup de livres noirs et autres chroniques de presse paraît devenu inversement proportionnel aux risques politiques réels... A moins que, le problème ne soit plus profond et la droite plus conséquente et prudente que la gauche.

Capitalisme mondialisé

A relire les préliminaires de Vladimir-Ilich, on s'amusera ici d'abord de l'hommage rendu à l'économiste anglais John-Atkinson Hobson et à son ouvrage de 1902, *Imperialism*³. Celui que Lénine qualifie de «*pacifiste et réformiste déclaré*» – par opposition aux «*réformistes*» inavoués qu'il combat – ou encore, *passim*, de «*social libéral*», nous renvoie décidément à l'héritage britannique. Les libéraux-impérialistes actuels feraient mieux de relire Hobson.

Quant à la conjoncture, il faut relever que Hobson, et Lénine peu après lui ont d'abord eu sous les yeux une vieille puissance, l'Angleterre, qui vient de gagner la guerre contre les Boers (1899-1902), et une nouvelle, les Etats-Unis, qui vient de mener et gagner ses premières guerres extérieures – si on excepte les prises sur le Mexique (de 1848 : Texas, Californie, Utah, Colorado, Nouveau Mexique et Arizona) – contre les Espagnols aux Philippines et à Cuba (1898-1902). Comme le résumera bien plus tard Eric Hobsbawm en un titre d'ouvrage – *L'âge des empires – 1875/1914* – une période se termine⁴, ce que Lénine souligne à sa façon : le monde est désormais entièrement partagé ; ce qui se produit dorénavant, ce sont des tentatives de, et notamment des guerres pour le re-partager. L'impérialisme – notons bien, au singulier – est en ce sens un «*mondialisme*». Comme la guerre de 14-18 est mondiale⁵.

Ce que confirme encore l'auteur en annonçant un «*tableau d'ensemble de l'économie capitaliste mondiale*». De plus, s'agissant du «*stade suprême du capitalisme*», on comprend vite que le propos concerne un mode de production et pas une leçon de géographie ni d'analyse militaire. L'histoire a certes montré que le «*suprême*» relevait plutôt de l'optimisme de la volonté, porteur des luttes politiques du temps, de leurs succès et de leurs erreurs. Mais il ne faudrait pas oublier que c'est bien le capitalisme qui était en cause. Ce qui amène la question suivante : les dis-

3. J-A. HOBSON (1858-1840). Cet ouvrage n'a pas été traduit en français. Il est téléchargeable sur plusieurs sites. Par ex.: www.econlib.org/library/YPDBooks/Hobson...
4. Eric-J. HOBBSAWM, *L'ère des empires – 1875/1914* (orig. anglais : *The Age of empire*, 1987), trad. F., Fayard, Paris 1989 ; version poche Hachette, Pluriel ; il s'agit du 3^e volume d'une trilogie d'histoire du long XIX^e siècle.
5. La brochure étant destinée à une diffusion légale dans la Russie tsariste, elle ne mentionne nulle part expressément la guerre en cours, sujet évidemment tabou pour la censure. Seule une bénigne et minuscule allusion au fait que «*la Belgique est convoitée par l'Allemagne, la Lorraine par la France*» peut attirer l'attention,... à l'Ouest. La préface de 1920 donne les clés de traduction pour qui n'aurait pas compris que la guerre mondiale était bien un des objets de l'analyse.

cours d'aujourd'hui sur «*la mondialisation*» non autrement qualifiée, relèvent-ils d'un simple oubli ou d'une évidence ? ou au contraire nous donnent-ils à penser que le capitalisme se serait en somme sublimé, ou évaporé ? Préciser, avec ou sans l'inspiration léninienne, «*mondialisation capitaliste*» n'est pas de trop⁶. Et ne peut qu'encourager à interroger correctement les évolutions qu'elle a connues depuis un siècle.

Capitalisme monopoliste

Sa brochure étant rédigée pour large diffusion, Lénine lui a donné une forme assez didactique qui, notamment, comprend et offre au lecteur un résumé de la propre main de l'auteur. Il synthétise ainsi de l'impérialisme une première définition brève : «*le stade monopoliste du capitalisme*» ; et propose aussitôt qu'elle soit étendue pour englober «*les cinq caractères fondamentaux suivants* : (1) *concentration de la production et du capital parvenue à un degré de développement si élevé qu'elle a créé les monopoles, dont le rôle est décisif dans la vie économique* ; (2) *fusion du capital bancaire et du capital industriel, et création, sur la base de ce 'capital financier', d'une oligarchie financière* ; (3) *l'exportation des capitaux, à la différence de l'exportation des marchandises, prend une importance toute particulière* ; (4) *formation d'unions internationales monopolistes de capitalistes se partageant le monde* ; et (5), *fin du partage territorial du globe entre les plus grandes puissances*»⁷.

Sans suggérer un instant que rien n'a changé ni que tout serait dit, est-il excessif de relever que des éléments essentiels sont acquis, et demeurant ? «*Développer en profondeur et en étendue le capitalisme dans le monde entier*», voilà bien le processus qui s'est mis en place avec les exportations de capitaux et la colonisation de la fin du XIX^e siècle. Même si Lénine se trompe dans l'appréciation de l'avenir, c'est-à-dire de la durée et de l'ampleur de ce processus.

En l'espèce, tout à sa dénonciation politique immédiate de Kautsky – pour cause de réformisme et pacifisme bourgeois, et en particulier une vision purement politique de l'impérialisme, selon laquelle le capitalisme monopoliste pourrait aussi se développer pacifiquement – Lénine récuse aussi comme «*abstraction*» la perspective-hypothèse énoncée par

6. Avec un Samir Amin et quelques autres, nous sommes en bonne compagnie. Voir *CM* n^{os} 173, 186,...

7. Toutes les citations d'après l'édition française de poche de 1971, Editions sociales et Editions du progrès, Paris - Moscou ; ce passage pp.123-124. Ci-après : *ISSC*.

Kautsky d'un futur «*ultra-impérialisme*», qui verrait notamment une phase «*d'exploitation en commun de l'univers par le capital financier uni à l'échelle internationale*»⁸. A très long terme ... nous y sommes à peu près, mais il aura fallu, pour s'y mettre, une dépression et une deuxième guerre mondiales.

Entretemps et à plus court terme, ce que nul ne voit venir, c'est ce qui s'appellera le compromis fordiste-keynésien. Lénine non plus, qui motive son incrédulité : «*Certes, si le capitalisme pouvait développer l'agriculture qui, aujourd'hui retarde partout terriblement sur l'industrie, s'il pouvait élever le niveau de vie des masses populaires qui, en dépit d'un progrès technique vertigineux, demeurent partout grevées par la sous-alimentation et l'indigence [...] le capitalisme ne serait pas le capitalisme [...]*»⁹. Tandis que le développement extensif, dans les pays sous- ou moins développés est le plus profitable, et est le processus observable, nul n' imagine alors que viendra plus tard une longue période de développement «en profondeur», dans les pays du centre essentiellement.

Aujourd'hui, à part quelques néolibéraux excités, personne n'affirme que ce développement pourrait n'avoir été qu'une parenthèse, à fermer dans ces pays centraux en optant pour, ou en acceptant une régression massive. Mais le chemin est pris d'un retour à une mise en concurrence mondiale, qui est facilitée par l'évolution des moyens de transport et de communications, la diffusion technologique et l'augmentation du nombre des travailleurs qualifiés. Pour les pays sous-développés, le projet keynésien-fordiste est en tout cas benoîtement exclu, et même souvent le simple (re)décollage. Seule intéresse la main-d'œuvre la moins chère possible, y compris le minimum de services publics autour.

Colonialisme

Le lecteur d'aujourd'hui sera sans doute surpris de ne pas trouver le terme de «*colonialisme*» sous la plume du Lénine de 1916. Il n'est jamais question que de «*politique coloniale*» de l'impérialisme, ou des puissances capitalistes, etc., selon. Ou de la colonisation contemporaine comme élément caractéristique de l'exportation et de la mise en valeur

8. Les termes sont de Karl Kautsky, dirigeant allemand de la II^e Internationale avec lequel Lénine polémique depuis 1914, et qu'il cite (art. de 1914 et 1915 - ISSC, p.127). Lénine en fait la figure de proue du «*centrisme*», courant distingué du «*social-chauvinisme*», celui des socialistes ralliés à leurs bourgeoisies en guerre.
9. ISSC, p.86. La proposition de Hobson «*d'élever la consommation populaire*», est citée et écartée de même (p. 157).

de capitaux et du partage du monde entier à l'heure des monopoles¹⁰. «*L'oppression coloniale*», politique et culturelle est certes clairement dénoncée, mais la notion de colonialisme n'est nullement développée comme telle. De même, désignant le paravent de leur indépendance formelle, la domination économique, politique et militaire est mentionnée également à propos des «*semi-colonies*», dénomination en vigueur dans la II^e Internationale avant 1914, au rang desquelles Lénine compte la Perse, la Chine et la Turquie ; et aussi l'Argentine, et l'Amérique du Sud «*colonie commerciale*» de l'Angleterre ; de même que le Portugal et ses propres colonies, «*protectorat de fait*» de cette dernière depuis le XVIII^e siècle.

Le rôle des colonisations – décrites en général comme entreprises ou phases de domination politico-militaire de métropoles aux fins d'exploitation économique, et comportant, peu ou prou, du peuplement et une certaine autonomie dans la gestion locale – relève évidemment en 1916 du sens commun depuis longtemps. Plus précisément, avec Marx et à sa suite, ce sont les colonisations d'origine européenne à partir de la fin du XV^e siècle qui avaient été analysées, en autant de phases et types que le développement du capitalisme, notamment de l'accumulation du capital. Dans cette ligne classique, Lénine décrit et intègre conceptuellement à l'impérialisme, au capitalisme monopoliste, la colonisation accélérée de la fin du XIX^e siècle. Le moment de début de la nouvelle phase – retenu aujourd'hui par un Hobsbawm (1875) et celui qui est discuté par Lénine dans son opuscule (1880) – indique en outre suffisamment que Marx, décédé en 1883 ne l'a pas vécue.

Il y a donc encore, en 1916, une certaine proximité à l'événement, dont la mesure vient seulement d'être prise. Et pour proposer la notion de colonialisme comme ensemble des idéologies et pratiques de la colonisation au temps de l'impérialisme (ce qui se fera dans les années 20), il faut encore prendre la mesure des changements intervenus. Et surtout, concevoir la nécessité d'une différenciation entre centre et périphérie, alors que précisément, c'est la «*mondialisation*» qui est le processus mis en évidence, sur fond d'une tradition d'internationalisme universaliste (qui remonte à *Manifeste*). D'autant que la condition des travailleurs est encore assez semblable, dans le dénuement et la précarité partout, il est nécessaire, encore en 1916, de renouveler les lunettes.

10. Le simple qualificatif «*colonial*» est également de rigueur. Sauf erreur (voire faute ponctuelle de traduction ou d'édition), une seule occurrence divergente peut être notée : «*À la différence de l'impérialisme anglais, colonialiste, l'impérialisme français peut être qualifié d'usurateur*» (ISSC, p.89) - sans autre commentaire.

Pour en revenir à Marx, par exemple, les questions coloniales qu'il a évoquées et nommées comme telles sont celles de l'Empire ottoman (avec la domination turque dans les Balkans) et surtout... de l'Irlande. Il y a en fait assimilation à la question nationale, notamment en Europe centrale et orientale – en un sens, produit de la confrontation des colonisations russes, allemandes et turques. Mais pas évocation de la question nationale dans l'outre-mer européen, et pour cause : cette colonisation-là doit encore, au temps de Marx, se développer, tandis que l'indépendance des colonies – «blanches» et américaines – d'Ancien régime a été acquise fin XVIII^e et début XIX^e siècles, à une autre époque.

Par contre, les questions nationales-coloniales d'Europe centrale, balkanique et orientale¹¹ sont de celles qui divisent profondément la II^e Internationale depuis la fin des années 1890, notamment les partis ouvriers de l'Empire austro-hongrois. Jusqu'à l'éclatement dans la guerre de 14-18. Ces questions demeureront encore bien après, et elles seront en somme réactivées après 1989 – au plus facile et dangereux – dans le démantèlement des fédérations, la yougoslave et la soviétique, et de pays comme la Tchécoslovaquie qui y jalonne la *reconquista* capitaliste. A suivre encore.

Le changement de lunettes viendra avec l'après 1917, l'échec des révolutions soviétiques en Europe, particulièrement en Allemagne, et la minoration des communistes dans la plupart des pays capitalistes les plus développés : il sera le fait de la III^e Internationale à partir de 1920 (2^e congrès), en particulier après qu'ait été organisé le Congrès des peuples d'Orient. Et ce n'est pas seulement affaire d'opportunité circonstancielle.

L'internationalisme, de principe et tradition au XIX^e siècle, réduit à presque rien dans la première guerre mondiale, caricaturé bientôt dans le «*socialisme colonial*»¹², se reconstruit sur une nouvelle base. La III^e Internationale, d'abord parti international – comme la II^e en théorie, mais pas du tout en pratique – avec ses «*sections*» nationales et fortement intégré par une direction bientôt entièrement hébergée en URSS, et identifié au projet soviétique, va progressivement théoriser une trinité qui survivra à sa dissolution en 1943 : le(s) pays socialiste(s), les mouvements de libération nationale des pays dominés, les partis ouvriers et la classe ouvrière des pays capitalistes dominants constituent les forces révolutionnaires, sont des alliés objectifs, doivent s'allier contre l'impérialisme.

11. Elles y sont aussi le plus étudiées, notamment par les «austro-marxistes» Otto Bauer et Rudolf Hilferding.

12. Le projet paternaliste des petits blancs exaltant l'œuvre coloniale de civilisation s'est parfois enveloppé dans le drapeau de la social-démocratie... aussi en métropole.

Anti-impérialisme modulé

Entretemps, la montée des fascismes va sensiblement modifier les enjeux et la stratégie, pour une décennie cruciale 1935-1945 en tout cas¹³. L'alliance avec les bourgeoisies démocrates s'impose. Et l'impératif d'une lutte bientôt mondiale dans la guerre 1939-45 implique en particulier une division radicale : soutien aux mouvements de libération dans les colonies des pays de l'Axe ou occupés par eux (ex. Chine, Corée, Vietnam,...), d'une part ; mise en sourdine dans celles des alliés, d'autre part, avec de ce côté des dilemmes et des dégâts politiques durables (dans les pays arabes, notamment). L'anti-impérialisme n'est plus de saison.

La fin des années 40 et les années 50 vont voir remise à l'honneur la trinité précitée, dans le cadre de la guerre froide et d'une importante vague de décolonisation politique. Les pays nouvellement indépendants s'efforcent notamment de diversifier leur dépendance économique (on s'apercevra plus tard que les USA s'installent ainsi, au détriment des anciennes métropoles), certains s'inspirent du modèle de développement soviétique ou recherchent une coopération avec le Comecon et son soutien.

Mais bientôt, après 1955, ce sont les formules du «*non-alignement*», annoncé à Bandoung¹⁴, et de la «*coexistence pacifique*», lancée par Khrouchtchev, qui prévalent : l'anti-impérialisme est remis au placard, même si la trinité stratégique demeure. Il y restera d'autant mieux que la rupture de 1962 entre Soviétiques et Chinois conduit ces derniers et leurs partisans à dénoncer «*deux impérialismes*», ou «*l'hégémonisme*» soviétique. Et que, peu de temps après, se manifeste la distanciation euro-communiste. La notion d'impérialisme a été ainsi rabattue au niveau descriptif de la puissance d'intervention politico-militaire.

Pour un anti-impérialisme nouveau

Par contre, dans nombre de pays confrontés directement à la puissance des USA, le flambeau de l'anti-impérialisme se maintiendra et se renou-

13. Ce qui se passe avant le 7^e congrès de l'IC en 1935 mérite évidemment aussi une analyse, entre autres à propos des erreurs commises en Allemagne et en Italie. Également, pays par pays, les débats sur le rôle des bourgeoisies nationales, de la paysannerie,... comme en Chine en 1926-30.
14. La conférence de Bandoung (18-24/04/1955) popularise de même la notion de tiers-monde, distinct des deux «blocs», de l'Est et de l'Ouest. Acteurs les plus représentatifs : Nehru (Inde), Soekarno (Indonésie), Tito (Yougoslavie), Nasser (Égypte), entre autres.

vellera. C'est notamment l'ambition «*tri-continentale*» portée un temps par les Cubains¹⁵, dans les années 60. La gauche latino-américaine relève régulièrement ce flambeau, tel encore actuellement Chavez au Venezuela, dont la référence à Bolivar vise les luttes de libération... du joug espagnol¹⁶.

C'est qu'il ne manque pas d'historiens et d'économistes pour avoir constaté que les USA sont sortis de la guerre de 1939-1945 dans la position de première sinon seule puissance mondiale. La main-mise sur l'Amérique du Sud, la reconstruction de l'Europe de l'Ouest, puis le mouvement de la décolonisation montrent que son expansion n'a pas cessé. Rien d'étonnant que la résistance et les réactions – primaires si on veut, mais parfaitement raisonnables – identifient un empire.

Par ailleurs, les voies de développement non capitalistes ont été fermées : par les *nomenklaturi* qui, après 1989 en URSS et dans les pays d'Europe de l'Est, ont vendu à leur profit les biens nationaux ou s'en sont saisi¹⁷, et sont sur un semblable chemin aujourd'hui en Chine ; par étouffement des stratégies auto-centrées de développement à mesure que, dans les années 70, les élites dirigeantes du tiers-monde ont concédé *volens nolens* aux exigences ou séductions de l'intégration dans le marché mondial.

Si on devait aller réveiller Lénine dans son mausolée, comme Wolfgang Becker¹⁸ l'a fait pour la mémé de Berlin-Est, il faudrait donc le prévenir doucement que quelques changements sont intervenus. Qu'avec le temps, l'ultra-impérialisme envisagé par Kautsky s'est finalement produit, mais pas du tout de manière pacifique ; qu'il se maintient grâce au plus grand «*complexe militaro-industriel*» jamais mis en place¹⁹, et que les

15. La conférence tricontinentale s'est réunie à La Havane en 1966. Elle rassemble les révolutionnaires d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie qui viennent d'accéder au pouvoir : Cuba 1959, Alger 1962,... Un de ses mots d'ordre : «*créer 1, 2, 3,... Vietnams*» (Che Guevara).
16. Simon Bolivar (1783-1830), né à Caracas (Vénézuéla), dirigeant de plusieurs guerres d'indépendance des colonies espagnoles d'Amérique du Sud à partir de 1813. Partisan visionnaire de l'unification, ou fédération, des anciennes colonies espagnoles.
17. D'aucuns voyaient arriver au pouvoir la classe ouvrière... D'autres avaient vu des régimes totalitaires bouillonnés dans le martyre... qui ont imposé pratiquement sans effusion de sang ; démantèlement sans un coup de feu de l'alliance et de la puissance militaire en prime.
18. *Good Bye Lenin*, un film de Wolfgang Becker sorti en 2003.
19. Expliquer au besoin que Eisenhower, l'auteur de la formule, était peut-être un marxiste américain passé à la clandestinité, dans la momie d'un général, à cause de la répression maccarthiste...

armées *US* interviennent partout quand bon leur semble ; qu'avec des motivations humanitaires diverses, le sabre et le goupillon sont réunis comme au bon vieux temps.

Il faudrait aussi noter pour lui que le système économique mondial a vraiment son centre aux *USA*, où toutes les bourgeoisies du monde placent leurs économies et dont elles soutiennent le *dollar*. Où tous les monopoles mondiaux ont une part de leur actionnariat et de leur production. Et que l'Etat américain contrôle de fait tous les appareils mondiaux : FMI, BM, OMC, G.7+1, et aussi l'OTAN, moyennant quelques arrangements de politesse avec les anciennes puissances de son temps, plus ou moins vassalisées et heureuses de l'être.

On pourrait alors discuter avec Vladimir-Illitch des monopoles multinationaux qu'il avait vu naître : dans le pétrole et les constructions électriques, la Standard Oil et General Electric sont toujours là, mais en plus gros, et toujours en somme plutôt américains et mondiaux. Comme bien d'autres. La mondialisation capitaliste qu'il voyait achevée, en prélude au socialisme, s'est en fait considérablement et longuement approfondie. La Russie est ainsi redevenue une espèce de «*semi-colonie*» – par charité, on ne lui dira pas tout ce qui s'est passé entre 1924 et 1989, l'histoire ne repasse pas les plats.

Par contre on pourra lui dire que les échanges inégaux demeurent, que la pauvreté et la misère massives des colonies et néo-colonies persistent, avec quelques îlots de richesse. Là où il y a du travail salarié, l'exploitation de la main-d'œuvre à bas salaires y continue : il y a eu moins d'investissements que prévu et pratiquement pas de ré-investissements des profits... Avec comme résultat un sous-emploi généralisé, l'absorption de la majeure partie de la population dans la petite production domestique et de survie, au niveau de un ou deux dollars par tête et par jour.

Enfin on lui dira un mot de l'Europe, pour laquelle ce sacré Hobson qu'il aimait bien avait eu plus de visions que lui. «*Une grande partie de l'Europe occidentale pourrait alors prendre l'apparence et le caractère qu'ont maintenant certaines parties des pays qui la composent : le Sud de l'Angleterre, la Riviera, les régions d'Italie et de Suisse les plus fréquentées des touristes et peuplées de gens riches – à savoir : de petits groupes de riches aristocrates recevant des dividendes et des pensions du lointain Orient, avec un groupe un peu plus nombreux d'employés professionnels et de commerçants et un nombre plus important de domestiques et d'ouvriers occupés dans les transports et dans l'industrie travaillant à la finition des produits manufacturés. Quant aux principales branches d'industrie, elles disparaîtraient, et la grande masse des pro-*

*duits alimentaires et semi-ouvriers affluerait d'Asie et d'Afrique comme un tribut. [...] Telles sont les possibilités que nous offre une plus large alliance des Etats d'Occident, une fédération européenne des grandes puissances : loin de faire avancer la civilisation universelle, elle pourrait signifier un immense danger de parasitisme occidental aboutissant à constituer un groupe à part de nations industrielles avancées [...]*²⁰.

Avec Vladimir-Ilich nous continuerons à prendre distance des «*opportunistes*», qui préconisent «*la formation des 'Etats-Unis d'Europe occidentale' (sans la Russie) en vue d'actions communes... contre les Noirs d'Afrique, contre le 'grand mouvement islamique', pour l'entretien 'd'une armée et d'une flotte puissantes' [...]*»²¹. Mais il faudrait aussi lui dire que l'Europe s'est d'abord enrichie, après 1945, du propre travail productif de ses ouvriers, des conquêtes sociales qu'ils ont imposées, en sécurité sociale et en services publics. Et qu'il reste à défendre en portant la démocratie au niveau de l'Union où le capital monopoliste a jugé bon d'organiser ses intérêts.

20. Hobson (1902) cité dans ISSC, pp. 145-146.

21. Gerhard Hildebrand (1910) cité dans ISSC, p. 147.

Capitalisme mondial et empire américain

Leo Panitch et Sam Gindin*

Constatant que, depuis la fin des années 90, l'Empire américain ne se cache plus, que des magazines américains grand public titrent sur ce thème, P&G rappellent les analyses et déclarations de Zbigniew Brzezinski (1997) et de Madeleine Albright (1998) qui ont donné corps à ce mouvement du côté du Parti Démocrate et ne divergent guère, en matière d'impérialisme assumé, des conseillers républicains de Bush jr. de la décennie suivante et actuelle.

P&G notent que, à gauche et du côté des marxistes, les vifs débats des années 1970 se sont dilués, jusqu'à un relatif silence à propos de la première guerre du Golfe en 1990-91. Plus récemment, de Negri et Hardt ils ne partagent pas la conception d'un Empire sans centre, qui leur paraît bizarrement hors du temps.

* Leo Panitch est professeur d'économie politique à l'Université de York, Toronto – Ontario – Canada. Sam Gindin occupe la chaire Packer de droit social du département de sciences politiques dans cette même université.

Une première version de ce texte a été publiée dans la revue annuelle *Socialist Register* de 2004, dont le thème était «The new imperial challenge» (Merlin Press, Suite4, 96 Monnow Street, Monmouth, NP25EQ, www.merlinpress.co.uk). L'introduction en a été ici résumée par la rédaction des CM qui ont également assuré la traduction, avec l'accord des auteurs.

Leur ambition déclarée est de dépasser la vieille vision évolutionniste, en étapes économiques et politiques et de «repenser l'impérialisme» en analysant la capacité des Etats-Unis à inclure des rivaux, à diffuser les rapports sociaux capitalistes jusque dans les coins les plus reculés de la terre, tout en se revendiquant régulièrement d'une politique non impérialiste.

*P&G mettent à distance une lecture du Manifeste (1848) qui aurait déclaré – déjà – la mondialisation inévitable et irréversible. Il faut distinguer, insistent-ils, la tendance et l'histoire réelle, historiser la théorie. Ainsi à Hobson et Lénine** reprochent-ils essentiellement trois choses. D'abord d'avoir donné une analyse erronée de la rivalité inter-impériale, en mésestimant le rôle de la concurrence. Ensuite de n'avoir pas compris ou prévu le développement capitaliste du centre, d'avoir pensé l'impérialisme comme un «stade suprême» alors qu'il s'agissait plutôt d'un premier stade. Enfin d'avoir entretenu la confusion entre impérialisme et capitalisme, crise économique et crise politique.*

L'invitation est ainsi lancée : c'est une théorie de l'Etat qui (a) fait défaut. De l'Etat américain en particulier. Proposition suit.

La république à l'américaine : «empire extensif et auto-détermination»

La place centrale que les Etats-Unis occupent aujourd'hui dans le capitalisme mondial repose sur une convergence particulière de structures et d'histoire. De façon abstraite, on peut distinguer des institutions spécifiques qui sont l'émanation du pouvoir structurel propre au capitalisme, tandis que ce qui bloque l'émergence de telles institutions et ce qui, en tout cas, ouvre la porte à leur développement est une question de conjonctures historiques. La phase cruciale de reconstruction du capitalisme mondial – après les écroulements précédents et avant la reconstitution du dernier quart du XX^e siècle – eut lieu pendant et après la Seconde Guerre Mondiale. Ce n'est qu'après les désastres de la Grande Dépression et de la Guerre (et en tant que réaction étatique à ceux-ci) que la mondialisation capitaliste fut gonflée d'une nouvelle vie. Processus qui dépendit pourtant de l'émergence et de l'évolution historique irrégulière d'un ensemble de structures élaborées sous le *leadership* d'un agent unique : l'Etat impérial américain.

** Voir les notes de Michel Godard dans ce numéro des CM.

Sans être inévitable, le rôle que les Etats-Unis en sont venus à jouer dans le capitalisme mondial n'a pas été pour autant purement accidentel : ce n'est pas une question de téléologie mais d'histoire capitaliste. La capacité qu'ont développée les Etats-Unis à «conjuguer» leur «*pouvoir particulier avec la tâche générale de coordination*», d'une manière qui reflétait «*la matrice particulière de leur propre histoire sociale*», comme l'a récemment expliqué Perry Anderson, était fondée sur «*l'attractivité des modèles américains de production et de culture [...] de plus en plus unifiés dans la sphère de la consommation*». Sont venus main dans la main, d'une part, l'invention aux Etats-Unis de la forme entrepreneuriale moderne – le «*management scientifique*» du travail, et la production de masse à la chaîne – d'autre part, «*les schémas visuels et narratifs de style hollywoodien réduits à leur plus simple abstraction*», qui séduisaient et rassemblaient les vagues d'immigrants à travers la «*simplification extrême et la répétition*»¹. En d'autres termes, le dynamisme du capitalisme américain, et l'attrait qu'il exerçait partout dans le monde, se sont combinés au langage universaliste de l'idéologie américaine libérale-démocrate pour étayer le projet d'un empire informel bien plus ambitieux que celui de la Grande-Bretagne du XIX^e siècle. Mieux encore, en essaïmant l'entreprise multinationale moderne par l'investissement direct dans la production et les services à l'étranger, l'empire informel américain s'est montré capable de pénétrer d'avantage au cœur d'autres formations sociales.

Toutefois, ce n'est pas seulement la formation économique et culturelle du capitalisme américain, mais aussi la formation de l'Etat US qui favorisa un nouvel empire informel. Contre l'impression d'Anderson selon laquelle les structures constitutionnelles de l'Etat américain (du fait qu'elles sont «*ancrées dans des configurations du XVIII^e siècle*») manquent de «*la force portante*» qu'ont ses structures économiques et culturelles², il faut relever le commentaire de Thomas Jefferson en 1809, qui déclarait que «*nulle constitution ne fut jamais aussi adaptée à un empire extensif et à l'auto-détermination*»³.

1. Perry ANDERSON, «Force and Consent», *New Left Review*, 17, 2002, p. 24.
2. *Ibid.*, p. 25 ; voir aussi Daniel LAZARE, *The Frozen Republic*, New York, Harcourt Brace, 1996, qui échoue à distinguer entre les contraintes démocratiques et les verrous politiques nationaux produits par le vieux système élitiste des automatismes régulateurs, et le remarquable et informel pouvoir impérial de diffusion de la constitution américaine au sens dont il est question ici.
3. Cité dans WILLIAMS, *Empire as a Way of Life*, p. 61. Jefferson en était déjà venu à accepter la perspective expansionniste de Madison selon laquelle la liberté n'était pas incompatible avec un Etat étendu, ni avec un gouvernement fédéral fort. De Voto résumé ainsi la trajectoire de Jefferson : «...après 1803, le terme 'les Etats-Unis' dans...

Hardt et Negri ont eu raison de faire remonter la préfiguration de ce qu'ils nomment aujourd'hui «*Empire*» à l'incorporation du «*pouvoir réticulaire*» madisonien⁴ dans la constitution américaine. Ceci impliquait non seulement un équilibre des pouvoirs dans l'appareil d'Etat, mais aussi l'idée qu'en intégrant la plus grande diversité d'intérêts possible dans un Etat extensif et en expansion, on priverait les masses de tout motif commun ou capacité de se rassembler et s'opposer à la classe dirigeante⁵.

Cependant, loin d'anticiper le type de pouvoir, décentré et amorphe, qui – comme l'imaginent Hardt et Negri – aurait caractérisé historiquement les Etats-Unis (et caractériserait l'«*Empire*» aujourd'hui), le cadre constitutionnel du nouvel Etat américain conféra de larges pouvoirs au gouvernement central pour l'expansion commerciale et pour faire la guerre. Dès 1783, ce dont George Washington parlait déjà ambitieusement comme d'un «*empire naissant*»⁶ était saisi par l'image du *Federalist Paper XI*, celle d'un «*grand système américain, échappant au contrôle de toute force ou influence transatlantique et capable de dicter les termes des liens entre l'ancien et le nouveau monde !*»⁷.

La notion d'empire employée alors fut conçue, bien entendu, par analogie avec les autres empires marchands du XVIII^e siècle. Mais l'Etat qui émergea des ambitions de «*l'élite coloniale expansionniste*»⁸, avec ses marchands du Nord (soutenus par des artisans et des fermiers commerciaux) s'alliant aux propriétaires-planteurs du Sud contre l'empire mar-

.../. les écrits de Jefferson, jusque là au pluriel, commence à prendre de plus en plus la forme d'un singulier»; cf. Bernard DE VOTO, *The course of Empire*, University of Nebraska Press, Lincoln, 1983 (1952), p. 403.

Ndt : Thomas JEFFERSON (1743-1826) premier Secrétaire d'Etat US, 1789 ; troisième président (1801-1809). Fondateur en 1797, avec James Madison, d'un parti «*anti-fédéraliste*», c'est-à-dire prônant de limiter le pouvoir central. Les «*jeffersonniens*» sont plutôt anti-guerre et anti-expansion (vers l'Ouest et le Sud originellement).

4. Voir Michael HARDT et Toni NEGRI, *Empire*, Harvard University Press, Cambridge MA, 2002 ; Exils, Paris, 2002 pour la traduction française.

Ndt : James MADISON (1751-1836) Virginien comme Jefferson, lui succède comme Secrétaire d'Etat en 1801, puis comme président (1809-1817). Considéré comme un des pères de la Constitution et de son dispositif d'équilibre des pouvoirs.

5. Voir John F. MANLEY, «*The Significance of Class in American History and Politics*», in L.-C. Didd and C. Jillson (éd.), *New Perspectives on American Politics*, Congressional Quarterly Press, Washington DC, 1994, en particulier pp. 16-19.

6. Cité dans WILLIAMS, *op. cit.*, p. 43.

7. *The Federalist Papers*, n°11 (Hamilton), Clinton Rossiter, ed., Mentor, New York, 1999, p. 59.

8. Voir Marc ENGEL, *A Mighty Empire : The Origins of the American Revolution*, Cornell University Press, Ithaca, 1988.

chand formel de la Grande-Bretagne, suivit, dès l'origine, une trajectoire menant au développement du capitalisme et à un empire informel. Ce processus prit d'abord la forme d'une expansion territoriale vers l'Ouest, reposant essentiellement sur l'extermination de la population indigène ; puis celle de l'exploitation éhontée, non seulement de la population esclave noire, mais aussi des petits fermiers écrasés de dettes et – au moins à partir de 1820 – d'une classe ouvrière industrielle émergente. Toutefois, le nouvel Etat américain put toujours se concevoir lui-même comme l'incarnation de la liberté républicaine, et être très largement admiré en conséquence, surtout grâce au lien entre «*empire extensif et auto-détermination*» établi dans la constitution fédérale. Pour le dire dans les termes de Bernard DeVoto, «*l'Empire américain ne serait pas mercantiliste mais, à un autre égard encore, quelque chose de nouveau sous le soleil : l'Ouest ne serait pas composé de colonies mais d'Etats*»⁹.

Et leurs «*droits étatiques*» n'étaient pas des mirages : ils reflétaient deux types différents de rapports sociaux – serviles et libres – qui composèrent les vagues d'allégeance successives des nouveaux Etats et, en 1830, ils limitèrent l'activisme de l'Etat fédéral dans le domaine économique. Après les batailles intestines entre Etats, qui menèrent finalement à la guerre civile, à la défaite de la plantocratie et à l'abolition de l'esclavage, la constitution fédérale fournit un cadre à la domination sans entraves d'un capitalisme industriel doté du plus large marché intérieur au monde, prévenant toute velléité d'impérialisme formel par conquête de territoires étrangers¹⁰. L'issue de la guerre civile permit la reconstruction de relations entre le capital financier et industriel et l'Etat fédéral, écartant les capacités et les politiques administratives du mercantilisme pour les rapprocher de la reproduction capitaliste élargie¹¹. Ici se trouve le sens qu'Anderson lui-même donne à la forme juridique évolutive de l'Etat américain, où «*des droits de propriété sans contraintes, le recours sans entrave à l'action judiciaire et l'invention de l'entreprise*» menèrent à ce que Polanyi craignait le plus : un système juridique dissociant et éloignant au maximum le marché des liens de coutume, de tradition ou de solidarité, dissociation qui se révéla – de firmes américaines en films américains – exportable et reproductible dans le monde entier, si bien qu'aucun concurrent ne pourrait l'égaliser. La transformation constante du

9. Bernard DEVOTO, *The Course of Empire*, op. cit., p. 275.

10. Voir Charles C. BRIGHT, «The State in the United States During the Nineteenth Century», in C. Bright and S. Harding, eds., *Statemaking and Social Movements*, University of Michigan Press, Ann Arbor, 1984.

11. Voir les deux premiers chapitres de Gabriel KOLKO, *Main Currents in Modern American History*, Harper & Row, New York, 1976 ; et BRIGHT, «The State...», op. cit., esp. pp. 145-153.

droit et de l'arbitrage commercial international en conformité avec les normes US témoigne de ce processus¹².

Les tendances expansionnistes du capitalisme américain dans la seconde moitié du XIX^e siècle (reflétant les pressions des fermiers commerciaux nationaux autant que celles des industriels et des financiers de l'ère post-guerre civile) étaient d'avantage susceptibles de prendre des allures informelles que ne l'avaient été celles du capitalisme britannique, même si elles n'étaient pas fondées sur une politique de libre échange. Initialement, les modalités étaient similaires, et elles apparurent bien avant la guerre hispano-américaine de 1898, qu'on désigne d'ordinaire comme le point de départ de l'expansion impériale US. Un article plateamment intitulé «*Un indicateur d'empire informel*», préparé pour le Centre américain d'analyse navale, le montre amplement : entre 1869 et 1897, l'US Navy ne fit pas moins de 5 980 escales pour protéger des navires marchands américains en Argentine, au Brésil, Chili, Nicaragua, Panama, en Colombie et ailleurs en Amérique latine¹³. Et l'établissement de colonies à Puerto Rico et aux Philippines, comme l'annexion de Hawaï «*constitua une déviance [...] par rapport aux formes typiques de domination économique, politique et idéologique, qui caractérisaient déjà l'impérialisme américain*»¹⁴. C'est bien plus à travers l'investissement direct à l'étranger et par la forme entrepreneuriale moderne – symbolisée par la Singer Company, qui devint la première entreprise multinationale en sautant par dessus les tarifs douaniers canadiens pour établir une succursale destinée à produire des machines à coudre pour les prospères producteurs de blé de l'Ontario – que l'empire informel américain se dessina bientôt selon des contours très différents de ceux de l'empire britannique¹⁵.

12. P. ANDERSON, «Force and Consent», *op. cit.*, p. 25.

13. S-S. ROBERTS, «An Indicator of Informal Empire : Patterns of U.S. Navy Cruising on Overseas Stations, 1869-97», *Center for Naval Analysis*, Alexandria, Virginia, n.d., cité dans Williams, p. 122.

14. Gareth Stedman JONES, «The Specificity of US Imperialism», *New Left Review*, 60, 1970 p. 63.

15. Voir L. PANITCH, «Class and Dependency in Canadian Political Economy», *Studies in Political Economy*, 6, 1980, pp. 7-34 ; W. CLEMENT, *Continental Corporate Power*, McLelland & Stewart, Toronto, 1977 ; et M. Wilkins, *The Emergence of Multinational Enterprise*, Cambridge Mass., 1970. Jefferson avait justifié la guerre de 1802 (inspirés par les affaires américaines, les Britanniques encourageaient la résistance indienne à l'expansion vers l'Ouest) dans ces termes : «*Si les Britanniques ne nous donnent pas satisfaction, nous prendrons le Canada, lequel demande à entrer dans l'Union, et lorsqu'alliés au Canada nous aurons les Florides, nous n'aurons plus aucun problème avec nos voisins; et c'est la seule manière de s'en prémunir*». Le passage d'une J..

L'articulation entre le nouvel empire informel américain et l'interventionnisme militaire fut exprimée par Théodore Roosevelt en 1904 comme l'exercice d'un «*pouvoir policier international*», en l'absence d'autres moyens de contrôle international, dans le but d'établir des régimes qui sachent «*se conduire avec une efficacité et une honnêteté raisonnables dans le domaine politique et social*», et de s'assurer que chacun de ces régimes «*maintienne l'ordre et remplisse ses obligations*» : une «*nation désireuse à la fois de s'assurer qu'on la respecte et de faire du bien aux autres* [déclarait Teddy Roosevelt, dans un langage qui est redevenu aujourd'hui très familier] *doit avoir la force adéquate pour accomplir la tâche dont elle se sent investie comme d'un devoir envers le monde entier [...]. Un grand peuple libre se doit à lui-même, comme il doit à toute l'humanité, de ne pas sombrer dans la faiblesse devant les forces du mal*»¹⁶.

Le génie américain pour présenter son empire informel comme un cadre propice aux droits universels atteignit son apogée sous Woodrow Wilson. Il atteignit aussi l'apogée de l'hypocrisie, en particulier à la Conférence de la Paix de Paris, où Keynes conclut que Wilson était «*le plus grand imposteur de la terre*»¹⁷. En effet, ce n'étaient pas seulement les tendances isolationnistes du Congrès américain, mais aussi l'incapacité des appareils présidentiel, financier et militaire *US*, qui expliquèrent l'échec des Etats-Unis à prendre la responsabilité de diriger la reconstruction de l'Europe après la Première Guerre Mondiale. L'expansion régulatrice et administrative de l'Etat américain sous la poussée du libéralisme entrepreneurial de l'*Ere Progressive*¹⁸, et l'accroissement des investissements directs américains tout au long des années 1920 (qu'illustre l'achat

../. aspiration à l'expansion continentale en forme d'empire interne à celle d'une expansion en forme d'empire externe informel – le Canada représentant le modèle de réussite de l'impérialisme américain du XX^e siècle – fut exprimé presque mot pour mot cent ans plus tard, quand le Président Taft parla des liens économiques renforcés comme d'un moyen de faire du Canada «*uniquement un adjoint des USA*». Voir WILLIAMS, pp. 63-4, 132.

16. Cité dans G. ACHCAR, *The Clash of Barbarisms*, Monthly Review Press, New York, 2002, p. 96

17. Lettre à Duncan Grant, citée dans Nicholas FRASER, «*More Than Economist*», *Harpers Magazine*, November, 2001, p. 80. La question, ici, était évidemment le refus de l'Etat américain d'effacer la dette de guerre des Alliés, avec tout ce que cela impliquait dans l'imposition aux Allemands de lourdes réparations. Voir Michael HUDSON, *Super Imperialism – The Economic Strategy of American Empire*, Holt, Rinehart and Winston, New York, 1971.

18. Note CM - *Progressive Era* : 1890-1920 ou 1900-1917, selon les auteurs. Protagonistes connus en Europe : Theodore Roosevelt (républicain) et Woodrow Wilson (démocrate). En commun, une vision moderniste, réformatrice-scientiste. ..

d'Opel par General Motors avant la Grande Dépression, achat terminant la «*division virtuelle*» de l'industrie automobile allemande entre GM et Ford) furent des évolutions marquantes¹⁹. Cependant, c'est seulement pendant le *New Deal* que l'Etat américain commença à développer les capacités de planification modernes qui, une fois redéployées dans la Seconde Guerre Mondiale, transformeraient et étendraient largement l'impérialisme informel de l'Amérique²⁰.

Dans les luttes de classes exceptionnelles de la Dépression, ces capacités étaient limitées par «*la fragmentation politique, particulièrement reflétée dans le conflit exécutif-législatif, combinée à une montée des tensions entre monde des affaires et gouvernement*»²¹. D'une certaine façon, l'entrée américaine dans la Deuxième Guerre Mondiale ne résolut pas seulement «*l'impasse dans la construction étatique de la fin des années 1930, mais posa également les fondations du gouvernement US d'après-guerre*». Comme le note Brian Waddell, dans sa remarquable étude sur la transition entre la construction étatique de la Dépression et celle de la Seconde Guerre Mondiale, «*les conditions de la guerre totale [...] rétablirent le poids politique des entreprises, donnant une large influence à leurs dirigeants, en dehors et à l'intérieur de l'Etat, sur les politiques de mobilisation du temps de guerre [...] Patrons combattifs et autorités militaires formèrent une alliance guerrière très efficace, qui non seulement fit barrage à toute amplification de l'autorité des partisans du New Deal, mais en outre substitua à ce dernier un puissant modèle. L'activisme international évinça et supplanta l'activisme domestique du New Deal*».

Ainsi le décor était-il planté pour un empire informel américain beaucoup plus fort, et s'étendant largement au-delà de son propre hémisphère.

..J. Voir R. JEFFERY LUSTIG, *Corporate Liberalism - The Origins of American Political Theory 1890-1920*, University of California Press, Berkeley, 1982 ; et Stephen SKOWRONEK, *Building a New American State : The Expansion of National Administrative Capacities 1877-1920*, Cambridge University Press, New York, 1982.

19. Voir Kees VAN DER PIJL, *The Making of an Atlantic Ruling Class*, Verso, Londres, 1984, p. 93.

20. Charles et Mary BEARD l'ont saisi avant même la guerre dans leur analyse du passage d'un «*isolationisme impérial*» à un nouvel «*internationalisme collectif*», voir *America in Midpassage*, Macmillan, New York, 1939, Volume 1, Ch. X, et Vol. 11, Ch. XVII.

21. Cette citation et les suivantes de cette section sont toutes issues de Brian WADDELL, *The War against the New Deal - World War II and American Democracy*, Northern Illinois University Press, De Kalb, 2001, pp. 4-5. Voir également Rhonda LEVINE, *Class Struggles and the New Deal*, University Press of Kansas, Lawrence, 1988.

La reconstruction par les Etats-Unis d'un ordre mondial capitaliste

L'affectation des «*moyens de l'Etat américain à la réalisation d'objectifs interventionnistes tournés vers l'extérieur plutôt que vers l'intérieur*»²², fut cruciale pour la relance des tendances mondialisatrices du capitalisme après la Seconde Guerre Mondiale. Cette relance ne fut pas seulement la conséquence de la reconstruction de l'Etat américain en temps de guerre, mais aussi de la reconstruction d'après-guerre – plus radicale – de tous les Etats situés au cœur de la vieille rivalité entre empires. Et elle eut lieu aussi en parallèle avec la multiplication de nouveaux Etats détachés de leurs anciens empires coloniaux – en fait elle y mena. Parmi les différentes dimensions de cette relation nouvelle entre capitalisme et impérialisme, le plus important changement fut que les réseaux impériaux et les liens institutionnels les plus denses – qui s'étendaient auparavant du Nord au Sud entre les Etats impériaux et leurs colonies, formelles ou informelles – en vinrent alors à se déployer entre les Etats-Unis et les autres grands Etats capitalistes.

Ce que l'empire informel britannique avait été incapable de gérer (et avait même eu du mal à seulement contempler) au XIX^e siècle était maintenant réalisé par l'empire informel américain, qui réussissait à intégrer toutes les autres puissances capitalistes au sein d'un même système de coordination fonctionnant sous son égide. Indépendamment même des occupations militaires américaines, l'état de dévastation des économies européenne et japonaise et la faible légitimité politique de leurs classes dirigeantes à la fin de la guerre créèrent une occasion sans précédent, que l'Etat américain était maintenant capable et désireux d'exploiter. Dans ces conditions d'ailleurs, l'expansion de l'empire américain après la Deuxième Guerre Mondiale était loin d'être imposée de façon unilatérale (sans même parler de coercition) – il s'agissait souvent d'un «*impérialisme par invitation*»²³.

L'attention scrupuleuse dont firent preuve, pendant la guerre, les Départements d'Etat et du Trésor pour préparer la relance d'un régime commercial libéral coordonné et d'un ordre financier réglementé fut aussi important que le développement de l'appareil de défense nationale et la

22. Brian WADDELL, «Corporate Influence and World War II: Resolving the New Deal Political Stalemate», *Journal of Political History*, 11 (3), 1999, p. 2.

23. Geir LUNDESTAD, «Empire by Invitation? The United States and Western Europe, 1945-52», *Journal of Peace Research*, 23 (3), septembre, 1986 ; et voir VAN DER PIJL, *The Making...*, chapitre 6.

planification géostratégique encadrant, à Yalta²⁴, la division du monde avec l'URSS. Cette relance fut réalisée par la manipulation du statut de débiteur des principaux alliés des Etats-Unis, grâce à la domination totale du dollar comme devise mondiale et au fait que l'économie américaine représentait alors 50 % de la production planétaire. L'Etat américain avait bien retenu la leçon de son échec à combiner rhétorique internationaliste libérale et engagement institutionnel dans l'organisation d'un ordre capitaliste international après la Première Guerre Mondiale. A travers la planification conjointe et très complexe des Trésors américain et britannique pendant la guerre²⁵ – c'est-à-dire à travers le processus qui conduisit à Bretton Woods – les Américains ne s'assurèrent pas seulement que les Britanniques « acceptaient l'obligation, dans une certaine mesure, de modifier leurs politiques intérieures au regard de leur impact international sur la stabilité », mais aussi que serait liquidé l'empire britannique, « en jetant l'Angleterre dans les bras de l'Amérique telle une suppliante, et dès lors une subordonnée ; la domination étant masquée par l'illusion d'une 'relation spéciale' qui perdure encore aujourd'hui »²⁶.

Mais il est certain que ce ne sont pas seulement les dollars US qui furent décisifs ici, et que la Grande-Bretagne ne fut pas le seul objet du nouvel empire informel de l'Amérique. Une lettre ouverte, publiée dans les pages du magazine *Fortune* de mai 1942 et titrée « les Etats-Unis dans un monde nouveau : les relations avec la Grande-Bretagne », exposait un programme pour « l'intégration des systèmes économiques américain et britannique comme fondation d'une intégration plus large après la guerre » : « Si un ordre mondial doit naître de cette guerre, il est réaliste de penser qu'il ne naîtra pas tout constitué d'une conférence de cinquante Etats tenue à une date donnée pour écrire une Constitution Mondiale. Il résultera bien plus probablement d'un élargissement progressif des procédures qui sont développées aujourd'hui en temps de guerre [...] Rejeter l'impérialisme du prédateur solitaire et prendre acte du fait qu'une Ligue des Nations ou quelque parlement universel ne saurait voir le jour dans un futur proche [...] ne doit pas empêcher les Etats-Unis de soumettre à la Grande-Bretagne une proposition d'intégration économique en guise de premier pas dans un processus de reconstruction générale. Si l'on ne parvient pas à une position commune avec la

24. Voir Gabriel KOLKO, *The Politics of War – The World and United States Foreign Policy 1943-1945*, Random House, New York, 1968.

25. Voir Eric HELLEINER, *States and the Reemergence of Global Finance*, Cornell, Ithaca, 1994.

26. Robert SKIDELSKY, *John Maynard Keynes - Fighting for Freedom, 1937-1946*, Viking, New York, 2001, pp. xxiii.

Grande-Bretagne et des Dominions sur ces questions, il est utopique d'espérer un arrangement plus large avec toutes les Nations Unies»²⁷.

Cette lettre ouverte était accompagnée d'une longue déclaration collective des éditeurs de *Fortune* et des magazines *Time* et *Life*²⁸. Cette déclaration retenait l'hypothèse que «l'Amérique émergera comme la plus grande puissance du monde d'après-guerre, [et ... qu'] il lui revient à ce titre, de décider de quel monde elle veut à l'issue de ce conflit». Ils appelaient, dans ce contexte, à «la confiance mutuelle entre l'homme d'affaire et son gouvernement» après les tensions du *New Deal*, de telle façon que le gouvernement puisse exercer ses responsabilités, «utiliser la politique fiscale comme volant d'équilibrage social, aussi bien que ses pouvoirs législatif et administratif pour promouvoir et stimuler l'entreprise privée en levant les barrières à son expansion naturelle». Il s'agirait de produire «un contexte expansionniste dans lequel les tarifs, les subventions, les monopoles, la réglementation restrictive du travail, le féodalisme des plantations, les impôts, le sous-développement technologique, les lois fiscales obsolètes, et toutes les autres entraves à l'expansion future puissent être supprimés». Tout en reconnaissant que «le soulèvement du prolétariat international [...] le fait le plus marquant de ces vingt dernières années [...] signifie qu'un commerce international totalement libre, tel que le prêchait Cobden et tel que le pratiquait la Grande-Bretagne, n'est plus depuis lors une possibilité politique immédiate», ils affirmaient néanmoins que le libre échange entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne serait «le coup de fouet attendu par leurs deux économies» et que, sur cette base, «un espace de liberté grandirait, englobant petit à petit les Dominions de la Grande-Bretagne, l'Amérique latine, et peut-être un jour le monde entier. Car le but ultime d'un monde rationnel est bien le libre échange universel, pas un nationalisme rigide».

Et dans des termes inhabituellement directs, les rédacteurs appelaient cela un nouvel impérialisme : «Ainsi, un nouvel 'impérialisme' américain, s'il faut l'appeler ainsi, sera – ou plutôt peut être – bien différent de la variante britannique. Il peut aussi être différent de la variante américaine prématurée qui a suivi notre expansion lors de la guerre espagnole [de 1898 - ndt]. L'impérialisme américain peut se permettre de finir le travail commencé par le britannique ; il serait représenté non plus par des marchands et des planteurs, mais par des cerveaux et des bulldozers,

27. «The United States in a New World - I. Relations with Britain. A series of reports on potential courses for democratic action. Prepared under the auspices of the Editors of *Fortune*», Mai 1942, pp. 9-10.

28. «An American Proposal», *Fortune*, Mai 1942, pp. 59-63.

des techniciens et des machines-outils. L'impérialisme américain n'a pas besoin d'extra-territorialité ; il progressera mieux en Asie si les tuans et les sahibs restent chez eux [...] Les Etats-Unis ne doivent pas non plus avoir peur d'aider à bâtir des rivaux industriels à leur propre puissance [...] parce que nous savons que l'industrialisation stimule plus qu'elle ne limite le commerce international [...] Cette version de l'impérialisme américain a l'air très tempérée et pleine d'idéal. C'est pourtant une politique praticable pour l'Amérique parce que c'est d'amitié, non de nourriture, dont nous avons le plus besoin de la part du reste du monde».

L'immense capacité organisationnelle que l'Etat américain a développée pour faire de cette perspective une réalité n'a jamais été plus clairement vérifiée qu'à la conférence de Bretton Woods en 1944. La commission responsable de la création du Fond monétaire international était présidée et rigoureusement contrôlée par le partisan du *New Deal*, Harry Dexter White, du Trésor américain. Bien que Keynes présidât celle chargée d'établir ce qui finalement deviendrait la Banque mondiale, et bien que les divers comités sous sa responsabilité aient été également présidés par des non-américains, «ils avaient des rapporteurs américains et des secrétaires, désignés et instruits par White», et celui-ci s'était arrangé pour «qu'un journal de la conférence paraisse chaque jour afin d'informer chacun des principales décisions prises». Il avait à sa disposition «une foule de sténographes travaillant jour et nuit [et] des boy scouts jouant les estafettes et les distributeurs de journaux» – le tout écrit dans un «langage juridique qui rendait chaque chose difficile à comprendre au milieu d'une grande variété de langues inintelligibles». C'était là le «chambard contrôlé» que voulait le Trésor américain pour «rendre plus aisée l'imposition d'un fait accompli». C'est dans ces circonstances que chaque délégation décida finalement «qu'il était préférable de rouler pour le Trésor américain plutôt que pour ses critiques mécontents, qui – comme le déclara Keynes – 'ne savent pas quoi penser et n'ont aucun moyen de tenir leurs promesses'». La conférence prit fin sur un hommage de Keynes au processus par lequel 44 pays «avaient appris à travailler de concert de façon à ce que 'la fraternité entre les hommes devienne plus que des mots'. Les délégués applaudirent sans retenue. Puis retentit l'hymne national américain»²⁹.

Le FMI et la Banque Mondiale étant établis à Washington DC à l'insistance des Américains, pour tous les principaux pays capitalistes la gestion économique internationale fut inscrite dans un cadre qui dure jus-

29. Toutes les citations de ce paragraphe proviennent du récit de Skidelsky, *op. cit.*, pp. 334, 348, 350-1, 355.

qu'à aujourd'hui : dans ce cadre, même lorsque ce sont les Ministères des Finances et les Banques centrales européenne et japonaise qui proposent, c'est le Trésor américain et la Federal Reserve qui disposent³⁰. Le maillage dense liant ces Etats à l'empire américain fut bien sûr également officialisé dans les institutions de l'OTAN, sans même mentionner les réseaux en étoile reliant chacun des autres Etats capitalistes dirigeants aux appareils de renseignement et de sécurité des Etats-Unis, en tant que participants à la stratégie d'endiguement du communisme pendant la Guerre Froide. Ces réseaux influèrent sur les réseaux économiques et vice-versa, de même que sur de nouveaux réseaux intellectuels et médiatiques de propagande pour expliquer, justifier et promouvoir la nouvelle réalité impériale.

La plupart de ceux qui soulignent les liens militaires et de renseignement de l'Etat américain avec les appareils coercitifs de l'Europe et du Japon tendent à en situer les racines dans la dynamique de la Guerre Froide³¹. Toutefois, comme l'a dit récemment Bacevich en examinant la politique américaine à la lumière de l'effondrement de l'URSS : *«analyser la stratégie globale des Etats-Unis, depuis la fin des années 1940 jusqu'aux années 1980, comme 'endiguement' – sans autre objectif que résister à l'extension du pouvoir soviétique – n'est certes pas faux, mais reste incomplet [...] Une conception aussi étroite de la stratégie à l'époque de la Guerre Froide nous empêche de comprendre la politique actuelle [...] Nulle stratégie digne de ce nom n'est exclusivement passive ou défensive dans son orientation [...] La stratégie globale américaine pendant la Guerre Froide ne visait pas seulement à faire barrage au communisme, mais aussi à prendre des dispositions actives pour ouvrir le monde politiquement, culturellement et surtout économiquement – ce qui est précisément ce que les décideurs disaient qu'ils cherchaient à faire»*³².

En se concentrant exclusivement sur la politique étrangère, les renseignements et l'appareil policier, on ne voit pas non plus combien le «système de protectorat» américain (comme le nomme Peter Gowan) était effectivement en train «de modifier la nature du noyau capitaliste». Car il exigeait la «transformation interne des relations sociales, dans les protectorats, en faveur du système 'fordiste' américain d'accumulation ;

30. Dans les propres termes de cadres supérieurs de la Bundesbank allemande, lors d'une interview que nous avons réalisée en octobre 2002.

31. Martin SHAW, *Theory of the Global State*, Cambridge University Press, Cambridge, UK, 2000.

32. Andrew L. BACEVICH, *American Empire – The Realities and Consequences of US Diplomacy*, Harvard University Press, Cambridge, MA, 2002, p. 4.

ce qui rendait possible une vaste expansion de leurs marchés intérieurs, grâce à une classe ouvrière, non seulement source de plus-value croissante, mais aussi centre de consommation de plus en plus important pour la réalisation de cette plus-value»³³. Tandis que le nouvel empire informel ménageait encore de la place aux autres Etats principaux pour agir en tant que «centres d'organisation autonomes de l'accumulation du capital», la promotion des formes 'fordistes' – managériales et technologiques – d'abord organisée et canalisée à travers les 'conseils de productivité' conjoints d'après-guerre fut ensuite renforcée massivement par des investissements directs américains. Ici aussi, le noyau du réseau impérial américain fut déplacé vers les pays capitalistes avancés : ainsi, entre 1950 et 1970, la part de l'Amérique latine dans les investissements directs à l'étranger chuta de 40 % à moins de 20 %, tandis que celle de l'Europe faisait plus que doubler, pour atteindre le niveau de la part canadienne³⁴, à plus de 30 %. Il n'est pas surprenant que des observateurs extérieurs attentifs, comme Raymond Aron et Nicos Poulantzas, virent alors en Europe une tendance à la «canadianisation», comme modèle d'intégration à l'intérieur de l'empire américain³⁵.

Bien sûr, cela ne veut pas dire que la dimension Nord-Sud de l'impérialisme devint insignifiante, mais bien que les relations des autres pays capitalistes du centre avec le Tiers-monde, y compris avec leurs ex-colonies, se trouvèrent imbriquées dans le règne de l'empire informel américain. Les pays capitalistes du centre pourraient continuer à bénéficier de la division Nord-Sud, mais toute intervention devrait, ou se faire à l'initiative des Américains ou, au moins, avoir obtenu l'aval des Etats-Unis (comme l'illustra l'affaire du canal de Suez – en 1956, *ndt*). Seul l'Etat américain pouvait s'arroger le droit d'intervenir contre la souveraineté d'autres Etats (ce qu'il fit à plusieurs reprises à divers endroits dans le monde) et seul l'Etat américain se réservait le droit «souverain» de rejeter les règles et les normes internationales si nécessaire. C'est en ce sens que seul l'Etat américain était activement «impérialiste».

33. Peter GOWAN, «The American Campaign for Global Sovereignty», *Socialist Register* 2003, Merlin, Londres, 2003, p. 5.

34. Michael Barratt BROWN, *The Economics of imperialism*, Penguin, Middlesex, UK, 1974, pp. 208-9.

35. Voir Raymond ARON, *The Imperial Republic : The United States and the World 1945-1973*, Winthrop, Cambridge, MA, 1974, particulièrement pp. 168 et 217 ; et Nicos POULANTZAS, *Classes in Contemporary Capitalism*, NLB, Londres, 1974, particulièrement pp. 39 et 57.

Même si la règle impériale informelle semblait placer le «Tiers-monde» et les pays capitalistes centraux sur un pied d'égalité économique et politique, l'héritage du vieil impérialisme et le vaste déséquilibre des moyens entre le Plan Marshall et les programmes d'aide au développement reproduisirent tous deux des inégalités globales. Les Etats européens obtinrent l'espace nécessaire pour développer une cohérence économique interne et cultiver leurs marchés intérieurs dans la période d'après-guerre, et l'intégration économique européenne fut également encouragée explicitement par les Etats-Unis, précisément comme mécanisme de «sauvetage européen de l'Etat-Nation», pour reprendre la judicieuse formulation d'Alan Milward³⁶. Pourtant, cela contrastait avec l'aversion américaine pour les stratégies d'industrialisation par substitution (de produits nationaux) aux importations adoptées par des Etats du Sud, sans parler de l'hostilité des Etats-Unis à l'égard des approches planifiées visant à développer le genre de base économique auto-centrée que les pays capitalistes avancés avaient créée pour eux-mêmes avant d'embrasser l'ordre économique libéral international. Contrairement aux soucis géostratégiques qui prédominèrent pendant les guerres américaines en Corée et au Vietnam, ce fut l'opposition au nationalisme économique qui conditionna l'implication de l'Etat américain dans le renversement de nombreux gouvernements, de l'Iran au Chili. Le résultat prévisible – en raison des limites de la plupart des marchés intérieurs du Tiers-monde et de l'engagement de tous les Etats du Tiers-monde dans la course pour percer sur les marchés internationaux – ce fut le creusement des inégalités globales, même si quelques uns, comme la Corée du Sud, se montrèrent capables de profiter de l'espace géostratégique que le nouvel empire leur accordait pour se développer rapidement et réduire l'écart.

Quoi qu'il en soit, en termes généraux, la nouvelle configuration informelle de la règle impériale, non seulement dans le monde capitaliste avancé mais aussi dans les régions du Tiers-monde sous son emprise, fut caractérisée par la perméabilité des frontières et non par leur dissolution. Ce n'était pas par le biais d'un empire formel, mais plutôt par la reconstitution d'Etats comme parties intégrantes d'un empire américain informel que l'ordre capitaliste international était désormais organisé et régulé. Les Etats-nations restaient les premiers vecteurs grâce auxquels : (a) étaient établis et reproduits les rapports sociaux et les institutions de classes, la propriété, la monnaie, les contrats et les marchés ; et (b) s'effectuait l'accumulation internationale du capital. La vaste

36. Alan S. MILWARD, *The European Rescue of the Nation-State*, Routledge, Londres, 2000.

expansion de l'investissement direct étranger à l'échelle planétaire, indépendamment des mouvements des parts régionales au sein de l'ensemble, signifiait que, loin d'échapper à l'Etat, le capital voyait sa dépendance augmenter à l'égard de nombreux Etats. Au même moment, le capital, en tant que force sociale agissante au sein de n'importe quel Etat, tendait désormais à inclure à la fois des capitaux étrangers et des capitaux nationaux ayant des objectifs et des liens internationaux. Leur interpénétration rendit de plus en plus anachronique la notion de bourgeoisies nationales distinctes – sans parler des rivalités bourgeoises du type de celles qui menèrent à la Première Guerre Mondiale.

Une dimension supplémentaire du nouveau type de relations entre capitalisme et empire s'incarna donc dans l'internationalisation de l'Etat, au sens où celui-ci endosse la responsabilité de gérer son ordre capitaliste intérieur d'une façon qui contribue à la gestion de l'ordre capitaliste international³⁷. Pour l'Etat impérial américain cependant, cette internationalisation prenait un caractère particulier. Elle lui imposait de définir l'intérêt national américain de telle sorte que l'Etat n'agisse pas seulement au bénéfice de sa propre classe capitaliste mais aussi au profit de l'extension et de la reproduction du capitalisme global. La définition de ce que ceci exigerait continua à refléter la particularité de l'Etat et de la formation sociale américains, mais elle fut de plus en plus infléchie vers une conception du rôle de l'Etat américain comme garant de la survie de «*la libre entreprise*» aux Etats-Unis, via la promotion de la libre entreprise et du libre échange au niveau international. Cette idée fut articulée dans sa version canonique par le président Truman, lors de son discours contre l'isolationnisme à la Baylor University en mars 1947 :

«Aujourd'hui, comme en 1920, nous sommes à un tournant dans l'histoire. Les économies nationales ont été déchirées par la guerre. Le futur est partout incertain. Les politiques économiques fluctuent continuellement. Dans cette atmosphère de doute et d'hésitation, le facteur décisif tient au type de direction que les Etats-Unis donneront au monde. Nous sommes le géant du monde économique. Que cela nous plaise ou non, le futur modèle des relations économiques dépend de nous [...] Nos relations extérieures, politiques et économiques, sont indivisibles»³⁸.

37. Voir Robert COX, *Production, Power and World Order*, Columbia University Press, New York, 1987, particulièrement p. 254; Cf. N. POULANTZAS, *Classes...*, op. cit., p. 73.

38. Discours sur la politique économique extérieure, prononcé à la Baylor University, le 6 mars 1947, *Public Papers of the Presidents*, <http://www.trumanlibrary.org/trumanpapers/pppus/1947/52.htm>. Sur la préparation de ce discours crucial, voir J..

L'internationalisation de l'Etat américain a été parfaitement résumée en 1950 dans le document NSC-68 du Conseil de sécurité nationale, que Koiko a baptisé «*document le plus important de toute la politique d'après-guerre*» (bien qu'il soit resté 'Top Secret' jusqu'en 1975). Ce document expose, de la façon la plus claire, l'objectif de bâtir un «*environnement mondial dans lequel le système américain puisse survivre et prospérer [...] Même s'il n'y avait pas d'Union soviétique, nous devrions faire face à ce grand problème [...] que] l'absence d'ordre parmi les nations devient de moins en moins tolérable*»³⁹.

La reconstitution de l'Empire américain pendant l'ère néolibérale

Ce modèle d'autorité impériale fut élaboré pendant la période de reconstruction d'après-guerre, une période essentiellement de transition au regard du dynamisme économique de «l'âge d'or». La notion même de «reconstruction» impliquait la question de ce qui pourrait suivre, une fois les économies européenne et japonaise reconstruites et devenues compétitives avec celle des Etats-Unis, et une fois disparues les circonstances favorables de l'après-guerre⁴⁰. Qui plus est, les luttes des paysans et des ouvriers, le nationalisme économique naissant dans le Tiers-monde, et l'engagement militant grandissant de la classe ouvrière dans les pays capitalistes du centre, devaient avoir un impact à la fois sur les profits du capital et sur l'ordre institutionnel d'après-guerre.

... Gregory A. FOSSENDAL, *Our Finest Hour: Will Clayton, the Marshall Plan, and the Triumph of democracy*, Hoover Press, Stanford, 1993, pp. 213-5.

39. Cité dans WILLIAMS, *op. cit.*, p. 189 ; et voir Gabriel KOLKO, *Century of War*, The New Press, New York, 1994, p. 397.

40. Les conditions particulières d'après-guerre comprenaient : l'application de technologies mises au point pendant la guerre, le rattrapage de la technologie et des méthodes américaines (le décalage s'était accusé déjà pendant les années 1930 et s'était notablement creusé pendant la guerre) ; une demande contenue ; des investissements subsidiés pour la reconstruction et l'influence sur la productivité des nouvelles installations – l'ensemble produisant un énorme champ pour l'accumulation après la destruction de tant de valeur pendant la Grande Dépression et la Guerre. Voir Moses ABRAMOWITZ, «Catching Up, Forging Ahead, and Falling Behind», *Journal of Economic History*, 46 (2), Juin 1986, et aussi «Rapid Growth Potential and Realization – The Experience of the Capitalist Economies in the Postwar Period» dans Edmund Malinvaud, ed., *Economic Growth and Resources*, Macmillan, Londres, 1979. Très important aussi fut le rôle unique de l'Etat américain quand il ouvrit ses marchés, apportant une aide financière cruciale, et contribuant à l'économie et à la stabilité politique internationales.

En moins d'une génération, les contradictions inhérentes aux Accords de Bretton Woods apparurent. En 1958, au moment où les monnaies européennes devinrent pleinement convertibles, quasi tous les présupposés des Accords avaient déjà été remis en question. Les taux de change fixes, qu'ils avaient établis, dépendaient du contrôle des mouvements de capitaux que la plupart des autres pays que les Etats-Unis maintinrent après la guerre⁴¹ ; mais l'internationalisation même du commerce et l'investissement étranger direct promus par Bretton Woods (en parallèle avec les innovations nationales et la compétition en matière d'hypothèques, de crédit, d'investissement bancaire et de courtage qui consolidèrent la puissance du secteur financier à l'intérieur des Etats-Unis) contribuèrent à restaurer un marché financier mondial, à éroder par conséquent les contrôles des mouvements de capitaux, et à vulnérabiliser les taux de change fixes⁴².

De sérieuses inquiétudes à propos d'un retour de la fragmentation et de l'effondrement économiques internationaux de l'entre-deux-guerres apparurent au début des années 1960, lorsque l'économie américaine passa du statut de créateur à celui de débiteur ; lorsque le dollar, de monnaie désespérément rare se transforma en monnaie excédentaire, et lorsque la parité dollar-or, qui avait été scellée par Bretton Woods, commença à s'effriter⁴³. Malgré les nouvelles tensions entre les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, la pièce ne fut toutefois pas rejouée. La domination américaine, jamais fondamentalement concurrencée, allait être réorganisée sur de nouvelles bases, et l'intégration internationale n'allait pas reculer mais au contraire s'intensifier. Comme dans des épisodes précé-

41. L'écroulement de l'étalon-or pendant l'entre-deux-guerres a démontré que la mobilité du capital et les pressions démocratiques de la base – qui limitèrent tout ajustement «automatique» – étaient incompatibles avec des taux de changes fixes.
42. Sur les relations entre l'écroulement de l'étalon-or, la mobilité du capital et l'évolution des pressions démocratiques, voir EICHENGREEN, *Globalizing Capital – A History of the International Monetary System*, Princeton University Press, 1996, Chapitres 2 et 3. Sur les développements de la finance US elle-même pendant les années 1970, et leur impact à l'étranger, voir Michael MORAN, *The Politics of the Financial Services Revolution*, Macmillan, Londres, 1991.
43. En revenant sur cette période, deux Vice-Présidents de Citibank, observaient qu' «il n'est pas surprenant que, fin des années 1960 – début des années 1970, les économistes aient été persuadés que la suppression des taux de change fixes affaiblirait par la suite les liens économiques entre pays». Voir H. CLEVELAND et R. BHAGAVATULA, «The Continuing World Economic Crisis», *Foreign Affairs*, 59(3), 1981, p. 600. Voir aussi la remarque de Louis Pauly selon laquelle, à l'époque «le désarroi monétaire international semblait pouvoir ramener au monde des années 1930». Louis B. PAULY, *Who Elected the Bankers?*, Cornell University Press, Ithaca, 1997, p. 100.

dents de l'histoire du capitalisme mondial, cette reconstitution de l'ordre mondial n'était pas inévitable. Mais ce qui la rendit possible, c'est qu'au moment de la crise du début des années 70, la pénétration idéologique et matérielle américaine en Europe comme au Japon, et l'intégration des Etats-Unis avec ces pays étaient suffisamment fortes pour exclure tout retrait de l'économie internationale ou toute mise en cause du *leadership* de l'Etat américain, ce qui lui donna le temps et l'espace politique pour renouveler ses ambitions mondiales.

Les Etats-Unis s'étaient, bien sûr, imposés comme protecteurs militaires de l'Europe et du Japon, et ils gardèrent ce rôle alors que l'un et l'autre progressaient de plus en plus sur les marchés américains. Mais le facteur décisif dans le bétonnage des nouveaux liens impériaux fut l'investissement direct à l'étranger : la forme dominante adoptée alors pour l'exportation de capitaux et l'intégration internationale de la période d'après-guerre. Les sociétés américaines, en particulier, évoluaient vers une fonction de centres de réseaux de plus en plus denses de fournisseurs, de financiers, et de marchés finaux, entre pays-hôtes et transfrontaliers (*ipso facto*, elles augmentaient d'avantage l'ordre des échanges libéralisés comme moyen d'assurer des réseaux internationaux de production plus serrés encore). Même là où la réaction initiale fut hostile à une telle croissance des investissements américains, elle ouvrit en général la voie à la compétition pour les attirer et, ensuite, à une émulation pour être à la hauteur du «*défi américain*» par des contre-investissements aux Etats-Unis.

A la différence du commerce, les investissements américains directs à l'étranger affectèrent tout de suite les structures de classe et les formations d'Etat des autres pays du centre⁴⁴. Les tensions et alliances qui apparaissaient au sein des classes capitalistes intérieures ne pouvaient plus être comprises en termes purement «nationaux». Les entreprises automobiles allemandes, par exemple, suivaient leurs homologues américaines dans la conquête de marchés de dimensions européennes ; et elles partageaient les préoccupations des entreprises américaines en Allemagne, à propos du coût de l'acier européen entre autres. Elles avaient raison d'être méfiantes à l'égard de mesures qui certes favorisaient les entreprises européennes, mais pouvaient compromettre le traitement de leurs intérêts grandissants au niveau des marchés et des investissements aux Etats-Unis.

44. La «reproduction induite du capitalisme monopolistique américain dans les autres métropoles (...) implique dans celles-ci la reproduction prolongée des conditions politiques et idéologiques nécessaires au développement de l'impérialisme américain». N. POULANTZAS, *op. cit.*, 1974, p. 47.

Avec le capital américain comme force sociale au sein de chaque pays européen, le capital domestique eut tendance à se « désarticuler » et à ne plus être représenté par une bourgeoisie nationale indépendante et cohérente⁴⁵. La probabilité que le capital national puisse concurrencer la domination américaine – plutôt que de chercher seulement à renégocier les termes du *leadership* américain – fut considérablement diminuée. Bien que les économies ouest-européenne et japonaise aient été rebâties dans l'après-guerre, la nature de leur intégration dans l'économie planétaire tendit à lier la réussite de la reproduction de leurs propres formations sociales aux règles et structures de l'ordre mondial dirigé par les Américains. Quelle qu'ait été l'envie des Etats européens et du Japon de renégocier les arrangements pris en 1945, maintenant que 25 % seulement de la production mondiale était située aux Etats-Unis mêmes, ni eux, ni leurs bourgeoisies respectives n'étaient intéressés, même de loin, à mettre au défi l'hégémonie que l'empire informel américain avait établie sur eux. « *La question, pour eux, comme l'a dit Poulantzas au début des années 1970, est plutôt de réorganiser une hégémonie qu'ils acceptent déjà (...); ce sur quoi porte effectivement la bataille, c'est sur la part du gâteau* »⁴⁶.

C'est dans ce contexte que l'internationalisation de l'Etat devint particulièrement importante. Dans les années 1970, au cours des re-négociations, prolongées et souvent confuses, des dispositions qui avaient lié l'Europe et le Japon à l'empire américain depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, tous les Etats-nations impliqués en vinrent à accepter la responsabilité de créer les conditions intérieures nécessaires au maintien de l'accumulation internationale : stabilité des prix, pressions sur l'organisation des travailleurs, traitement national des investissements étrangers et absence de restrictions aux sorties de capitaux. Les tendances réelles qui émergent de la crise des années 1970 furent – pour citer Poulantzas encore – « *l'intériorisation des transformations de l'Etat-nation lui-même, de façon à prendre en charge l'internationalisation des fonctions publiques pour le compte du capital* »⁴⁷. Les Etats-nations n'étaient donc pas en train de disparaître, mais bien d'ajouter à leurs responsabilités.

45. « C'est cette désarticulation et cette hétérogénéité de la bourgeoisie nationale qui expliquent la faible résistance, limitée à des crises et sursauts, que les Etats européens ont opposé au capital américain ». *Ibid.*, p. 75.

46. *Ibid.*, p. 87.

47. *Ibid.*, p. 81. Sur l'internationalisation de l'Etat, voir aussi, COX, *Production, Power And World Order*, op. cit., pp. 253-267.

Non qu'ils vissent d'ailleurs clairement ce qu'il y avait lieu de faire exactement. Les structures établies de l'ordre de l'après-1945 n'apportaient pas, intrinsèquement, de solution à la pression généralisée sur les taux de profit aux Etats-Unis et en Europe. Elles ne fournissaient pas aux Etats-Unis la recette pour stimuler leurs bases économiques de façon à consolider leur règne. Elles n'apportaient pas non plus de réponse quant à la manière de gérer les tensions et instabilités d'un monde où l'Etat américain n'était pas omnipotent mais devait plutôt utiliser les autres Etats pour régner. Le fait qu'une solution ne soit apparue qu'à la fin des années 1970 – soit deux décennies entières après les premiers signes de trouble, près d'une décennie après la crise du dollar du début des années 1970, et après une longue période de faux départs, de confusions et d'expérimentations incertaines – démontre la nature contingente du nouvel ordre⁴⁸.

La première et la plus importante réaction de l'administration Nixon – la fin spectaculaire de la convertibilité du dollar américain en 1971 – restaura l'autonomie économique de l'Etat américain face à une menace de ruée sur l'or. La dévaluation subséquente du dollar américain corrigea, au moins temporairement, le déficit de la balance commerciale américaine. Mais on peut difficilement qualifier cette réaction de solution aux problèmes plus larges en cause. L'Etat américain se servit de l'avantage de sa position, encore dominante, pour défendre sa propre base économique, mais cette attitude défensive ne pouvait ni donner une solution générale aux problèmes rencontrés par toutes les économies capitalistes développées, ni même créer la base d'un dynamisme économique américain renouvelé⁴⁹. Vers la fin des années 1970, alors que l'économie américaine était confrontée à une évasion des capitaux (aussi bien nationaux qu'étrangers), un rapport présidentiel au Congrès (se décrivant lui-même comme « *l'analyse la plus complète et la plus détaillée de la position concurrentielle des Etats-Unis* ») confirma un déclin vertigineux de

48. A l'une ou l'autre occasion, les politiques des années 1970 ont compris surtaxes à l'importation, tentatives de coopération internationale sur les taux de changes, taxes et contrôles sur les prix, monétarisme et incitants fiscaux.

49. Un journaliste du *New York Times* capta cette agressivité unilatérale caractérisant la réaction américaine : « *Ce qui est parfaitement clair, c'est que les Etats-Unis ont montré au monde d'un seul trait vif combien ils étaient puissants, (...) en tranchant le lien entre le dollar et l'or, et en imposant une taxe d'importation de 10 %, les Etats-Unis ont montré qui est Gulliver et qui les Lilliputiens (...) 'Lilliputiens' ne désigne pas les Nicaraguayens ou les Gabonais, mais l'Allemagne Fédérale, le Japon, la Grande-Bretagne, et les autres nations industrielles avancées* », cité dans H-L. ROBINSON, « *The Downfall of the Dollar* » dans *Socialist Register* 1973, Merlin Press, Londres, 1973, p. 417.

compétitivité – déclin qui pouvait être corrigé, disait le rapport, mais pas sans une réorientation radicale de la politique économique qui s'attaquerait à l'inflation nationale persistante et répondrait au besoin d'accéder plus largement à l'épargne pour accélérer l'investissement⁵⁰.

Le souci de retenir les capitaux et d'en attirer de nouveaux se révéla particulièrement important pour la suite. L'ouverture des marchés financiers intérieurs et mondiaux constitua à la fois une chance et une contrainte pour l'Etat américain. La finance libéralisée persista dans l'idée de déplacer une bonne part de la compétition sur le terrain même où l'économie américaine avait potentiellement ses meilleurs atouts ; même si ces avantages ne pouvaient devenir l'instrument approprié de la puissance américaine avant que d'autres changements économiques et politiques ne fussent advenus. L'ambivalence de l'Etat américain quant à la manière de jouer avec la puissance grandissante du capital financier se refléta dans sa politique : des contrôles sur les mouvements de capitaux furent introduits en 1963, mais laissés ouverts à des « exceptions » significatives ; le marché de l'euro-dollar était une source de préoccupations, mais était aussi apprécié pour sa capacité à rendre la détention de dollars plus attirante et à encourager par conséquent un important recyclage de pétro-dollars vers le Tiers-monde. La libéralisation de la finance renforça énormément Wall Street au long des années 1970 et elle s'avéra cruciale pour les changements de plus grande envergure qui suivirent, comme l'ont bien montré Duménil et Lévy⁵¹. Toutefois, il faut se garder de penser que cette évolution se fit aux dépens du capital industriel. Il ne s'agissait pas d'un « coup de force financier », mais plutôt de la reconnaissance (quelque peu tardive) par le capital américain en général, du renforcement de la finance comme prix essentiel, quoique parfois pénible à payer, pour reconstituer la puissance économique américaine⁵².

50. *Report of the President on U.S. Competitiveness*, Office of Foreign Economic Research, U.S. Department of Labour, Washington, septembre 1980.

51. G. DUMÉNIL et D. LEVY, «The Contradictions of Neoliberalism» dans *Socialist Register 2002*, Merlin, Londres, 2002.

52. Nos entretiens avec des personnalité-clés de l'industrie et de la finance – entre autres avec Richard Wagoner, Pdg de General Motors, en septembre 2001, et Paul Volcker, ancien président de la Federal Reserve qui mena également les négociations avec Chrysler, en mars 2003 – ont conforté cette opinion. En dépit du fait que l'industrie automobile a été particulièrement durement touchée par les taux d'intérêt élevés, le dollar fort, et la baisse de la consommation qui a accompagné le passage à la libéralisation financière, les cadres industriels ont considéré que cette direction était la seule solution pendant les années 1980 et 90.

Le tournant critique dans l'orientation de la politique fut pris en 1979 avec le «*Volcker shock*» : l'Etat américain s'imposa à lui-même un programme d'ajustement structurel. La détermination de la Federal Reserve à faire respecter une discipline économique interne, en permettant aux taux d'intérêt de grimper à des niveaux sans précédents dans l'histoire, conduisit à la restructuration vitale du travail et de l'industrie et suscita la confiance qu'attendaient les marchés financiers et les banques centrales. En parallèle avec les mesures néolibérales plus générales – qui évoluèrent vers un paradigme relativement cohérent de politique capitaliste pendant les années 1980 – le nouveau dynamisme financier, revigoré par l'Etat, dressa le décor de ce qui en vint à être connu du grand public comme «*mondialisation*» – la marche accélérée vers le monde sans aspérités de l'accumulation du capital.

Certes économique dans ses mécanismes (l'expansion et l'intensification des pressions du marché et de la concurrence), le néolibéralisme fut essentiellement une riposte politique aux gains démocratiques qui avaient été conquis auparavant par les classes subordonnées, et qui étaient devenus, dans un contexte nouveau et du point de vue du capital, des barrières à l'accumulation. Le néolibéralisme ne comprenait pas seulement la récupération de ces gains, mais aussi l'affaiblissement de leurs assises institutionnelles – y compris la modification de la hiérarchie au sein de l'appareil d'Etat *US*, en faveur du Trésor et de la Federal Reserve, aux dépens des anciennes agences du *New Deal*. Bien sûr, les Etats-Unis ne furent pas le seul pays à introduire des mesures néolibérales, mais dès lors que l'Etat américain lui-même avançait dans cette direction, elles acquièrent un nouveau statut : le capitalisme opérait dorénavant selon «*une nouvelle forme de règle sociale*»⁵³ qui promettait, et prescrivait : (a) le renouveau de la base productive, pour la domination américaine ; (b) un modèle universel de restauration des conditions de profit dans les autres pays développés ; (c) les conditions économiques pour intégrer le capitalisme mondial.

Dans le courant des restructurations économiques qui suivirent, la force de travail américaine fut encore affaiblie, ce qui fournit au capital américain une flexibilité compétitive plus grande encore par rapport à l'Europe. Les entreprises inefficaces furent purgées – un processus qui avait été limité dans les années 1970. Les entreprises existantes furent restructurées de l'intérieur, sous-traitèrent des séquences de fabrication à des

53. Le terme est emprunté à G. ALBO et T. FAST, dans leur «*Varieties of Neoliberalism*», article présenté à la Conference on the Convergence of Capitalist Economies, Wake Forest, North Carolina, 27-29 Septembre 2002.

fournisseurs plus spécialisés et meilleurs marché, elles furent délocalisées vers un Sud de plus en plus urbain, et fusionnées avec d'autres – tous ces processus faisant partie d'une réallocation accélérée du capital dans l'économie américaine. La nouvelle confiance des investisseurs mondiaux (y compris de Wall Street elle-même) en l'économie et en l'Etat américains ouvrit aux Etats-Unis un accès relativement bon marché à l'épargne mondiale et finalement rendit le capital meilleur marché au Etats-Unis. Les fonds communs de capital-risque augmentèrent l'investissement dans le développement de nouvelles technologies (qui bénéficiaient aussi de subsides publics via les programmes de dépenses militaires), nouvelles technologies qui furent à leur tour intégrées dans les stratégies managériales de restructuration, et disséminées dans des secteurs bien loin du «*high tech*». La proportion américaine de la production mondiale cessa de décliner : jusqu'au seuil du XXI^e siècle, elle continua à compter pour environ un quart du total.

L'économie américaine, dans les années 1980, ne se contenta pas d'inverser son déclin, elle établit aussi les normes à suivre pour le capital européen et le capital japonais⁵⁴. La confiance renouvelée du capital américain consolida le capitalisme en tant que projet global, à travers le développement de nouveaux mécanismes de coordination internationale, formels et informels. Le néolibéralisme renforça les conditions matérielles et idéologiques propres à garantir le traitement «*national*» au capital étranger dans chaque formation sociale, et à «*constitutionaliser*» le libre mouvement des biens et des capitaux⁵⁵ par le truchement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Union européenne économique et monétaire, et de l'OMC (une version élargie de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, avec plus de dents). L'accès exceptionnel de l'économie américaine à l'épargne mondiale – grâce à la position centrale de Wall Street au sein du marché mondial des devises – lui permit d'importer librement sans compromettre d'autres objectifs. Ce qui finalement attribua à l'Etat américain le rôle, pas nécessairement revendiqué, «*d'importateur de la dernière chance*», rôle qui limita l'impact des ralentissements ailleurs, tout en renforçant la dépendance des investisseurs et des exportateurs étrangers à l'égard des marchés et des politiques étatiques américains. La Federal Reserve, bien qu'en principe concernée uniquement par les politiques intérieures, gardait un œil fixé sur la situation internationale. Et le Trésor, dont la place relative dans l'Etat avait fluctué tout au long de l'après-guerre,

54. Voir S. GINDIN and L. PANITCH, «*Rethinking Crisis*», *Monthly Review*, Novembre 2002.

55. Voir Stephen GILL, *Power and Resistance in the New World Order*, Palgrave-Macmillan, Londres, 2003, pp. 131ff. et pp. 174ff.

assuma de plus en plus le rôle de *manager* macro-économique global pendant les années 1980 et 1990, confirmant ainsi son importance au sommet de la hiérarchie des appareils d'Etat US⁵⁶.

Le G7 apparut comme un forum des ministres des Finances et des officiels du Trésor où discuter des changements mondiaux, où forger des consensus sur les problématiques et les directions à prendre, et où prescrire d'une manière concrète et contrôlée tout ajustement nécessaire des taux de change. Les Etats-Unis permirent à la Banque des règlements internationaux de retrouver sa fonction d'agent majeur dans la coordination internationale – dans un contexte marqué par l'accroissement du rôle joué par des banquiers centraux de plus en plus « indépendants » – pour améliorer les normes de fonds propres au sein des systèmes bancaires. Le FMI et la Banque mondiale furent également restructurés. Le FMI passa des problèmes « d'ajustement » de balances de paiements à des prescriptions en matière de crises économiques structurelles dans les pays du Tiers-monde (selon les principes directeurs d'abord imposés à la Grande-Bretagne en 1976), et devint progressivement le relais pour imposer un système de conditionnalité des crédits qui intégrait les préoccupations du capital mondial. La Banque mondiale soutint cette pratique, même si, au cours des années 1990, elle focalisa également son attention sur l'édification d'Etats capitalistes – ce qu'elle appelait des « *Etats fonctionnels* »⁵⁷.

Le succès remarquable avec lequel l'empire américain s'est reconstitué pendant les dernières décennies du XX^e siècle ne signifie pas que le capitalisme mondial a atteint un nouveau palier de stabilité. On devrait dire, en fait, que la dynamique de l'instabilité et de l'imprévu est systématiquement incorporée dans la forme de l'empire reconstitué, en grande partie parce que la concurrence intensifiée, caractéristique du néolibéralisme, et l'hyper-mobilité due à la libéralisation financière aggravent le développement inégal et la volatilité extrême inhérents à l'ordre mondial. En outre, cette instabilité est considérablement amplifiée en raison du fait que l'Etat américain ne peut diriger cet ordre qu'à travers les autres Etats, et que les modeler tous en Etats « efficaces » au profit du capitalisme mondial n'est pas une mince affaire. La tentative des Etats-Unis d'aborder ces problèmes, en particulier en ce qui concerne ceux qu'ils nomment « *Etats voyous du Tiers-Monde* », mène l'impérialisme américain à s'afficher aujourd'hui de plus en plus ouvertement.

56. Voir Leo PANITCH, « The New Imperial State », *New Left Review*, 2, 2000.

57. Voir Leo PANITCH, « The State in a Changing World : Social-Democratizing Global Capitalism ? », *Monthly Review*, Octobre 1998.

Au-delà de la rivalité entre empires

Nous ne pouvons pas comprendre l'impérialisme actuel dans les termes de la crise non résolue des années 1970, celle d'une suraccumulation et d'une compétition excessive donnant lieu à une nouvelle rivalité entre empires. Les différences tiennent d'abord à la solidité économique relative de l'Europe et du Japon qui caractérisait cette époque-là, tandis que l'époque actuelle souligne leur relative faiblesse. La question du déficit commercial américain paraît appartenir aux deux périodes, mais son contexte et son contenu ont radicalement changé. Auparavant, le déficit américain venait d'apparaître, il était généralement considéré comme insoutenable, même à court terme, et était défini comme exportation d'inflation américaine par les Banques centrales étrangères. Aujourd'hui, l'économie mondiale n'a pas seulement appris à vivre avec le déficit commercial des Etats-Unis pendant une période qui avoisine le quart de siècle, mais encore, la stabilité globale en est même venue à dépendre de ce déficit : c'est le passage à sa « correction » qui représente un danger – cette fois de déflation. Dans la première période, les marchés financiers mondiaux étaient tout juste émergents ; les problèmes qu'ils soulevaient à l'époque concernaient leur impact sur l'affaiblissement des formes existantes de macro-gestion nationales et internationales, en ce compris le rôle international du dollar américain. Tandis que l'essor explosif des marchés financiers qui a suivi, a produit des structures financières et des flux qui ont, en quelque sorte, fait aujourd'hui de la « finance » elle-même le point focal de la macro-gestion globale – que ce soit en faisant respecter la discipline de l'accumulation, en réallouant le capital parmi les secteurs et les régions, en fournissant le crédit à l'investissement ou à la consommation nécessaire au maintien des niveaux de croissance, même modestes, ou en soutenant la capacité de l'économie US à attirer l'épargne mondiale, essentielle à la reproduction de l'empire américain.

Dans ce contexte, l'usage théorique inconscient du terme « rivalité » pour qualifier la compétition économique entre l'Union européenne, le Japon (ou l'Est asiatique plus largement), et les Etats-Unis, prend une dimension particulière. La signification caractéristique que le concept possédait dans le contexte d'avant la Première Guerre Mondiale – lorsque la compétition économique entre Etats européens était effectivement liée à celle de potentiels militaires comparables et que Lénine pouvait déclarer « *les guerres impérialistes sont absolument inévitables* »⁵⁸ – est clairement insuffisante dans la situation actuelle de domination militaire américaine

58. LENINE, «Préface aux éditions française et allemande», cité d'après l'édition anglaise, *Œuvres choisies*, Moscou, 1970 ; vol. I, p. 674.

écrasante. Mais encore, le sens que ce terme avait jadis est contredit par l'intégration caractéristique, tant économique que militaire, qui existe aujourd'hui entre les principales puissances capitalistes.

Le terme « rivalité » exagère la portée de la compétition économique entre Etats bien au-delà de ce qu'elle recouvre dans le monde réel. Si l'idée d'une classe capitaliste transnationale – déliée de tout ancrage étatique ou sur le point d'engendrer un Etat mondial supranational – est franchement extravagante⁵⁹, l'est tout autant celle d'un retour à des bourgeoisies nationales rivales. Les relations de pouvoir asymétriques qui résultent de la pénétration et de l'intégration des pays capitalistes dirigeants sous l'égide de l'empire informel américain n'ont pas été dissoutes par la crise de l'Age d'or, ni par l'accroissement de la compétition commerciale, ni par la mobilité du capital qui l'ont accompagnée ; elles ont été au contraire redessinées et reconstituées à l'époque de la mondialisation néolibérale. Bien entendu, rien de ceci n'implique qu'Etat et structures économiques soient devenus homogènes, ou qu'il n'y ait pas de divergences dans bien des politiques, ou que contradiction et conflit soient absents de l'ordre impérial. Mais ces contradictions et conflits se situent moins dans les relations entre Etats capitalistes avancés qu'à l'intérieur de ces mêmes Etats quand ils tentent de gérer leurs processus internes d'accumulation, de légitimation et de lutte de classes. Ce n'est pas moins vrai pour l'Etat américain quand il cherche à gérer et à prendre en charge les complexités de la mondialisation néo-impériale.

L'évolution de l'Union européenne invalide, elle aussi, l'idée de rivalité entre empires comme clef de lecture théorique pour comprendre notre époque⁶⁰. Encouragée à l'origine par l'Etat américain, son évolution récente en union économique et monétaire, jusque et y compris le lancement de l'euro et de la Banque centrale européenne, n'a jamais été entravée par le capital américain en Europe, ni par l'Etat *US*. Ce que l'Union européenne a réalisé en termes de libre-échange et de mobilité du capital à l'intérieur de sa propre zone a favorisé, plutôt que concurrencé, la « nouvelle forme de règle sociale » à l'américaine que représente le néolibéralisme. Et ce qu'elle a accompli en termes d'intégration des marchés de capitaux européens n'a pas seulement entraîné une plus

59. Comparer W. RUIGROK et R. VAN TULDER, *The Logic of International Restructuring*, Routledge, Londres, 1995 (en part. chap. 6 et 7) et W.-I. ROBINSON, « Beyond Nation-State Paradigms », *Sociological Forum*, 13(4), 1998 ; et voir le débat sur « Towards a Global Ruling Class ? » de ROBINSON, *Science and Society*, 64(1), 2000 dans le « Symposium » en 65(4) de ce journal, 2001-2.

60. Cet argumentation est approfondie dans L. PANITCH et S. GINDIN, « Euro-capitalism and American Empire », dans *Studies in Political Economy*, automne 2003.

grande pénétration des banques américaines d'investissement et de leur principe de la valeur actionariale en Europe, mais – comme l'a montré John Grahl – cette intégration « a été inspirée par la dérégulation et l'internationalisation du système financier US »⁶¹.

La marche hésitante vers une position militaire européenne indépendante, en dehors de ce que cela impliquerait comme dépenses faramineuses (à plus forte raison dans un contexte de croissance relativement lente), a été rapidement mise en perspective par la guerre contre l'ex-Yougoslavie à propos du Kosovo – soutenue par tous les gouvernements européens – où les Etats-Unis ont montré très clairement que l'OTAN resterait le policier suprême de l'Europe⁶². Mais ceci n'a fait que rappeler un point dont les politiciens européens pragmatiques n'ont jamais douté. La dépendance à l'égard de la technologie militaire et des renseignements américains reste si importante que les Etats-Unis eux-mêmes conçoivent la « défense européenne comme un prolongement de fait, sinon officiel, de l'OTAN, plutôt que comme un remplaçant qui vaille qu'on s'en préoccupe »⁶³. De même, côté européen, Joschka Fischer, Ministre allemand des Affaires étrangères, a reconnu que « les relations transatlantiques sont indispensables. La puissance des Etats-Unis est un facteur décisif pour la paix et la stabilité dans le monde. Je ne crois pas que l'Europe sera jamais assez solide pour s'occuper seule de sa sécurité »⁶⁴. C'est d'ailleurs probablement la juste estimation de cette réalité dans les cercles de l'élite européenne qui est au cœur de leur frustration récurrente vis-à-vis de la tendance ordinaire du commandement américain à les traiter explicitement comme des collaborateurs subalternes. Si l'on a pu avancer que la fin de la Guerre froide a rendu l'Europe moins dépendante du parapluie militaire américain – et dès lors plus libre de poursuivre ses propres intérêts – cette même évolution a aussi donné d'avantage de liberté à l'Amérique d'ignorer les susceptibilités européennes.

61. John GRAHL, « Globalized Finance : The Challenge to the Euro », *New Left Review*, 8, 2001, p. 44. Voir aussi son remarquable article, « Notes on Financial Integration and European Society », présenté au colloque *The Emergence of a New Euro-Capitalism*, Marburg, octobre 2002. Sur l'adoption de plus en plus répandue des pratiques de *management* américaines en Europe, voir M. CARPENTER et S. JEFFERYS, *Management, Work and Welfare in Western Europe*, Edward Elgar, Londres, 2000.

62. Voir Peter GOWAN, « Making Sense of NATO's War on Yugoslavia », *Socialist Register* 2000.

63. W-A. HAY et H. SICHERMAN, « Europe's Rapid Reaction Force : What, Why, And How ? », *Foreign Policy Research Institute*, février 2001.

64. *The Economist*, 27 mai 2003.

Pour l'Asie du Sud-Est, on pourrait penser que l'Etat japonais, fortement centralisé, possède par conséquent le potentiel impérial dont manque une Union européenne aux liens assez lâches. Le Japon s'est pourtant montré moins capable encore d'assurer un *leadership* régional, et *a fortiori* mondial, indépendant des Etats-Unis. En outre, son aptitude à prendre pied économiquement en Asie de l'Est a été, et reste, due aux relations impériales américaines⁶⁵, ce qu'a brutalement souligné l'attitude du Trésor américain (en particulier l'intervention directe de Rubin et Summers) lors de la crise est-asiatique de 1997-98, quand il a dicté des clauses de conditionnalité drastiques jusque dans la proche sphère d'influence du Japon⁶⁶. Ceux qui ont interprété la pénétration commerciale des marchés américains et l'abondance des investissements directs japonais aux Etats-Unis, dans les années 1980, en termes de rivalité inter-impériale, ont témoigné d'un point de vue economiciste trompeur. Le Japon reste dépendant des marchés américains et de la sécurité de ses investissements aux Etats-Unis ; sa Banque centrale tient beaucoup à acheter des dollars pour limiter la chute du billet vert et ses répercussions sur le yen. Et si la Chine est peut-être en mesure d'apparaître par la suite comme pôle d'une rivalité inter-impériale, elle est objectivement bien loin de pouvoir accéder à ce statut avant quelques bonnes décennies. Que certains éléments de l'Etat américain se soucient de faire usage de sa puissance « unipolaire » d'aujourd'hui pour prévenir l'apparition potentielle de rivaux impériaux demain, peut difficilement valoir pour preuve que de tels rivaux existent déjà.

Durant les années 1990, non seulement la littérale déflation de l'économie japonaise, mais aussi la croissance lente et le chômage élevé en Europe ont contrasté de manière saisissante avec l'essor américain. A telle enseigne que la formule de Donald Sassoon – « *la manière de réaliser la version européenne de la société américaine était la véritable question des années 1950* »⁶⁷ – a pu sembler s'appliquer à nouveau aux années 1990, au moins en ce qui concerne l'imitation des politiques économiques US et la prééminence qu'elles donnent à la valeur actionnariale. A l'heure actuelle (2004 - note CM), avec la fin de cette expansion,

65. Voir Dan BOUSFIELD, « Export-Led Development and Imperialism: A response to Burkett and Hart-Landsberg », *Historical Materialism*, 11:1, 2003, pp. 147-160. Le contre-argument, dans l'hypothèse d'un « *leadership* par derrière » du Japon, est exposé de façon optimale dans G. Arrighi et B. Silver, *Chaos and Governance in the World System*, University of Minnesota Press, 1999.

66. Voir PANITCH, « The New Imperial State ».

67. Donald SASSOON, *One Hundred Years of Socialism*, I.B. Taurus, Londres, 1996, p. 207.

et vu le déficit commercial et fiscal grandissant des Etats-Unis, de nouvelles prédictions à propos du déclin américain et de la rivalité impériale sont devenues des lieux communs. Mais de telles visions, économicistes et de court terme, ne peuvent pas répondre à la question de la pérennité de cet empire, pas plus qu'elles ne le pouvaient dans les années 1970, comme le disait alors Poulantzas, qui méprisait *«les diverses analyses futurologiques de la 'force' ou de la 'faiblesse' relatives des économies américaines et européennes, analyses qui posent la question des contradictions inter-impérialistes en termes de 'compétitivité' et de 'compétition' réelle entre 'économies nationales'. En général, ces arguments sont restreints à des 'critères économiques' qui, en eux-mêmes, ne signifient pas grand chose, [...] et à partir desquels [cependant, ces analyses] extrapolent de façon franchement arbitraire»*⁶⁸.

Il ne s'agit pas de nier que la conjoncture économique actuelle soulève d'authentiques problèmes pour chaque Etat dans le capitalisme mondial, y compris pour l'Etat américain. Toutefois, ces problèmes trahissent, non pas la continuité de la crise des années 1970, mais plutôt de nouvelles contradictions que la dynamique du capitalisme mondial, introduite par le néolibéralisme, a elle-même engendrées : la synchronisation des récessions, la menace de déflation, la dépendance du monde à l'égard des marchés américains et la dépendance des Etats-Unis à l'égard des importations de capitaux qui couvrent leur déficit commercial. Il y a en effet une complexité systémique du capitalisme mondial actuel, qui comporte des instabilités et même des crises, jusqu'en son centre. Seulement, il faut analyser ceci, non dans les termes anciens de tendances aux crises structurelles et à leur éclatement, mais comme des dimensions ordinaires du fonctionnement du capitalisme contemporain, voire, comme nous le soutenions plus haut, de ses succès.

La question pour les Etats capitalistes n'est pas tant de prévenir des crises épisodiques – elles arriveront inévitablement – que de les contenir. L'Etat impérial américain a, jusqu'à présent, fait preuve d'une capacité remarquable à en limiter la durée, l'importance et la contagion. Et il y a peu de raison de penser que même la pression sur la valeur du dollar soit aujourd'hui devenue ingérable. C'est ce qui soutend la confiance d'Andrew Crockett, directeur général de la Banque des règlements internationaux et président du Forum pour la stabilité financière (qui rassemble des représentants des Banques centrales, des officiels des ministères des finances, et des régulateurs de marchés des Etats du G7), d'après qui *«ils ont le réseau de contacts, [et] les plans d'urgence, pour*

faire face aux secousses des marchés»⁶⁹. Bien sûr, une telle assurance ne garantit pas à elle seule que le Trésor *US* et la Federal Reserve auront toujours les moyens de parer à toutes les éventualités – à la façon dont ils ont étroitement collaboré avec leurs homologues des autres pays capitalistes du centre pendant la guerre en Irak (quels qu'aient été les désaccords de leurs gouvernements au sujet de la guerre), et comme ils l'avaient fait immédiatement après l'interruption de Wall Street causée par les attaques terroristes du 11 septembre⁷⁰. Nous soutenons pourtant que l'élaboration future de tels moyens n'est exclue par aucune contradiction économique à elle seule.

La crise qui a produit l'empire américain à visage découvert d'aujourd'hui ne dépend donc pas d'une suraccumulation ramenant à une quelconque rivalité inter-impériale, mais bien des limites que fixe l'empire informel à une stratégie de croissance coordonnée – même au sein des pays capitalistes avancés – dès lors qu'il est fondé sur l'exercice d'un pouvoir dépendant d'autres Etats. Dans ces Etats démocratiques libéraux, la solidité des forces sociales nationales – en dépit, et parfois à cause de l'internationalisation du capital et de l'Etat nationaux – a limité l'adoption du néolibéralisme (comme l'ont montré, par exemple, les difficultés de l'Etat allemand à mettre en place un marché du travail flexible ; ou l'inertie de l'Etat japonais dans la restructuration de son système bancaire). Voilà qui a contrarié les réformes que le capital estime nécessaires pour revitaliser la croissance économique dans ces pays, selon les principes de la restructuration précédente de l'Etat américain lui-même, de façon à leur permettre de prendre part à l'absorption des importations mondiales et de façon à lever la pression sur le déficit commercial américain. Il n'est pas du tout sûr non plus que, malgré l'énergie dépensée par les capitalistes à consolider ces «réformes» dans chaque pays, elles s'avèrent être les graines magiques qui produiront une croissance renouvelée. Et leur pleine mise en œuvre pourrait en toute hypothèse produire des luttes de classes bien plus intenses venues de la base – il faut dire toutefois que ces dernières devront opérer quelque chose comme une transformation fondamentale des structures de classes et d'Etat pour générer une nouvelle alternative au néolibéralisme et trancher les liens avec l'empire américain.

69. *Financial Times*, 26 mars 2003.

70. Ce que confirment nos entretiens à la Bundesbank et au Trésor du Royaume Uni en octobre 2002. Il apparaît, de fait, que les contacts sont plus fréquents d'une rive à l'autre de l'Atlantique, entre ces bureaucrates et leurs homologues aux Etats-Unis, qu'entre les différents services au sein de ces institutions.

L'empire à visage découvert : «cette chose terrible que devient l'Amérique»

Dans la mesure où il y a une crise de l'impérialisme aujourd'hui, on la comprendra au mieux à la manière dont Poulantzas concevait celle des années 1970 : «ce qui est actuellement en crise, ce n'est pas directement l'hégémonie américaine, sous l'impact du 'pouvoir économique' des autres métropoles, dont l'ascension, selon d'aucuns, les aurait érigées automatiquement en 'contre-impérialismes' équivalents. Ce qui est en crise, c'est plutôt l'impérialisme comme totalité, en tant que résultat de luttes des classes mondiales qui ont déjà atteint la zone métropolitaine elle-même [...] En d'autres mots, ce n'est pas l'hégémonie de l'impérialisme américain qui est en crise, mais l'ensemble de l'impérialisme sous cette hégémonie»⁷¹.

La notion de «luttes des classes mondiales» est sans aucun doute trop floue – et dans un autre sens trop restrictive, à la lumière des différentes forces sociales actuellement en jeu – pour saisir comment les contradictions entre le Tiers-monde et l'empire américain se manifestent actuellement. Le problème le plus sérieux de «l'impérialisme comme totalité» se pose pourtant bien par rapport aux Etats qui sont en dehors du centre capitaliste. Là où ces Etats sont des Etats capitalistes relativement sous-développés et cependant situés de plus en plus dans l'orbite du capital mondial – comme c'est le cas dans la plupart des pays du Tiers-monde et de l'ancien bloc soviétique – les institutions financières internationales, tout comme les Etats capitalistes du centre, qu'ils agissent seuls ou de concert, sont intervenus pour imposer des «réformes» structurelles néolibérales «économiquement correctes». Dans le contexte de libéralisation financière, un courant continu de crises économiques en a résulté. Certaines pourraient être comprises comme des éléments fonctionnels nécessaires au succès du néolibéralisme (comme on peut sans doute le dire de la Corée du Sud après la crise asiatique de 1997-98), mais bien trop souvent, ces interventions ont aggravé plus que résolu le problème, du fait de l'universalisme abstrait du remède. Quels qu'aient été les succès du néolibéralisme quand il s'est agi de renforcer une économie capitaliste déjà développée, il apparaît de plus en plus comme une stratégie erronée pour le développement lui-même. Quant aux dits «Etats voyous» – ceux qui naviguent hors de l'orbite du capitalisme mondial, si bien que ni la pénétration de forces économiques externes, ni les institutions internationales ne peuvent effectivement les restructurer – l'intervention unilatérale directe est devenue de plus en plus tentante pour les

71. *Classes in Contemporary Capitalism*, p. 87.

Etats-Unis. Et c'est cela qui a remis le terme d'empire dans le langage courant, et qui résonne de toutes sortes de conséquences imprévisibles.

Dans ce contexte, l'écroulement du monde communiste, qui était resté en dehors de la sphère de l'empire américain et du capitalisme mondial pendant l'essentiel de l'après-guerre, est devenu particulièrement important. D'une part, la pénétration et l'intégration rapides de ce qui était le bloc soviétique par le capital global et les institutions de l'empire informel américain (comme l'OTAN) ont été remarquables ; non moins que l'ouverture de la Chine, du Vietnam et même de Cuba au capital étranger et leur intégration dans des marchés mondiaux (même sous l'égide des élites communistes). Dans ce mouvement, le danger qu'une intervention directe de l'Etat américain en dehors de son hémisphère puisse déclencher une Troisième Guerre Mondiale et une apocalypse nucléaire a également disparu. Le fait que, tout au long des années 1990, les défenseurs et organisations de promotion des droits humains libéraux eux-mêmes aient régulièrement appelé les Etats-Unis à jouer le rôle de gendarme international, caractérise la nouvelle conjoncture. Mais d'autre part, l'orgueil comme le sens du devoir qui ont accompagné l'avènement de la puissance désormais unique de l'Etat américain l'ont amené à se demander si les compromis même limités qu'il avait à passer pour opérer à travers les institutions multilatérales ne restaient pas inutilement ses options stratégiques, en particulier à l'égard des «*Etats voyous*» à l'extérieur de l'orbite de l'empire informel.

La «solitude du pouvoir» joue ici de plus en plus. Le sentiment d'être chargé d'une responsabilité ultime, et depuis le 11 septembre, la sensation plus vive de vulnérabilité que ressentent les Etats-Unis en tant que cible du terrorisme sur leur propre territoire autant qu'à l'étranger, ont accru la tentation d'invoquer la pleine «souveraineté» pour agir à la mesure de leurs besoins. C'est ce qui explique le caractère de moins en moins caché de l'impérialisme américain. La difficulté à laquelle il est actuellement confronté pour «*conjuguer sa puissance particulière avec la tâche générale de coordination*» (pour rappeler la formule incisive d'Anderson), peut de toute évidence être mise en relation non seulement avec les contradictions économiques du néolibéralisme, que nous avons examinées plus haut, mais aussi avec les contradictions grandissantes entre nature et capitalisme (depuis les problèmes graves d'émissions de gaz carbonique censés être abordés par l'accord de Kyoto, jusqu'à celui des réserves pétrolières dont se préoccupe le Rapport Cheney⁷²).

72. Voir Michael T. KLARE, «Blood for Oil : the Bush-Cheney Energy Strategy», *Socialist Register 2004*, Merlin Press, Londres.

Ces questions sont multipliées d'autant par le rôle que l'Etat impérial américain en est venu à jouer (et qu'on a souvent attendu qu'il joue) dans le maintien de l'ordre social tout autour du globe. Depuis le projet «*d'un environnement mondial dans lequel le système américain puisse survivre et prospérer*», la compréhension du document NSC-68 du Conseil national de sécurité, selon lequel «*même s'il n'y avait pas d'Union soviétique, nous devrions faire face à ce grand problème [... que] l'absence d'ordre parmi les nations devient de moins en moins tolérable*», anticipait ce qui est finalement devenu tout à fait évident pour ceux qui dirigent l'empire américain. Le document de George W. Bush de septembre 2002 sur la Stratégie de sécurité nationale, dont les signes avant-coureurs se laissaient déjà entrevoir dans l'Etat américain depuis l'écroulement du bloc soviétique⁷³, possède un long pedigree.

De même que le néolibéralisme national n'a pas produit un Etat plus réduit ou plus faible, mais bien un Etat dont l'appareil coercitif a cru et embelli (les agences sociales se sont vidées, tandis que les prisons se sont remplies), de même le néolibéralisme a conduit au renforcement de l'appareil coercitif dont a besoin l'Etat impérial pour faire régner l'ordre social autour du globe. C'est à cette seule lumière qu'on peut comprendre la transformation des appareils militaires et de sécurité américains au cours des années 1990 : comme une manière de faciliter cette fonction policière⁷⁴. L'unilatéralisme US dans l'usage international de ces appareils n'a rien de très surprenant si on considère combien les activités des appareils coercitifs des Etats au niveau national sont protégées de l'examen minutieux du pouvoir législatif, et dispensées de la négociation de ce qu'ils font avec les appareils d'Etat non coercitifs.

Tout cela était déjà visible dans l'attitude des administrations Bush-père et Clinton à l'encontre des «*Etats voyous*». Les Etats-Unis se sont démenés pour obtenir le soutien de l'ONU pour la guerre du Golfe de 1990-91, et ayant insisté pour qu'il soit instauré puis maintenu, ils ont supervisé le long régime de sanctions contre l'Irak tout au long des années 1990. Mais les autres gouvernements ont senti un unilatéralisme grandissant de la part des Etats-Unis, ce qui les a rendus de plus en plus soupçonneux, ne fût-ce que du point de vue de la préservation de leur propre légitimité d'Etats. Comme l'a exposé l'ambassadeur canadien à l'ONU à l'époque, la guerre du Golfe a montré que les Nations Unies pou-

73. Voir Peter GOWAN, «The American campaign for Global Sovereignty», *Socialist Register* 2003, pp. 8-10.

74. Voir Paul ROGERS, «The US military Posture : 'A Uniquely Benign Imperialism' ?», *Socialist Register* 2004, Merlin Press, Londres.

vaient être amenées à donner «l'imprimatur à une politique que les Etats-Unis voulaient mettre en œuvre et qu'ils ont soit persuadé, soit contraint tout le monde à soutenir». Le recours à la «tricherie sur les prescriptions de la Charte des Nations Unies» a énervé «de nombreux pays en développement, qui en privé ont été scandalisés par ce qui se passait mais se sont sentis complètement impuissants à faire quoi que ce soit : démonstration du pouvoir et de l'influence énormes des Etats-Unis quand on les provoque»⁷⁵.

Mais, en même temps, cette guerre a aussi attiré l'attention des stratèges américains sur le peu de confiance qu'ils pouvaient placer dans les Nations Unies s'ils devaient dépenser autant d'énergie pour obtenir leur feu vert. Les Nations Unies, de par leur nature même de quasi-parlement et d'organisme diplomatique composé de tous les Etats du monde, ne pourraient pas être restructurées aussi aisément que l'avaient été les institutions de Bretton Woods après la crise des années 1970. Comme l'a montré depuis lors l'usage répété par l'Amérique de son droit de veto au Conseil de Sécurité, c'était là une source d'irritation constante. Et si l'OTAN a pu être considérée comme un instrument nettement plus fiable au service des Etats-Unis dans la guerre contre l'ex-Yougoslavie au Kosovo (ce qui présentait l'avantage supplémentaire d'indiquer clairement aux Européens qui continuerait à exercer le pouvoir de police internationale dans leur propre arrière-cour), même dans ce cas, l'effort déployé pour mettre chacun et tous les membres de l'OTAN de son côté a visiblement agacé l'Etat américain lui-même.

La rhétorique isolationniste de Bush pendant la campagne électorale de 2000, mettant en cause la nécessité pour les troupes américaines d'aller s'engager dans des coins reculés du monde, devait être immanquablement reformulée une fois Bush réellement chargé (et participant aux mondanités de rigueur) d'une présidence de nature aussi inévitablement impériale que nationale. A cette fin, la politique explicitement impériale qu'avaient concoctée les stratèges géopolitiques proches du Parti républicain était prête et attendait. Le 11 septembre n'explique pas à lui seul leur ascension dans l'appareil d'Etat, mais il a certainement amélioré leur statut. Leur réaction fit apparaître toutes les tensions de la combinaison propre à l'Etat américain des fonctions impériales de coordination générale et de l'usage de la force pour défendre et promouvoir ses intérêts nationaux. Il devient particulièrement délicat de définir les intérêts sécuritaires du capitalisme mondial d'une manière qui serve également les

75. «The United Nations after the Gulf War : A Promise Betrayed», Stephen LEWIS interviewé par Jim Wurst, *World Policy Journal*, Été 1991, pp. 539-49.

besoins de la formation sociale et de l'Etat américains dès lors que les intérêts sécuritaires impliqués sont aussi manifestement américains avant tout. Cela signifie que, si les menaces à l'égard des Etats-Unis leur apparaissent toujours comme une attaque contre le capitalisme mondial en général, ils perdent de plus en plus la patience de passer des compromis quelconques, qui les empêchent d'agir selon leur propre définition de l'intérêt capitaliste mondial et de faire un usage débridé de leur pouvoir d'Etat spécifique pour s'occuper de telles menaces.

Dans la structure administrative de l'empire américain, au moment de la transition entre l'administration Clinton et celle de Bush-fils, sans doute le changement le plus important a-t-il été la chute du Trésor de son piédestal au sommet de l'appareil d'Etat. Ce sont les parties de l'Etat américain qui contrôlent et dispensent les moyens de la violence qui occupent maintenant le poste de pilotage : dans un gouvernement qui est à l'image d'un Parti Républicain coalisant depuis toujours des partisans du libre-échange, des conservateurs en matière sociale et des faucons militaires, le 11 septembre a fait pencher la balance de façon décisive en faveur de ces derniers⁷⁶. Mais le fait que l'Etat américain est maintenant disposé à montrer au monde un visage ouvertement impérial est lié surtout aux difficultés grandissantes qu'il éprouve à gérer un empire informel véritablement mondial – problème qui dépasse largement tout changement d'administration.

Et qui, d'ailleurs, pourrait bien devenir un défi à la mesure de celui qu'ont rencontré les empires formels avec leurs appareils d'Etat coloniaux. La nécessité de réarranger tous les Etats du monde de manière à ce qu'ils deviennent, au minimum, adaptés à l'administration de l'ordre mondial – ce qui est aussi considéré aujourd'hui comme la condition générale de la reproduction et de l'extension du capitalisme mondial – est maintenant le problème central de l'Etat américain. Mais les immenses difficultés à construire, hors du centre, quelque chose de comparable aux réseaux denses que le nouvel impérialisme américain est parvenu à tisser avec les autres Etats capitalistes dirigeants apparaissent clairement à l'exa-

76. L'influence renforcée dont ont bénéficié les appareils militaires, coercitifs et sécuritaires au lendemain du 11 septembre peut être vue comme une première victoire de la nouvelle guerre, remportée, à l'intérieur du territoire, sur le Trésor US. Il a fallu briser pour cela sa résistance tenace (de peur que cela ne démontre la viabilité ininterrompue des contrôles sur les mouvements de capitaux) à geler les comptes en banque supposés liés à des organisations terroristes (dont les mécanismes sont connus depuis toujours de l'Etat américain étant donné qu'il a été impliqué dans leur mise sur pied lorsqu'il s'agissait de faciliter les transferts de fonds à nombre de ses terroristes d'élection par le passé).

men des progrès hésitants qui ont été réalisés pour étendre le G7, ne serait-ce qu'au G8, sans parler du G20. Pour le volet géopolitique de la position de l'Etat américain, cela témoigne des limites, en dehors du centre, de toute stratégie de formation «d'Etats effectifs» reposant uniquement sur un maillage économique.

C'est ce qui explique non seulement l'accroissement des bases US et l'intégration plus serrée des appareils de renseignement et de police de tous les Etats de l'empire au lendemain du 11 septembre, mais aussi la régression au stade fondateur d'après-1945 – c'est-à-dire au modèle de l'occupation militaire de l'Allemagne et du Japon – pour restructurer l'Irak dans le cadre de l'empire américain. La logique de cette politique vise, bien au-delà de l'Irak, tous les Etats «*déconnectés de la mondialisation*». Comme le disait si froidement un professeur du Collège de guerre navale US, conseiller du Secrétaire à la Défense : «*Montrez-moi où la mondialisation est dense en connectivité de réseaux, en transactions financières, en flux médiatiques libéraux et en sécurité collective, et je vous montrerai des régions aux gouvernements stables, au niveau de vie croissant, et où l'on meurt plus par suicide que par meurtre. Ces endroits du monde, je les appelle le 'Centre fonctionnant'... Montrez-moi en revanche des endroits où la mondialisation est faible ou tout simplement absente, et je vous montrerai des régions ruinées par des régimes politiques répressifs, par la pauvreté et la maladie généralisées, par des assassinats massifs routiniers et - le plus important - par des conflits chroniques qui sont le terreau où mûrit la prochaine génération de terroristes mondiaux. Ces endroits du monde, je les appelle le 'Fossé non intégré'... La véritable raison pour laquelle je soutiens une guerre comme celle-ci, c'est que l'engagement militaire à long terme qui en résultera finira par forcer l'Amérique à s'occuper du 'Fossé' tout entier comme d'un contexte de menace stratégique*»⁷⁷.

Dans ce «*fossé*» sont repris Haïti, la Colombie, le Brésil et l'Argentine, l'ex-Yougoslavie, le Congo et le Ruanda/Burundi, l'Angola, l'Afrique du Sud, Israël-Palestine, l'Arabie saoudite, l'Irak, la Somalie, l'Iran, l'Afghanistan, le Pakistan, la Corée du Nord et l'Indonésie – auxquels sont ajoutées la Chine, la Russie et l'Inde pour faire bonne mesure, «*en tant que membres du Centre nouveaux ou en cours d'intégration et qui peuvent être perdus dans les années à venir*». Alors qu'il penche pour ce choix stratégique, l'empire américain fait pourtant face à un problè-

77. Thomas P-M. BARNETT, «The Pentagon's New Map : It Explains Why We're Going to War and Why We'll Keep Going to War», *Esquire*, mars 2003 (disponible sur le site du US Naval War College à l'adresse www.nwc.navy.mil/newrules/ThePentagonsNewMap.htm).

me : celui du nombre très restreint d'Etats qui n'appartiennent pas au centre et qui, étant données leurs structures économiques et politiques et leurs forces sociales, sont susceptibles d'être reconstruits sur le modèle du Japon et de l'Allemagne d'après-guerre, même si (en fait spécialement si) ils sont occupés par l'armée *US*, et même s'ils sont pénétres plus que marginalisés par la mondialisation. Qui plus est, un empire américain qui serait impérialiste d'une façon aussi flagrante risque de perdre l'apparence de n'être pas impérialiste – cette apparence qui l'avait historiquement rendu convainquant et attractif.

Les désaccords ouverts sur la guerre contre l'Irak, entre les gouvernements de France, d'Allemagne et même du Canada, d'une part, et l'administration Bush de l'autre, doivent être examinés sous ce jour. Ces tensions n'appartiennent que très peu au registre des « rivalités » économiques. Elles relèvent plutôt de la préférence des premiers (préférence qui reflète dans une bonne mesure leur manque relatif d'autonomie militaire) pour l'usage des institutions financières internationales, de l'OMC et des Nations Unies pour essayer de modeler les « Etats fonctionnels » dont le capitalisme mondial a besoin autour du globe. Mais les bourgeoisies des autres Etats capitalistes sont encore moins enclines aujourd'hui qu'elles ne l'étaient dans les années 1970 à contester l'hégémonie américaine. D'ailleurs, de nombreux capitalistes des autres Etats de l'empire ont été visiblement troublés – et se sont plaint de plus en plus – de ne pas entendre leurs gouvernements jouer la même partition que les Américains. Quoi qu'il en soit, les classes capitalistes de chaque pays ont été incapables d'exprimer une position unifiée pour ou contre la guerre, y compris aux Etats-Unis (où de nombreuses personnalités influentes du capital financier, tels Rubin et Volcker, ont été ouvertement gênées par l'attitude de l'administration Bush sur la question de la guerre comme sur celle de la politique économique). Une fois de plus, on peut voir que dans la conjoncture actuelle se jouent, non pas les contradictions entre bourgeoisies nationales, mais bien celles de « *l'impérialisme tout entier* », impliquant toutes les bourgeoisies qui œuvrent sous le parapluie impérial américain.

Ces contradictions relèvent surtout du danger qui menace plus largement la légitimité des autres Etats capitalistes maintenant qu'ils font partie de la structure d'un impérialisme américain aussi patent. L'empire américain a certainement été hégémonique vis-à-vis de ces Etats, leurs classes capitalistes et leurs divers *establishments* et élites, mais pour pénétrer économiquement et culturellement leurs sociétés, il n'a jamais requis un transfert direct de loyauté populaire vers l'Etat américain lui-même. Certes, la manière américaine de régner – fondée sur le principe constitutionnel « *d'empire extensif et d'auto-détermination* » – ne l'a jamais

exigé. On peut sans doute parler à juste titre de l'imitation culturelle et économique de l'*American way of life* par quantités de gens ordinaires à l'étranger dans les termes gramsciens de l'hégémonie. Mais les relations entre l'Etat américain, ses capitalistes et leurs homologues dans le reste de l'empire informel, si étroites soient-elles, ne vont pas jusqu'à un quelconque sentiment d'attachement patriotique à l'Etat américain de la part de l'ensemble des citoyens des autres pays. Au même titre que l'Etat américain n'a jamais pris la responsabilité d'incorporer, au sens gramscien de l'hégémonie, les besoins des classes subalternes des autres Etats dans la construction de son propre règne impérial informel. Leur consentement actif à ce règne impérial a toujours été médiatisé par la légitimité dont pouvait se prévaloir chaque Etat pour lui-même et qu'il pouvait mobiliser pour le compte de l'un ou l'autre projet américain particulier – chose qui a souvent été difficile à réaliser dans le cas des interventions coercitives américaines à travers le monde durant les cinquante dernières années. Une bonne partie de ces Etats ont donc pris leurs distances vis-à-vis des opérations répétées des Etats-Unis en Amérique latine et dans les Caraïbes depuis 1945, et bien sûr depuis 1975, sans parler du renversement de gouvernements ou de la guerre du Vietnam.

En ce sens, l'impopularité de l'intervention militaire américaine et même le manque d'adhésion de la part d'autres pays capitalistes avancés ne sont pas neufs. Mais cette dimension de l'ordre impérial s'avère avoir des conséquences particulièrement importantes dans la conjoncture actuelle. La guerre d'agression de l'Etat américain en Irak – si visiblement impériale et si ouvertement liée à une doctrine qui prône l'objectif plus large de consolider l'ordre capitaliste néolibéral à l'échelle planétaire – a suscité une opposition sans précédent, y compris dans les Etats capitalistes du centre. Toutefois, même en France et en Allemagne où l'opposition est la plus grande, beaucoup attribuent «*les difficultés avec les Etats-Unis*», principalement «*à Bush*» plutôt qu'aux Etats-Unis en général. Ce qui pourrait suggérer que la possibilité d'un «*imperium doux*» existe encore, même dans les autres pays capitalistes avancés⁷⁸.

78. Voir le rapport «*the Pew Global Attitudes Survey*» dans le *Financial Times*, 4 juin 2003, qui montre qu'en France et en Allemagne, seuls 43 % et 45 % de la population, respectivement, ont «*une image favorable des Etats-Unis aujourd'hui*» ; 74 % des sondés de chaque pays attribuent «*le problème avec les Etats-Unis principalement à Bush*» tandis que 25 % seulement l'attribuent «*aux Etats-Unis en général*» ou «*aux deux*». Il est intéressant de constater que dans les pays capitalistes avancés où l'image des Etats-Unis est meilleure (Canada, 63 %, Royaume-Uni 70 %), il y a malgré tout un pourcentage plus important qu'en France ou en Allemagne à voir «*le problème avec les Etats-Unis*» comme dû «*aux Etats-Unis en général*» ou «*aux deux*» (32 %) plutôt que dû «*principalement à Bush*» (60 %). Quant à des pays comme l'Indonésie et la Turquie, «*l'image favorable des Etats-Unis*» est tombée respectivement de ./. .

Pourtant, dès lors que les conditions d'une intervention américaine transcendent clairement une administration donnée, et dès lors qu'un *impe-rium* doux a du mal à se profiler comme autre chose qu'une illusion dans le monde contemporain, c'est là une monnaie qui pourrait être moins stable encore que le dollar US. Dans la mesure où l'empire américain ne peut régner qu'à travers d'autres Etats, la plus grande menace pour lui serait que les Etats qui gravitent dans son orbite perdent leur légitimité à cause de leur articulation à l'empire. C'est clair, seuls un changement fondamental dans la balance des forces sociales nationales et la transformation de la nature et du rôle de ces Etats peuvent mener à leur découplage à l'égard de l'empire ; or la brèche idéologique est peut-être bien en train de s'ouvrir pour le genre de mobilisation par la base susceptible d'y conduire, mobilisation qui combinerait les préoccupations nationales des classes subordonnées et d'autres forces sociales opprimées, avec les mouvements anti-mondialisation et anti-guerre.

C'est la crainte de cette éventualité qui motive, d'une part, les appels pressants à l'empire de se faire plus affable et de se présenter sur un mode plus multilatéral, au moins symboliquement ; et, d'autre part, les tendances qui se servent de la peur du terrorisme pour réduire l'espace de dissidence au sein de chaque Etat. C'est particulièrement le cas aux Etats-Unis mêmes. La vieille question, qui se posait à la fondation de l'Etat, de savoir si un empire extensif peut être compatible avec la liberté républicaine – question posée encore et encore au cours des deux siècles suivants par ceux qui s'opposaient de l'intérieur à l'impérialisme américain – est de nouveau à l'ordre du jour. Aux fins de poursuivre les interventions à l'étranger, la nécessité de mobiliser le soutien et de limiter l'opposition par l'instillation de la peur et par la répression dans le pays laisse entrevoir la perspective d'un Etat américain devenant plus autoritaire sur son territoire à mesure qu'il devient plus visiblement agressif à l'extérieur. Or l'absence de séduction d'un empire, qui ne dissimule pas plus sa nature coercitive chez lui qu'à l'étranger, suggère que les luttes anti-impérialistes – tant dans les pays capitalistes riches, en son cœur, que dans les pays pauvres, à ses frontières – gagneront massivement en attrait et en force.

..f. 75 et 53 % à seulement 15 % dans les deux cas. Il faut peut-être noter que si 45 % des Turcs attribuent le problème «aux Etats-Unis en général» ou «aux deux», seuls 27 % des Indonésiens pensent de cette façon, tandis que 69 % considèrent que le problème est «principalement Bush».

Impérialisme, choc des civilisations, universalisme

Jean Vogel*

La chute du Mur de Berlin, la fin de la guerre froide et l'implosion de l'URSS rendaient nécessaire et indispensable une transformation du discours idéologique destiné à légitimer l'hégémonie des Etats-Unis au sein de la «*communauté internationale*». Une première variante allait souligner le rôle pivot de Washington dans l'établissement d'un «*nouvel ordre international*» – perspective maîtresse avancée par George Bush sr. et son secrétaire d'Etat James Baker au moment de la guerre du Koweït de 1990-1991. Elle allait trouver une justification «philosophique» avec la thèse de «*la fin de l'histoire*» élaborée par Francis Fukuyama : la démocratie libérale et le capitalisme de marché s'étaient finalement révélés les «*formes enfin trouvées*» (comme aurait dit Marx) de l'ascension de la raison dans l'histoire ; les oppositions qu'ils ne manqueraient pas d'encore rencontrer, avec leur cortège de déchirements et de conflits, ne pouvaient qu'exprimer la virulence de forces rétrogrades, relevant de phases antérieures du mouvement historique, puisqu'aucun au-delà du capitalisme et de la démocratie représentative n'était plus désormais concevable.

Si, en un sens, la suite immédiate des événements, et en particulier les guerres dans l'ex-Yougoslavie, semblait confirmer une partie du schéma conceptuel de Fukuyama¹, elle s'accordait néanmoins assez mal avec l'optimisme plutôt béat qui transpirait de sa laborieuse démonstration.

* Chargé de cours à l'ULB et coordinateur de l'Institut Marcel Liebman.

C'est alors qu'un vétéran du pessimisme conservateur désenchanté, Samuel Huntington, reprit du service² avec la théorie du «*choc des civilisations*». Les «*valeurs de la liberté*» (économique, politique, morale et culturelle) étaient indissociables du terreau de la civilisation judéo-chrétienne occidentale, plus précisément de la configuration «atlantique» de celle-ci (différant des variantes chrétienne-orthodoxe et latino-américaine) ; partout ailleurs elles ne pouvaient guère représenter autre chose que des plantes de serre artificielles et fragiles. Dans ces conditions, la montée en puissance démographique, économique ou technologique d'autres ensembles civilisationnels (avant tout le monde arabo-musulman, mais aussi le monde sino-confucéen) n'avait pas seulement pour enjeu la répartition des richesses et du pouvoir mais la survie de ces valeurs elles-mêmes.

Enfin, à partir de 1998 mais surtout, évidemment, depuis le 11 septembre 2001, on a assisté à la renaissance d'un discours impérialiste, s'assumant et se revendiquant comme tel, porté principalement, mais pas exclusivement, par la mouvance néo-conservatrice du monde politique et académique³. Le propre de ce discours est de justifier tant la supériorité stratégique absolue des Etats-Unis sur toutes les autres puissances que leur «*droit*» à l'unilatéralisme dans les relations internationales à la fois du point de vue d'une défense sans complexe de leurs intérêts nationaux et du caractère indispensable de leur rôle impérial pour la stabilité de l'ordre mondial.

Après le 11 septembre, l'administration Bush et ses affidés dans le reste du monde n'ont pas cherché, de façon générale, à présenter les objectifs supposés de leur offensive stratégique («*guerre contre le terrorisme*», «*axe du mal*», «*avant-postes de la tyrannie*») sous l'éclairage d'un «*choc des civilisations*». Seul Silvio Berlusconi, conformément au rôle particu-

1. Cf. J. VOGEL, «Une guerre post-historique», *Points Critiques*, Bruxelles, n°55, septembre 1994.
2. Huntington avait été, avec Michel Crozier, le co-auteur du rapport sur «*la crise de la démocratie*» publié par la Commission Trilatérale en 1975, lequel diagnostiquait l'ingouvernabilité croissante des démocraties libérales enfermées dans le *double bind* d'une généralisation de l'apathie collective ou d'un excès d'implication directe des citoyens dans les affaires publiques.
3. Cf. J. VOGEL, «Comment définir la nouvelle politique mondiale des Etats-Unis ? Quelques éléments préliminaires», in *La guerre d'Irak. Prélude d'un nouvel ordre international ?* (publié sous la direction de Barbara Delcourt, Denis Duez & Eric Remacle), P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles - Berne - Berlin - Francfort a/M - New York - Oxford - Vienne, 2005. Voir aussi la contribution de Barbara Delcourt dans ce numéro des *CM*.

lier de politique impolitique qui lui est échu, s'est autorisé des déclarations en ce sens, aussitôt censurées par ses collègues européens.

Le programme de «*l'expansion de la démocratie*» dans le monde, finalement proclamé par George Bush en 2005 comme la mise en œuvre de la vocation historico-mondiale des Etats-Unis, ne fait que concrétiser le thème favori de la version néo-conservatrice de «*l'idéalisme démocratique*», celle que défendait par exemple Joshua Muravchik⁴. La démocratie est à la fois une valeur universelle et un produit du particularisme américain et c'est de cette double nature que découle le caractère exceptionnel des Etats-Unis. Puisque tous les non-Américains souhaitent, s'ils en ont le choix, vivre en démocratie, que pratiquement tous les pays qui se démocratisent s'inspirent de l'expérience américaine et qu'en outre les Etats-Unis disposent des moyens nécessaires pour assurer l'exportation de la démocratie, on peut dire que «*d'une certaine manière, la démocratie appartient aux Etats-Unis*». Simultanément, cette expansion de la démocratie répond aussi à l'intérêt national des Etats-Unis et à celui du renforcement de leur rôle hégémonique dans le monde.

Vue sous cet angle, la question de «*l'expansion de la démocratie*» et plus généralement des «*valeurs de la liberté*» synthétise de façon harmonieuse, comme par une «*heureuse coïncidence*» aurait dit Kant, la dimension universelle d'être une aspiration commune à tout le genre humain, la dimension culturelle d'être le produit le plus précieux d'une civilisation déterminée et la dimension politique d'être le meilleur véhicule de la promotion des intérêts nationaux américains dans le monde.

Dans cet article, je souhaite examiner de façon critique cette représentation à partir de ses propres prémisses. Je le ferai en partant d'une interrogation sur la deuxième dimension, celle qui s'attache à situer l'ancrage de la démocratie ou de la liberté dans le tissu culturel d'une civilisation particulière.

Civilisations...

Avant tout, l'usage de la catégorie de civilisation (entendue *latissimo sensu*, en tant qu'ensemble macro-culturel) impose certaines précautions. Lorsqu'on envisage les rapports entre groupes humains, y compris leurs conflits, il ne faut jamais oublier qu'il n'y a pas que des civilisations,

4. Joshua MURAVCHIK, *Exporting Democracy : Fulfilling America's Destiny*, Washington, AEI Press, 1991. Selon Muravchik, «*le président américain devrait se considérer non pas simplement comme le gardien du pays, mais bien comme le leader du mouvement démocratique*».

il y a l'humanité qui les rassemble toutes, il y a des nations (et aussi des tribus, des clans, des ethnies...), il y a des classes sociales. En outre, il existe deux genres, masculin et féminin, qui représentent une division transversale, parcourant tous les autres ensembles. Le choix des catégories utilisées pour situer le caractère d'un conflit, du moins son caractère essentiel, est un enjeu théorique et politique important. Ainsi, le fait de considérer le conflit israélo-palestinien comme un conflit national permet de préserver la possibilité d'une issue rationnelle, quelle qu'elle soit : un Etat binational laïque et démocratique (comme le proposait notamment l'ancien programme du Fatah) ou deux Etats coexistant pacifiquement. En revanche, le fait de le poser en termes de conflit de civilisations ou de religions, que ce soit à travers la justification biblique d'un Etat exclusivement juif, ou par la revendication d'un Etat islamique sur l'ensemble de la Palestine (programme du Hamas), rend toute issue rationnelle impossible. On peut trouver un autre exemple de cet enjeu à travers les interprétations données des émeutes de jeunes dans les banlieues françaises il y a six mois. On peut les considérer comme le produit d'une question sociale (au sens large du terme, et donc pas seulement comme une conséquence du niveau de chômage, mais également du type d'espace urbain dans lequel ces jeunes sont relégués et cantonnés). On peut aussi, comme l'ont fait de « nouveaux réactionnaires » à la Finkelkraut, y voir une explosion ethnico-religieuse (« *civilisationnelle* ») de « *haine contre les valeurs républicaines* », ou bien, comme les Indigènes de la République, une manifestation d'un conflit « *national* », opposant des descendants de colonisés ou d'anciens esclaves à l'Etat post-colonial. Certes, dans ces deux exemples, comme dans n'importe quel autre qu'on pourrait choisir, les choses ne sont pas pures, elles sont mélangées, mais il importe de distinguer le facteur essentiel.

Ensuite, quand on définit ces ensembles appelés civilisations, il faut éviter de les considérer comme des entités modelées et façonnées avant tout par les idées et les valeurs d'une religion. C'est l'erreur commune à Samuel Huntington et à Tariq Ramadan. La religion peut exercer un poids plus ou moins considérable (historiquement variable) mais n'est jamais un facteur déterminant dont l'essentiel du reste découlerait. La civilisation occidentale moderne n'est pas une civilisation chrétienne ou judéo-chrétienne. La civilisation arabo-musulmane n'est pas l'émanation de la prédication de Muhammad. Elle n'a pas été apportée au VII^e siècle par les guerriers bédouins d'Omar sous la selle de leur chameau. Ils apportaient le Coran avec eux ; c'est beaucoup, mais c'est à peu près tout. Le message de Muhammad a propagé vigoureusement certaines nouvelles idées et valeurs (avant tout l'unicité de Dieu), a combattu un nombre limité des normes sociales de la société arabe de l'époque au profit d'autres, tout en préservant un nombre bien plus important de ces

normes. Une fois étendue aux dimensions d'un immense empire pluriethnique, dès 750 au moins (califat abbasside), la civilisation arabo-musulmane correspondait à un brassage des cultures des nombreux peuples intégrés dans cet empire. L'Islam en était un ciment essentiel mais la résistance à l'islamisation intégrale des valeurs et des conduites a également contribué à façonner cette civilisation et l'Islam lui-même s'en est trouvé transformé par rétroaction. Au Moyen-âge, les savants musulmans le savaient et le disaient ouvertement.

En outre, si les civilisations modèlent l'histoire, elles se transforment au cours de l'histoire. Cette évidence s'applique d'ailleurs à toutes les catégories, aux ethnies, aux nations, aux classes sociales et même, en un sens, à l'humanité : *homo sapiens sapiens* n'était à l'origine qu'une classification zoologique et devrait devenir, à l'heure de la mondialisation, le sujet effectif d'une universalité en acte. Des civilisations peuvent même disparaître sans laisser d'autres traces que des ruines, et ce pas forcément sous les coups d'une agression et d'une domination étrangère (les Mayas). Dans leurs contacts, pacifiques et violents, avec d'autres, les effets de contamination, parfois paradoxaux, abondent, tel le phénomène souvent remarqué de vainqueurs conquis par la civilisation des vaincus. Leurs traditions ne forment jamais un bloc, elles sont hétérogènes, souvent contradictoires, d'où la possibilité, en tout cas théorique, de pouvoir effectuer un choix dans sa tradition, d'en retenir certains éléments, d'en rejeter d'autres.

Enfin, lorsqu'on parle de conflits (ou de dialogue) de civilisations, autant ne pas oublier qu'aujourd'hui, en 2006, elles vont plutôt mal ces civilisations, toutes, la dominante comme les dominées, leur toit fuit, leurs murailles sont percées de brèches, leurs fondements s'affaissent ou se désagrègent. A cette triste réalité il y a des éléments d'explication communs qui jouent pour toutes et des éléments particuliers pour chacune. Sans développer d'explication, et donc tout à fait dogmatiquement, je me contenterai ici de rappeler que la domination désormais globale du capitalisme est celle d'un système qui parasite, appauvrit et dévaste non seulement la nature, mais aussi les civilisations et les cultures. En élevant pour la première fois dans l'histoire l'économie en un moment séparé et dominant toutes les autres sphères de la vie sociale (partout ailleurs la production, la répartition, la distribution et la consommation des richesses sont insérées et enclavées dans le reste) et en érigeant le «*comportement économique*» en forme exclusive de rationalité (celle de l'*homo computans*, d'un être fictif exclusivement voué à maximiser le produit et à minimiser les coûts), le capitalisme est un système qui ne peut fonctionner qu'en se nourrissant de ce qui n'est pas lui, notamment au

niveau des comportements anthropologiques, sans pouvoir renouveler ou remplacer ce qu'il détruit.

... et civilisations

J'en viens au vif du sujet. Une société, une culture, une civilisation n'est qu'exceptionnellement, voire jamais, isolée. Elle coexiste avec d'autres sociétés, cultures, civilisations et, parmi elles, un certain nombre avec lesquelles elle entre en contact.

Chaque civilisation se voit donc contrainte de construire une représentation de ces autres civilisations lorsqu'elle les rencontre. La difficulté de cette construction réside dans le fait que, *a priori*, chaque civilisation conçoit ses institutions, ses valeurs, ses croyances, ses normes, ses coutumes, ses manières de faire comme les seules concevables : l'écrasante majorité des cultures humaines reposent sur la clôture du sens, elles instituent *leur* monde propre (leur vision cosmologique) comme *le* monde pur et simple.

La difficulté posée à une civilisation par la rencontre avec d'autres cultures se présente sous un double aspect :

- faire place à une reconnaissance *de facto* de la différence et de l'altérité des sociétés humaines qui préserve cependant la cohérence (cohérence qui prend le plus souvent la forme d'une clôture sur soi) de son système représentatif (c'est le volet «théorique» de cette affaire) ;
- concilier cette reconnaissance avec la préservation et la perpétuation d'une adhésion positivement valorisée à ses propres lois, institutions, croyances, coutumes, etc. (c'est le côté «pratique» de l'affaire).

Envisageons d'abord le côté «pratique». Castoriadis a proposé une typologie très simple qui résume bien le trilemme posée par cette rencontre : les civilisations des autres peuvent être considérées comme supérieures (à la «nôtre»), comme inférieures, ou comme «équivalentes»⁵.

La première attitude paraît globalement intenable. Un certain nombre d'individus d'une civilisation donnée peuvent se «convertir» à une autre civilisation, il est concevable d'emprunter à celle-ci telle ou telle de ses institutions ou de ses manières de faire, mais «l'adoption globale et sans

5. Cornelius CASTORIADIS, «Réflexions sur le racisme», in *Le Monde morcelé. Les Carrefours du labyrinthe III*, Seuil, Paris, 1990 et «Les racines psychiques et sociales de la haine», in *Figures du pensable. Les Carrefours du labyrinthe VI*, Seuil, Paris, 1999.

réserve essentielle des institutions nucléaires d'une autre société impliquerait la dissolution de la société emprunteuse comme telle» (Castoriadis) et correspondrait à un suicide⁶. Reste donc les deux autres possibilités : les autres sont inférieurs, les autres sont égaux à nous. La première est et a toujours été, de loin, la plus répandue, la plus spontanée, la plus «naturelle». Car l'essentiel ici, ce ne sont évidemment pas les dimensions fonctionnelles et utilitaires de l'autre civilisation, mais ses pratiques, ses comportements par rapport à ce qui donne sens à l'existence collective et, par-dessus tout à ce qui relève du sacré. Reconnaître une équivalence entre l'usage de la fourchette ou des baguettes est encore facile. Mais manger ou non du porc, pratiquer ou non la circoncision, sont déjà une autre paire de manches. Dire simplement «*les autres sont différents*» ne peut revenir à dire «*il est indifférent de faire comme nous ou comme eux*». C'est pourquoi, le plus simple est de les considérer comme inférieurs, impurs, pervers. La troisième attitude, la seule qui soit éthiquement défendable, est non seulement la plus rare, mais le fruit d'un effort permanent.

Envisageons ensuite le côté «théorique» de la difficulté. Elle peut se formuler ainsi : dans quelle mesure, de quelle façon, sous quelles conditions, font sens pour la civilisation A les règles, les actes, les manières de faire de la civilisation B ? Il faut évidemment distinguer deux niveaux : (1) celui d'une connaissance descriptive, pragmatique, des institutions, des coutumes et des croyances de B ; et (2) celui d'une compréhension (d'une tentative de compréhension) du sens que celles-ci ont pour les membres de B. Le deuxième aspect revient à soulever la question de la possibilité pour des membres de A de comprendre la culture de B, si l'on entend par culture tout ce qui, dans une société, va au-delà du simplement fonctionnel ou instrumental et présente une dimension imaginaire (que celle-ci soit visible ou «invisible»).

L'aspect descriptif-pragmatique ne soulève pas de difficultés de principe, bien qu'il faille souligner que le degré d'intérêt, même purement factuel, manifesté à l'égard d'autres cultures varie très fortement suivant les civi-

6. Les phénomènes d'acculturation à grande échelle, d'acculturation radicale, que l'on rencontre dans l'histoire, ne peuvent jamais être expliqués ni comme le simple effet de l'action d'un pouvoir étranger dominateur, ni par une prétendue «conversion» plus ou moins volontaire de la société dominée. L'acculturation ne peut se répandre et se diffuser au sein d'une société dominée que parce qu'elle correspond à un projet culturel de l'ensemble ou d'une partie des élites du peuple dominé, dans le cadre d'une stratégie sociale où l'obtention et l'élargissement de positions privilégiées impliquent d'établir et de renforcer une coupure non seulement socio-économique, mais aussi culturelle, éthique, parfois religieuse, et de toute façon toujours «existentielle», avec les masses populaires.

lisations ou les époques. Par exemple, à l'époque hellénistique, cinq civilisations sont en contact permanent : les Grecs, les Perses, les Romains, les Juifs et les Celtes. Initialement, les Grecs ne s'intéressent pas aux «*sagesses barbares*», à l'exception des institutions politiques des Perses et de la religion des Egyptiens. Après la conquête romaine, au contraire, les intellectuels grecs, passés au service de la puissance romaine, vont se passionner pour l'étude des mondes barbares⁷. A vrai dire, les sociétés qui ont cultivé un intérêt pour la connaissance d'autres cultures allant au-delà de ce qu'imposaient les nécessités de la guerre et du commerce sont extrêmement minoritaires dans l'histoire.

L'aspect compréhensif soulève en revanche des difficultés énormes et on peut penser que la compréhension intégrale des significations d'une autre culture est un idéal inaccessible (car cela impliquerait la possibilité de «comprendre de l'intérieur» les significations d'une culture étrangère, or, aussi ouvert, universaliste et relativiste que soit un observateur extérieur, il reste, par définition, extérieur à ce qu'il observe). Mais, au-delà de cet aspect épistémologique, la compréhension des autres cultures est surtout faussée par la tendance à les faire cadrer dans le système de significations de notre propre culture. On aboutit ainsi à une compréhension distordue. Les principales modalités de cette distorsion sont les suivantes.

1. La projection. On appréhende les institutions, les façons de faire ou les croyances des autres comme équivalentes ou, du moins, analogues aux nôtres. Cela aboutit souvent à des malentendus fort amusants (cf. *les Lettres persanes* de Montesquieu).
2. La réduction des différences et des altérités à un commun dénominateur. On postule l'existence de constantes transhistoriques et transculturelles (par exemple la croyance en Dieu ou la motivation économique), par rapport auxquelles les différences et les altérités n'exprimeraient que des modalités secondaires. C'est ainsi que les interprétations fonctionnalistes expliquent toutes les institutions comme destinées à résoudre les problèmes ou à satisfaire les besoins, sans s'arrêter au fait que «problèmes» et «besoins» sont (trivialités mises à part)⁸ des créations spécifiques de chaque culture considérée (le Moyen Age chrétien est hanté par le «problème» du salut ou de la damnation et par le «besoin» de sainteté qui n'ont pas d'équivalents aujourd'hui).

7. Cf. Arnaldo MOMIGLIANO, *Sagesses barbares*, Folio/Gallimard, Paris, 1991.

8. Le sociobiologiste américain Marvin Harris explique les sacrifices humains et le cannibalisme sacré chez les Aztèques par la nécessité de compenser le déficit en protéines de leur alimentation ordinaire ! (Cf. Marshall SAHLINS, «Culture, protéines, profit», *Libre n° 5*, Payot, Paris, 1979).

3. L'évolutionnisme qui classe les cultures différentes comme des degrés successifs d'une échelle unique (en fonction de critères technologiques, cognitifs ou moraux)⁹, par exemple suivant la séquence sauvagerie/barbarie/civilisation, avec chaque fois des stades inférieur, moyen et supérieur (L. Morgan et, à sa suite, F. Engels). Bien entendu, chaque culture tend alors à se concevoir comme le sommet ou le degré le plus avancé dans cette échelle de l'évolution.

La rencontre avec une société et une culture autre n'implique pas seulement la nécessité de prendre en compte les différences et l'altérité qu'elle présente par rapport à la nôtre, mais de construire une représentation du monde (de l'humanité) comme divisé entre des cultures différentes et d'interpréter la nature de cette division. La représentation de cette division est déterminée par les croyances et l'imaginaire de la culture propre. Par exemple, chez les Grecs de l'époque classique (contrairement à Homère), la division Europe/Asie est assimilée à l'opposition peuples libres et non libres («chez les barbares tout est esclave, sauf un seul homme» - Euripide). Dans l'Islam, le monde est partagé en deux, la Maison de l'Islam (*Dar al-Islam*), où s'imposent la domination et la loi de l'Islam, et la Maison de la Guerre (*Dar al-Harb*) qui couvre le reste du monde. Entre les deux existe un état de guerre moralement nécessaire, juridiquement et religieusement obligatoire, jusqu'au triomphe final et inévitable de l'Islam sur l'incroyance. La vision occidentale (notamment en anthropologie et en linguistique) a été pendant des siècles surdéterminée par le récit du Déluge dans la Genèse : «*Les trois fils de Noé, Sem, Cham et Japhet, obéissent à l'injonction divine : des fils qu'ils conçoivent après le Déluge descendent tous les peuples de la terre, dont le livre X présente la généalogie. L'exégèse courante voit en Japhet l'ancêtre des peuples indo-européens, en Sem celui des peuples sémitiques et en Cham celui des peuples africains. La diversité humaine se trouve ici ordonnée en trois grandes familles, les 'races bibliques', différenciées à partir d'une même souche adamique selon un critère de filiation. Dès l'origine, cette différence s'avère hiérarchisée. En même temps qu'il les nomme, le Verbe divin leur attribue un statut qui*

9. La vulgate marxiste fait reposer les modes de production successifs (communisme primitif, esclavagisme, féodalisme, capitalisme, socialisme) sur le niveau des forces productives, donc, en fin de compte, sur le développement technologique. Habermas introduit un parallèle et une homologie entre les phases de développement du moi distingués par la psychologie cognitive (symbiotique, égocentrique, sociocentrique/objectiviste, universaliste) et l'évolution des visions du monde culturelles (sociomorphisme auto-centré du groupe tribal primitif, système mythique, cosmologie religieuse, rationalité réflexive).

fonde et légitime, dans cet ordre sacré, l'asservissement de l'une aux deux autres»¹⁰.

Paradoxes de l'universalisme

Dans l'histoire de l'humanité, l'Europe occidentale a été, depuis disons trois siècles, le point de départ à la fois de la plus grande entreprise pratique jamais vue de destruction des cultures autres, de leur remodelage sur son propre moule et d'homogénéisation du monde, d'une part, et du plus grand intérêt intellectuel jamais manifesté pour la découverte et l'étude des autres, l'exploration et la réflexion de la diversité du genre humain, d'autre part. Il y a là le paradoxe tragique de première grandeur d'une civilisation qui se voue avec la même passion à la connaissance intellectuelle des différences et des altérités qu'elle s'emploie simultanément à anéantir de toute sa puissance économique, technologique et militaire. On peut certes rattacher cette attitude paradoxale envers les autres cultures à la double dimension de la modernité occidentale, la dynamique du capitalisme d'un côté, celle de la démocratie et de l'autonomie de l'autre, à condition de ne pas oublier leur enchevêtrement et leur contamination réciproque.

C'est la présence de cette double dimension qui rend problématique la nature et la portée de l'universalisme occidental et qui impose un retour critique sur sa signification.

1. Au niveau factuel la culture occidentale moderne est incontestablement universaliste : elle propose ses valeurs, ses modes de vie et de pensée à tous les humains, indépendamment de leur « appartenance » ethnique ou géographique. Mais à ce niveau factuel, elle n'est pas la seule culture universaliste : le bouddhisme, le christianisme et l'Islam ont été, dès le début, contrairement à l'hindouïsme et au judaïsme par exemple, des religions universalistes puisque leur appel s'adresse, en principe, à tous les humains, qui ont tous le même droit (ou le même devoir en ce qui concerne les deux derniers) de s'y convertir.
2. Mais l'universalisme religieux implique l'adhésion à un système de croyances, de dogmes, de valeurs, spécifique et clos (exprimant le vrai, le bien, le juste), à l'exclusion de tous autres. L'universalisme de la culture occidentale moderne se veut, au contraire, en principe, ouvert, tolérant, pluraliste, susceptible de relativisme et d'une réflexion autocritique sur lui-même.

10. Suzanne CHAPPAZ-WIRTHNER, « Du blanc au noir : genèse et subversion d'un écart », in *La différence*, Musée d'ethnographie de Neuchâtel, 1995, p. 137-138.

3. Cet universalisme est toutefois grevé de contradictions (réelles ou «logiques») extrêmement lourdes qui en affectent la signification et la portée. Ces contradictions jouent tant au niveau des relations internationales et interculturelles qu'au niveau de l'évolution et des transformations intérieures à chaque culture.

Au cours de l'histoire effective, la diffusion dans les autres zones du monde des valeurs universalistes créées par la culture occidentale a été concomitante du déploiement de la domination et de l'exploitation de ces zones par les pays occidentaux (sous les formes successives de la conquête, du colonialisme, de l'impérialisme et de la mondialisation). Aux yeux de beaucoup, il en est résulté que ces valeurs apparaissent soit comme fictives, hypocrites et mensongères, car destinées à camoufler l'entreprise de domination, soit comme indissociables de celle-ci, comme l'expression culturelle de la simple spécificité occidentale.

Au niveau intellectuel, la reconnaissance acquise progressivement de la légitimité de la diversité et de la différence des cultures, voire de leur égalité en droit, soulève une antinomie logique. Elle revient à reconnaître, au nom de critères universalistes et relativistes, le droit égal de cultures dont certaines (un grand nombre) ne reconnaissent pas ce droit égal aux autres (soit qu'elles prétendent s'imposer universellement, soit qu'elles revendiquent simplement d'être les seules vraies). Et évidemment, aux yeux de celles-ci, l'universalisme et le relativisme ne représentent pas des valeurs «universelles» mais seulement des valeurs spécifiques d'une culture spécifique : la culture occidentale. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, un relativisme intégral s'avère intenable puisqu'il devrait amener à justifier des intégrismes et des fanatismes excluant toute diversité et toute relativité.

Le développement progressif de la capacité d'ouverture aux autres cultures et d'un mode d'approche universaliste et/ou relativiste dans l'histoire des sociétés occidentales est intrinsèquement lié à d'autres dimensions de leur évolution politique et culturelle (laïcisation, démocratisation, «rationalisation» du monde vécu, etc.). Dans des sociétés qui n'ont pas connu la même histoire séculaire, la diffusion et l'adoption des valeurs universalistes apparaissent comme une rupture brutale avec la tradition, comme un choix d'occidentalisation (d'une adhésion inconditionnelle à la culture de l'Occident), plutôt que comme le fruit d'un travail autocritique sur sa propre tradition, accompagné d'une acceptation critique d'une partie des valeurs occidentales. Citons comme exemples les Jeunes Turcs et le kémalisme ou le mouvement du 4 mai 1919 en Chine. D'où le caractère fragile, parfois artificiel (inorganique) et réversible de ce type de «modernisation» culturelle (cf. Iran et Algérie).

Perte de sens

Le développement de l'intérêt pour les autres cultures dans l'histoire des sociétés occidentales a été aussi intrinsèquement lié, voire même dépendant, du travail de réflexion et de contestation autocritique par rapport à leurs institutions et à leur culture¹¹. Au XVIII^e siècle, l'intérêt passionné pour la Chine était lié à la recherche du «*bon gouvernement*» à l'encontre de la gabegie de l'absolutisme ; l'intérêt pour les peuplades des îles du Pacifique à la recherche de mœurs plus douces et plus «*naturelles*» à l'encontre des souffrances infligées par la morale chrétienne. Ultérieurement, la connaissance des peuples sauvages a alimenté des générations entières de critiques de la civilisation industrielle, productiviste, bourgeoise, etc. Ce lien ne constituait pas seulement un moteur psycho-politique de cette recherche, il était inséparable de la dynamique sociopolitique de l'histoire occidentale des derniers siècles, caractérisée par une émergence continue de courants et de mouvements visant à prendre en charge la société, notamment en proposant des modifications essentielles de ses institutions et une altération de ses valeurs. La question se pose de savoir quels effets ont le déclin ou l'éclipse actuel de cette dynamique (dont l'apathie et le désintérêt politique et le conformisme culturel, qui règnent en maître aujourd'hui, sont les signes les plus manifestes), sur l'intérêt et l'ouverture aux autres cultures. Le tourisme de masse, y compris le tourisme dit culturel, n'a jamais été aussi répandu aux quatre coins de la planète, la quantité d'informations multimédia-tiquement disponibles n'a jamais été aussi élevée, mais ne sommes-nous pas en présence d'une attitude purement consumériste, marquée par une ignorance et une indifférence essentielles ?

Cette indifférence est d'ailleurs à double sens. Il y a indifférence quant à la portée et à la signification de l'évolution des autres civilisations et quant à ce qu'elles pourraient nous apporter. Il y a aussi indifférence essentielle quant à la nature du «*rayonnement*» d'une civilisation occidentale dont l'apport essentiel aux autres semble de plus en plus se résumer aux ventes d'armes, à la camelote *high-tech* et à Madonna...

L'histoire du monde depuis la décolonisation et, encore plus, depuis la fin de la guerre froide, a mis à mal l'illusion d'un sens de l'histoire (par-

11. Je ne parle pas ici de l'existence d'individus (voyageurs, explorateurs, historiens, anthropologues, ethnologues) passionnés par un objet étranger à leur culture. Il y en a toujours eu et il y en aura sans doute toujours. Je parle de la capacité collective d'une société à s'y intéresser, à y voir autre chose que des «*curiosités*», à s'interroger sur le sens énigmatique que revêt le fait de l'incroyable diversité des cultures humaines.

tagée, sous des modes évidemment différents, par les libéraux et les marxistes). Un certain universalisme naïf, enté sur la croyance à l'irrésistibilité du « progrès », n'est plus tenable. Or ces thèmes étaient restés, tant bien que mal, les *leitmotiv* dominants de la culture occidentale depuis le siècle des Lumières.

Enfin, la culture de la gauche européenne et plus particulièrement du mouvement ouvrier européen était née au XIX^e siècle comme un segment de la modernité culturelle européenne. Du point de vue de l'histoire des idées, elle poursuivait et radicalisait le projet autocritique entamé avec la philosophie des Lumières. De même, elle a repris à son compte, en leur donnant une nouvelle substance, les aspirations universalistes des courants émancipateurs qui l'ont précédée. Mais, en dépit de la volonté de se démarquer des schémas de la culture dominante, la culture de la gauche européenne :

1. est restée profondément marquée, tout au long de son histoire, par des préjugés ou des présupposés européocentristes ;
2. est apparue, au moment des reclassements idéologiques qui ont accompagné et prolongé les luttes de libération anti-coloniale, comme l'expression de catégories sociales privilégiées au niveau mondial ;
3. a perdu progressivement une partie importante des soubassements institutionnels qui assurait son autonomie ;
4. n'a pas su résister efficacement aux stéréotypes idéologiques répandus par l'industrie culturelle à l'ère de la société des médias.

Devant le « choc des barbaries » qui se déploie depuis le 11 septembre, la gauche européenne n'a pas su construire un discours cohérent et autonome. Son opposition au projet global de domination des Etats-Unis oscille entre la répétition de vieux stéréotypes anti-impérialistes, hors d'état de répondre à la complexité et aux aspects nouveaux de la situation mondiale, et un alignement acritique sur la représentation culturaliste d'une « revanche des civilisations opprimées contre l'Occident »¹². L'invention d'un nouvel universalisme, à caractère multidimensionnel, reste pour l'instant du domaine de la musique de l'avenir.

12. Il y a trente ans, un nombre non négligeable de gens de gauche reléguait à l'arrière-plan les combats pour l'émancipation des femmes ou contre l'oppression des gays et des lesbiennes au nom de la « centralité de la lutte de classes ». De nos jours, on entend dire à nouveau qu'il s'agit de questions subalternes par rapport aux impératifs de la lutte contre la guerre et les discriminations et qu'à trop y insister « on fait le jeu de l'islamophobie ». Quelle touchante continuité !

Le Congo-Kinshasa dans l'évolution des formes d'intervention internationale

*Interview de Gauthier de Villers**

CM - *La discussion sur le state-building est souvent centrée sur les pays où les Etats-Unis ou l'Otan – «la communauté internationale» – sont intervenus militairement. On peut se demander jusqu'à quel point on peut reproduire une analyse de ce type dans des situations de pays du Tiers-monde où l'écroulement est avéré. Selon l'argumentation des interventionnistes, le danger des «Etats faillis» est qu'ils abritent des terroristes (Afghanistan...) ou du grand banditisme (drogue), ou les deux. Comme dans plusieurs pays africains, l'état de faillite du Congo, le développement des trafics sur les matières premières (diamant, coltan, ...) serait-il donc un motif de fond à l'intervention étrangère ?*

Gauthier de Villers - Il y a des points communs entre les situations en Irak et dans plusieurs pays africains. En particulier, le fait que les formes d'intervention actuelles conduisent à la dissociation entre l'exercice du pouvoir, exercé par des tuteurs internationaux – encore que cela dépende des situations – et l'exercice des responsabilités, qui restent imputées à l'Etat national puisque le principe de la souveraineté est relativisé mais pas foncièrement remis en cause. Dissociation entre pouvoir et responsabilité, donc entre le droit – puisque les droits souverains continuent

* Sociologue. Travaux sur le changement politique et social en Algérie et puis au Congo-Kinshasa. Jusqu'à sa récente «entrée en retraite» directeur de l'Institut Africain-CEDAF, puis responsable de la section d'histoire du temps présent au Musée royal d'Afrique centrale.

théoriquement à être exercés par le Congo, ou par l'Irak – et la réalité puisque le pouvoir échappe dans une large mesure à ses détenteurs locaux. David Chandler¹ parle de semi-tutelle dans des cas comme la Bosnie ou le Kosovo, on pourrait en dire autant du Congo-Kinshasa.

CM - *N'est-ce pas plus ancien ? Les interventions musclées de la Banque Mondiale avaient déjà mis le Zaïre de la fin de Mobutu sous une sorte de tutelle...*

GdV - Je crois qu'il y a des étapes, des formes très différentes. Il ne faut pas sous-estimer les évolutions de la communauté internationale, en particulier des grands bailleurs de fonds : la Banque mondiale, le FMI n'ont pas toujours suivi la même politique. En ce qui concerne le Congo, mais cela reste vrai de toute l'Afrique et de ce qu'on appelait le Tiers-monde, il y a trois grandes étapes dans les interventions internationales. D'abord une «*aide au développement*» qui suit les mouvements de libération nationale et qui, dans le cas du Zaïre, s'accompagne d'un soutien politique au régime Mobutu dans le contexte de la guerre froide. La seconde étape a lieu dans les années 80, au Congo et ailleurs. C'est celle de «*l'ajustement structurel*» où l'appui politique et le fonctionnement du régime ne sont pas remis en cause mais où on se rend compte de la chute complète de l'économie et de la dégradation des rapports sociaux. Il s'agit d'une tentative – surtout de la BM – pour rétablir les conditions d'un développement de type capitaliste. Discours de réajustement structurel que la BM critique dans un troisième temps, au profit d'un réajustement «*pour le développement*», de lutte contre la pauvreté avec les accents de MacNamara quand il était directeur de la BM dans les années 1960...

Dans le cas du Congo, la BM dit en somme : notre erreur dans les années 80 a été de mettre la priorité sur le remboursement de la dette alors que cela conduisait à asphyxier l'Etat et le régime ; or ce n'était pas comme ça qu'on pouvait provoquer le sursaut nécessaire.

Mais le problème fondamental tenait au paradoxe sur lequel reposait l'ajustement structurel : d'abord, il s'agissait d'une politique de libéralisation dans un sens capitaliste alors que cette politique était confiée à l'énorme machine bureaucratique de la BM, dont le mode de fonctionnement ne correspondait pas nécessairement à la tâche de développer l'initiative privée ; ensuite et surtout, le fait de confier l'ajustement lui-même à des pouvoirs en place dont on reconnaissait, sans vraiment oser le dire, qu'ils étaient despotiques et sans aucune préoccupation pour leurs populations. Donc la troisième étape qui devient possible au Congo et

1. Voir sa contribution dans ce numéro des CM.

ailleurs avec l'effondrement du bloc soviétique, c'est celle de l'ajustement politique. Considérer que c'est l'intervention au nom des droits de l'homme, le droit d'ingérence, qui caractérise les années 90 est partiellement inexact. C'est certainement un aspect, mais l'autre, c'est l'ajustement politique, le discours sur la démocratisation, *etc.* : discours qui perdure aujourd'hui dans la politique du *state-building* et qui fait le lien entre les deux périodes. C'est donc dans les années 90 que débute cette troisième phase d'ajustement politique, qui se poursuit aujourd'hui sous des formes différentes, l'accent étant mis sur la lutte contre la pauvreté.

Dans le cas d'un pays comme le Congo-Zaïre et dans d'autres cas aussi, en général je ne partage pas les analyses qui donnent à penser que le processus d'effondrement des Etats constitue, à la limite, un prétexte saisi par les puissances occidentales pour mettre en route une nouvelle forme d'impérialisme. Jean-Philippe Peemans le dit de manière très explicite². Il a tendance à mettre des guillemets à l'idée d'une crise des Etats africains, voyant dans le discours occidental sur cette crise un discours idéologique. Effectivement, on peut mettre des guillemets, mais dans un tout autre sens : il s'agit de plus qu'une crise ! Une crise en principe est passagère et débouche sur autre chose. Ici, il s'agit d'une crise structurelle de longue durée dont on ne sait pas ce qu'elle va donner ni quand. Pour Peemans, ce n'est pas une cause, c'est l'occasion qu'ont saisie les puissances capitalistes pour mettre en œuvre de nouvelles formes de domination impériale. Je crois que c'est tout-à-fait faux dans la mesure où, par exemple, au Congo-Zaïre il s'agit d'un long processus de faillite de l'Etat, qui commence avec les mesures de zaïrianisation au milieu des années 70 et qui correspond à un lent processus de désinstitutionnalisation de l'Etat, jusqu'à «*l'Etat fantôme*» décrit par William Reno³, c'est-à-dire le dédoublement de l'Etat entre des institutions formelles de plus en plus lézardées jusqu'à devenir quasi inexistantes (qui jouent un rôle idéologique important du point de vue de la légitimation extérieure des Etats africains mais qui n'ont plus aucun pouvoir effectif) et un Etat qui fonctionne à l'informel selon des réseaux et des clientèles, sans pourvoir à ses fonctions de sécurité, d'infrastructures, de services publics, *etc.* Il s'agit d'un processus qui s'accélère et s'aggrave dans les années 90, avec la «*transition démocratique*», où on peut véritablement

2. Je me réfère à son ouvrage : *Le développement des peuples face à la modernisation du monde*, Academia-Bruyant/ L'Harmattan, Louvain-la-Neuve / Paris, 2002, en particulier pp. 306 et 316.

3. Voir par exemple : W. RENO, «Shadow states and the political economy of civil wars», in Mats BERDAL et David M. MALONE (ed), *Greed and Grievance. Economic agendas in civil wars*, Lynne Rienner, Boulder & Londres, 2000, 43-63.

parler d'effondrement de l'Etat, même si toutes ces notions sont critiquées et à juste titre puisqu'il reste malgré tout «de l'Etat». Dans les années 90 on franchit un cap qui se manifeste par la perte de contrôle de Mobutu sur l'armée, laquelle se livre à des pillages – avant que la population ne lui emboîte le pas – parce que les salaires ne sont plus versés hormis à la Division spéciale présidentielle. L'hyper-inflation du début des années 90 grimpe jusqu'à 10 000 %, ce qui veut dire que l'Etat perd tout pouvoir de régulation de l'évolution économique et sociale. Et puis il y a l'effondrement de la Gécamines, pilier économique de l'Etat, avec l'effondrement au sens propre d'une grande mine qu'on est aujourd'hui occupé à remettre en état. La Gécamines est tombée à moins de 10 % de sa production passée : 40 000 tonnes au lieu 450 000 dans les années 80. C'est le diamant qui se substitue au cuivre comme ressource principale mais ce n'est pas du tout la même chose : faire passer du cuivre en contrebande par des petits sentiers, ce n'est pas très facile ni rentable tandis que le diamant se prête à la fraude et échappe beaucoup plus au contrôle de l'Etat que le cuivre.

CM - Pendant des années, la pensée qui semble avoir prévalu dans les milieux d'affaires occidentaux, ce n'était pas «l'Afrique est mal partie» mais «l'Afrique on n'a plus rien à y faire, on n'y met plus un centime». On n'y faisait donc plus rien or maintenant on y fait quelque chose... au nom de «dangers», selon les interventionnistes.

GdV - Je crois que les motivations sont très différentes dans le cas congolais et dans le cas irakien. Les deux grandes préoccupations américaines qui sous-tendent l'action des USA à travers le monde sont le problème de la sécurité et celui de l'approvisionnement énergétique. Ce sont les deux grands soucis et de ce point de vue là, le Congo n'occupe pas une position stratégique (peu de pétrole, n'héberge pas d'islamistes,...). Simplement, ce grand vide au milieu de l'Afrique favorise le trafic d'armes et les troubles qui y ont lieu débordent les frontières du Congo et participent du désordre global, mais ce n'est pas le principal. Je pense qu'on ne peut pas amalgamer les processus d'intervention internationale au Congo et ceux qui ont lieu en Irak. Le Congo n'est pas une priorité pour les Américains au même titre que l'Irak ou le Moyen-Orient en général. Mais ils s'y impliquent assez fortement surtout depuis l'accession au pouvoir de Joseph Kabila, début 2001. Ce qui les motive ici, c'est sans doute surtout les répercussions au cœur de l'Afrique de la situation dans ce pays, le rétablissement d'un certain ordre en Afrique centrale. Evidemment, il y a des intersections et des superpositions des processus. Il y a dans le chef des Etats-Unis une recherche d'hégémonie pour les raisons que j'évoquais, mais il y a aussi ce processus très

lent de construction, de recherche d'un ordre international à travers les Nations Unies et le développement du droit international.

Au Congo, les manœuvres qui pourraient ressembler à des pratiques impérialistes ne sont pas tant le fait des puissances occidentales que de pays voisins et dans une certaine mesure de l'Afrique du Sud. Celle-ci a joué un rôle majeur dans les évolutions récentes. Et ce fut positif dans une large mesure puisqu'elle a réussi – avec l'aide des Nations Unies et de la communauté internationale – à arracher aux Congolais l'aboutissement du Dialogue inter-congolais et les accords de paix. Ceci dit, à travers cela, elle place ses pions, bien entendu.

Dans l'actuelle période de transition, je crois qu'il y a un certain consensus sur ce qui a lieu au Congo tandis que pendant les années 90, avec Mobutu, il y avait des divergences : la France n'a pas complètement lâché Mobutu, a continué à l'inviter, etc. Ici, il y a sûrement des agendas cachés mais les puissances occidentales ont agi de manière relativement coordonnée à l'égard de l'Etat congolais.

CM - *Quand on a parlé du droit d'ingérence humanitaire dans les années 90, on est très peu intervenu au Congo, alors que la situation y était désastreuse ... Qu'est ce qui fait qu'aujourd'hui on s'en préoccupe ?*

GdV - Au Congo, il y a eu une erreur d'appréciation politique. Tout le monde était convaincu, la Belgique en premier, qu'en 1990 Mobutu c'était fini. «*Comprenez mon émotion*» avait-il dit en versant une larme d'adieu à sa deuxième république et au parti unique. Tout le monde a cru dans la réaction congolaise et dans l'aspiration au changement des Congolais. Et au moment du «massacre de Lumumbashi» on a grossi les événements pour agresser Mobutu : il a mis fin au rapport de coopération, la Belgique s'est retirée, la BM, le FMI, tout le monde s'est retiré... et le pouvoir de Mobutu – il n'avait plus de régime mais encore du pouvoir – a rendu les opérations humanitaires très difficiles pour les ONG, dans des conditions de plus en plus dures.

CM - *Qu'est ce qui pourrait expliquer que ce temps-là est révolu et qu'il y a une reprise des affaires plutôt que de laisser les Congolais s'entre-déchirer ? La peur du vaste foutoir au milieu de l'Afrique ?*

GdV - On était effectivement dans une guerre impliquant toute l'Afrique centrale. C'était ça la situation. Les Américains ont parlé de «*première guerre mondiale africaine*», ce qui n'avait pas beaucoup de sens, mais on était tout de même dans une guerre de six-sept belligérants directement impliqués. C'était l'Afrique qui était la première intéressée. L'Afrique

du Sud notamment, d'abord plutôt favorable à l'intervention rwandaise avant qu'elle ne se rende compte que ça ne mènerait pas à grand chose et qu'elle ne réajuste ses positions en tenant mieux compte du gouvernement de Kinshasa et de Joseph Kabila. Dans la période récente, plus que les puissances occidentales, ce sont des pays comme l'Ouganda, le Rwanda, le Zimbabwe⁴ et d'une manière différente l'Afrique du Sud qui ont manifesté leur intérêt pour les richesses du Congo. Aujourd'hui, je crois, 98 % des importations belges du Congo qui sont constituées par le diamant, mais ça n'a rien de stratégique.

CM - *Les autorités, le gouvernement congolais sont fortement mis sous tutelle. Peut-on parler de «partenariat» ? Quand on voit, par exemple, que pour organiser les élections c'est l'Union européenne qui prend tout en charge, qui doit apporter le papier, les crayons, les PC,...*

GdV - Rien ne se serait fait dans le Dialogue inter-congolais et plus largement dans le processus de paix et l'actuel processus électoral sans les interventions internationales. De ce point de vue là, il y a une vraie mise sous tutelle, dont un organe est le CIAT (Comité international d'accompagnement de la transition) mis en place après les Accords de Sun City en Afrique du Sud, et qui joue un rôle dans les moments stratégiques.

CM - *Les partisans de Tshisekedi, eux, dénoncent cette mise sous tutelle...*

GdV - C'est évidemment de la tactique ! Ce que Tshisekedi reproche essentiellement à la communauté internationale, c'est d'avoir promu Joseph Kabila. Evidemment, il a raison : après l'assassinat de Laurent Désiré, les Américains, les Français, les Belges... ont soutenu à fond Joseph Kabila. Qu'il ait réussi à rester le président du pays – ce qui était loin d'être acquis – a été un élément décisif dans la manière dont les choses ont évolué. Normalement l'accord de cessez-le-feu avait prévu que tous les belligérants, la société civile, les forces vives, se mettraient autour d'une table et que tout serait remis sur le tapis, la présidence y compris. Or Joseph a réussi à rester le *primus supra pares*.

CM - *Et Tshisekedi représentait une alternative ?*

GdV - Tshisekedi a toujours témoigné d'une extrême incohérence dans sa conduite politique. Pour la vice-présidence, considérant qu'elle lui

4. Pas tellement l'Angola qui a en abondance pétrole et diamants. C'est essentiellement pour mettre fin à des soutiens dont bénéficiait l'Unita et à cause de préoccupations concernant l'enclave de Cabinda que l'Angola est intervenu en RDC.

revenait de droit, il a négligé, si l'on en croit Colette Braeckman, de poser sa candidature par écrit et est resté en Afrique du Sud alors que le processus de désignation des vice-présidents se déroulait à Kinshasa. Du côté du processus politique, il y a une mise sous tutelle du pays, qui déresponsabilise les pouvoirs et qui installe une culture de la dépendance, ou plutôt, qui la pérennise. Car cette culture de la dépendance est ancrée depuis longtemps dans un pays comme le Congo-Zaïre. Jean-François Bayard a écrit un article⁵ montrant qu'historiquement les élites africaines ont pratiqué la stratégie de «l'extraversion», qui consiste à se mettre en dépendance pour en tirer des ressources, au profit de stratégies qui sont les leurs et pas celles des tuteurs. Joseph Kabila a très bien mené sa politique d'extraversion pour son propre agenda et pas pour celui des Américains ou des Belges, pour consolider sa place au pouvoir et s'affirmer. Tous ont joué de cette stratégie de l'extraversion : Bemba avec l'Ouganda, le RCD avec le Rwanda,...

Du point de vue des grandes évolutions politiques, il y a une mise sous tutelle assez effective mais du point de vue du mode de gestion de l'Etat et des institutions publiques, il y a une semi-tutelle et même une tutelle uniquement apparente. La BM et le FMI ont fait adopter des mesures, il y a eu une activité législative incroyable dans la dernière période de transition : le Parlement a adopté un code minier, un code forestier, des lois sur les tribunaux de commerce,... concoctés dans les bureaux des experts internationaux à Kinshasa plus que par les Congolais eux-mêmes. Mais la mise en œuvre repose entièrement dans les mains des autorités congolaises. Ce qui veut dire qu'en pratique, ce code minier et ce code forestier n'ont pas changé grand'chose sur le terrain. Les institutions internationales parlent beaucoup d'*empowerment* et de la responsabilisation des partenaires mais dans le cas du Congo-Zaïre, ces partenaires ont l'art incontestable de détourner à leur profit les réglementations qu'on leur impose et les fonds qui leur passent entre les mains. J'ai sans doute tendance, par réaction contre des approches courantes, à mettre trop l'accent sur les processus internes et sur les «responsabilités» internes des élites locales. Mais cela me semble plus juste que l'autre optique. Je crois que de manière générale les processus internes sont déterminants, mais ils sont certes conditionnés par les développements historiques. Il va de soi que la faillite progressive de l'Etat congolais s'enracine dans la manière dont a été repris l'héritage colonial.

5. Jean-François BAYARD, «Africa in the world : a history of extraversion», in *African affairs* (2000), 99, 217-267.

CM - Croire qu'on peut importer la démocratie de l'extérieur en s'asseyant sur les conflits mal résolus, les systèmes locaux,... relève de l'illusion. Se pose en fait la question de la base sociale possible... Si le parachutage marche un peu, c'est parce qu'il y a une base sociale qui veut le changement.

Les témoins sur place, notamment Colette Braeckman dans ses reportages, mettent beaucoup l'accent sur la volonté populaire d'avoir des institutions qui fonctionnent, d'en finir avec le système de pouvoir «1+4» (un président et quatre vice-présidents).

Les Congolais participent, vont voter, etc. Cette aspiration populaire était présente déjà en 1990 dans les réactions qui ont poussé Mobutu à faire un pas de plus que ce qu'il avait prévu.

GdV - Effectivement, on ne change pas une société par décrets, *a fortiori* quand ces décrets viennent de l'extérieur. C'est évident.

Il y a des aspirations au Congo mais les aspirations ne suffisent pas pour structurer des mouvements sociaux. En témoignent l'inexistence de partis politiques effectifs et la faiblesse de la société civile, qui fonctionne de plus en plus à la manière du monde politique, c'est-à-dire essentiellement à la concurrence. Je dirais que depuis l'indépendance, les aspirations populaires se manifestent avec force mais sont toujours négatives, de rejet. Au moment de l'indépendance, les Congolais ne voulaient qu'une chose : que la domination belge cesse. En 1990, même topo : le rejet de Mobutu. Cela n'a pas donné lieu à une construction. L'indépendance a tout de suite débouché sur les rébellions et l'aspiration à une seconde indépendance, comme on disait à l'époque. Et c'est ce qui risque de se passer maintenant : les déceptions auxquelles peuvent conduire les élections vont peut-être déboucher sur la revendication d'une seconde démocratisation.

Je suis sans doute un peu trop indulgent vis-à-vis des interventions extérieures, mais c'est que je vois bien le problème : on peut dire «la société-congolaise, si on lui laisse du temps, finira bien par...», mais la société congolaise n'a pas le temps ! L'Afrique n'a pas le temps ! Ou plus exactement, peut-on la laisser «prendre son temps» et s'enfoncer dans quelque «guerre de cent ans» ? La crise de l'Etat congolais a provoqué deux guerres. Une des explications – il y des facteurs propres au Rwanda et à l'Ouganda – c'est en effet que le Congo était à prendre, sans véritable armée, avec des élites politiques prêtes à jouer la carte des pays agresseurs (en espérant la mettre finalement à leur service) et qui participaient déjà au pillage de leur pays... Certains observateurs très attachés au Congo (qui ont certes raison de lui être attachés !) sont trop sentimentaux et naïfs quand ils disent que le Congo a simplement subi une

guerre d'agression de la part du Rwanda et de l'Ouganda. Le Congo n'a pas seulement subi mais il a aussi provoqué («causé») et participé... Le RCD n'est pas un pseudo-mouvement entièrement créé par le Rwanda, il est composé d'élites congolaises très diversifiées, d'anciens kabilistes comme d'anciens mobutistes, etc. qui se sont alliés avec le Rwanda. De même le MLC n'a pas été un sous-produit de l'intervention ougandaise. Donc interviennent le mode de développement des élites et la structuration de la société congolaise dont on ne voit pas à court terme ce qui peut en sortir. Et puisque le Congo n'a pas le temps et qu'on ne peut pas le laisser à son sort – sans cela la guerre risque de reprendre et il s'agit de la vie de centaines de milliers de gens – il faut donc intervenir. Comment ? Je ne sais pas et je comprends qu'on éprouve quelques difficultés à le faire de manière efficace.

CM - Si les réactions aux pouvoirs en place ont été essentiellement négatives et n'ont rien construit, aussi bien au moment de l'indépendance que dans les années 90, n'est-ce pas le signe d'une prise de distance par rapport à la politique des institutions et de l'envie de recomposer les choses à un niveau plus local, régional, ou sous-régional..? Quand on parle de base sociale par rapport à un territoire de cette taille, ça ne veut peut-être pas dire grand-chose...

GdV - Je suis de plus en plus convaincu qu'un des drames du Congo, c'est que l'option fédéraliste – qui s'imposait et s'impose toujours – a été totalement compromise par les événements de l'indépendance, c'est-à-dire que l'option fédéraliste a dégénéré en sécessions (katangaise, kasaïenne,...) tandis que l'Abako au Bakongo n'a pas voulu faire sécession mais avait un discours qui balançait entre l'autonomie ou un «impérialisme» Bakongo qui mettrait la main sur l'Etat central. Et le héros anti-fédéraliste, c'était Lumumba, unitariste et jacobin. Donc le Congo est mal parti de ce point de vue là.

CM - Il y a d'ailleurs eu consensus sur la «congolité» en dépit des différences Est-Ouest qui apparaissent maintenant.

GdV - Ce clivage «Est-Ouest» existe effectivement et paraît s'être manifesté avec force dans les élections qui viennent de se dérouler. Pourtant il repose sur de drôles de regroupements, à la consistance bien problématique. «L'Est» c'est le Haut-Congo, le Kivu, le Katanga (qui est, soit dit en passant, plutôt au Sud...).

CM - Mais le discours qui a permis de faire tenir les accords avec l'Afrique du Sud est bien un discours national : «tous congolais», retrait des armées étrangères... Or voilà qu'on ressort le fait que certains ne

sont pas si congolais que ça. Est-ce un mouvement de fond ou bien s'agit-il d'instrumentalisation politicienne banale ?

GdV - Cela relève bien sûr de l'instrumentalisation mais aussi d'un mouvement de fond qui se manifeste depuis l'indépendance où, à la Table ronde, les deux tiers des délégués congolais ont refusé que les blancs du Congo participent au processus des élections. Il y a donc une part de la construction nationale qui fait référence au moins implicitement à ce qu'on a appelé l'autochtonie. Regardons en Côte d'Ivoire ou ailleurs en Afrique, l'affirmation d'être l'originaire d'un lieu est fondamentale. Pendant le processus de transition démocratique dans les années 90, il y a eu mobilisation contre les Tutsis du Congo, expulsion des Kasaïens du Katanga,...

C'est donc aussi un courant de fond, dont une dérive conduit à des exclusions diverses. A plus petite échelle, on retrouve le phénomène par exemple en Ituri entre les Lendu et les Hema qui reproduisent le schéma Hutu / Tutsi. Les Lendu sont majoritaires et agriculteurs tandis que les Hema sont minoritaires et traditionnellement pasteurs, et une élite parmi ces derniers a réussi pendant la colonisation et sous Mobutu à s'accaparer les postes de cadres, les propriétés lors de la zaïrianisation, etc. Les Lendu se prétendent les vrais autochtones et traitent les Hema d'étrangers.

CM - *L'affirmation de l'identité nationale congolaise, sortie du creuset de l'expérience coloniale et des misères qui ont suivi (comme on a pu dire que la France a enfin existé après la guerre 14-18) est-elle encore loin d'être une réalité ?*

GdV - Non, mais l'ensemble reste fragile. A l'échéance d'une autre génération, un éclatement du Congo n'est pas impossible – ce que je suis loin de lui souhaiter – mais aujourd'hui on ne le voit pas encore se dessiner. Les Congolais sont attachés à leur pays et d'ailleurs quand ils font dissidence, c'est pour accéder au pouvoir à Kinshasa. Ce qui fait l'unité du Congo au niveau des élites, c'est que le pouvoir est à Kinshasa et qu'elles veulent le pouvoir. Au niveau de la population, il y a un vrai sentiment national forgé par l'histoire et par Mobutu. Kinshasa est un creuset de 6 à 7 millions d'habitants (dans un pays qui en compte plus de 60), dans lequel toutes les ethnies et les régions sont représentées, mélangées par les mariages, la participation aux mêmes Eglises, l'adhésion à de mêmes expressions culturelles... Il y a un brassage des populations au Congo et des formes culturelles nouvelles qui se sont élaborées - qui sont principalement kinoises, il faut le noter.

Un des enjeux de cette différence Est-Ouest, c'est justement la remise en cause de cette domination culturelle (et politique bien sûr) kinoise qui date de l'ère Mobutu. Entre Kinshasa et Lumumbashi, par exemple, on a un peu le sentiment de changer de pays. On passe du lingala au swahili en tant que langue véhiculaire dominante. Les mémoires historique et culturelle ne sont pas les mêmes. Les voitures se conduisent à droite parce qu'elles sont achetées en Afrique de l'Est !... Il y a eu un impérialisme kinois... La congolité, c'était une zaïrianité. La première décision de Laurent Désiré Kabila a été de changer le nom de Zaïre en Congo pour effacer le mobutisme, mais le Congo était devenu Zaïre, il était devenu Kinshasa ! Remarque personnelle sans grande importance pour finir : pour moi, la seule vraie bonne idée de Mobutu avait été de rebaptiser le pays. Le mot Congo est chargé puisqu'il désigne deux pays différents, une région, une confédération ethnique (les Bakongo). Mobutu a eu la bonne idée de prendre un beau nom – Zaïre – qui n'a aucune connotation ethnique ou régionale. Voilà pourquoi je dis volontiers Congo-Zaïre...

Propos recueillis par Michel Godard et Thomas Perissino

King Leopold II **Itinéraire d'un spectacle chahuté**

Jean-Michel d'Hoop*

En 1905, Mark Twain, grand humoriste des lettres américaines, publiait un pamphlet intitulé *Le Soliloque de Roi Léopold*. Ce texte explosif eut une influence considérable sur l'opinion publique mondiale, en particulier aux Etats-Unis, et semble avoir contribué à faire changer la politique américaine à l'égard du Congo léopoldien. Mark Twain s'inscrivait ainsi dans la foulée de la campagne d'information et de dénonciation du «scandale congolais», menée tambours battants par le journaliste anglais Edmund Dene Morel.

Un siècle plus tard, en 2005, la compagnie Point Zéro décide de mettre en scène, au Théâtre de la Place des Martyrs, une adaptation de ce texte de Twain. Ce spectacle a provoqué de vives réactions.

Tout a commencé avant même notre première représentation. La direction du Théâtre de la Place des Martyrs recevait une lettre émanant d'une association d'anciens colons qui exigeait (exigeait ?!) la suppression pure et simple de ce spectacle. Ces personnes nous informaient, par ailleurs, qu'elles avaient également adressé un courrier, allant dans le même sens, à la Ministre de la Culture, à la Ministre Présidente de la Communauté Française, et bien sûr au Palais.

* Metteur en scène.

Notez, qu'étrangement, aucun courrier n'avait été directement adressé aux artistes porteurs du projet.

Les arguments déployés par nos censeurs étaient divers : le texte ne présentait, selon eux, aucun intérêt artistique ; il comportait une foule d'erreurs historiques ; c'était un tissu de mensonges du début à la fin ; le nombre de victimes congolaises avancé par Twain tenait du fantasme ; les autres grandes puissances coloniales faisaient bien pire ; on n'avait pas le droit de toucher ainsi à la figure d'un de nos grands monarques ; on n'avait pas le droit de faire cela avec de l'argent public, etc.

La direction du théâtre a finalement répondu que la liberté d'expression était tout de même un des piliers de notre démocratie et que la censure (préventive de surcroît) était plutôt le propre des systèmes totalitaires, des tyrannies.

Après les intimidations, et voyant que nous étions décidés à maintenir notre spectacle envers et contre tout, sont venues les insultes. Par courrier ou pendant et après les représentations.

Je me souviens aussi de cette vieille dame assise sous le balcon, se levant et criant « *C'est une honte pour la Belgique !* ». J'étais pourtant bien d'accord avec elle... Mais nous ne parlions pas je crois de la même honte !

On m'a aussi traité de « *communiste* ».

Puis on a dit que je jouais le jeu de l'extrême-droite, du *Vlaams Belang* et des séparatistes enfin... Tout y est passé ou presque.

Le plus étonnant dans tout ça, c'est qu'aucun de ces « intervenants » n'était directement et personnellement visé par mon spectacle puisque celui-ci portait un regard (amer, critique et caustique) sur la colonisation sous l'administration léopoldienne ; dont, à ma connaissance, il ne reste aucun survivant.

Toucher à cet épisode colonial, précis et restreint dans le temps, semble avoir créé chez les anciens colons un étrange amalgame. La réaction était d'ailleurs de l'ordre du sensible, de l'épidermique, plus que du rationnel.

Peut-être avons-nous eu affaire à des personnes ayant dû quitter le Congo en urgence et abandonner une bonne partie de leurs avoirs ?
Ou à leurs descendants ?

Ou tout simplement y a-t-il une sorte de mémoire collective à laquelle on n'a pas le droit de toucher ?

Peut-être ont-ils eu peur qu'en reconnaissant les erreurs commises sous Léopold II, on ne s'attaque à démolir tout le système colonial ?

Il est bien entendu que nous n'avons jamais voulu dire que la colonisation n'avait apporté que malheur, souffrance et pillages. Nous savons que des hôpitaux, des routes et des écoles ont été construits. Et bien d'autres choses encore sont à mettre au bénéfice de l'action des colons. Mais cela ne nous dispense pas de nous poser la question de la légitimité de cette entreprise coloniale. Et par conséquent la question de la légitimité de notre souverain à exploiter ces territoires !

Si Joseph Kabila, au Sénat, a tenu à rendre hommage aux premiers colons belges (et on est en droit de se demander quelle forces mystérieuses l'y ont poussé), cela nous dispense-t-il de faire la lumière sur ce passé nébuleux et, le cas échéant, de reconnaître ses dérives et de présenter des excuses officielles au peuple congolais ?

Les dérives... Le terme en vogue aujourd'hui c'est «*dégâts collatéraux*». Je reste poli quand je parle de dérives. Trop poli !

Car ici il est bien question d'un système économique poussé à l'extrême au mépris des vies humaines ; d'un système implacable de spoliation de ressources et d'utilisation de main-d'œuvre forcée ; d'un système de châtements corporels. Ajoutez à cela que les bénéfices de ce gigantesque *monopoly* aboutissaient quasi exclusivement dans les caisses privées d'une seule personne, le souverain bâtisseur. Bien au-delà de la référence historique, n'y a-t-il pas là une métaphore sur notre monde d'aujourd'hui et sur le système qui le régit ?

Un article du *Soir* du 22 février dernier titrait «*Le Congo a été littéralement pillé de ses ressources naturelles par la voie de contrats illégaux conclus par un Etat affaibli, à la merci d'entreprises sans foi ni loi*».

Saura-t-on jamais qui se cache réellement derrière ces entreprises ?

Qui sont les actionnaires ?

Et qui en fait à nouveau les frais ?

Le peuple congolais.

Tout n'est-t-il que recommencement ?

PS : Est-il envisageable que l'on parle clairement des intérêts belges dans le Congo d'aujourd'hui ? Et que l'on divulgue les noms de toutes les entreprises belges et de leurs actionnaires, liés à l'exploitation des ressources congolaises ? Et leurs bénéfices bien entendu !

Victor Arnould, Charles Buls, Edmond Picard
Le discours colonial ambigu des
«esthètes progressistes» belges
du XIX^e siècle

Paul Aron *

La conquête coloniale belge est avant tout motivée par la nécessité de disposer de nouvelles ressources économiques (le caoutchouc principalement), et par le souci du Roi Léopold II et d'une partie de la bourgeoisie d'affaires de ne pas laisser la Belgique à l'écart de l'expansion mondiale du capitalisme européen. Cet intérêt matériel s'accompagne d'une série de discours de motivations. Humanitaires, scientifiques ou culturels, ceux-ci sont idéologiques au plein sens du terme. Ils correspondent à une intériorisation profonde de la rationalité économique. Ne cherchons donc pas dans *«Le Belge sauvant le Noir de l'Arabe esclavagiste»* un quelconque cynisme : il s'agit d'une croyance suffisamment profonde pour que des individus lui aient voué leur vie !

Une des dimensions de ce discours idéologique escortant la conquête coloniale le lie à l'Art nouveau. Une deuxième est sa résonance dans les prises de position des esthètes libéraux et socialistes de la fin du XIX^e siècle¹.

* FNRS-ULB.

1. Une première version de cet article est parue dans *Afrique centrale*, P. Halen dir., Palabres éditions, Bremen, 1999, pp. 17-30 (Bayreuther Frankophonie Studien, 3).

L'Art nouveau colonial

Lorsque s'ouvre, en 1897, l'exposition qui devait présenter à la population et aux investisseurs les ressources économiques des territoires récemment conquis, appel est fait au concours de nombreux artistes. L'aménagement des salles du Musée de Tervuren est confié à Paul Hankar, Serrurier-Bovy, Georges Hobé et Henri Van de Velde. Parmi d'autres créateurs, Victor Horta dessine un socle pour la présentation de pièces en ivoire ; Amédée Lynen illustre le catalogue. Ces pionniers de l'Art nouveau apportent à l'Exposition coloniale la science de l'espace, les lignes courbes, le raffinement dans la décoration du *Home*, qu'ils venaient de présenter au Salon de la Libre Esthétique de 1896, où le secrétaire d'Etat du Congo, Edmond Van Eetvelde, s'était rendu pour les admirer. Van de Velde note dans ses souvenirs : «*Pour la première fois, en Belgique, il fut fait appel officiellement à des artistes – à des artistes novateurs – par le Gouvernement [...] une mémorable dérogation à la règle et à l'usage !* »².

En fait, c'est dès 1893 que le gouvernement de l'Etat Indépendant avait tenu à associer les artistes à l'entreprise coloniale. Quatorze sculpteurs participèrent à l'exposition congolaise d'Anvers et ils signèrent les premières œuvres destinées à rénover la sculpture chryséléphantine. Parmi eux, quelques-uns des grands noms de l'art belge : Julien Dillens, Frans Dubois, Fernand Khnopff, Charles Samuel ou Charles Van der Stappen. Quant à l'orfèvre Philippe Wolfers, il devait utiliser le même matériau, en alliance avec le bronze et l'argent, pour réaliser des bijoux³.

Ne chicanons pas Van de Velde sur les dates. Ce qui importe, dans l'initiative qu'il relève, c'est qu'effectivement l'Etat Indépendant pratique une ouverture dans le domaine culturel qui contraste singulièrement avec la prudence, voire avec le conservatisme de l'Etat belge. Le gouvernement catholique homogène qui est au pouvoir depuis les élections de 1884 n'a pas soutenu, et c'est un euphémisme, les manifestations du Groupe des XX et de la Libre Esthétique. On voit ici apparaître un mouvement dont les deux composantes sont également remarquables. Des artistes qui se définissaient comme jalousement individualistes, qui déclaraient répugner à toute exploitation politique ou sociale de leurs œuvres, vont relayer l'initiative privée du Roi et adhérer à un effort de propagande ;

2. H. VAN DE VELDE, *Les Mémoires inachevés d'un artiste européen*, éd. Léon Ploegaerts, ARB, Bruxelles, 1999, p. 89.
3. Guide de la section de l'Etat Indépendant du Congo à l'Exposition de Bruxelles-Tervueren en 1897. Ouvrage publié sous la direction de M. le Commandant Liebrechts. Veuvel Monnom, Bruxelles, 1897.

dans l'autre sens, des instances dotées d'une certaine autorité officielle marquent leur intérêt pour un courant artistique encore dépourvu de légitimité et tenu en suspicion par les appareils culturels de l'Etat.

On ne peut s'empêcher de faire un parallèle entre ce rapprochement et celui qui, au même moment, conduit un certain nombre d'écrivains à fréquenter la Section d'art de la Maison du Peuple de Bruxelles⁴. De part et d'autre, les artistes avaient l'impression de découvrir une altérité radicale, un univers encore refoulé par la société bourgeoise dont ils étaient issus et contre laquelle ils tentaient d'affirmer leurs convictions esthétiques. La colonie s'imposait comme un homologue du mouvement ouvrier : on allait vers le Noir comme on allait vers le Peuple. Le barbare de l'extérieur offrait les mêmes séductions que celui de l'intérieur. C'étaient deux mondes à explorer, recelant pareillement des formes culturelles inédites, et résistant de la même façon aux comportements et aux conventions dont les artistes voulaient se débarrasser. La comparaison s'imposait d'emblée à l'observateur des révoltes de 1886 dans les mines du Borinage : «*Quand nos placides houilleurs, noirs de la poussière du charbon – poussière de travail – remontent au jour, c'est comme si l'on voyait sortir des antipodes les nègres de Saint-Domingue*»⁵. Le voyageur à bord du Léopoldville peut ainsi décrire «*l'étrange et saisissant spectacle de cette cohue se démenant au milieu des Sénégalais dormant, innombrables, dans les linceuls gris de leurs haillons, rangés ainsi que des cadavres de mineurs retirés de la fosse après un coup de grisou*»⁶. Et le rapprochement est fortement marqué par le poète Emile Verhaeren revenant au pays après un séjour en Allemagne : «*A part les questions ouvrières et sociales, agitées à la Maison du peuple, à part la question d'art jeune tant littéraire que plastique, à part certaines institutions – par exemple l'institut Solvay – à part l'idée colonisatrice du Congo, tout est abaissé et aplati chez nous*»⁷.

Si l'entreprise de Van Eetvelde recueille les sympathies artistiques dont, au même moment, Emile Vandervelde bénéficie au profit du Parti Ouvrier

4. Voir mon article «La politique culturelle du POB à la fin du XIX^e siècle», *CM* n°204 *William Morris*, déc. 1996 - jan. 1997, pp. 123-135.
5. V. ARNOULD, *L'Evolution sociale en Belgique*, Bibliothèque populaire, Bruxelles, 1886, p.125.
6. E. PICARD, *En Congolie*, Veuve Monnom, Bruxelles, 1896, p. 54. Les références paginales entre parenthèses reprises dans le corps du texte renvoient, selon le cas, à cette édition du livre de Picard ou aux ouvrages de Buls et de Arnould décrits ci-après.
7. *La Nation*, 3 octobre 1891. Sur les rapports de Verhaeren avec Arnould, voir mon étude : «Verhaeren collaborateur de *La Nation*, organe libéral progressiste», dans *Emile Verhaeren*, Ed. par P-E. Knabe et R.Trousson, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1984, pp.135-139.

Belge, c'est qu'elle s'adresse au même milieu social. Le monde laïc, libéral, auquel se rattachaient, par conviction ou par situation, la majorité des animateurs de l'Art nouveau, se recrutait dans une bourgeoisie urbaine relativement peu nombreuse où les idées circulaient aisément au gré des rencontres mondaines, professionnelles ou culturelles. Les mandataires politiques appartenaient au monde du Palais ou à celui du journalisme – souvent aux deux en même temps – et les journaux dans lesquels ils exprimaient leurs opinions étaient ceux-là mêmes qui défendaient l'Art nouveau. L'esprit humaniste qui régnait dans ces cercles cultivés empêchait la spécialisation outrancière : salons et cafés brassaient créateurs et «esthètes».

Ce milieu pouvait presque indifféremment investir son désir de nouveauté dans la conquête sociale et dans la découverte coloniale, et les comparaisons d'Arnould, de Picard et de Verhaeren que je viens de citer relèvent moins de la rhétorique que de la cohérence idéologique qu'ils partagent. Certes, c'est dans toute l'Europe qu'à la fin du XIX^e siècle, les artistes cherchent à renouveler des systèmes de signes dont ils éprouvent l'usure. Le populaire et le primitif feront office de réserve inépuisable. Mais au processus de refonte sémiotique, les initiatives coloniales et socialistes belges ajoutent une dimension clairement politique qui n'a pas son équivalent ailleurs.

La Section d'Art et l'Exposition coloniale s'adressent cependant à des domaines artistiques différents. La première privilégie les écrivains et les musiciens, la seconde les décorateurs et les plasticiens. Dans l'une, la dimension symbolique prévaut, la seconde met en jeu des intérêts économiques et l'emploi de matériaux dont on veut prôner l'exploitation. Cette spécialisation permet de comprendre qu'il existe peu de textes destinés à la demande sociale coloniale dont la qualité puisse être comparée à celle des *Villes tentaculaires* ou des *Aubes*. De là également une grande différence dans les réactions suscitées par l'engagement social ou colonial des auteurs. Parce qu'il place le débat sur un terrain perçu comme éloigné des enjeux politiques locaux, et parce qu'il s'apparente aux productions décoratives ou sculpturales dont les finalités pratiques ou idéologiques sont conformes à la tradition du genre – commandite oblige ! – l'engagement des écrivains en faveur de la colonie ne suscite pas de réactions comparables à celles que la venue de Verhaeren à la Maison du Peuple a pu soulever chez les écrivains plus conservateurs qui condamnaient son style «*macaque flamboyant*» (Albert Giraud)⁸.

8. Cf. P. ARON, *Les écrivains belges et le socialisme (1880 - 1913) - L'expérience de l'art social, d'Edmond Picard à Emile Verhaeren*, Labor, Bruxelles, 1985, 278 pp. («Archives du futur» - réédition : 1997).

Trois médiateurs

L'encouragement de l'Etat indépendant à l'Art nouveau a donc pu aboutir aux réalisations que l'on a rappelées parce que le territoire idéologique des créateurs a été balisé par un certain nombre d'hommes, qui ont facilité le passage des idées politiques à la sphère artistique. Par les contacts qu'ils entretenaient dans les deux mondes, Victor Arnould, Charles Buls et Edmond Picard figurent sans doute parmi les médiateurs les plus représentatifs. Tous trois ont écrit sur le Congo. Il s'agit dès lors de se demander en quoi leurs textes illustrent – et produisent – cette fonction médiatrice ou, en d'autres termes, par quels traits ils se situent sur un plan homologue à celui qu'occupent les artistes soutenus par l'administration Van Eetvelde. Auparavant, on rappellera brièvement les étapes de leur carrière et les engagements qui les relient les uns aux autres.

Né à Maastricht le 7 novembre 1839, **Victor Arnould** est le fils d'un bijoutier hollandais. Il opte pour la nationalité belge grâce au statut particulier de sa ville natale. Docteur en droit de l'Université de Liège mais orateur médiocre, il préfère le journalisme au Barreau. Sa carrière de journaliste débute au *Précurseur* d'Anvers, un organe libéral, qu'il quitte lorsque ses options politiques progressistes se trouvent en désaccord de plus en plus net avec la politique du gouvernement Frère-Orban que soutient son journal. A Bruxelles, Arnould entre à la rédaction de *La Liberté* où, avec Hector Denis et Guillaume De Greef, il donne une orientation socialisante à l'ancien organe libéral progressiste d'Edmond Picard, de Charles Graux et de Xavier Olin. L'hebdomadaire devient le porte-parole d'un socialisme inspiré par Proudhon et par Auguste Comte. Partisan d'un fédéralisme généralisé et de la «*représentation des intérêts*», il s'oppose aux options plus nettement collectivistes défendues par César de Paepe après le congrès de Bâle de l'Internationale (1869)⁹.

Dans les années 1870, Arnould est à la pointe du combat progressiste. Comme journaliste, il soutient les proscrits français de la Commune et défend ardemment leurs droits. Comme avocat et homme politique, il s'engage plus avant dans la défense de l'Internationale. On le retrouve dans les meetings que l'Association Internationale des Travailleurs (AIT) organise dans tout le pays. Il parle à Liège en 1869 avec Eugène Hins, mais aussi à Verviers, à Liège, à Bruxelles. Il participe aux réunions de la section bruxelloise de l'Association et, parfois, les préside. Il plaide

9. Principales sources : *Les Hommes du jour*, n°7, 1883 ; G.VANZYPE, «Victor Arnould», *Biographie nationale*, XXX ; M. COOSEMANS, «Victor Arnould», *Biographie coloniale*, III.

aussi en faveur des militants arrêtés : avec Eugène Robert, il défend *L'Espégle* d'Odilon Delimal ; avec Paul Janson, en 1886, il est l'avocat d'Edouard Anseele, le futur chef de file du socialisme en Flandre.

Après cette première période glorieuse, dont tous les acteurs aimeront rappeler le souvenir, le mouvement ouvrier se réorganise sur des bases de classe. Il perd provisoirement le contact avec le milieu des avocats proudhoniens. Arnould se consacre alors à son cabinet d'affaires et s'attelle à la rédaction d'œuvres philosophiques. Durant les dernières années du gouvernement Frère-Orban, la plupart des «radicaux» investissent les associations libérales dont ils souhaitent infléchir l'action. Le mouvement ouvrier, trop marginalisé, ne leur paraît plus offrir un terrain d'action efficace. Les membres de la Jeune Gauche se tournent vers l'action parlementaire. Lors d'une élection partielle en 1882, Arnould rejoint ses amis Janson et Robert à la Chambre. Il participe par ailleurs à la fondation de *L'Art moderne*, avec Robert et Picard, ainsi qu'au journal *La Réforme*, fondé par Emile Féron, qui devient «l'arme de combat» de la progressiste Association libérale de Bruxelles. Enfin, il rejoint l'équipe de *La Nation*, autre organe du libéralisme progressiste, qui succède au vieux journal libéral *L'Echo du Parlement*. Il en assume la direction dès 1888. Pour l'essentiel, ces journaux poursuivent les mêmes objectifs. Ils mènent campagne pour la démocratisation du droit de suffrage et leurs rédacteurs sont invités aux «conférences révisionnistes» que la Maison du Peuple de Bruxelles organise au début de 1891.

Dans le milieu radical, Arnould se distingue par les positions qu'il prend en faveur de la conquête coloniale au moment où la polémique sur le prêt de la Belgique à l'Etat indépendant fait rage à la Chambre¹⁰. *La Nation* étant en fort mauvaise posture financière, elle ne doit sa survie qu'au soutien inattendu de Léopold II. Le Roi achète en effet à Arnould des articles favorables à sa politique coloniale et à l'idée du «référendum royal»¹¹. Ce sont ces articles de *La Nation* parus entre avril et juillet 1890 et rassemblés dans une brochure intitulée *L'Œuvre africaine* (Bruxelles, Imprimerie de La Nation, 1891) que j'étudierai. Arnould meurt à Bruxelles le 17 janvier 1894. *L'Art moderne* rendit hommage à cet homme qui «gémira en sa personnalité superbe et tragique ces deux dons qui font les gloires inoubliables : le Génie et l'Infortune !» (*L'Art moderne*, 21 janvier 1894).

10. Voir dans ce numéro des CM, l'article de Maxime Steinberg qui fait le point historique sur les débats successifs de cette période, jusqu'à 1908, en particulier à l'intérieur du POB.

11. Voir J. STENGERS, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoirs et influence*, 2^e éd. revue, Racine, Bruxelles, 1996, pp. 124, 242, 368.

Né un an avant Arnould, le 13 octobre 1838, **Charles Buls** est issu du même milieu d'artisans aisés : son père est orfèvre et lui-même poursuivra la tradition familiale au terme de ses études secondaires. Il étudie notamment la sculpture et la peinture, et fréquente assidûment les musées. Charles Graux l'amène à la politique en 1864. La même année, ce bourgeois cultivé, membre du conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles, fonde la Ligue de l'Enseignement, et il est appelé à siéger au conseil communal de sa ville natale entre 1877 et 1903 ; il en fut bourgmestre de 1881 à la fin de 1899 et fut, brièvement, député, entre 1882 et 1884. S'il n'appartient pas au groupe de la Jeune Gauche, il partage cependant avec les libéraux progressistes le rejet de « *la vieille politique immobile et doctrinaire qui nous a isolés du mouvement international* » (lettre ouverte signée avec Graux, Picard et Léon Vanderkindere, le 23 juillet 1870) et il affiche un souci social dont témoignent ses écrits sur *Les Ouvriers sans travail* (1893) et *Sur le minimum de salaire* (1896). Buls fut un des premiers municipalistes préoccupé par l'urbanisme : ses textes sur *L'Esthétique des villes* (1893), ses travaux de restauration de la Grand-Place de Bruxelles, ses études sur les pignons bruxellois et les vieilles églises s'inscrivent dans le droit fil de la réévaluation de l'art appliqué, que prônait *La Libre Esthétique*.

À l'invitation de la Compagnie du Chemin de fer du Congo qui inaugurerait la ligne Matadi-Léopoldville, le bourgmestre de Bruxelles entreprit avec d'autres personnalités en 1898 un voyage de six semaines qui devait inspirer de nombreuses conférences ainsi que les *Croquis congolais* (Bruxelles, Balat, 1899), illustrés de photographies du D' Etienne et de dessins à la plume de l'auteur. Par après, Buls devait encore publier la narration d'un périple au Siam (*Croquis siamois*, Bruxelles, Balat, 1901). Grand voyageur, il visita toute l'Europe, se rendit en Afrique du Sud et au Katanga, en Egypte et au Japon¹². Il mourut le 13 juillet 1914.

Edmond Picard appartient à la même génération. Il est né à Bruxelles le 15 décembre 1836 dans une famille d'hommes de loi. Avocat, il s'inscrit au Barreau en 1860 après une brève période de navigation au long cours. Il épouse en 1864 Adèle Olin dont le frère, Xavier, sera ministre libéral des Travaux publics en 1882. Dès cette époque, il inaugure une brillante carrière, son cabinet comptant parmi les plus prospères de Bruxelles. Il est aussi juriconsulte, rédige une thèse d'agrégation sur la certitude en droit naturel et divers traités de droit. Il entreprend en 1878,

12. Rappelons que les Papiers Buls déposées aux Archives de la Ville de Bruxelles comportent des carnets de croquis, des aquarelles et des diapositives illustrant ses voyages. Sur le Congo, on consultera les dossiers n°40, 81-83, 152, 156, 210-223 et 231. Cf. M. MARTENS, « Charles Buls, ses papiers conservés aux Archives de la Ville », *Cahiers bruxellois*, 1957, II et IV.

avec l'aide d'une dizaine de collaborateurs, la publication d'une encyclopédie du droit, les *Pandectes belges*, monumentale réunion de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence. Il fonde aussi avec Octave Maus, A. de Burllet et V. Bonnerie le *Journal des tribunaux*, périodique destiné aux milieux judiciaires, qu'il dirigera, de concert avec *L'Art moderne*, jusqu'au tournant du siècle. Cette autorité lui valut d'être officiellement consulté par Van Eetvelde qui lui demanda de déterminer en 1892 si la thèse de la propriété de l'Etat sur les «biens vacants» du Congo contrariait ou non le principe de la liberté commerciale. Picard conclut par la négative, en insistant sur le fait que le domaine privé de l'Etat était une innovation susceptible de favoriser des mesures humanitaires. C'était là prendre très visiblement parti pour les thèses léopoldiennes.

Homme public, avocat reconnu, Picard est très tôt attiré par la politique. Dès 1860, il fréquente assidûment le cercle des «Rabougris», ainsi nommé par antiphrase parce qu'il rassemblait de jeunes avocats libéraux (Charles Graux, Eugène Robert...). Opposés à la politique du gouvernement doctrinaire, ils fondent le journal *La Liberté* (1865), première manifestation publique de l'existence d'une fraction progressiste de l'opinion non catholique. Dans ce groupe, Picard représente certainement l'aile la plus radicale. Sa candidature aux élections échoue à plusieurs reprises devant le *poll* de l'Association libérale de Bruxelles. Il abandonne en 1884 le parti libéral et, après avoir vainement tenté de créer une liste indépendante, il se rallie «à la seule cause qui vaille qu'on s'en occupe» (*Le Peuple*, 25 juin 1886) : celle du parti Ouvrier Belge. Elu en 1894, il est pendant quatorze ans, presque isolé, le représentant de son parti au Sénat. Il reste cependant d'une indépendance farouche et les polémiques avec ses mandants défraient la chronique. Son antisémitisme en particulier leur paraît déplacé après l'Affaire Dreyfus. Mais plus généralement, c'est l'idée même que Picard se faisait d'un socialisme sentimental, inéluctable et «non retenu par les ancrs artificielles de la dialectique» (Confiteor) qui le différenciait de l'idéologie du POB.

Placé par sa personnalité et sa fortune au centre des courants modernistes de la bourgeoisie belge, il s'est trouvé mêlé au meilleur de la vie culturelle de son époque. Critique d'art, mécène, collectionneur et esthète, ses interventions innombrables ne faisaient certainement pas l'unanimité, mais c'est souvent autour de ses écrits que se déroulèrent les polémiques les plus significatives.

Grand voyageur, il fit enfin deux incursions en Afrique, l'une au Maghreb en 1887-1888, la seconde au Congo en 1896. De cette dernière, il ramena des sensations vives, exposées lors d'une conférence faite au Jeune

Barreau en automne 1896, et un récit de voyage publié la même année, *En Congolie*, qui connut trois éditions¹³.

Les trois interventions dans le débat colonial que nous allons à présent analyser se situent dans des contextes différents. Victor Arnould rédige une polémique journalistique au moment où la Chambre doit se prononcer sur un vote crucial pour l'avenir de l'Etat Indépendant tandis que les écrits de Buls et de Picard appartiennent au genre de la littérature de voyage et rapportent une expérience vécue, subjective, sans implication politique immédiate. Le premier s'engage pour des motifs d'intérêt personnel dans le pari encore hasardeux de l'entreprise coloniale, tandis que les autres se prononcent à un moment où le Roi commence à engranger les bénéfices tirés du commerce du caoutchouc. Dans l'ensemble toutefois, leur audience dans le milieu libéral progressiste ne peut manquer d'influencer leurs amis politiques. Malgré quelques réserves, ils affichent un soutien global à l'Etat Indépendant dont ils ont été les hôtes ou les obligés. La portée de leur jugement tient à l'audience et à la bonne réputation morale de ces citoyens patriotes¹⁴.

Arnould, Buls et Picard sont en contact avec les milieux artistiques et culturels : Arnould et Picard dirigent des journaux auxquels Verhaeren collabore ; Buls assiste à l'inauguration du chemin de fer Matadi-Léopoldville en compagnie de James Vandrunen, l'auteur de *Flemm-Oso* (1884) et des *Heures africaines* (1899) ; Picard est un ami intime de Lemonnier, etc. En dépit de leurs lourdes charges professionnelles, ils étaient d'ailleurs tous trois tentés par l'écriture : les avocats Arnould et Picard ont écrit des poèmes et de nombreuses chroniques littéraires ; Buls est l'auteur de plusieurs récits de voyage dont on verra qu'ils n'étaient pas dépourvus d'intentions artistiques. Il est peu de médiateurs réunissant toutes ces caractéristiques, et l'on ne peut oublier leur apport quand on fait le bilan de la « littérature coloniale » dans laquelle s'illustreront l'avocat Léopold Courouble, C-A. Cudell et leurs successeurs¹⁵.

13. Mes références sont tirées de la deuxième édition, Paul Lacomblez et V^{me} Ferd. Larcier, Bruxelles, 1896. Cf. notices de J-M. Jadot sur Buls et Picard, dans *Biographie coloniale*, III.
14. Arnould est cependant opposé au républicanisme du POB avec lequel il polémique volontiers (cf. *La Nation*, 15-16 décembre 1890) ; il est par ailleurs moins impliqué dans les querelles esthétiques que Buls et, surtout, Picard.
15. Leur rôle est sans doute sous-estimé dans *Papier blanc, encre noire, cent ans de culture francophone en Afrique centrale*, collectif édité sous la direction de Marc Quaghebeur par Emile Van Balberghe, avec la collaboration de Nadine Fettweis et Annick Vilain, Labor, Bruxelles, 1992, 2 vol.

Au-delà des informations factuelles qu'ils livrent, les trois écrits dont je voudrais souligner l'importance manifestent quelques grandes préoccupations communes dont on verra qu'elles sont caractéristiques d'une ambiguïté mal identifiée par la lecture soit documentaire, soit littéraire que la tradition leur accorde.

Plaidoyers humanitaires

Voyons d'abord le plan politique. L'argumentaire pro-colonial témoigne rarement d'une grande originalité. Lorsque Arnould explique que la mission des Belges au Congo est de venir en aide aux populations victimes de la traite et de leur apporter les bienfaits de la civilisation, il a présenté l'essentiel du propos que les voyageurs reprendront à leur compte. Cet aspect humanitaire est traité avec éloquence :

«Si l'Europe éclairée, cessant de décrire son courant circulaire autour de l'Afrique, ne devait aujourd'hui l'envahir, de l'accord unanime de tous nos peuples, que pour en faire un champ d'exploitation matérielle dont ses malheureuses populations, éternellement maudites, ne seraient encore que les instruments serviles et les victimes, ce ne serait pas un continent nouveau qu'on aurait conquis, une civilisation plus haute, mais l'ancien qui redescendrait d'un pas vers la barbarie d'où il sort à peine» (p. 11).

En descendant explorer les soutes du navire qui le conduit au Congo, Edmond Picard note de même *«l'horrible condition de ce millier d'esclaves qu'il charrie en vue d'un profit dont ils seront vraisemblablement les victimes»*. Et de déplorer *«cette seule fin égoïste, le Business ! les affaires, la stupide poursuite, par quelques fauves, quelques bêtes de proie, de la richesse hideuse et des jouissances avilissantes»* (p. 35).

Le développement capitaliste appelle donc un contrepoids. Dans la pensée politique de l'époque, et à l'initiative du Roi lui-même, le seul contrepoids envisageable est l'Etat. On voit ainsi se profiler un débat riche de conséquences en Belgique même, puisque le statut de l'Etat, sa capacité d'intervention directe dans l'économie, les responsabilités qui sont les siennes dans le développement culturel et économique sont les enjeux que pose d'emblée le fait colonial dans sa pratique léopoldienne. Le facteur juridique, la loi, doit être placé au-dessus des intérêts immédiats des agents de la colonisation : tel est un des leitmotifs de nos trois auteurs qui s'intéressent de près au fonctionnement de l'appareil judiciaire, aux peines qu'il convient de prononcer, qui insistent sur le respect des coutumes locales (Buls, p. 45), et qui voient l'équité se profiler dans le respect, à parts égales, des formes juridiques belges et du droit naturel. Ils sont donc favorables à la théorie de l'espace domanial, ce qui

n'empêche pas Picard de noter au passage l'aspect misérable de ces milliers de porteurs que « *l'Etat armé de sa force publique irrésistible* » réquisitionne à son profit (p. 97).

Cet Etat, dont chacun reconnaît la nécessité, ne doit cependant pas être calqué sur l'organisation démocratique nationale. « *C'est [...] une utopie d'espérer transformer un nègre en un Belge, par la loi, l'armée et les missions ; on peut tout au plus en faire un serviteur mieux adapté à nos besoins que le sauvage* », écrit Buls en achevant son livre (p. 222). En soulevant ainsi la forme d'organisation politique qu'il convient de réaliser dans la colonie, nos auteurs jouent effectivement leur rôle d'intellectuels. Mais si, pour l'heure, ils refusent d'envisager une autre formule que celle de l'Etat Indépendant, ce n'est pas seulement pour rester dans la ligne de pensée des administrateurs royaux. Cette attitude trouve son principe dans un second trait notable de leur pensée : la théorie des races.

Les trois auteurs s'inscrivent en effet dans une perspective foncièrement raciste. « *Le nègre, half devil, half child, se trouve, dans l'ordre moral et intellectuel, à une place intermédiaire entre l'animal le plus intelligent et l'homme blanc* » (Buls, p. 220). L'esprit humanitaire d'Arnould opposait déjà la « *vieille race belge* » à « *la race intermédiaire, la plus féroce et la plus déchue de toutes, celle des Arabes* » (Arnould, p. 8). Ce racisme est instinctif chez Picard, qui relève que « *le caractère barbare de la cohue de ces sauvages accentue la parenté simiesque de chacun de ces êtres, les fronts fuyants, les yeux à sclérotique injectée de bitume, les dents carnassières, les lèvres surtout, les lèvres charnues, proéminentes en groin, pareilles aux organes gastéropodes des escargots et des grosses limaces qui vermillonnent, après les orages, sur les sentiers de nos bois en laissant derrière elles la trace visqueuse et argentée de leur passage* » (p. 29) ; il aboutit d'ailleurs à une conclusion quasi téléologique, « *les nations de race Européo-Américaine* » étant destinées par leur groupe ethnique à occuper « *la terre entière soit à la place, soit à côté des populations de race primitive, inférieure ou moyenne, par des colonies de peuplement, d'exploitation ou d'extermination* » (p. 205). Cette conception exclut tout changement brusque. Le ridicule suprême, « *exécration engéance* », est « *le nègre civilisé et baptisé, qui parle français ou anglais, est catholique ou protestant [et] quand il vient de la colonie française, [est] électeur, ce qui ne le rend pas meilleur* » (Buls, p. 6). Le racisme de nos auteurs se fonde sur une conception évolutionniste, celle-là même qui guide par ailleurs la pensée juridique de Picard¹⁶, et, dans leur esprit, elle reflète un état de nature, d'ordre scientifique. Il y a là un fait idéolo-

16. A. JACQUEMIN et B. BERGMANS, « Les théories évolutionnistes du droit et l'œuvre d'Edmond Picard », *Journal des tribunaux*, 13 décembre 1986, pp. 697-704.

gique de société, une vision du monde qui pourrait ne pas être étrangère aux différences qui surgiront entre les conceptions coloniales françaises et belges et qui, à ma connaissance, n'ont pas été l'objet d'une comparaison approfondie¹⁷. Il reste qu'ainsi surgit le paradoxe du discours politique de nos auteurs. Ils se satisfont des projets humanitaires de l'entourage royal car leurs certitudes en matière raciale les empêchent d'exiger pour les peuples africains des droits comparables à ceux qu'ils réclament en faveur du prolétariat national.

Le discours des deux voyageurs explore par ailleurs divers aspects de la conquête qui feront l'objet de développements chez la plupart de leurs émules : ils décrivent avec force détails la vie concrète du colonial, en proie aux fièvres, aux insectes, aux dangers d'une existence nouvelle ; ils insistent sur les qualités humaines de l'entreprise, sans cacher d'ailleurs les aspects sordides que recèle une société d'hommes isolés de leur milieu familial.

Politique et littérature

Observons surtout que ces notations se réalisent à travers l'emploi d'une stylistique insistante, accentuant les effets littéraires de textes qui s'écartent dès lors de leur vocation documentaire ou politique. Cette seconde ambiguïté, qui a trait au statut de l'énonciation, surgit au détour des comparaisons, du jeu des références par lesquelles ces écrits évoquent et suggèrent un territoire inconnu du public auquel ils s'adressent. C'est en particulier dans l'emploi des tropes, des figures topiques signalant l'altérité et la ramenant au connu que se marque leur étrangeté.

Les trois textes que j'ai retenus me paraissent user d'au moins deux stratégies rhétoriques complémentaires. La première mobilise les ressources de la culture humaniste que les auteurs partagent avec le lectorat auquel ils s'adressent. Les uns et les autres ont été frottés de mythologie latine et grecque ; ils ont lu les mêmes auteurs classiques. Ce sont des allusions à l'antiquité qui installent à la fois un premier pacte de lecture et une première manière de cerner l'inconnu. Arnould voyait une Afrique entourée par l'humanité civilisée : « *L'immense flot de notre civilisation tournait autour, sept fois, comme le Styx autour de l'enfer*

17. En comparant les conceptions belges et anglaises, Jean Stengers observe que l'impérialisme de Cecil Rhodes était nourri par une foi profonde dans la supériorité de la race britannique, trait qui n'apparaît pas dans le discours du Roi des Belges. Les admirateurs de ce dernier, apparemment, n'ont pas fait preuve de la même retenue (J. STENGERS, *Congo, mythes et réalités*, Duculot, Paris-Louvain-la-Neuve, 1989, p.114).

antique, mais sans l'entamer ; et, semblable au Styx, il servait plutôt, comme un fleuve d'oubli, à disperser au loin les pitiés qui se sentaient impuissantes [...]» (p. 7). Même image sinistre chez Picard, qui écrit : «cette Afrique est une divinité sévère, sœur des Kères annonciatrices de deuil, dominatrice des dieux et des hommes, qui promènent leur vol sinistre au-dessus des épopées homériques» (p. 74). Le voyageur peut y contempler les victimes dévorées par «le Minotaure des fièvres» (p. 51) et Buls ouvre son récit par la description d'une roche surmontant l'embouchure du fleuve Congo, qui dissimule le secret du Sphinx africain devant l'explorateur, «nouvel Œdipe» qui devra découvrir à ses risques «les énigmes que le monstre noir lui posera»¹⁸. De cette manière, une logique de la comparaison est installée d'emblée, qui permettra de voir dans la démarche des femmes africaines «la noblesse d'attitude des Canéphores du Parthénon» (p. 109), de noter avec une ironie un peu lourde qu'«Actéon pourrait sans craindre surprendre nos baigneuses peu farouches» (p. 73), ou de trouver une «saveur antique» (p. 135) aux danses villageoises. Ces évocations permettent aussi de rendre compte de l'effet produit par l'apparition d'une *hexis* corporelle pour le moins surprenante aux yeux de la bourgeoisie fin de siècle. A l'admirateur du «pays des Eves noires», le «Nu africain» réserve la découverte de corps comparables à ceux des œuvres de Phidias ou de Praxitèle : «Les jeunes athlètes devaient se révéler à ces immortels sculpteurs avec la franchise du mouvement, la grâce naturelle, l'inconsciente nudité des nègres de l'Afrique équatoriale» (Buls, p. 114). Picard écrivait déjà : «Ah ! de quelles esthétiques jouissances nous privent les vêtements sous lesquels est cachée toute la merveilleuse mécanique du corps humain, chef-d'œuvre de lignes et de couleurs, et comme se comprend le besoin, pour un Michel-Ange ou un Rubens, d'en peindre l'émouvant prodige dans les chutes d'anges ou des précipitations de damnés» (Picard, p. 139).

Un second registre de comparaisons évoque plutôt ce qui, aux yeux de ces intellectuels, symbolise la modernité : Dante, Géricault, Turner, Flaubert sont cités et l'œuvre de Wagner, en particulier, est mise à contribution pour évoquer le village africain à l'aube : «cette scène animée et son crescendo bruyant me rappellent le réveil du Burg de Lohengrin», note Buls (p. 119) et Picard décrit «le parc superbe et séduisant d'une walhalla habitée par des fées» (p. 117). En se remémorant ses principales impressions du voyage, il note enfin :

«Sous le prestige des ombres, dans la défiguration féerique des lignes, des couleurs et des perspectives que les ténèbres translucides infligent à tout ce qui peuple ces lieux inconnus pour moi et que sans doute je ne

18. Picard mentionne d'ailleurs un tract lancé par un partisan de l'œuvre africaine, qui s'intitulait : *Le Congo Minotaure par un Ecœuré* (p. 199).

reverrai jamais, je pense à Parsifal marchant à travers la forêt fatidique vers le val sacré où Monsalvat dressait ses tours pieuses» (p.92).

Cette rhétorique lourde a certainement perdu aujourd'hui beaucoup de son charme, à supposer qu'elle en eût jadis. Mais elle souligne l'intentionnalité littéraire du propos et, comme telle, mérite qu'on s'y arrête. Il y aurait en effet à réfléchir sur le statut d'un texte dont l'auteur n'est pas – et ne prétend pas être – un écrivain à part entière, respectant les règles et les codes de comportement du champ littéraire. Picard lui-même se définissait comme un «*esthète*» et, dans un article, il donne du mot la définition suivante : un homme qui «*sans être artiste de profession, sans non plus sacrifier à l'art ses devoirs sociaux, cueille en passant, comme une distraction qui caresse sans absorber, les émotions du spectacle de la vie*»¹⁹. L'amateur cultivé qu'il désigne témoigne par ses activités d'un goût raffiné et il ne dédaigne pas de passer à la pratique, tout en connaissant les limites de ce qu'il produit comme un *hobby*.

Tel est bien l'ancrage social de ces textes étranges dont Buls et Picard nous donnent un échantillon concernant le Congo, et dont on trouverait maints exemples dans les écrits de voyage ou de divertissement de leurs amis. Ils appartiennent à un genre mixte dont l'histoire littéraire tient rarement compte, car elle les intègre dans la «grande littérature» au terme d'un jugement de valeur ou de notoriété, ou elle les relègue au niveau du journalisme dans le cas contraire. Or ces écrits d'amateurs participent d'un genre qui a lui aussi ses règles, entre écrit intime et texte légitime. Ils livrent un ensemble d'informations équilibrant vie privée, vie publique et découvertes exotiques. Ils donnent à admirer autant qu'à comprendre, ce qui explique leur alternance de considérations politiques, d'impressions subjectives et de descriptions lyriques.

Le genre est particulièrement bien représenté dans la Belgique fin de siècle. L'apparition des «esthètes» constitue sans doute une des conditions de l'émergence de l'Art nouveau. On comprend donc que le terme de «*médiateurs*» s'applique doublement au trio que j'ai mis en évidence : entre propos politique et texte d'art, entre artistes et consommateurs bourgeois, leurs écrits forment une des caisses de résonance de l'entreprise de Van Eetvelde. L'ambiguïté de leur position d'énonciation correspond au double registre, littéraire et politique, des discours qu'ils tiennent dans et sur le monde social. Le statut de leurs interventions se rapproche ainsi de ce qui pouvait sembler paradoxal dans l'entreprise Van Eetvelde : promouvoir des produits économiques au moyen de discours et de réalisations qui relèvent de l'art d'avant-garde.

19. E. PICARD, *Pro Arte*, F. Larcier, Bruxelles, 1886, p. xv.

Véçu comme littéraire et progressiste, le discours des esthètes sur la conquête coloniale apparaît en fin de compte comme une contribution précieuse à l'idéologie qui a rendu possible la politique africaine du Roi des Belges. Il aide à définir un horizon intellectuellement acceptable pour l'entreprise. Un des effets pratiques de ce processus est qu'il permet de faire entrer dans le discours social certains aspects du problème et à en occulter de nombreux autres, dont l'humanitaire. La photographie du commissariat maritime de Boma que publie Charles Buls dans le récit de son voyage est à cet égard exemplaire. On y voit quelques personnes, surtout des Européens, un bâtiment moderne lié à la colonisation et, à l'avant-plan, un gibet portant un corps supplicié. L'atmosphère est paisible, routinière. Le calme règne à Boma. Rien dans le texte de Buls n'indique qu'il a vu réellement ce que montre le cliché. En banalisant ainsi l'instrument de la violence coloniale, en le faisant littéralement disparaître de son récit, l'esthète progressiste révèle métaphoriquement tout ce que son propos donne à lire : il aide à ne pas voir ce qu'est réellement la conquête coloniale.



LE COMMISSARIAT MARITIME A BOMA

La crise congolaise dans le Parti ouvrier belge (1907-1908)

Maxime Steinberg*

La Belgique ne devint une puissance coloniale qu'à la veille de la première guerre mondiale. Jusqu'au 18 octobre 1908, date officielle de son annexion, le Congo «belge» l'était uniquement en vertu de la personnalité de son chef d'Etat¹. Léopold II, qui instaura au Congo une véritable monarchie absolue, était dans le même temps le très constitutionnel roi des Belges. Le Parlement l'avait autorisé, en 1885, à accéder à la direction de l'Etat Indépendant du Congo, mais la Belgique n'était pas concernée par sa politique coloniale. Léopold II était responsable, tout au plus, devant les puissances signataires de l'Acte de Berlin, qui avait établi, en 1885, les obligations internationales du nouvel Etat.

L'Etat Indépendant, c'est-à-dire Léopold II – puisque selon la formule fameuse, l'Etat, c'était lui – ne put se maintenir sans solliciter l'aide financière belge. En 1890, les finances léopoldiennes étant au bord de la faillite, le Parlement belge lui octroya un premier prêt de 25 millions de francs

* Première édition (avec un sur-titre «Belgique») dans : Georges Haupt et Madeleine Rebérioux (dir.), *La deuxième internationale et l'Orient*, Cujas, Paris, 1967 ; pp 105-135. Réédition revue par l'auteur, notamment pour l'adaptation typographique. Notes renumérotées à partir de 19.

1. Parmi les travaux consacrés à l'annexion du Congo, on se référera à l'ouvrage indispensable de Jean Stengers, *Belgique et Congo : l'élaboration de la Charte coloniale*, La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1963.

pour une durée de dix ans. En contrepartie, la Belgique acquérait le droit d'annexer le Congo à l'échéance de la convention de prêt. Il en fut question bien avant cette date. En 1895, Léopold II, à nouveau acculé, envisagea une cession prématurée. Un traité de reprise fut signé, tandis qu'une nouvelle aide urgente de 6 millions et demi était demandée au Parlement. Ce fut à cette occasion que les socialistes belges intervinrent pour la première fois dans la question coloniale. Ils venaient d'entrer triomphalement – à la suite d'une grève générale – dans le premier parlement élu au suffrage universel plural. Ils eurent beau jeu de dénoncer la ruineuse politique coloniale, qui, sous prétexte d'une illusoire œuvre de civilisation, exploitait les populations indigènes, et, de surcroît, introduisait en Belgique un dérivatif à la question sociale. Le 24 février 1895, le congrès extraordinaire du Parti ouvrier belge (P.O.B.) décida à l'unanimité d'entamer une campagne contre le «cadavre» congolais. Dans leur propagande, les socialistes insistèrent sur les dépenses considérables qu'entraînait la politique coloniale, au détriment de réformes sociales dont l'urgence ne pouvait plus être ignorée. Il fallait, disait le parti, avant de songer à traiter les nègres comme des blancs, cesser de traiter les blancs comme des nègres².

L'annexion ne rencontra pas seulement l'opposition anticolonialiste du Parti ouvrier. L'opinion publique presque unanime la redoutait. Le Congo apparaissait comme un gouffre financier où s'engloutirait la Belgique. L'affaire n'alla pas plus loin. Le traité de reprise ne fut même pas présenté aux Chambres. Léopold II, plein de ressentiment contre ses compatriotes, y renonça. Entre-temps, la récolte de caoutchouc et d'ivoire lui avait laissé entrevoir le prochain rétablissement de l'équilibre budgétaire du Congo. Soulagé, le Parlement estima s'en tirer à bon compte, en accordant le prêt demandé. En cette circonstance, les turbulents députés socialistes, en signe de protestation spectaculaire, quittèrent la séance, le 27 juin 1895, plutôt que de prendre part au vote. Treize ans plus tard, des parlementaires préférèrent également ne pas assister au vote, mais non plus par opposition à la politique coloniale. Ils craignaient, par leur attitude trop bienveillante, d'envenimer le malaise que la question congolaise suscita dans le Parti ouvrier à l'époque de l'annexion du Congo.

La Belgique n'annexa pas, en effet, le Congo à l'échéance de la convention de prêt. En 1901, devant l'opposition catégorique de Léopold II, le Parlement laissa le problème en l'état. Comme l'avait prévu le roi, le Congo était devenu une bonne affaire. Pour faire face à ses difficultés

2. Voir à ce sujet Alain STENMANS, *La reprise du Congo par la Belgique*, Ed. Techniques et scientifiques, Bruxelles, 1949.

financières, et contrairement à sa double obligation envers les puissances signataires de l'Acte de Berlin d'assurer la liberté commerciale dans le bassin du Congo et de veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence, l'autocrate africain avait instauré un régime domanial, constitué pour sa plus grande partie par la «Fondation de la Couronne», qui réservait à l'Etat le monopole exclusif de la récolte de caoutchouc. Ce régime, très profitable à l'époque du développement du pneumatique³, s'accompagnait du travail forcé des indigènes à titre d'impôts. Alliant la contrainte aux exactions et aux violences, avec en contrepoint la révolte des indigènes, comme celle des tribus Budja en 1899/1900⁴, cette colonisation brutale souleva un mouvement de protestation humanitaire. A partir de 1903 surtout, et avec une ampleur croissante, une véhémence campagne «anti-congolaise» se développa sur le plan international, avec comme principal centre l'Angleterre protestante. En Belgique, du côté socialiste, ce fut Emile Vandervelde, quasi-seul, et parfois déconseillé par ses collègues du groupe parlementaire qui se fit l'écho de cette protestation humanitaire⁵. La défense des indigènes victimes du régime léopoldien fut son «*affaire Dreyfus*»⁶. Il éprouvait dans sa sensibilité les souffrances des travailleurs noirs peinant dans les forêts caoutchoutières. Pour eux, il allait connaître «*les heures les plus difficiles*» de sa carrière de dirigeant socialiste⁷. Il fut, en effet, en opposition avec la majorité de son parti dans la question congolaise, rencontrant de la froideur, de la colère auprès de ses amis politiques qui, malgré l'affection sincère qu'ils témoignaient à sa personne, n'hésitaient pas à lui faire les reproches les plus amers pour sa «dissidence» dans cette question particulière. La crise congolaise dans le POB, c'est en premier lieu cette tension persistante entre Emile Vandervelde et le parti dont il était «*Le Patron*»⁸. Mais, Vandervelde le demeura, en dépit de sa divergence, car son opposition avec la majorité se retrouvait au sein de celle-ci. Jamais sans doute il ne régna dans le groupe dirigeant du Parti ouvrier une confusion, une diversification des opinions, aussi grande qu'à propos de la question colonia-

3. En 1901, le Congo léopoldien fournissait plus d'un dixième de la production mondiale de caoutchouc.
4. La révolte se produisit dans la concession accordée par Léopold II à la Société anversoise pour le Commerce au Congo. Elle fut évoquée à la Chambre, le 19 avril 1900, par le député progressiste libéral Georges Lorand, qui fut, du côté libéral, le principal porte-parole de l'anticolonialisme.
5. Voir son intervention au Congrès extraordinaire du POB des 30 juin et 1^{er} juillet 1907.
6. Emile VANDERVELDE, *Souvenirs d'un militant socialiste*, Denoël, Paris, 1939, p. 73.
7. Voir son discours à la Chambre, le 4 février 1910.
8. Louis BERTRAND, «Les sobriquets de nos honorables», *Le Peuple*, 6 février 1909.

le. Ces divergences amortirent le conflit avec Vandervelde, d'autant plus que dans son ensemble, le Parti ouvrier ne s'intéressa à la question coloniale que sous l'angle des menaces qu'elle faisait peser dans l'immédiat sur la politique de réformes sociales. Et, sur ce point, les socialistes, Vandervelde y compris, témoignèrent de leur unanimité. Le deuxième aspect de la crise congolaise dans le parti est constitué par cette unanimité qui masquait des divergences sur la politique coloniale elle-même. Le troisième n'est pas dans le parti, mais dans la vie politique belge. La question congolaise fournit, en 1907-1908, la trame d'une crise politique, marquée en avril 1907 par la démission du gouvernement, et en mai 1908 par une campagne électorale «congolaise».

La crise politique congolaise, 1907-1908

La protestation internationale contre le régime léopoldien ne manqua pas d'avoir ses répercussions en Belgique. Elle se traduisit, sur le plan diplomatique, par l'amorce d'une intervention des puissances signataires de l'Acte de Berlin s'il n'était pas mis fin à l'état de choses existant au Congo. Sous cette pression Léopold II se convertit, contre son gré, à l'idée d'une cession précipitée du Congo. A sa suite, le gouvernement du comte Paul de Smet de Nayer répondit au vœu de la Chambre de hâter la procédure de reprise. Après un débat parlementaire, en novembre-décembre 1906, débat marqué entre autres par une interpellation de Vandervelde, la septième qu'il consacrait aux affaires congolaises depuis 1895, une commission dite des XVII fut instituée pour examiner le projet de charte coloniale resté en suspens depuis 1901⁹.

Ce faisant, la question congolaise, qui jusque-là s'était présentée aux socialistes sous l'aspect humanitaire de la défense des indigènes, se compliquait d'un problème constitutionnel. En effet, si Léopold II s'était enfin résolu à céder le Congo, il entendait que soient maintenu le régi-

9. Pour sa part, le POB avait institué au sein du Conseil général et du groupe parlementaire une commission d'études sur la question coloniale. *Le Journal de Charleroi* (socialiste), 15 décembre 1906, signalait sa première réunion. Elle élabora quatre rapports : le premier rédigé par Hector Denis exposait «*Le principe de la Colonisation*» ; le deuxième d'Henri La Fontaine examinait «*Le Congo au point de vue international*» ; le troisième de Léon Furnémont abordait «*La législation coloniale*». Ces trois rapports approuvés par le congrès extraordinaire de juin 1907 furent transmis à l'Internationale (voir *Propositions et Projets de Résolutions avec rapports explicatifs*, présentés au congrès socialiste international de Stuttgart, 18-24 août 1907, Bruxelles, 1907). Le quatrième rapport, d'Emile VANDERVELDE, «*Quelle doit être l'attitude des socialistes dans la question de la reprise du Congo ?*» ne fut pas approuvé (voir le texte dans *Le Peuple*, 17 juin 1907).

me absolutiste et respectées les obligations de l'Etat Indépendant envers la Fondation de la Couronne. Ces exigences royales se heurtaient de front à la volonté des Chambres d'exercer leur entière souveraineté sur un territoire « belge » qui, au surplus, revenait de plein droit à la Belgique depuis 1901. Quant à lui, le groupe parlementaire socialiste affirmait, « sous réserve de toute opinion sur le fond, sa volonté inébranlable, en cas d'annexion, de maintenir la souveraineté nationale dans son intégrité contre quiconque »¹⁰. Pris entre sa fidélité au Roi et la dignité constitutionnelle du Parlement, y compris de sa majorité catholique dont il perdait le contrôle, le gouvernement de Smet de Nayer démissionna en avril 1907. Son successeur Jules de Trooz s'efforça de concilier les deux points de vue antagonistes, mais il mourut en décembre 1907. Ce fut finalement au président de la Chambre, Franz Schollaert qu'il revint de former le gouvernement responsable de l'annexion du Congo.

A travers cette crise et ces difficultés gouvernementales, le projet de charte coloniale fut amendé dans un sens jugé « satisfaisant à beaucoup de points de vue » par Vandervelde qui avait considéré le projet initial de 1901 comme « odieux en même temps que ridicule »¹¹. Quoique la maladie ne lui permit pas de donner la mesure de ses capacités de juriste, Vandervelde participa à l'élaboration de la charte coloniale. Il fut, avec Louis Bertrand, le second représentant socialiste à la commission parlementaire des XVII. Lorsque celle-ci termina en mars 1908 ses travaux, dont la presse, y compris les journaux socialistes, avait largement rendu compte et qu'elle avait commentés au fur et à mesure de leur avancement, Vandervelde appréciant positivement les concessions accordées aux « réformistes », formula un vote d'abstention. Quant à Louis Bertrand, il était absent.

En ce qui concerne les conditions de la reprise, le gouvernement s'était également engagé dans la voie des concessions : la Fondation de la Couronne, tenue pour responsable des abus du régime congolais, était abandonnée, mais Léopold II obtenait, en compensation, l'institution de fonds spéciaux d'un montant de 95 millions à charge de la Belgique. Même Vandervelde qui était plutôt acquis à l'idée de l'annexion, estima ce traité « onéreux et inacceptable ». Malgré ses efforts, le gouvernement Schollaert ne parvint pas à faire approuver ses projets congolais avant le renouvellement par moitié des Chambres, le 24 mai 1908. La campagne électorale fut ainsi dominée par la question congolaise.

10. Voir *Le Peuple*, 13 décembre 1906.

11. Voir Jean STENGERS, *op. cit.*, p. 19.

Le Parti ouvrier en fit le thème essentiel de sa propagande. Ce choix était à la fois habile et audacieux. Le Congo était resté étranger aux préoccupations du Belge moyen. La réprobation de l'opinion belge à l'égard des atrocités congolaises avait été moindre que dans d'autres pays. Les socialistes constataient que les ouvriers se désintéressaient du Congo ou ne comprenaient pas la portée de leur campagne anticongolaise. Ceux-ci s'imaginaient qu'elle participait de l'hostilité républicaine du Parti ouvrier¹². Dans leur presse, les socialistes ne se privaient pas, en effet, d'attaquer la personne du roi, «*Boula Matari*» comme ils l'appelaient irrévérencieusement. S'ils fustigeaient volontiers «*la politique de spoliation, de brigandage et de crime de l'aristocratie congolaise*», s'ils dénonçaient «*l'absolutisme de l'Africain*», la vie privée du roi, ses relations morganatiques avec la «*favorite*», la baronne Vaughan, leur offraient une cible de choix. Le thème fut cependant peu exploité¹³. Seule à vrai dire, la Fédération socialiste républicaine du Borinage se servit, par tradition, du slogan de «*république démocratique et sociale*» au cours de la campagne électorale. Au demeurant, en dépit de ce caractère républicain, même au Borinage, «*la question du Congo ne secoue pas l'opinion publique*»¹⁴.

Cette indifférence, voire cette «*apathie*» de la classe ouvrière, inquiétait les dirigeants socialistes¹⁵. Quelle que fût leur opinion sur la question coloniale, ils considéraient que le Congo constituait une diversion à la question sociale. Un éditorial du *Peuple* avertissait à ce propos que «*c'est à la faveur de l'obsession de la reprise qui hante les sphères de l'entourage royal que le gouvernement peut esquiver aujourd'hui trois grandes réformes, le suffrage universel (pur et simple), l'instruction obligatoire, l'égalité des charges militaires (...)* Le Congo est à présent le tout puissant dérivatif»¹⁶. Par contre, le parti, lui, ne pouvait pas esquiver la question du Congo qui mettait en cause la réalisation des réformes. Dès juin 1907, il fut décidé d'entreprendre «*une agitation intense pour soulever l'opinion publique contre la reprise*»¹⁷. L'agitation, pour autant qu'il

12. A. DEWINNE, «Le Congo et les ouvriers» dans *Le Peuple*, 24 février 1906 ; «L'aspect social», éditorial du 10 mars 1908.

13. Voir *Le Peuple*, 22 juin 1906.

14. Louis PÉPIN, «En Congolie», *L'avenir du Borinage* (journal socialiste), les 16-17 mars 1908.

15. D'après Louis de Brouckère dans un meeting à Charleroi, le 11 avril 1908 (voir *Le Journal de Charleroi*, 17 avril 1908). Dans un meeting à Dour, de Brouckère regrette encore que les socialistes ne s'intéressent pas davantage à la question coloniale (voir *L'avenir du Borinage*, le 22 février 1908).

16. «Diversion congolaise», dans *Le Peuple*, 16 janvier 1908.

17. Voir la résolution du congrès extraordinaire de juin 1907.

s'agisse d'une agitation dans le cadre d'une presse dont le rayonnement était limité, fut essentiellement journalistique. Les quotidiens socialistes, tant ceux de province que celui de Bruxelles, accordèrent une attention vigilante à la question congolaise. En permanence elle occupa la première place dans les colonnes socialistes. Mais nulle agitation ne fut menée au sein de la classe ouvrière pour amener un mouvement de protestation capable de faire hésiter le gouvernement, ou, tout au moins, de donner plus de poids aux protestations socialistes. Avec la période électorale, les choses changèrent. Les propagandistes du parti, disposant d'un riche matériel de brochures, de tracts, d'affiches, se répandirent dans les meetings ouvriers. Ils rencontrèrent auprès de leur auditoire un écho favorable, comme en témoigne ce tract diffusé la veille même des élections et qui rappelait *«qu'une propagande énergique de deux mois a fait pénétrer dans les consciences un sentiment unanime de répulsion contre le Congo»*¹⁸. Le choix du Parti ouvrier se révéla habile. Certes, le Congo laissait le Belge moyen indifférent. Son incidence économique sur la Belgique était insignifiante. Sa part dans le commerce extérieur belge était minime, et à peine plus d'un millier de Belges séjournaient dans la colonie au moment de l'annexion. Mais, précisément, en regard de ces avantages réduits, l'annexion devenait redoutable : elle signifiait concrètement un accroissement des charges financières. *Le Peuple* ne manqua pas de souligner que *«le fromage congolais»* ne profitait qu'à *«quelques capitalistes»* et *«fils de bourgeois»*¹⁹. *«Même, la masse des industriels et des commerçants n'ont rien à gagner et beaucoup à perdre»*²⁰. Par sa propagande, le parti entretint *«l'état de malaise et d'inquiétude»* qui régnait dans l'opinion autour de la question du Congo²¹.

Il s'en servit comme d'une arme pour *«faire reculer la bande cléricale, monarchiste et financière»* qui poussait, contre l'intérêt du pays, à l'annexion du Congo²². Celle-ci aurait pour effet *«d'entraîner la Belgique dans les aventures de la finance cosmopolite»*. Elle renforcerait le pouvoir de la royauté, elle vouerait le pays, *«au danger des complications*

18. Tract électoral «Aux urnes», publié dans *L'Avenir du Borinage*, le 22 mai 1908.

19. Le député Louis Bertrand s'illustra à la Chambre dans la dénonciation de l'attitude des politiciens cléricaux, au service du Souverain du Congo, dans des compagnies capitalistes ou jouissant, grâce à lui, de riches prébendes (voir *Le Peuple*, 4 mai 1908). Il se plaisait à signaler la présence parmi les membres de la Commission des XVII, dont il faisait partie, de quatre parlementaires catholiques administrateurs ou commissaires de sociétés coloniales.

20. «Démocratie congolâtre» (éditorial), *Le Peuple*, 27 avril 1908.

21. Jean STENGERS, *op. cit.*, p. 188.

22. Appel à la population pour les élections législatives de mai 1908 lancé par le Conseil général du POB, voir *Le Peuple*, 10 avril 1908.

internationales». Plus encore, elle imposerait «*la création [disproportionnée avec les possibilités limitées d'un petit pays] d'une marine de guerre et d'une armée coloniale, composée comme toujours des plus pauvres pour la défense de ceux qui voteront la reprise*». Le Congo n'apporterait au pays qu'un cortège de responsabilités, de charges et de sacrifices. Et, surtout, ajoutait le propagandiste socialiste, «*c'est en tout cas l'impossibilité de réaliser les réformes sociales*» en Belgique.

Dans cette propagande socialiste, la dominante n'était pas l'opposition du socialisme au colonialisme, mais son appréhension devant les conséquences de la politique coloniale, conséquences ressenties principalement au niveau de leurs effets sur les réformes sociales. Très pratiques, les socialistes belges s'adaptaient au sentiment de leurs électeurs. Leur propagande porta ses fruits. Ils passèrent de 30 à 35 députés. Cet accroissement de leur représentation parlementaire les amenait à un niveau jamais atteint auparavant. Quant au Parti catholique, sa politique coloniale accentua son déclin. La majorité qu'il détenait à la Chambre tomba de 12 à 8 voix. C'était encore suffisant pour voter les projets coloniaux avec l'appoint de quelques libéraux, en particulier des représentants de la bourgeoisie commerçante du port d'Anvers. L'annexion fut approuvée, le 20 août 1908, à la Chambre, par 83 voix contre 54 et 9 abstentions, le 9 septembre, au Sénat, par 63 voix contre 22 et 10 abstentions.

Les tendances dans le Parti ouvrier belge

Dans les deux assemblées, les socialistes présents émirent, en bloc, un vote négatif. Cette attitude avait été déterminée dès le congrès extraordinaire que le Parti ouvrier avait consacré à la question du Congo, les 30 juin et 1^{er} juillet 1907. Un amendement présenté par Louis de Brouckère à une résolution d'Emile Vandervelde créait l'obligation pour les mandataires de voter contre la reprise, alors même que les termes du traité n'étaient pas encore connus. Il ne rencontra pas l'approbation unanime des congressistes, mais, au congrès annuel des 19 et 20 avril 1908, les conditions de l'annexion étant connues, cette résolution fut confirmée à l'unanimité. Après l'annexion, le Parti ouvrier convoqua encore un congrès extraordinaire, les 27 et 28 décembre 1908. Une résolution présentée en commun par Vandervelde et Louis de Brouckère notamment définissait l'attitude du parti à l'égard de la colonisation belge. Cette résolution que le congrès adopta à l'unanimité confirmait «*son opposition irréductible à la politique coloniale*»²³.

23. *Le Peuple* publia les comptes rendus des congrès ; voir les numéros des 1^{er} juillet 1907, 20 avril 1908 et 28 et 29 décembre 1908.

Ces décisions inciteraient à croire que le socialisme belge unanime réprouva le colonialisme et combattit contre sa manifestation concrète en Belgique, l'annexion du Congo. Rien n'est plus trompeur que cette apparence. Les termes mêmes par lesquels Louis de Brouckère fixait l'attitude des parlementaires socialistes révèlent les hésitations socialistes devant la politique coloniale. Son amendement déclarait en effet que *«les mandataires en ne votant pas contre le projet de reprise iraient à l'encontre des principes»* socialistes. En dépit des votes unanimes, *«il n'y a pas d'unanimité sur la question coloniale»*, devait regretter l'auteur de cet amendement²⁴. C'était le moins qu'on pût dire. En fait, tout au long de ces deux ou trois années où la question congolaise occupa la première place des préoccupations politiques du Parti ouvrier, il régna en son sein un malaise persistant que les trois congrès tenus dans cet intervalle ne parvinrent pas à dissiper, et que seul l'effacement de la question congolaise permit de résoudre.

Les ordres du jour soumis aux congrès cherchaient vainement à masquer les divergences entre socialistes. Comme le déclara un dirigeant du parti à propos de la dernière résolution votée, ces textes étaient *«habile(s), inspiré(s) par la préoccupation de tout concilier et se prêtant à toutes les interprétations»*²⁵. L'unanimité qu'ils réalisaient demeurait factice, mais elle répondait à une tradition implantée dans la structure même du Parti ouvrier.

Ce n'était pas un parti politique au sens courant du terme. Les Ligues ouvrières qui faisaient office de section politique, y étaient en nombre insignifiant. Le parti se composait avant tout de sociétés coopératives, de mutuelles et de syndicats. En ce sens, le parti était, dans sa nature, profondément unitaire. Il associait en un seul mouvement toutes les formes de l'action ouvrière. Chaque groupe participait, de plein droit, à l'élaboration de la politique socialiste dans les congrès, du moins d'après les statuts, car, en réalité, *«le congrès ne représentait pas l'ensemble du parti. Tout au plus, trois ou quatre cents groupes sur le millier que comptait le parti se faisaient représenter au congrès»*²⁶. Cette circonstance imposait aux congressistes d'arriver à des résolutions de synthèse conciliant les points de vue contradictoires afin que dans les groupes locaux et les fédérations d'arrondissement, chacun pût insérer son action dans une direction très vague définie par le congrès.

24. Son intervention au congrès d'avril 1908.

25. Léon Colleaux, au congrès de décembre 1908.

26. Au congrès annuel d'avril 1908, 291 groupes seulement étaient représentés ; pour les autres congrès, *Le Peuple* ne fournit pas d'indication à ce sujet.

D'autre part, dans cette minorité qui déterminait la politique du Parti, les éléments radicaux, eux-mêmes minorisés, bénéficiaient d'une audience disproportionnée à leur influence réelle dans le parti. Ces radicaux se rencontraient, principalement, dans la fédération bruxelloise, la plus importante du parti. Comme le congrès se réunissait de préférence à Bruxelles – ce fut le cas des trois congrès «congolais» – les Bruxellois pour lesquels l'envoi d'une délégation n'entraînait aucune dépense, étaient en un certain sens majorisés. Cette situation paradoxale se traduisait, au niveau de la politique générale, par l'affirmation d'une tactique de lutte des classes, et en matière électorale, par le refus de l'alliance avec la bourgeoisie libérale. Mais, étant donné la large autonomie dont jouissaient les fédérations d'arrondissement, les «intransigeants» édulcoraient cette affirmation, en concédant, à titre exceptionnel, l'éventualité d'une alliance avec les libéraux. Selon le congrès, la règle électorale était la lutte sans alliance, et l'exception, le cartel. Dans la pratique, l'exception devenait la règle. Cette orientation de type «révisionniste» prit son essor à partir des élections de 1906 où les socialistes conclurent le cartel dans 8 des 10 arrondissements où ils se présentaient. En 1908, la question congolaise vint perturber momentanément cette tendance. Les libéraux en effet offraient toutes les nuances possibles entre les deux positions extrêmes de l'annexion et de son refus. Il n'empêche que la fédération de Huy-Waremme, qui fut pourtant l'une des plus anticolonialistes, contracta alliance avec les libéraux, le 24 mai. Le délégué de cette fédération, le député Georges Hubin, proposa également au Conseil général de s'accorder avec les libéraux pour mener l'agitation contre la reprise²⁷. L'affaire congolaise passée, cette orientation s'accrut avec une ampleur nouvelle et provoqua, au sein du parti, une lutte de tendances lorsqu'en 1910, à propos d'une éventuelle participation gouvernementale, il fut nécessaire d'affirmer la possibilité d'une action socialiste dans le cadre d'une collaboration avec la bourgeoisie pour les réformes sociales. A l'occasion de cet affrontement unique en son genre dans l'histoire du socialisme belge d'avant 1914, la minorité intransigente conduite par Louis de Brouckère se constitua en tendance marxiste, disposant de ses propres organes de presse et opposant à la majorité une politique cohérente²⁸. Le courant «révisionniste» représenté par les députés Louis Bertrand et Edouard Anseele, en quelque sorte la vieille garde du parti, n'avait pas triomphé, tout au moins dans le congrès. C'était la tendance centriste, dont Emile Vandervelde était le digne porte-parole qui s'était efforcée de concilier l'opportunisme de la

27. Séance du Conseil Général du POB, le 1^{er} avril 1908 (voir *Le Peuple*, 2 avril 1908).

28. Voir à ce sujet Henri DE MAN et Louis DE BROUCKERE : *Le Mouvement ouvrier en Belgique*, traduit de l'allemand par René Deprez et présenté par Maxime Steinberg, éditions de la Fondation Jacquemotte, Bruxelles, 1964.

droite avec l'intransigeance de la gauche. En l'occurrence «*Le Patron*» occupa la place qui lui revenait dans l'équilibre incertain des tendances au sein du parti. Il n'en fut pas de même dans la question coloniale, ou plus exactement, son influence sur l'attitude du parti ne fut pas aussi déterminante.

Vandervelde

Vandervelde, qui signa les deux résolutions décisives sur la question congolaise, jouissait dans le parti d'un prestige vraiment exceptionnel. Ses collègues du groupe parlementaire lui donnaient le pseudonyme de «*Patron*» et ce terme lui convenait parfaitement. Il était «*Le Patron*» non seulement au sens où, depuis 1894, il était le chef du groupe parlementaire mais encore parce qu'il incarnait les tendances contradictoires du socialisme belge. En lui, le modérantisme pragmatique du parti tentait de s'accommoder de l'intransigeance idéologique. Son sens des nuances, son esprit de synthèse, son intelligence souple, tout dans son tempérament l'incitait à concilier ces extrêmes, avec les propres nuances de sa pensée. Sa position personnelle dans la question coloniale reflétait des contradictions du même ordre. C'était à travers la résolution qu'il fit adopter à l'unanimité par le congrès de juin 1907 que le socialisme belge dénonçait avec véhémence «*l'abominable régime de spoliation et de servage qui sévit actuellement au Congo*». Cette résolution invitait les mandataires «*à lutter pied à pied pour assurer la reconnaissance des droits du Parlement belge, l'abolition de l'absolutisme et du travail forcé, l'élaboration d'un régime de protection effective pour les populations indigènes*», mais elle refusait «*d'accepter une part de responsabilité dans l'exploitation dont inévitablement les populations indigènes sont victimes dans les colonies capitalistes*». Ceci dit, il fallut l'amendement de Louis de Brouckère pour tirer les conclusions pratiques de cette dénonciation de la colonisation capitaliste. Pour sa part, Vandervelde revendiquait la liberté de vote pour les mandataires socialistes et personnellement, il préconisait l'abstention.

En réalité, Vandervelde, qui le reconnut dans ses mémoires, était favorable non pas au projet de reprise, mais à l'idée de l'annexion. Cette adhésion se dégagait des interpellations gouvernementales qu'il avait développées à la Chambre en 1906. Le 20 février, il avait fait appel, dans un mouvement d'éloquence sincère, à la conscience chrétienne de la majorité catholique, pour que la Belgique intervînt au Congo avec les moyens en son pouvoir et mît fin au régime léopoldien. Plus explicite encore, le 7 décembre, il avait opposé la solution de l'abandon pur et simple – impossible sur le plan matériel et moral – à celle de la reprise du Congo. Pour Vandervelde, «*la reprise du Congo est la meilleure, ou*

si l'on préfère la moins mauvaise des solutions»²⁹. Au surplus, elle était inévitable, puisque déjà consacrée dans les faits : la Belgique, trop engagée en hommes et en capitaux, ne renoncerait pas à l'annexion. Le socialisme ne pouvait, dès lors, se borner à une attitude abstraite et négative. Il fallait accompagner le capitalisme dans son entreprise coloniale, non en l'approuvant, mais en combattant ses méthodes. En particulier, le socialisme se devait de prendre la défense des populations indigènes victimes de l'exploitation capitaliste ; cette défense passait, dans les circonstances présentes, par la « parlementarisation » du Congo, car, à toutes les protestations socialistes contre le traitement infligé aux noirs, il avait été répondu que la Belgique n'avait pas à intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat étranger. Mais, Vandervelde, leader socialiste, était enfermé dans un dilemme : pour la défense des noirs, il fallait annexer, mais en annexant, ne s'associait-il pas à l'exploitation inévitable des colonisés ?

Ce dilemme, Vandervelde pensait le résoudre par l'abstention, attitude caractéristique de son centrisme. En tous cas, sa conscience lui interdisait, au nom d'un sentiment humanitaire intimement ressenti, de s'opposer à la reprise, d'abandonner les Congolais à leur triste sort. Il le dit au congrès extraordinaire de juin 1907 et offrit même sa démission comme député. Le Congrès, bien qu'il approuvât l'amendement de Brouckère à une majorité considérable, recula devant cette éventualité redoutable. De Brouckère lui-même et Edouard Anseele, à sa suite, quoique plus réticent, concédèrent à Vandervelde la liberté de vote. Après le congrès, Vandervelde consulta ses collègues du groupe parlementaire sur le point de savoir s'il ne convenait pas qu'il démissionnât tout au moins de la Commission des XVII. A nouveau le parti recula, il fut entendu que l'attitude personnelle de Vandervelde dans la question congolaise ne l'engageait pas³⁰.

Ce traitement privilégié, significatif de l'immense ascendant du « Patron », ne rencontrait pas l'assentiment des « irréductibles » de l'anticolonialisme. Certains dirigeants, de second rang cependant, exprimaient même ouvertement leur mécontentement, tout en donnant des marques évidentes d'affection à sa personne. Le congrès annuel d'avril 1908 fut, de ce fait, dominé par le « cas Vandervelde ». La Commission des XVII venait de terminer ses travaux et Vandervelde s'était abstenu. N'était-il pas à craindre que, dans la mesure où le gouvernement accordait encore des concessions, à la suite des élections, Vandervelde ne prît une attitude

29. Son discours à la Chambre, le 2 mai 1908.

30. *Le Peuple*, 21 juillet 1907. Conformément à cette concession, Vandervelde intervint à la Chambre notamment le 2 mai 1908, à titre personnel.

encore moins négative? Léon Colleaux, dirigeant de la fédération du Luxembourg et qui n'était pas parlementaire, avertit le congrès de cette éventualité «*dangereuse*», tandis qu'Eugène Hins, un vétéran de la Première Internationale rallié à l'action politique, mais non-parlementaire comme Colleaux, suggéra que la dissidence de Vandervelde avait paralysé le parti et que, pour cette raison, l'agitation anti-annexionniste n'avait pas encore pris l'ampleur souhaitée.

Cela fut évident, mais dans le cadre de la campagne électorale. En tant que député bruxellois, Vandervelde n'était pas concerné par les élections législatives du 24 mai 1908, mais, dans cette action publique, «*Le Patron*» ne pouvait priver la propagande socialiste de l'appoint de son éloquence et de sa compétence dans les affaires congolaises. Il prit effectivement la parole dans plusieurs meetings, mais sa position personnelle l'embarrassait, sa collaboration fut moins importante que celle d'autres dirigeants, tels le député bruxellois Léon Meysmans et surtout Louis de Brouckère, qui n'était même pas parlementaire, mais dont les meetings étaient parfois annoncés avec une mention spéciale dans la presse de province. D'autre part, ainsi que Eugène Hins le regretta dans *Le Journal de Charleroi*, «*l'effet de la propagande socialiste fut affaibli par le fait de (la) dissidence (de Vandervelde) que les adversaires jetaient comme un argument à la tête des orateurs*»³¹.

L'agitation anti-annexionniste du parti augmenta le malaise de la position de Vandervelde. C'était le parti qui incarnait le refus du colonialisme capitaliste et ce refus passait, en l'occurrence, par le vote négatif sur les projets congolais. En se singularisant par son abstention, Vandervelde détruisait les termes du dilemme qui motivait son abstention. De «*guerre lasse*», il résolut d'adopter une autre forme d'abstention : il n'assista pas au vote décisif. Du 23 juillet au 25 octobre, il entreprit un voyage d'étude... au Congo. Son départ ne désamorça pas la crise qui menaçait ; bien au contraire ! Durant son voyage, *Le Peuple* publia ses *Lettres du Congo*, parce que, devait expliquer le directeur du journal, «*l'opinion d'un homme comme Vandervelde devait être exposée, même quand elle ne concorde pas avec celle de la majorité du Parti*»³². Réunies en brochure sous le titre *Les derniers jours de l'Etat Indépendant du Congo*, ces lettres révélèrent le fond de sa position, qui jusqu'à cette publication n'apparaissait qu'en filigrane. Vandervelde s'en était tenu à l'argument humanitaire : la reprise du Congo était nécessaire pour la défense du sort des indigènes, avait-il déclaré en substance. Certes, le 2 mai 1908,

31. Eugène HINS, «La question ne sera pas posée» dans *Le Journal de Charleroi*, 11 juillet 1908.

32. Louis de Brouckère au congrès de décembre 1908.

devant la Chambre, il avait défendu l'idée que *«la colonisation même est un fait de tous les temps et (...) l'on continuera à coloniser quel que soit le régime économique»*, mais dans ses interventions devant le parti, cette idée avait été peu appuyée, à tel point que même Louis de Brouckère, le plus qualifié assurément pour apprécier la signification idéologique de cette position, assurait les congressistes, en avril 1908, que Vandervelde n'était pas un *«colonial»*. Ses *Lettres du Congo* infirmèrent cette appréciation. *«Plus encore qu'avant d'avoir vu, je tiens le Congo pour un champ d'application admirable où l'on a déjà fait de grandes choses, mais où il reste tant de choses à faire que la mise en valeur en sera onéreuse du moins pendant les premières années»*, écrivait-il³³. Ses *Lettres* constituaient un véritable plaidoyer pour la colonisation. Il y affirmait sa conviction que *«pour des gens actifs, industriels et énergiques comme le sont les capitalistes belges, le Congo est un champ d'application admirable, plein de possibilités de toutes sortes»*. Et le leader socialiste ajoutait : *«je ne doute pas que dans l'avenir, ils ne parviennent à en tirer un magnifique parti»*³⁴. Le Congo lui apparaissait aussi comme un débouché idéal pour ces *«milliers de jeunes gens qui assiègent les ministères, et les administrations locales pour obtenir une misérable place»*, pour *«les médecins»*, pour *«les magistrats»*. Le climat tropical ne constituait pas à ses yeux un obstacle insurmontable pour le peuplement blanc du Congo. Pour pallier l'inconvénient qu'il présentait, Vandervelde suggérait des séjours réduits. De cette manière *«si (les jeunes) ont les reins solides et le foie en bon état, qu'ils aillent au Congo, ils y trouveront des traitements plus élevés, des occasions plus nombreuses de se mettre hors de pair et surtout une vie plus libre et plus intéressante, au milieu de toutes les possibilités des pays neufs dans la majestueuse solitude des forêts et de la brousse»*³⁵.

Cet enthousiasme n'obscurcissait pas le jugement de Vandervelde sur la colonisation *«capitaliste»* dont il *«réprouve de toute (son) âme les procédés»*, mais il convenait de distinguer, *«l'établissement pacifique, sans esprit de conquête pour mettre en valeur toutes les richesses du monde»*, *«cette pénétration socialiste»* de la colonisation capitaliste, qui, elle, s'accompagnait de la préoccupation de lucre, de *«la fureur du profit»*. Celle-ci il fallait la dénoncer, celle-là *«il faut l'encourager»* ; elle participait de l'expansion humaine et commerciale des peuples riches : *«il y a les matières premières qu'il faut aller chercher : coton, caoutchouc,*

33. Emile VANDERVELDE, *Les derniers jours de l'Etat Indépendant du Congo. Journal de voyage (juillet-octobre 1908)*, Société Nouvelle, Mons-Paris, 1909, p. 191.

34. *Ibidem*, p. 20.

35. *Ibidem*, p. 196.

ivoire, épices». Ce commerce pacifique requérait la création de colonies, pour la protection des Européens pénétrant parmi les peuplades primitives, pour l'établissement de voies de communication dans un continent d'accès difficile. De ce point de vue, les socialistes ne pouvaient se désintéresser des questions congolaises. Par ailleurs, la défense des indigènes vis-à-vis du capitalisme exploiteur leur imposait «*d'organiser l'instruction des nègres et (de) les préparer à l'affranchissement*». Ainsi, Vandervelde, considérant la colonisation comme un phénomène nécessaire, définissait tout un programme de colonisation socialiste³⁶.

A son retour du Congo se posa le problème de l'attitude du parti vis-à-vis du Congo annexé, en particulier de sa participation éventuelle au Conseil colonial dont certains membres étaient désignés par le Parlement, ou du vote du budget colonial soumis aux Chambres – tous points pour lesquels les socialistes avaient bataillé durant l'élaboration de la loi coloniale. Une réunion du Conseil général y fut consacrée, le 18 novembre. Vandervelde, favorable à une politique positive, y affirma à nouveau qu'il ne sacrifierait pas ses convictions, mais, cette fois, le vieux leader gantois Edouard Anseele se rebella, et demanda brutalement «*si un membre du parti peut ne pas se soumettre aux décisions de la majorité du congrès*», il exigea «*qu'on ne joue plus au socialisme indépendant. Si quelqu'un le fait encore, moi je quitte le parti*»³⁷. Le jour même, Vandervelde lui répondit : il donna sa démission comme député. La menace qui avait pesé aboutissait : le chef du groupe parlementaire démissionnait ! A nouveau, le Parti recula devant cette «*hypothèse désastreuse*». Le groupe parlementaire pria Vandervelde de revenir sur sa décision, le comité de la fédération bruxelloise fit de même, quant à l'assemblée fédérale, devant laquelle il était comptable de son mandat, elle l'invita à rester à son poste jusqu'au congrès extraordinaire de décembre 1908 dont la fédération hutoise avait fermement réclamé la convocation. Dans les délibérations préliminaires, une formule de compromis fut élaborée par Vandervelde et Louis de Brouckère, à laquelle se joignirent Jules Destrée, puis Edouard Anseele et d'autres. Cette résolution appelait les mandataires socialistes «*à ne pas se désintéresser des questions congolaises*» : leur tâche était de «*dénoncer les abus*», de «*signaler les dangers*» ; ils avaient «*spécialement à prendre la défense des indigènes comme des travailleurs blancs*», à «*exiger des réformes pour améliorer leur sort*». Leur rôle était, en ce qui concerne les populations congolaises, «*d'aider, notamment par le développement du contrôle international, à tout ce qui peut augmenter leur autonomie et préparer leur retour à l'indépendance*». Ceci proclamé, appel était lancé à la vigi-

36. Son intervention au congrès de décembre 1908.

37. Le compte rendu dans *Le Peuple*, 19 novembre 1908.

lance des mandataires *«pour ne point laisser différer, sous prétexte colonial, des réformes réclamées par la classe ouvrière»*. Par surcroît, il était déclaré qu'ils avaient *«à laisser aux partis bourgeois la responsabilité entière des conséquences de l'annexion faite aux conditions les plus onéreuses et à exiger que le fardeau de dépenses soit supporté par ceux qui profitent de l'exploitation des indigènes»*.

Ce programme répondait aux préoccupations indigénophiles de Vandervelde, mais il était susceptible d'applications contradictoires selon que les socialistes adhéraient ou non au principe de la colonisation. Dans le premier cas, il serait réalisé dans le cadre d'une participation constructive du socialisme à l'entreprise coloniale belge ; dans le second cas, ce serait en opposition absolue et contre celle-ci, que le socialisme prendrait la défense des noirs³⁸. Sur cette question capitale, la résolution confirmait *«son opposition irréductible à la colonisation»*. La divergence était flagrante entre Vandervelde et les auteurs de la résolution³⁹. Pour lui, seule la colonisation dite *«capitaliste»* était à condamner. Il déposa en ce sens un amendement, puis *«après avoir nettement marqué (son) sentiment à propos de la politique coloniale»*, ainsi qu'il eut bien soin de le souligner, il se rallia à l'ordre du jour tel qu'il était présenté. Le texte fut, dans ces conditions, approuvé à l'unanimité.

Les socialistes «coloniaux» : leur diversité

La solution de la crise congolaise dans le Parti ouvrier restait cependant chargée d'équivoques. Le Congrès posait un principe auquel le chef du groupe parlementaire adhérait d'une manière toute formelle. Déjà s'annonçait l'avenir de l'anticolonialisme socialiste. Rapidement, les parlementaires socialistes s'associeraient à la colonisation belge. Vandervelde était bien leur *«Patron»*. Dans cette question congolaise, il préfigurait ce socialisme de 1920, qui, oubliant la campagne électorale qu'il avait menée, avant la première guerre mondiale, contre l'annexion

38. Le 10 juillet 1908, Jules Destrée avait déclaré à la Chambre au nom du groupe parlementaire, qu'en cas d'annexion, *«nous ne garderons pas vis-à-vis du groupe colonial une attitude négative... Nous serons à vos côtés comme des surveillants, nous vous suivrons pour lutter contre le pouvoir personnel, pour arrêter les cupidités financières, pour protéger les indigènes. Nous ferons pour le fait colonial ce que nous avons fait pour le fait capitalisme. Nous en dénoncerons le vice essentiel et chercherons les palliatifs immédiats... Et peut-être ainsi, le socialisme belge aura l'honneur d'apporter au socialisme international le programme constitutif de politique coloniale qui lui manque jusqu'à présent»*.

39. La résolution portait également la signature du député Emile Royer dont la thèse était, en toute logique, incompatible avec une condamnation de la colonisation.

du Congo, évoqua dans sa propagande électorale, «*notre belle colonie du Congo*»⁴⁰. Cette évolution s'inscrivait, en puissance, dans l'extrême confusion qui régnait parmi les socialistes à l'égard de la colonisation. L'opposition au sein du socialisme belge entre la colonisation et l'anticolonisation se cristallisait autour de Vandervelde en raison de l'imposante personnalité du «*Patron*», mais ce dernier était loin d'être aussi isolé qu'il le paraît à première vue. Au congrès extraordinaire de juin 1907, une faible minorité s'était refusée à approuver l'amendement décisif de Louis de Brouckère. Elle constituait le groupe de ceux qu'on appelait dans le parti, «*les coloniaux*». Son influence réelle était plus marquante que son audience dans le Congrès. Elle disposait d'appuis non négligeables au sein du groupe parlementaire, et si ce n'était la question de la reprise qui traçait la ligne de démarcation dans le Parti, elle était très proche, par son adhésion au principe colonial, d'un deuxième courant, riche en nuances, favorable à la colonisation dans un cadre international. Rien ne permet d'apprécier l'audience de celui-ci dans le Congrès, mais il était à coup sûr fort influent dans le groupe parlementaire. En ce sens, Léon Colleaux, qui était hostile à toute forme de colonisation, n'avait pas tort, à son point de vue, d'avertir le congrès «*qu'il y a dans le groupe parlementaire et dans le conseil général un état d'esprit inquiétant*»⁴¹. En tout cas, l'anticolonialisme intransigeant qui se reflétait dans les résolutions ne recrutait guère ses porte-parole dans le groupe parlementaire. Il est symptomatique à cet égard que l'amendement définissant l'attitude des parlementaires ait eu pour auteur un non-parlementaire. Par ailleurs, cette intransigeance était déterminée davantage par l'attachement du parti aux réformes sociales qui semblaient mises en danger par la politique coloniale que par une opposition de principe à la colonisation elle-même. «*J'espère n'être pas le seul*», lançait désespérément Louis de Brouckère lorsqu'il se déclarait au congrès de juin 1907 l'adversaire de principe de la colonisation. Sans être à vrai dire le seul, il n'exprimait que l'optique d'une minorité, mais, en cette occasion, il fournissait une justification socialiste aux préoccupations réformistes du Parti. Au surplus, l'atmosphère radicale dans laquelle baignaient les congrès favorisait cette minorité anticolonialiste. Pour peu cependant qu'à l'avenir la politique sociale se révélât praticable dans le cadre d'un pays colonialiste,

40. Jean STENGERS, *op. cit.*, écrit à ce sujet, p. 199, que «*Emile Vandervelde mal compris et blâmé, par les socialistes de 1908, était à cet égard l'annonciateur du socialisme de 1920. Emile Vandervelde (...) n'était pas là le 20 août pour faire entendre la voix de l'avenir, celle du réalisme. Jules Destrée, seul, parla, magnifiquement, pour justifier le vote négatif de ses amis ; il était l'héritier de la grande tradition, pure et vibrante, de l'anticolonialisme socialiste ; sans qu'il s'en doute, il représentait déjà le passé*».

41. Voir son intervention au congrès de décembre 1908.

cet anticolonialisme verbal ferait place à une adhésion à la colonisation belge. Dès maintenant, elle trouvait déjà des promoteurs dans le groupe parlementaire.

Les «*coloniaux*» étaient représentés par le député Modeste Terwagne et les sénateurs Edmond Picard et Georges Grimard. Le docteur Terwagne était assurément le plus combatif d'entre eux. Député d'Anvers, il jouait, au niveau socialiste, le rôle des représentants libéraux d'Anvers dans leur propre parti. Terwagne défendait la «*colonisation même en régime capitaliste*». Avant même que Vandervelde recourût à cet argument, il exposait avec une rigueur qu'il n'y avait pas chez celui-ci, que «*sans les produits qui viennent des colonies, du jour au lendemain, il n'y aurait plus d'industrie possible, toute vie économique serait arrêtée*». La colonisation capitaliste était conçue comme une nécessité économique, à laquelle les socialistes n'avaient pas à s'opposer, de la même manière qu'ils ne s'opposaient pas au machinisme. Au demeurant, Terwagne n'éprouvait pas les scrupules de Vandervelde. «*C'est aux socialistes de faire une politique coloniale avec un minimum d'atrocités*», déclara-t-il. Certes, malgré cette déclaration arrachée dans le feu de la controverse, il n'acceptait pas de s'associer aux responsabilités de la colonisation capitaliste. Mais, pour la défense même des noirs, il fallait participer à l'entreprise coloniale. En particulier, si le Parlement adoptait les propositions socialistes en matière de législation coloniale, il était illogique de s'opposer à la reprise. Au surplus, quelle autorité auraient les parlementaires socialistes s'ils présentaient des amendements à la loi coloniale, en annonçant par avance qu'ils s'opposeraient à la reprise ? Terwagne reprocha à Vandervelde son attitude ambiguë à ce sujet, pourtant, en définitive, il choisit l'abstention et dans les formes qu'elle revêtit chez Vandervelde, il n'assista pas au vote le 20 août 1908. Quant aux sénateurs Picard et Grimard, les circonstances leur évitèrent d'avoir à prendre leur responsabilité : les conseils provinciaux du Hainaut, pour le premier, et de Liège, pour le second ne les représentèrent pas comme sénateurs provinciaux⁴².

Des «*coloniaux*» se rencontraient encore au sein de la majorité qui se prononçait contre le projet de reprise, mais, de leur part, il s'agissait d'une opposition moins au principe de l'annexion qu'à ses conditions. Des sénateurs comme Henri La Fontaine⁴³ et des députés comme Emile

42. En plus de Terwagne et de Vandervelde, deux autres députés furent absents, le 20 août 1908. Pour l'un au moins, l'absence était justifiée par raison de maladie. Le fait de l'absentéisme parlementaire était assez grave pour le Parti ouvrier : le congrès annuel d'avril 1907 s'était montré sévère à ce sujet.

43. La Fontaine adopta longtemps une attitude équivoque, il paraissait plutôt annexionniste. Voir l'ordre du jour du groupe parlementaire dans *Le Peuple*, 12 mars 1908.

Royer, qui fut élu le 24 mai, étaient partisans d'une colonisation belge sous mandat international. Selon eux, la Belgique devait exercer sur le Congo un mandat de tutelle pour le compte et sous la surveillance constante d'un conseil des nations. *«Cette solution ferait disparaître les inconvénients de la reprise et laisserait subsister les avantages qu'on peut légitimement en attendre»*, exposa Royer à la Chambre, le 26 juin 1908.

Les partisans de cette thèse acceptaient *«les graves conséquences au point de vue financier»* que la tutelle colonisatrice et civilisatrice entraînait pour la puissance tutélaire. Dans le rapport sur *«le Congo au point de vue international»* qu'il soumit au congrès extraordinaire de juin 1907 et qui fut entériné, Henri La Fontaine expliquait que la tutelle étant gratuite, *«les finances d'une telle colonie doivent exclusivement être administrées au profit de la colonie seule»*. Même *«les bénéfices éventuels réalisés»* ne reviendraient pas à la mère-patrie, leur affectation serait déterminée par le conseil des nations. *«L'avantage pour la mère-patrie sera d'assurer dans la colonie des situations à beaucoup de ses enfants et de créer entre la colonie et elle des relations commerciales»*. Le système que préconisait La Fontaine consistait en l'application par la Belgique des engagements internationaux que Léopold II n'avait pas observés au Congo. Examinant les conférences internationales qui avaient présidé à la colonisation du Congo, La Fontaine rappelait que *«la fondation de l'Etat Indépendant du Congo devait avoir pour but la tutelle éducatrice et civilisatrice des populations inférieures de l'Afrique»*. Il revenait à la Belgique d'assumer cette tutelle.

Ce n'était pas exactement l'avis du député Hector Denis dont la thèse se fondait sur les mêmes données. *«La conférence de Berlin fut une réaction contre la colonisation capitaliste ; elle proclame l'obligation d'améliorer le sort des indigènes et la liberté égale du commerce pour toutes les nations. Elle affirme le devoir inhérent aux civilisations avancées d'élever les populations primitives au lieu de les exploiter»*. Denis ajoutait que *«c'est là le devoir de solidarité, fondement du socialisme»*⁴⁴. Il adhérerait chaleureusement au principe de la colonisation internationale. Dans une résolution qu'il présenta au congrès extraordinaire de juin 1907, il proclamait *«comme un devoir de solidarité et de justice supérieur à tous les intérêts et à toutes les revendications des nations civilisées leur obligation commune et collective de concourir à (l') élévation des peuplades primitives avec tous les éléments et tous les avantages que leur propre développement historique leur a fait acquérir et de faire converger toutes*

44. Son intervention au congrès de décembre 1908.

les énergies vers l'humanité». Denis opposait cette conception de la colonisation à celle pratiquée par le capitalisme ; mais professeur à l'Université libre de Bruxelles, ancien recteur et membre de l'Académie, le «*vénéré maître Hector Denis*», selon l'expression d'Emile Royer, concevait la colonisation capitaliste en termes qui appartenaient plus à la philosophie kantienne qu'à l'économie politique socialiste. Sa résolution considérait que la colonisation capitaliste, «*subordonne les droits indéfectibles de l'humanité à l'intérêt et à la raison d'Etat, aboutit dans les colonies intertropicales de plantation à faire des indigènes par la contrainte et le travail forcé, des instruments de lucre, trop souvent à les décimer et toujours à méconnaître dans la hâte de jouir des richesses coloniales, les conditions normales et humaines de l'évolution des peuples primitifs vers la civilisation*». En opposition à la colonisation capitaliste définie en ces termes, Denis paraissait se prononcer en faveur de «*la colonisation internationale*», comme le remarqua Emile Vandervelde. Bien qu'il s'en défendît, et qu'il suggérât pour éviter la confusion le terme de «*cultivation*» pour désigner cette forme de colonisation, Denis considérait que sa conception était applicable dans le cadre du régime capitaliste. Selon lui, par l'internationalisation, le Congo serait ouvert à tous et administré par un conseil issu d'une conférence internationale périodique. L'internationalisation elle-même assurerait la protection des indigènes, car «*en constituant un conseil de famille, les nations exerceront entre elles une surveillance régulatrice. On n'a jamais vu assemblée de voleurs décréter le vol*». Emile Vandervelde qui admettait cette solution «*comme celle de l'avenir que devra faire prévaloir le socialisme vainqueur*», doutait qu'elle fût réalisable actuellement. Il signala à cet égard «*l'inaptitude constante des gouvernements d'Europe à organiser un condominium des puissances*» et, évoquant l'exemple de la Chine, il rappela que «*les tuteurs ont massacré les pupilles*». En dépit de ces critiques et malgré l'équivoque de la thèse de Denis, équivoque qui se dissipa en 1908, la résolution fut approuvée à l'unanimité par le congrès extraordinaire de juin 1907. Mais, il s'agissait d'une proclamation de principe qui, dans l'esprit de la majorité de ceux qui la votèrent, pouvait éventuellement donner lieu à un début d'application, mais qui ne signifiait aucunement que le socialisme devait s'associer à la colonisation.

Le député Antoine Delporte dut même retirer l'ordre du jour qu'il présenta au congrès annuel d'avril 1908 et dans lequel il priait les mandataires socialistes d'appuyer un projet d'internationalisation que déposerait éventuellement Denis. Pour sa part, Denis chercha à promouvoir sa solution. Il suggéra à Louis Bertrand, qui l'approuvait, de proposer à la Commission des XVII la convocation d'une nouvelle conférence des puissances signataires de l'Acte de Berlin⁴⁵. Par ailleurs, le jour même du

45. *Le Peuple*, 12 novembre 1908.

vote sur l'annexion, il déposa une proposition de loi en ce sens. Mais, il attendit pour y donner suite que le congrès extraordinaire de décembre 1908 voulût bien marquer son approbation. Tout au plus, le Congrès répondit-il à son appel pour que *«l'effort d'internationalisation soit au premier plan»* en conseillant aux parlementaires socialistes d'œuvrer pour *«le développement du contrôle international»*.

Quoique sa solution fût différente dans ses modalités de celle d'Henri La Fontaine, Denis considérait comme ce dernier que la Belgique pouvait légitimement retirer des avantages de la colonisation. Seulement, l'attention particulière qu'il accordait à la civilisation l'incitait à chercher une solution susceptible *«de conjurer les charges financières auxquelles nous pourrions être entraînés par solidarité avec les noirs. Dépasant nos ressources, elles feraient reculer dans l'avenir plus ou moins lointain des réformes impérieuses en Belgique»*. Dans cette optique, la thèse de l'internationalisation pouvait très facilement devenir un alibi. C'était le cas pour Edouard Anseele : le député gantois saluait avec enthousiasme cette solution. Elle supprimait le danger de guerre qui naissait des rivalités coloniales des puissances impérialistes. *«Tous ces pays seront engagés, les capitaux afflueront en plus grande quantité ; la sécurité des capitaux et des vies engagés grandira et la direction de la colonie sera meilleure avec plus de rendement pour chacun»*, expliqua-t-il au congrès de juin 1907. Même les indigènes y trouveraient leur compte, *«les congolais auront dans tous les parlements des voix de réformateurs qui s'élèveront pour eux»*, *«toutes les minorités socialistes et démocrates feront une immense clameur qui fera résilier les abus et les atrocités»*. Ceci dit, Anseele semble dire : *«Je me fiche du Congo»*, remarqua Emile Vandervelde. En effet, pour Anseele, même si le Parti ouvrier était *«maître de la situation (...) le Congo serait aussi loin de nos préoccupations qu'il l'est en fait matériellement... D'abord la question sociale chez nous»*. A la base de ce désintéressement se trouvait, ainsi que l'expliqua très franchement le député Louis Pépin, la conviction que *«la grande catégorie des Belges ne retireront rien, ni directement, ni indirectement, même si le Congo devenait une bonne affaire, de l'annexion du Congo. Dans ces conditions, que la colonie soit internationale, qu'elle soit française, au anglaise, pourvu que les puissances internationales se mettent d'accord pour y appliquer loyalement l'Acte de Berlin, pour nous Belges, nous en retirerions les mêmes profits sans en avoir toutes les charges»*, concluait le député de Mons⁴⁶.

46. Louis PEPIN dans *Le Journal de Charleroi*, 25 juillet 1908.

Les irréductibles

Dans le large éventail des positions socialistes sur la question coloniale, la tendance Anseele-Pépin se situait à l'extrême limite de l'adhésion nuancée à une quelconque forme de colonisation. Au-delà se rencontraient les irréductibles de l'anticolonialisme socialiste, ceux qui n'établissaient pas de distinction entre la colonisation et son contenu capitaliste, ceux qui, comme de Brouckère, se refusaient à rechercher «*s'il y aura encore une colonisation en régime collectiviste (...)*». «*Je ne m'occupe que de la colonisation aujourd'hui*» disait à ce propos Louis de Brouckère au congrès de 1907. Ces intransigeants, qui ne formaient pas un groupe homogène, ne constituaient pas nécessairement la majorité même au sein du Congrès⁴⁷. Leurs ordres du jour, catégoriques et tranchants, ne furent pas adoptés. Après les avoir défendus, ils se ralliaient aux propositions de compromis. L'attitude d'Eugène Hins au congrès extraordinaire de juin 1907 est caractéristique de cette tactique. Comme de Brouckère, il déposa un amendement à la résolution d'Emile Vandervelde, qui invitait d'une manière pressante et impérative, «*les députés socialistes à voter 'non' au vote final sur la reprise*», mais il finit par appuyer le texte plus modéré de Louis de Brouckère qui signalait tout au plus que les mandataires en ne votant pas contre la reprise iraient à l'encontre des principes. De même, au congrès extraordinaire de décembre 1908, Léon Colleaux ne réussit pas à faire admettre sa résolution courte et brève, qui, sans concession, condamnait «*toute immixtion dans la politique coloniale*». Se refusant à tenter l'épreuve de force qui aurait permis de mesurer l'importance de la tendance radicale dans le parti, Colleaux se rallia finalement à la résolution de compromis. Ceci dit, la pression des irréductibles fut déterminante. Les congrès extraordinaires furent convoqués à leur initiative, ce fut leur recours contre les hésitations qui se manifestaient au sein du groupe parlementaire. Les députés qui les appuyaient se retranchaient derrière eux. Cela est très net en ce qui concerne le premier congrès extraordinaire réclamé par l'assemblée fédérale de Charleroi, le 13 janvier 1907. Elle se réunit après le débat parlementaire de novembre-décembre 1906 et elle entendit le sénateur Libioule faire état de son malaise : «*J'ai déjà exprimé l'avis que*

47. Lors de l'assemblée de la fédération bruxelloise (voir le compte-rendu dans *Le Peuple*, 19 décembre 1908), Camille Huysmans souligna l'aspect minoritaire de ce courant : «*Il n'y a plus en ce moment de question Vandervelde. Il semble plutôt qu'il y ait une question Hubin-Volkaert... Il est curieux que ce soit Volkaert qui se mette aujourd'hui en dehors de ces résolutions (auxquelles Vandervelde s'était rallié) en combattant toute intervention au Congo*». Pour sa part, Camille Huysmans se trouva dans une position délicate dans la question congolaise : député suppléant d'Emile Vandervelde, il ne voulait pas peser sur sa conscience.

le Parti ouvrier devait être consulté et j'ai accentué la note de défiance en affirmant que dans notre arrondissement j'avais eu le sentiment d'une désapprobation de toute politique coloniale de la part des masses ouvrières belges. Je ne crois pas m'être trompé». Quant au député Jules Destrée dont l'autorité était considérable sur les socialistes wallons, ceux du Hainaut en particulier, il expliqua à l'assemblée, évoquant l'effet dissolvant des propos de Vandervelde, qu'il n'appartenait pas «à un homme, fût-il le plus éminent par son éloquence, son savoir, son autorité, de prendre une décision sur une question de telle importance sans avoir consulté le Parti»⁴⁸.

Ces intransigeants furent en permanence sur la défensive. Ils ne se définissaient qu'en opposition aux thèses des «coloniaux». S'ils abordaient le problème colonial, c'était pour contester que la colonisation offrît à la Belgique les meilleures possibilités d'expansion commerciale et humaine. Leur analyse du phénomène colonial était rudimentaire. Elle tenait, comme chez Destrée, dans l'affirmation «qu'il n'y a pas de politique coloniale sans atrocités, la colonisation c'est le vol en grand, c'est l'oppression systématique». Pour le reste, ils s'attachaient surtout à souligner ses conséquences pour la Belgique. Ils parlaient volontiers du «traquenard» congolais, de «l'engrenage» de dépenses et de responsabilités. Toujours, ils en appelaient à l'intérêt réformiste de la classe ouvrière. «Vous ne pouvez aux nègres du Congo sacrifier les nègres du prolétariat belge qui réclament des réformes et pour qui on n'a pas d'argent», avertissait Léon Colleaux. En ce sens, Eugène Hins proclamait «avant tout le bien du pays». Vandervelde s'indignait de tels propos. «Vous n'avez pour (les noirs) qu'une sympathie abstraite, vous ne sentez pas, vous n'éprouvez pas leur misère». Mais ils ne se laissaient pas démonter. «On essaie de nous faire accroire à une colonisation internationale idéale faite dans l'intérêt des nègres. C'est une dérision», répliquait Louis de Brouckère. Quant au député de Huy, Georges Hubin, l'un des rares parlementaires à exprimer les positions des «irréductibles», il contestait que «la colonisation fût synonyme de civilisation». Pour lui, «la colonisation, c'est une race dite supérieure, parce qu'elle est armée, allant sur le sol d'une race dite inférieure parce qu'elle est désarmée, établir des institutions correspondant à la mentalité des envahisseurs, et non à la mentalité des autochtones». Ce que veulent les noirs, «c'est d'être débarrassés de nous. Qu'on leur fiche la paix».

Ces irréductibles reconnaissaient pourtant qu'il y avait le point de vue de solidarité humaine, mais ils doutaient que la politique coloniale réformis-

48. Cf. le compte rendu dans *Le Journal de Charleroi*, 15 janvier 1907.

te pût le satisfaire. Les indigènes, déclarait Hubin, «*devront trouver en eux-mêmes la force de se débarrasser de nous. Nous n'avons pas la qualité pour les émanciper*». Quant à Vincent Volckaert, membre du bureau du Conseil général et dirigeant syndicaliste des peintres bruxellois, il adaptait à la situation coloniale la proclamation fameuse que «*l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre du travailleur et non du capitaliste*». Au surplus, les réformes seraient d'une efficacité douteuse. La «*parlementarisation*» du Congo, si chère à Vandervelde ? Mais, objectait Eugène Hins, «*nous voyons (le régime constitutionnel) fonctionner en Belgique où une majorité nous dupe et nous opprime. On duperait et on opprimerait les noirs*». Les dépenses en faveur des noirs ? Mais, répliquait François Paul, délégué des carriers de Sprimont, ne serait-il pas «*naïf ou dupe qui croirait que l'argent que les capitalistes nous demanderaient pour le Congo irait à l'amélioration du sort des indigènes. L'argent belge au Congo servira à instaurer le régime capitaliste... Que pouvons-nous attendre d'un gouvernement clérical ou bourgeois sinon l'instauration du régime capitaliste, c'est-à-dire l'assujettissement des noirs*».

Certes, ces irréductibles de l'anticolonialisme se rallièrent à la résolution Denis sur la colonisation internationale, au congrès extraordinaire de juin 1907. Mais, ce vote avait peu de signification. La question n'était pas à l'agenda : il s'agissait de l'affirmation d'un principe dont l'application ne pouvait pas être immédiate. Par contre, lorsque ses promoteurs tentèrent de lui donner une résonance concrète, les irréductibles réagirent. En particulier, Colleaux répliqua que «*l'internationalisation du Congo est un vol collectif qui doit être écarté lui aussi*». Et *Le Peuple*, dont Louis de Brouckère était le directeur, regretta ce vote : «*Le POB pour être logique aurait dû opter pour l'abandon pur et simple et non pour l'internationalisation*»⁴⁹. En rompant tout lien avec le Congo, la Belgique favoriserait l'internationalisation puisque Léopold II serait livré dans ce cas aux puissances signataires de l'Acte de Bertin. Selon de Brouckère, la colonisation internationale constituait une transaction, mais, en aucune manière, le socialisme ne pouvait être impliqué par cette solution dans la colonisation. Les principes s'y opposaient.

Dans le cas du parti, ce n'était pas certain. Emile Vandervelde faisait remarquer que le seul principe qui commandât l'attitude du parti était sa déclaration statutaire, qu'il était le représentant de tous les opprimés sans distinction de race. Louis de Brouckère entreprit de démontrer le contraire. Mais, il le fit tardivement, après l'annexion du Congo. Il publia

49. «L'internationalisation du Congo», éditorial dans *Le Peuple*, 16 mars 1907.

dans *Le Peuple* du 15 novembre au 20 décembre une série de 7 articles de doctrine «*contre la politique coloniale*». C'était en quelque sorte sa réponse aux *Lettres du Congo* de Vandervelde. Il s'adressait en particulier à «*ces résignés de la politique coloniale*», «*ces socialistes qui ne sont pas irréductiblement hostiles à la domination d'un peuple soi-disant civilisé sur les populations soi-disant inférieures*». Son but était de démontrer «*une fois de plus, pourquoi le socialisme belge est aujourd'hui comme hier, l'adversaire irréductible, l'adversaire agissant du colonialisme, d'accord en cela avec le socialisme international*». Sa démonstration était avant tout économique ; elle développait la thèse que «*la colonisation ne marque pas un développement, un progrès du capitalisme, mais une des manifestations les plus graves de la maladie dont il souffre et qui le conduit au tombeau. Protectionnisme, militarisme, impérialisme et colonialisme sont des symptômes de la décrépitude d'une classe qui, incapable de diriger plus longtemps la production, devient pillarde et parasite, nuisible sans compensation comme la noblesse de cour à la veille de la révolution*» française. Montrant d'abord que la colonisation moderne est lourde de conséquences pour le peuple de la métropole, car elle entraîne l'augmentation des impôts et la réduction des dépenses sociales, de Brouckère établit une distinction entre la colonisation d'ancien régime, le Congo léopoldien, et celle moderne, qu'instituera la Belgique coloniale. La seconde est le prolongement nécessaire de la première, car le pillage systématique, pur et simple de la colonie et l'exploitation brutale des populations indigènes ne peuvent perdurer. «*Il faut bien à la longue que l'on accorde quelques garanties aux populations, ne fût-ce que pour éviter la destruction des travailleurs sans lesquels le pays serait inexploitable, ou leur fuite dans les forêts*». Par ailleurs, la résistance naissante des populations indigènes recourant aux armes des colonisateurs et les rivalités coloniales entre les puissances impérialistes accroissent le fardeau des charges de la colonisation. De Brouckère insistait tout spécialement sur «*le danger militariste*» : «*la colonisation est une cause permanente de guerre. Elle devient de plus en plus la cause principale de la guerre. C'est pour la colonisation et par elle que le monde gémit sous le poids des armements et que 'la paix armée' menace de mener nos démocraties à la banqueroute économique et à la tyrannie politique*».

Devant cet accroissement des dépenses nécessitées par la colonisation moderne, la bourgeoisie coloniale recourt à l'intervention de l'Etat. Des réformes sont introduites, mais «*l'exploitation ne cesse pas pour cela, mais elle prend un autre caractère. On vole toujours à l'indigène sa force de travail sous quelque forme hypocrite ou cynique, mais on ménage davantage le sol ou les richesses naturelles*». Pour le reste, «*le Parlement est admis à l'honneur de solder la facture*». Les colonialistes

«pillaient autrefois les indigènes seuls, ils pillent maintenant les indigènes et les budgets et ils échappent en outre à la responsabilité». De Brouckère s'empressait de tirer la leçon politique de l'annexion du Congo. *«Que les intérêts d'un si petit groupe d'agioteurs (les seuls bénéficiaires de l'annexion) aient pu triompher devant le Parlement de ceux du peuple entier est une chose qu'il convient de méditer. Elle nous montre qu'en régime capitaliste, les grandes puissances d'argent disposent seules malgré les formes constitutionnelles de la réalité du pouvoir».*

Ceci dit, poursuivait Louis de Brouckère, le colonialisme ne constitue pas une étape progressive du capitalisme : l'exemple du Japon prouve que la colonisation ne sera pas nécessaire pour passer de *«la barbarie au socialisme»*. La colonisation est, au contraire, une forme de sa dégénérescence. A ce stade, *«il combine la technique moderne avec les formes anciennes de l'asservissement des travailleurs. C'est au sens propre des termes un capitalisme féodal et despotique. Il n'annonce pas le socialisme prochain, il réalise au contraire dans les centres où il s'établit un servage moderne qui constitue une menace permanente pour tout l'ensemble du prolétariat, car rien n'est contagieux comme la tyrannie, et les patrons qui disposeront en Afrique d'une main-d'œuvre corvéable à merci seront plus forts pour lutter contre leurs travailleurs dans le reste du monde et les soumettre à un joug plus pesant. L'un des plus grands dangers de l'oppression des noirs, c'est qu'elle prépare et facilite l'oppression des blancs».*

Ces articles conféraient aux controverses coloniales dans le Parti ouvrier une dimension idéologique qu'elles avaient à peine aperçue au moment de leur plus grande acuité. Avec Louis de Brouckère, la question coloniale s'insérait dans la lutte des classes, elle en devenait une donnée, voire la donnée fondamentale. Mais, ces articles restaient dans la manière de leur auteur, ils ne débouchaient pas sur une dynamique de l'action anticolonialiste ; ils n'offraient pas un programme d'action. C'était la matière d'un cours que Louis de Brouckère donna durant l'hiver 1908-1909 – et auquel il songeait depuis la campagne électorale – à l'école socialiste du dimanche que le Conseil général venait de créer pour quelques jeunes cadres du parti. C'est que Louis de Brouckère n'était pas à proprement parler un homme politique. Comme Vandervelde, Destrée et d'autres jeunes intellectuels bourgeois ralliés au socialisme quelque quinze ou vingt ans auparavant, il occupait d'importantes fonctions dans le parti : il était membre du Conseil général, de son bureau, et directeur du *Peuple* ; mais son action personnelle, de Brouckère la concevait à la manière d'un intellectuel au service de la classe ouvrière. Influencé par les idées de Jules Guesde alors que, étudiant à l'Université de Bruxelles, il militait avec Léon Meysmans, au cercle des étudiants

socialistes, de Brouckère faisait figure maintenant de théoricien, et, trait encore plus original dans le socialisme belge, de théoricien marxiste. Il était au plus haut point soucieux d'élever l'instinct de classe qui avait présidé à l'érection du mouvement socialiste au niveau de la conscience de classe. Dans cette éducation socialiste et marxiste de la classe ouvrière, de Brouckère découvrait l'assurance de l'action indépendante et révolutionnaire du parti ouvrier. En ce sens, le théoricien marxiste représentait l'option révolutionnaire dans ce parti où sous l'emprise du pragmatisme, le réformisme connaissait un essor sans précédent.

Dans la question coloniale, ce réformisme s'exprima dans toute sa variété. Il y eut le réformisme de type «révisionniste» dont Terwagne s'était fait le porte-parole ; pour celui-ci, le socialisme liait le sort de la classe ouvrière à l'expansion coloniale du capitalisme. Il y eut le réformisme humanitaire dont Emile Vandervelde et Hector Denis représentaient, chacun à leur manière, une facette : que ce fut dans le cadre des institutions parlementaires ou dans le cadre international, le socialisme fondait ses espérances indigénophiles sur les possibilités réformatrices du capitalisme colonial. Il y eut encore le réformisme qu'on pourrait qualifier de «cartiériste» avant la lettre : le socialisme pressentant dans le phénomène colonial un danger pour la politique sociale, concluait au repli de la classe ouvrière. A travers ces tendances diverses qui s'interpénétraient, la dominante fut plutôt cette dernière : le secrétaire permanent du Conseil général exprima très certainement le sentiment profond du Parti, lorsque, sous les vifs applaudissements des délégués, il proclama, au congrès annuel d'avril 1908 : *«avant de songer à la libération des nègres, que rien ne porte entrave aux réformes sociales que les nègres du prolétariat belges attendent»*. Et un tract électoral du Parti expliquait, à *«ces nègres blancs»*, que *«l'enjeu de la lutte, vous le savez, c'est votre pain, c'est la conservation de la vie et de la santé de vos enfants que l'ogre capitaliste menace par la reprise du Congo»*.

Le paradoxe du Parti ouvrier fut de découvrir les vertus de l'opposition systématique au régime capitaliste pour justifier ses craintes devant le phénomène colonial. L'intervention de Louis de Brouckère, qui témoignait de l'inquiétude du théoricien devant la pénétration du colonialisme dans le socialisme, eut l'avantage de fonder ses craintes sur une critique de la nature capitaliste du colonialisme. Mais que, ce faisant, le directeur du *Peuple* s'opposât au chef du groupe parlementaire, le fait avait valeur de symbole. Il consacrait la dissociation croissante entre la pensée et l'action du socialisme belge. Il recelait l'avenir de l'anticolonialisme socialiste.

L e c t u r e s

Le dilemme israélien
Un débat entre
Juifs de gauche
Lettres de Marcel Liebman
et Ralph Miliband

sélection, introduction
et épilogue de GILBERT ACHCAR

Editions Page deux et
Fondation Marcel Liebman,
Lausanne, 2006. 12 euros

Il y a cette année vingt ans que Marcel Liebman nous a quittés, et la Fondation qui porte son nom et perpétue son œuvre et son combat nous livre à cette occasion ce premier hommage : la correspondance inquiète de deux amis entre le 28 mai et le 4 juillet 1967. Cet échange de lettres couvre ainsi la période d'extrême tension internationale qui précède la Guerre des Six Jours (5-10 juin) et se prolonge quelques semaines après sa conclusion.

On mesure mieux aujourd'hui combien ce tournant qui inaugure l'ère encore inachevée d'occupation de la Cisjordanie et de Gaza – puisque la restitution du Sinâï fera partie d'une paix séparée avec l'Égypte – allait

peser sur les relations israélo-palestiniennes, déterminer l'évolution des deux parties en conflit et obscurcir le climat international. Dix ans après la fin de cette guerre-éclair, les sionistes radicaux qui n'avaient jamais abandonné le projet du Grand Israël parvenaient au pouvoir ; la politique de colonisation allait peupler les territoires occupés d'autant de Juifs, le plus souvent religieux et fanatisés, que le pays tout entier en comptait en 1939.

Avec ce recul historique de près de quarante ans, le débat intellectuel des deux amis révèle moins les divergences que la lucidité des appréciations partagées. Marcel Liebman, le plus jeune – il est né en 1929, son correspondant en 1924 – apparaît comme le plus intransigent des deux et le plus attaché aux principes qu'il aurait aimé voir se concrétiser par la création en Palestine d'un Etat laïque et démocratique de deux peuples ; Ralph Miliband, comme le plus réaliste et le plus lucide sur les sombres perspectives de règlement à venir.

Dans un projet de lettre non envoyée, mais dont les idées sont évoquées dans l'ensemble de sa correspondance, Miliband résume ainsi

ce qui le sépare du radicalisme de l'auteur de *Né Juif* et de remarquables études sur les mouvement socialiste et communiste :

«Supposons donc que les Israéliens aient atteint un objectif valable, c'est-à-dire l'écartement d'une menace militaire directe. Il ne peut être question d'entériner les immondes déclarations de Dayan et autres, ni d'accepter les prétentions territoriales israéliennes. Mais il ne peut également être question de revenir tout simplement au statu quo ante. C'est-à-dire qu'il faut la reconnaissance de l'Etat israélien, avec réintégration d'une partie des réfugiés et compensation aux autres. Nous revenons donc à la discussion antérieure, dans des conditions politiques plus difficiles, mais dans une situation où la survivance de l'Etat israélien n'est plus en cause, du moins pour un laps de temps assez long. C'est-à-dire à mon avis que le point de vue socialiste demande une opposition formelle aux prétentions israéliennes, une condamnation absolue de leurs agissements envers les réfugiés, etc. Mais non pas une acceptation du refus arabe de reconnaître l'Etat» (p. 72).

On sait combien, et à quel prix, Marcel Liebman a payé de sa personne pour tisser en Europe des liens judéo-palestiniens de nature à rapprocher les points de vue des belligérants. Les interlocuteurs arabes, Naïm Khader ou Issam Sartouï, victimes du terrorisme palestinien, payèrent ces efforts de leur vie. Quatre ans avant sa mort, Marcel Liebman visita

pour la première fois Israël, y mesura mieux le poids d'une peur entretenue qui, comme l'écrivit l'éditeur de ce petit livre, cimente véritablement cette société et la paralysie. Il faut en effet rendre hommage à Gilbert Achcar, enseignant libanais à l'Université de Paris-8, qui a encadré ces lettres d'une introduction et d'un épilogue excellents. Pour sa part, Ralph Miliband, critique impitoyable des faiblesses du travaillisme britannique, est resté jusqu'à sa mort en 1994, un militant politique engagé et un défenseur conséquent des droits bafoués du peuple palestinien.

Jacques Aron

Profession de foi Pour l'honneur de la politique

CHARLES FITERMAN

Ed. du Seuil, Paris, 2005, 362 pp.

Profession de foi de Charles Fiterman est une belle autobiographie et un livre extrêmement intéressant.

Dans les milieux de gauche, on se souvient que Charles Fiterman fut un des quatre ministres communistes de l'équipe Pierre Mauroy, sous Mitterrand. Ministre d'Etat et ministre des Transports, il a rempli sa mission pendant trois ans

(1981/1984) avec sérieux et audace, révélant une capacité de vision à long terme, tissant l'image d'un homme intègre et d'un communiste ouvert, pratiquant un style de relations à la fois fermes et très courtoises.

On sait moins ce qui a précédé cette étape : une enfance très bousculée – fils d'immigrés juifs polonais, père déporté et mort à Auschwitz, Charles enfant caché, mère commerçante ambulante – puis une jeunesse d'ouvrier électricien, très tôt politisé. Le récit de ces années dures, de ses découvertes, de son ascension au sein du PCF, depuis la section locale à Saint-Etienne où il est né jusqu'au Bureau politique, est attachant. Cette carrière correspond à un parcours idéal de militant prolétarien selon les partis communistes. Militant prolétarien, mais très méfiant envers l'ouvriérisme, ce qui était rare. Charles Fiterman raconte ce parcours avec pudeur – pas trace de vie privée, si ce n'est un mot pour évoquer *«l'épouse»*, un fils, plus tard un petit-fils. Parmi les femmes et les hommes rencontrés sur sa route, il distingue des personnalités de divers bords auxquels il rend hommage pour leur générosité, leur intelligence, leur culture, leur courage. Peu de condamnations – on y reviendra – mais des signes marquant la distance, par exemple à l'égard d'un ancien patron, de Laurent Fabius, de Roland Leroy...

Fiterman se veut mesuré. D'une certaine manière, il revêt l'habit du sage et ne craint pas des propos parfois du genre pompier. D'Alfred de Musset à Coluche, il affectionne les citations...

L'essentiel est ailleurs, bien évidemment.

Ailleurs, c'est l'évolution de l'homme au travers de ses expériences de dirigeant et de ministre. Ce sont en particulier ses rapports avec Georges Marchais, secrétaire-général du PCF, dont il est devenu le collaborateur immédiat, après avoir joué ce rôle auprès de Waldeck Rochet, son prédécesseur. Ce sont, parallèlement, ses rencontres dans les pays du *«socialisme réel»* et les réflexions de plus en plus cruelles (à quel moment ?) que suscitent ces rencontres.

Au cours de cette évolution, des divergences entre Fiterman et Marchais se précisent, la tension monte, des options fondamentales les opposent au sein (ou en marge) du Comité central et en 1994, l'ancien ministre et collaborateur n°1 de Marchais décide de ne pas poursuivre son cheminement au PCF. Quatre ans plus tard, il adhère au Parti socialiste. *«Une adhésion les yeux ouverts»*. Il est actuellement maire d'un village méridional appelé Tavernes.

Rien de tout cela n'a été facile.

En dépit d'une longue période de réflexion, d'échanges de vues nom-

breux, de discussions approfondies, Charles Fiterman reste un homme profondément traumatisé, un homme blessé. La politique des communistes français, celle de l'URSS ont échoué. «*Le projet communiste dans son ensemble a connu un extraordinaire échec*». A diverses reprises, il évoque cet échec. Incontestable, certes, mais tout a-t-il échoué ? Assez curieusement, l'identification PCF/URSS reste entière, même *post mortem*. Charles Fiterman n'était cependant pas un homme seul. D'autres militants, à divers niveaux, ont partagé ses doutes et/ou ses inquiétudes. L'épisode «*Jeannette Vermeersch*» en 1953-54 (où, sur une question politique essentielle, une direction départementale du PCF tient tête à la veuve de Thorez) est très significatif à cet égard. Certes, dans la culture PCF, l'autorité du secrétaire-général ne se discute pas : «*il a toujours raison*», «*on ne gagne jamais contre le 5-g*», observe Ch. Fiterman.

A aucun moment, il ne s'interroge sur le cours qu'aurait suivi le PCF si Waldeck Rochet avait vécu plus longtemps. La dévotion des communistes français au modèle soviétique était-elle donc inaltérable par nature ? Les communistes italiens ont su s'en distancer très tôt et persévérer dans ce choix. Sans doute cela n'a-t-il pas suffi à leur éviter des échecs... Ceux-ci me paraissent cependant moins accablants.

Fiterman ne balaye pas septante-cinq années de soviétisme du revers de la main. Pas plus qu'il ne conteste les conquêtes politiques et sociales auxquelles a contribué le PCF, lui compris. Mais on reste sur sa faim d'une analyse approfondie.

C'est à un congrès en 1976 que la perspective d'une «*voie française au socialisme*» (ouverte par Maurice Thorez et refermée pour cause de guerre froide) refait surface et se fait clairement entendre. Cependant, la solidarité avec l'Union soviétique n'est pas mise en cause. Elle devait faire obstacle à la concrétisation de la dite voie française. Le spectacle affligeant de la gestion Ceausescu, du maintien au pouvoir à Moscou de vieillards impotents, d'un certain dogmatisme est-allemand, tout cela heurte Fiterman. Et surtout, le style de Marchais, son autoritarisme, ses «*faux pas*», ses coups de gueule désastreux ne permettront pas à Fiterman de rester à son poste.

Echaudé, il élabore des projets de rénovation politique qu'il estime relever de «*l'utopie soutenable*». «*Il y a*, écrit-il (p. 276), *place pour des utopies non ignorantes des réalités humaines, non inscrites dans l'éternité, qui visent à résoudre les problèmes d'une époque sans hypothéquer la liberté de choix et la vie des générations futures*». Et de citer la fin de l'*apartheid*, voulue par Mandela. Superbe référen-

ce, mais qui indique aussi les limites de l'utopie.

«L'échec du socialisme réel ne valide pas le capitalisme réel», écrit-il. Mais son projet ne vise pas explicitement à délégitimer le capitalisme, comme le souhaitent certains altermondialistes. Dans le projet de Fiterman, dont le parti socialiste serait le moteur, il s'agit d'avancer ensemble (avec les autres forces de gauche) vers une société dont les logiques dominantes ne seront plus celles qui prévalent en ce moment. L'utopie de Fiterman, c'est finalement, de «développer une culture démocratique de l'intérêt général».

C'est ambitieux et très abstrait. Est-ce de nature à mettre en mouvement les populations du Nord et du Sud ? Il semble le croire. Il pense que sur cette base, «l'espérance peut être reconstruite». On peut se demander si l'espérance de voir le capitalisme amendé, modulé, humanisé n'est pas devenue extrêmement ténue, après plus d'un siècle d'efforts dans ce sens.

Rosine Lewin

Mémoires pour mon pays

WILFRIED MARTENS

Ed. Racine, 460 pp.

Le *curriculum vitae* de Wilfried Martens est exemplaire et glorieux.

Né dans la famille nombreuse et pauvre d'un agriculteur de Flandre orientale, bon élève de l'École des sœurs de la Congrégation de Marie puis boursier à la KUL, militant du Mouvement flamand, député, il a conduit huit gouvernements belges, présidé le CVP et préside encore à septante ans, le Parti populaire européen, numériquement le plus important du Parlement de l'Union.

Les *Mémoires pour mon pays* que publient les Editions Racine témoignent abondamment (460 pages en français via une synthèse de Guy Daloze, le double en version originale néerlandaise) de ses succès et des obstacles qu'il a rencontrés. Le texte respire l'autosatisfaction et on ne s'étonnera pas : qui pourrait faire mieux que Wilfried Martens ? Son parcours démontre que même un petit garçon né obscur et chétif peut accéder au statut d'homme d'Etat et à la notoriété internationale... à condition d'être très doué, très assidu (à la messe et aux cours), acharné au travail, tenace dans ses engagements

politiques. S'il a pu paraître dérangeant voire inquiétant pour le pouvoir lors de ses activités d'étudiant flammingant, celles-ci ont révélé ses talents de tacticien. Et presque aussitôt, il a été intégré au pouvoir.

Son parcours est globalement rectiligne, même si le décor de l'action de WM s'est déplacé en de multiples lieux... On retrouve intactes tout au long de ces *Mémoires* des fidélités-clés : défense de la religion, défense de la Flandre, défense du CVP, défense de la monarchie, combat pour un fédéralisme «*d'union*», combat pour une Europe «*équilibrée*».

J'ai été frappée par le caractère intime de ses relations avec Baudouin, qui aura été pour Wilfried Martens «*une âme sœur*».

S'impose à ce propos de rappeler l'épisode du refus par Baudouin en mars 1990 de signer la loi, dûment votée par les deux Chambres, autorisant sous certaines conditions une interruption de grossesse.

En vertu d'une disposition du Code pénal datant de 1863, de nombreux procès étaient intentés à des femmes, des médecins, des infirmières «*complices*» d'interruptions de grossesse. L'arrestation en 1973 du D^r Willy Peers, gynécologue à la maternité provinciale de Namur, suscite des protestations massives, englobant des chrétiens dont le chanoine De Loch sera

la figure emblématique. En dépit des interdictions des évêques, le mot d'ordre «*Les femmes décident*» gagne du terrain. Le clivage Eglise/laïcité est grignoté... C'est ainsi qu'après des débats parfois tortueux autour de la proposition de loi Lallemand-Michielsen, une majorité de *oui* avait enfin pu être dégagée au Parlement. Encore fallait-il, pour que la loi soit promulguée, qu'elle soit signée par le chef de l'Etat. Dans une lettre au Premier ministre Wilfried Martens, datée du 30 mars 90, Baudouin s'y refuse, invoquant son droit à l'objection de conscience.

Inspiré dit-il par un ouvrage de Jean Stengers, le Premier ministre invente alors le stratagème d'une très brève (36 heures) «*impossibilité de régner*» du roi. Cette ubuesque vacuité de pouvoir allait permettre au roi d'avoir bonne conscience. Tenant lieu de sceau royal, tous les membres du gouvernement Martens – dont plusieurs étaient opposés à la loi – signèrent le texte. Après quoi, il redevint possible pour Baudouin de régner.

L'ingénierie politique n'a pas encore fait mieux.

Ce qui était en jeu, c'était la survie de la monarchie : la mise à l'écart temporaire du roi, «*moment historique*» en même temps qu'expédient grotesque, allait assurer la validité de la loi en respectant les convictions religieuses et éthiques de Baudouin. Au prix d'une ingérence du chef de l'Etat dans les

responsabilités de l'Exécutif. Au prix aussi de l'exaltation d'UNE conscience au détriment des autres.

«J'étais et je reste un adversaire résolu de l'avortement à la demande. Il me semble que mener une vie libertine, ne pas utiliser de préservatifs et recourir ensuite à l'avortement est une attitude indigne d'un être humain». Wilfried Martens écrit cela dans ses *Mémoires* (pp. 187-188). Belle âme, grand humaniste, il ose présenter dans ces termes caricaturaux les enjeux de la loi de 1990, totalement étrangère au libertinage et alors que son parti a longtemps fait barrage à la diffusion de préservatifs !

L'ancien Premier ministre rend un long hommage à la manière dont Baudouin a assumé pendant quarante-trois ans son rôle de *«garant de la Constitution»*. Il écrit (p. 414) : *«Les interventions du Palais étaient discrètes mais toujours utiles. En tant que Premier ministre, j'ai régulièrement éprouvé le besoin de faire connaître au Souverain mes idées, mes espoirs et les questions personnelles que je me posais (...). je ne suis pas structuraliste. Pour moi, l'histoire est faite par des hommes et non par des techniques programmées. Dans le cadre des règles constitutionnelles strictes qui régissent la fonction royale, le roi Baudouin possédait un don extraordinaire de sympathie, avec le souci de toute la société et en particulier de ceux qui font l'effort de s'y investir...»*

Peu importe avec quel structuraliste WM. fait mine de polémiquer. Mais

«de souci de toute la société» que le mémorialiste prête au roi fera grincer des dents (ou sourire), toutes celles et tous ceux à qui Baudouin tournait le dos, au nom de sa conscience. Au Parlement, toutes celles-là et tous ceux-là représentaient la majorité. En rue, pendant quelque trente années ils s'étaient investis dans le combat pour passer d'une politique répressive et archaïque à une reconnaissance (encore incomplète) du droit des femmes à décider d'être ou non mères. Aux yeux du roi, ce n'était pas le bon investissement...

Voici un autre aspect du savoir-faire de Wilfried Martens, cette fois au sommet du Parti populaire européen. Nous sommes en 1994. Après les élections au Parlement européen, le groupe du PPE compte 157 membres, contre 198 socialistes et 43 libéraux. *«Au sein de notre groupe, observe Martens, notre délégation italienne avait été laminée à la suite de l'implosion de la Democrazia cristiana... naguère pilier du PPE (...) Les chrétiens démocrates figuraient parmi les fondateurs du parti, formaient la deuxième délégation en importance de notre groupe et ses dirigeants avaient traditionnellement joué un rôle d'avant-plan dans l'intégration européenne».* Mais les défaites se succédèrent bientôt, des dirigeants de la DC furent arrêtés, bref le navire coulait... Le successeur direct de *Democrazia cristiana* fut le *Partito popolare italiano*, né au début de 1994, et auquel Martens prête une

filiation avec le Parti populaire de *don Sturzo*. Puis se constitua un *Centro cristiano democratico*, situé «plus à droite». Un accord fut laborieusement conclu entre ces deux formations en juin 1995, sans beaucoup d'optimisme, il est vrai. Car le personnage de Berlusconi se pointe déjà à l'horizon : le gros de l'électorat chrétien démocrate a en effet voté pour *Forza Italia*. Or, note W. Martens, Berlusconi lui-même constitue un obstacle, «en Italie aussi». Personne, dans le groupe du PPE, n'est prêt à faciliter un rapide rapprochement avec le *Cavaliere*, et Wilfried Martens pas plus que d'autres. Cela ne l'empêche pas de rencontrer Berlusconi dans sa maison de Milan en juillet 1994. Ce fut, dit-il, une entrevue privée, «une rencontre bon enfant...»

La prudence aura été de mise jusqu'à la fin de 1997. A ce moment, se dessine la perspective de voir se créer, à droite du PPE, un projet réunissant *Forza Italia* et les néo-gaullistes de Philippe Séguin. C'est une redoutable menace pour le PPE. Martens tente alors de mettre sur pied «une stratégie pour renforcer structurellement le PPE», de manière à englober *Forza Italia* et les néo-gaullistes... Avantage double : le PPE pourrait s'épanouir et le vide politique serait comblé en Italie.

Des conversations de haut niveau eurent lieu dans un bungalow de Helmut Kohl le 24 mars 1998.

Martens en reproduit les conclusions. Les principes fondateurs du PPE sont : «une vision chrétienne de l'homme, une doctrine européenne (l'Europe «communautaire» et le principe de subsidiarité) ainsi que l'économie sociale de marché». L'objectif est clairement défini : «le PPE doit rester la force décisive». Cela implique notamment d'envisager de nouvelles adhésions, de prévenir la création du parti Union pour l'Europe. A ces fins, les hôtes de Helmut Kohl conviennent d'encourager en Italie la formation d'un parti du centre pour garder avec eux les anciens électeurs de la DC. Si les europarlementaires de *Forza Italia* – en délégation nationale ou à titre individuel – sont disposés à entrer dans le groupe PPE, le groupe devra en décider à la majorité...

L'accord personnel et définitif de Berlusconi fut donné dans la villa du *Cavaliere* (à laquelle on accède par hélicoptère). Moins de trois mois plus tard, l'admission individuelle des élus de *Forza Italia* au PPE était votée à bulletins secrets, non sans remous. «Très rapidement, se rassure Martens, les élus de *Forza Italia* se montrèrent très constructifs et on vit s'établir d'excellentes relations professionnelles. En interne, il n'y eut jamais de problème dans le groupe. Mais, poursuit Martens, le monde continuait – à tort – d'assimiler *Forza Italia* à Berlusconi». Et de s'en prendre à cette occasion aux milieux francophones de Belgique, influencés par les Italiens

travaillant en Belgique. Comme si *Forza Italia* n'était pas réellement une création de Berlusconi, un instrument au service de son pouvoir...

C'est ainsi qu'au nom des «racines chrétiennes» de *Forza Italia*, et afin de présider le groupe le plus puissant du Parlement européen Wilfried Martens a contribué à asseoir l'autorité de Berlusconi.

Faut-il en conclure que Silvio Berlusconi – qui a n'a évité des procès retentissants que grâce à des abus de pouvoir, qui a dominé la télévision italienne à coup de corruption, qui a ridiculisé son pays sur la scène internationale – faut-il croire que ce personnage répond aux critères chers à Wilfried Martens «d'une vision chrétienne de l'homme» ?

RL.

Le Parti socialiste Un demi-siècle de bouversements

ROBERT FALONY

Ed. Luc Pire et PAC, 2006
283 pp. - 22 euros.

L'ouvrage a encore un deuxième sous-titre : *De Max Buset à Elio Di Rupo*, et ce dernier a fait don d'une

courte post-face, dans le ton des festivités du 120^e anniversaire du PS qui n'est pas précisément celui de l'ouvrage, mais est très révélatrice du niveau atteint aujourd'hui par un parti «social» et au demeurant encore plus à gauche que bien d'autres en Europe.

Le propos de l'auteur couvre la période 1954-1995 (avant la «consolidation stratégique» par Di Rupo, devenu président en 1999) et prend la forme d'une espèce de chronique en 68 courtes rubriques : l'ordre est globalement chronologique, avec quelques aménagements thématiques. Il s'agit d'une «contribution à l'histoire» du PS précise Robert Falony, qui se définit d'emblée comme «à la fois journaliste et militant», et signale aussi «le genre évité : celui des souvenirs personnels». Le style de l'homme tient aussi à ces quelques mots.

Le **journaliste** travailla au *Peuple* de 1953 à 1980, puis à *La Wallonie* jusque fin 1995 ; retraité, il collabora encore au *Matin*. Il a donc connu le temps où il y avait une presse d'opinion revendiquée, socialiste en l'occurrence, et son abandon progressif. Un bon indicateur en somme de l'évolution du PS lui-même, de ses renoncements. Mais en l'espèce on retiendra surtout que l'auteur fut un témoin privilégié, aux premières loges, invité qu'il était à une bonne partie des réunions des instances dirigeantes du parti. Les informations qu'ils synthétise sont de première main et de qualité.

Le **militant** est membre du PS depuis 1949 et il n'en dit guère plus. Ses engagements et ses analyses l'ont situé et le situent nettement à la gauche du parti. Au vu en outre de ses «mauvaises fréquentations», je lui ai posé la question de son adhésion au trotskisme, et il m'a autorisé à confirmer qu'il avait été membre «*de l'organisation*» pendant quelques années au tournant de 1950-60. D'un point de vue méthodologique, une brève «bio» politique aurait sans doute été éclairante.

Mais surtout, d'un point de vue politique, on comprend assez mal, et même de plus en plus mal ce que des hommes et femmes de gauche ont bien pu faire dans un PS qui l'était de moins en moins. Ils étaient nombreux, engagés sur de nombreux terrains (et pas trotskistes, tant pis), et leur énergie n'a jamais pu au mieux – Robert en donne de multiples exemples – qu'emporter l'une ou l'autre motion de congrès – quand il y avait encore des congrès et non des spectacles – motion oubliée en pratique dès le lendemain. Des historiens patentés ont déjà montré que le pro-

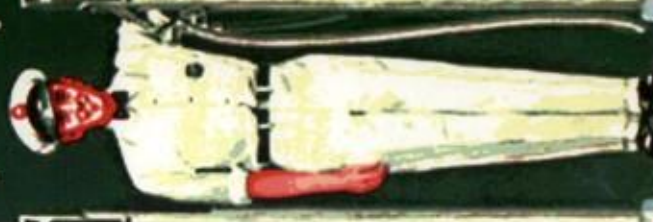
blème était ancien : la scission communiste des années 1920 échoua à entraîner la gauche du POB, et le succès du PC dans la résistance et la libération fut de courte durée. Qui serait-on pour donner des leçons de morale !? Mais le choix du moindre mal et du grand parti ne sort pas indemne de ce récapitulatif d'un demi-siècle.

Ce récapitulatif a évidemment le premier mérite d'exister. Il fera sans doute ouvrir des yeux ronds à ceux que, dans les années 2000, séduisent les discours de la «*refondation*» (suite des Ateliers du Progrès) et de la «*rénovation*» animés par Elio Di Rupo. Dans les années 50, le PS et la FGTB discutaient encore du contrôle public des secteurs de l'énergie et du crédit... Il va falloir beaucoup rénover pour retrouver le fil d'une alternative au capitalisme et sortir de la logique d'une simple gestion - généralement honnête - du «*social*», terreau de «*l'appareil*» dont Robert décrit la dérive politique par le menu.

Michel Godard

Les CM – numéros parus ces dernières années

- Femmes / histoire au tournant du siècle	191, août-sept. 1993
- Notre adieu au roi	192, nov.-décembre 1993
- Etre de gauche et maçon ?	193, février-mars 1994
- Positions matérialistes sur l'écrit	194, juin-juillet 1994
- Régions, régionalisme : conjuger le crépuscule industriel ?	195, août-septembre 1994
- Y a-t-il un économiste (socialiste) dans l'avion ?	196, décembre 1994
- Parcours dans le monde catholique <i>réédition</i>	197, février-mars 1995
- La droite existe. Et la gauche ?	198, mai 1995
- Notes d'Amérique latine	199, juillet-août 1995
- Dérives sécuritaires	200, nov.-décembre 1995
- Luxembourg, un échantillon d'Europe	201, avril-mai 1996
- <i>Numerus clausus</i> et enseignement	202, juin-juillet 1996
- Néolibéralismes, renouvellements régressifs et totalitarisme marchand	203, août-septembre 1996
- William Morris, un héritage rouge et vert et centenaire	204, nov.-décembre 1996
- Services publics: on brade?	205, avril-mai 1997
- Ce qui ne peut plus durer en Belgique	206, juin-juillet 1997
- De la Yougoslavie à la Belgique	207, octobre-nov. 1997
- L'Afrique nouvelle est-elle arrivée?	208, janvier-février 1998
- Chiapas dialogue pour la dignité	209, juin-juillet 1998
- 150 ans (et ½) après le manifeste	210, sept.-octobre 1998
- Bruxelles : mixité sociale en théorie, ...	211, déc.- janv. 1998-99
- Des sciences et des hommes	212, juin-juillet 1999
- Albert Marteaux 1886-1949	213, nov.-décembre 1999
- A l'Est, dix ans de recyclage des nomenklaturas	214, décembre 1999
- Casino planétaire	215, avril-mai 2000
- La prostitution : un droit de l'homme ?	216, juin-juillet 2000
- Fédéralisme - stop ou encore ?	217, oct.-nov. 2000
- Mal-être au travail	218, déc.-janvier 2000-01
- Casino planétaire - suite : résister	219, juin -juillet 2001
- école@business.com	220, nov.-décembre 2001
- Lézards plastiques	221, mars-avril 2002
- Petites fleurs rouges de la grande grève - 1960-65	222, juin-juillet 2002
- L'Europe avant le Big-bang	223, octobre-nov. 2002
- Etre de gauche et flamand	224, avril-mai 2003
- Copernic : le manager, soleil de la fonction publique	225, août-sept. 2003
- 1302 revisité/herbekeken	226, sept.-oct. 2003
- Le socialisme est-il solluble dans l'Ethique ?	227, avril-mai 2004
- L'épreuve du blairisme	228, août-sept. 2004
- Ville de citoyens ou mosaïque de communautés	229, nov.-décembre 2004
- Savoirs et Capital ⁽¹⁾ : l'Université	230, avril-mai 2005
- 2040-2045 : La guerre aux vieux	231, juill.-août 2005
- Savoirs et Capital ⁽¹⁾ : en finir avec la propriété (intellectuelle)	232, oct.-nov. 2005



Les *Cahiers Marxistes*
sont déposés
dans les librairies suivantes :

- ABELARD Bouquinerie
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) - 1050 Bruxelles
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora, 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- ALINEA
Rue Beaumont, 21 - L- 1536 Luxembourg
- A LIVRE OUVERT
Rue St Lambert, 116 - 1200 Bruxelles
- LA DERIVE
Grand'Place, 10 - 4500 Huy
- LIBRAIRIE FILIGRANES
Av. des Arts, 39 - 1000 Bruxelles
- SHOP 171 vzw-asbl
Bd. Lemonnier, 171 - 1000 Bruxelles
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
Rue d'Havré, 35 - 7000 Mons
- LIBRAIRIE ENTRE-TEMPS (Centre culturel Barricade)
Rue Pierreuse, 19/21 - 4000 Liège
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise
Av. de la Toison d'Or, 40/42 - 1060 Bruxelles
- POINT VIRGULE
Rue Lelièvre, 1 - 5000 Namur
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
Av. Paul Héger, 42 - 1050 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes, 11 - 1000 Bruxelles
- WALLONIE - BRUXELLES
Rue Quincampoix, 46 - F - 75004 Paris

REVUE BIMESTRIELLE ISSN: 0591-0633

Editeur responsable : Pierre Gillis
6, N-D Débonnaire
7000 - Mons

Production, propriété & copyright : FREE mouvement
d'éducation permanente non reconnu par la Communauté française
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

8 EUR